

**BURKINA FASO**

Unité-Progress-Justice



**Ministère du Développement  
Industriel, du Commerce, de  
l'Artisanat et des Petites et Moyennes  
Entreprises**



**Secrétariat Général**

# **RAPPORT DE PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT**

**EXERCICE 2022**

**31<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT**



**JUIN 2023**

## SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>10</b>
<b>ANALYSE DES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES CONSOLIDEES DES SOCIETES D'ETAT</b> .....	<b>18</b>
<b>ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 30<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT ET DES SESSIONS ANTERIEURES</b> .....	<b>30</b>
<b>ANALYSE DES PERFORMANCES PAR SOCIETE D'ETAT</b> .....	<b>44</b>
AGENCE DE CONSEIL ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN BATIMENT ET AMENAGEMENT URBAIN (ACOMOD-BURKINA) .....	46
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER) .....	64
AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (AGETIB) .....	80
BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB).....	96
CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI) .....	114
LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF) .....	130
LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP) .....	148
LOTERIE NATIONALE BURKINABE (LONAB) .....	166
LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA) .....	184
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA) .....	200
SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFFUSION (SBT) .....	220
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB) .....	236
SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB) .....	254
SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL) .....	270
SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY) .....	288
SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS).....	310
SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER) .....	330
SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR) .....	348
SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B) .....	368
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>388</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>I</b>
ANNEXE 1 : LISTE DES OUTILS DE STRATEGIE DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT	2
ANNEXE 2 : LISTE DES OUTILS DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE .....	III

ANNEXE 3 : LISTE DES OUTILS DU ROLE ET RESPONSABILITE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE ..... IV

ANNEXE 4 : ETAT DE MISE EN CEUVRE DE LA RESOLUTION N°11/2022/AG-SE DU 24 JUIN  
2022 PORTANT MISE EN PLACE DES OUTILS DE BASE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE  
GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT ..... V

.....

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ACOMOD-BURKINA</b>	: Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AGEMAB</b>	: Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale
<b>AGETEER</b>	: Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
<b>Agetib</b>	: Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina
<b>AG-SE</b>	: Assemblée Générale des Sociétés d'Etat
<b>ALT</b>	: Assemblée Législative de Transition
<b>ARAA</b>	: Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>ARCEP</b>	: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
<b>ARCOF</b>	: Autorité de Régulation de la Commande Publique
<b>ASCE-LC</b>	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
<b>BEI</b>	: Banque Européenne d'Investissement
<b>BP</b>	: Burkina Phosphate
<b>BUMIGEB</b>	: Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
<b>BUVOGMI</b>	: Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines
<b>CA</b>	: Conseil d'Administration
<b>CARFO</b>	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
<b>CAST</b>	: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
<b>CBI</b>	: Coris Bank International
<b>CBPGSE</b>	: Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat
<b>CCR</b>	: Convention de Concession Révisée
<b>CC-SE</b>	: Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat
<b>CCVA</b>	: Centre de Contrôle de Véhicules Automobiles
<b>CEGECI</b>	: Centre de Gestion des Cités
<b>CIPRES</b>	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
<b>CM</b>	: Conseil des Ministres
<b>CNAMU</b>	: Caisse Nationale Assurance Maladie Universelle
<b>CNE</b>	: Caisse Nationale d'Épargne
<b>CNO</b>	: Comité National d'Organisation du 11 décembre
<b>CNSS</b>	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>COTE-COP</b>	: Comité technique d'évaluation des contrats plans avec l'Etat
<b>COVID-19</b>	: Coronavirus disease 2019/Maladie à corona virus
<b>DAMOF</b>	: Direction des Affaires Monétaires et Financières
<b>DAT</b>	: Dépôt à Terme
<b>DGEP</b>	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
<b>DGI</b>	: Direction Générale des Impôts
<b>DGM</b>	: Direction de la Géologie et des Mines
<b>DGPE</b>	: Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise
<b>DGTCP</b>	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DGUVT</b>	: Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie
<b>DNP</b>	: Données Non Parvenues
<b>DP</b>	: Direction des Prestations
<b>DRB</b>	: Direction Régionale de Bobo-Dioulasso
<b>DSIMH</b>	: Direction de la Sécurité Industrielle, Minière et des Hydrocarbures
<b>ECD</b>	: Espaces Course en Direct
<b>EPE</b>	: Etablissement Public de l'Etat
<b>EPIC</b>	: Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

<b>EPPS</b>	: Etablissement Public de Prévoyance Sociale
<b>F CFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>GRH</b>	: Gestion des Ressources Humaines
<b>FEER</b>	: Fonds de l'Eau et de l'Equipeement Rural
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FONER</b>	: Fonds National pour l'Education et la Recherche
<b>FRNG</b>	: Fonds de Roulement Net Global
<b>GIE</b>	: Groupement d'Intérêt Economique
<b>HT</b>	: Hors Taxe
<b>IGF</b>	: Inspection Générale des Finances
<b>INB</b>	: Insuffisance Brut d'Exploitation
<b>LA POSTE BF</b>	: La poste du Burkina Faso
<b>LNBTP</b>	: Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
<b>LONAB</b>	: Loterie Nationale Burkinabè
<b>MCC</b>	: Millenium Challenge Corporation
<b>MICA</b>	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
<b>MDICAPME</b>	: Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
<b>MEFP</b>	: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
<b>MINOFA</b>	: Minoterie du Faso
<b>MOD</b>	: Maître d'Ouvrage Déléguee
<b>MODP</b>	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguee Publique
<b>MW</b>	: Méga Watt
<b>N/A OU NA</b>	: Non Appliqué
<b>ND OU N/D</b>	: Non Déterminé
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>ONEA</b>	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PAS</b>	: Programme d'Ajustement Structurel
<b>PASA</b>	: Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
<b>PCA</b>	: Plan de Continuité d'Activités
<b>PCA</b>	: Président du Conseil d'Administration
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PM</b>	: Pour Mémoire
<b>PPM</b>	: Plan de Passation des Marchés
<b>PSE</b>	: Plan Spécial d'Equipeement
<b>RAMU</b>	: Régime d'Assurance Maladie Universelle
<b>RSE</b>	: Responsabilité Sociale des Entreprises
<b>RTB</b>	: Radiodiffusion-Télévision du Burkina
<b>SBT</b>	: Société Burkinabè de Télédiffusion
<b>SEPB</b>	: Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
<b>SIGA</b>	: Système Intégré de Gestion Automatisée
<b>SITARAIL</b>	: Société Internationale de Transport Africain par Rail
<b>SOGEMAB</b>	: Société de Gestion de l'Equipeement et de la Maintenance Biomédicale
<b>SONABEL</b>	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
<b>SONABHY</b>	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
<b>SONAGESS</b>	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
<b>SONAPOST</b>	: Société Nationale des Postes
<b>SONATER</b>	: Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipeement Rural
<b>SONATUR</b>	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
<b>SOPAFER-B</b>	: Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina
<b>STIB</b>	: Société de Transport Ivoire-Burkinabè

<b>SYNTRAPOST</b>	: Syndicat des Travailleurs de la Poste
<b>SYSCOHADA</b>	: Système Comptable de l'OHADA
<b>TAC</b>	: Traité d'Amitié et de Coopération entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire
<b>TPP</b>	: Taxe sur les Produits Pétroliers
<b>TTC</b>	: Toutes Taxes Comprises
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



# **INTRODUCTION**





## INTRODUCTION

La 31<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) connaît la participation de dix-neuf (19) sociétés d'Etat contre vingt-deux (22) entreprises lors des précédentes sessions en raison de la non prise en compte des trois (03) Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) à savoir la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Ces sociétés d'Etat ont mené leurs activités en 2022 dans un contexte de ralentissement de la croissance économique mondiale qui a été de 3,4% en 2022 contre 6,2% en 2021. L'activité économique mondiale est affectée par les répercussions de la crise russo-ukrainienne et la résurgence de la pandémie de COVID-19 en Chine<sup>1</sup>.

Ce ralentissement s'est ressenti aussi bien dans les « pays avancés » que dans les « pays émergents » et ceux en développement avec des taux de croissance respectifs de 2,7% et de 3,9% en 2022 contre 5,2% et 6,8% en 2021.

**Aux Etats-Unis**, l'activité économique a affiché un fléchissement avec une croissance de 2,1% en 2022 contre 5,7% en 2021 en raison des contraintes pesant sur l'offre, notamment les difficultés d'approvisionnement et de recrutement sur le marché du travail. Ces difficultés ont affecté la reprise de l'activité et créé un déséquilibre entre l'offre et la demande, lequel alimente la hausse des prix, exacerbée par la guerre russo-ukrainienne.

**Dans la zone euro**, le taux de croissance économique est passé de 5,3% en 2021 à 3,5% en 2022 dans un contexte inflationniste. Ce résultat est en lien avec les conséquences économiques de la crise russo-ukrainienne et le faible niveau de confiance des entreprises et des consommateurs. Toutefois, ces répercussions économiques négatives sont atténuées par les mesures de politique budgétaire prises par l'union.

---

<sup>1</sup>Rapport du Fonds Monétaire International (FMI), « perspectives de l'économie mondiale », avril 2023.

**Au Royaume-Uni**, après une croissance de 7,6% en 2021, l'activité économique a subi un ralentissement en affichant un taux de croissance de 4,1% en 2022, en raison de la réduction du pouvoir d'achat causée par une inflation élevée et le resserrement de la politique monétaire et budgétaire qui pèse sur les dépenses de consommation et d'investissement des entreprises.

**Au Japon**, la croissance de l'activité économique a fléchi, passant de 2,1% en 2021 à 1,4% en 2022. Cet affaiblissement est lié à la diminution nette de la contribution de la demande extérieure dans un contexte de ralentissement de la demande mondiale. En dépit de ce contexte, la demande intérieure est restée vigoureuse et soutenue par la levée des mesures d'endiguement de la pandémie de COVID-19.

**En Chine**, la croissance s'est établie à 3,0% en 2022 contre 8,4% en 2021, marquant son plus bas niveau depuis plus de quarante (40) ans, outre la récession de 2020. La décélération du rythme de l'activité économique s'explique par la recrudescence de la maladie à coronavirus, induisant une imposition de restrictions strictes. Cette situation a ébranlée la confiance des consommateurs chinois et a créé des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et a affecté d'autres économies. Aussi, la baisse des investissements dans le secteur de l'immobilier, principal moteur de l'activité économique du pays et le resserrement monétaire dans les grandes économies, ont entamé davantage les perspectives.

**En Afrique subsaharienne**, l'activité économique a enregistré un ralentissement en 2022 avec un taux de 3,8% contre 4,7% en 2021. Ce fléchissement est la résultante du ralentissement de l'économie mondiale, du resserrement des conditions financières dans le monde et d'une hausse spectaculaire de l'inflation en plus des chocs internes que connaît la région notamment un contexte sociopolitique difficile, des crises alimentaires et un fort défi sécuritaire.

Par ailleurs, le renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie induit par cette situation a entraîné de nombreuses répercussions au niveau des différents pays, tandis que certains font toujours face aux effets de la pandémie de COVID-19. Les grandes économies de la zone connaissent des évolutions à la baisse de leur taux de croissance. Ces taux en 2022 sont de 2,6% pour l'Afrique du Sud, de 3,0% pour le Nigeria et de

3,6% pour le Ghana contre respectivement 4,9%, 3,6% et 5,4% en 2021.

**Dans la zone UEMOA**, l'activité économique a connu un ralentissement avec un taux de croissance qui est passé de 6,1% en 2021 à 5,7% en 2022. Ce résultat relativement appréciable au regard du contexte économique international est soutenu par l'intensification des investissements publics à travers notamment la finalisation des projets d'envergure dans le secteur des hydrocarbures.

**Au Burkina Faso**, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement marqué d'une part, par une situation sécuritaire qui demeure préoccupante et d'autre part, par les effets négatifs de la conjoncture économique mondiale, ce qui a entraîné une décélération de son rythme de croissance.

Ainsi, le taux de croissance du PIB réel a été évalué à 3,0%<sup>2</sup> en 2022 contre 6,9% en 2021. Cette contreperformance économique s'est traduite par une forte baisse du secteur secondaire notamment dans l'extraction et les services marchands. En effet, les baisses importantes, en plus des activités extractives, ont été enregistrées dans les activités de production d'électricité, de fabrication de ciment, de construction, du transport et de l'entreposage. Toutefois, cette contraction a été contenue grâce à une forte croissance du secteur tertiaire qui enregistre (+6,3%) imputable aux services non marchands des administrations publiques et une relative croissance du secteur primaire avec (+4,9%).

Aussi, l'économie nationale est affectée par le contexte international en raison des origines de ses importations et de la destination de ses exportations.

S'agissant de l'origine des importations<sup>3</sup>, l'Asie est la première zone avec **39,0%** de la valeur totale dont principalement la Chine avec **14,7%**. L'Afrique constitue la deuxième zone avec **28,9%**, la plus grande proportion provenant de la Côte d'Ivoire avec **7,3%**. Les importations en provenance de l'Europe représentent **26,1%**, la France occupant le premier rang avec **8,4%**. La part de l'Amérique est de **6,0%**, avec pour principale partenaire les USA avec **4,1%**.

<sup>2</sup> DGEP, rapport de suivi des indicateurs de l'économie et des finances, mars 2023

<sup>3</sup> DGEP, rapport n°119 de suivi des indicateurs de l'économie et du développement, février 2023

En ce qui concerne les exportations, la principale destination est l'Europe, représentant **70,5%** de la valeur totale des exportations. L'Afrique occupe la deuxième place avec **20,8%** dont le premier pays est la Côte d'Ivoire avec **9,5%**. Les exportations vers l'Asie représentent **8,4%** dont principalement le Singapour avec **5,5%**.

C'est dans un tel contexte de stagflation que les dix-neuf (19) sociétés d'Etat ont mené leurs activités en 2022 et ont développé leurs capacités de résilience face aux chocs endogènes et exogènes.

En effet, ces entreprises publiques qui jouent un rôle majeur dans l'économie nationale en raison de leur implication stratégique et de la place qu'elles occupent dans les processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des politiques publiques, ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de **1 694,473 milliards** en 2022 contre **1 336,795 milliards** en 2021 et **1 377,593 milliards de F CFA** en 2020, soit une hausse de **26,76%** entre 2021 et 2022. Cette performance est principalement soutenue par la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY), la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) et la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) dont les chiffres d'affaires ont augmenté respectivement de **335,631 milliards**, de **15,326 milliards** et de **6,940 milliards de F CFA** entre 2021 et 2022.

La contribution directe au budget de l'Etat des sociétés d'Etat présentant leurs comptes à la 31<sup>ème</sup> session de l'AG-SE est passée de **372,042 milliards** en 2021 à **519,638 milliards de F CFA** en 2022, soit une hausse de **147,596 milliards de F CFA** entre 2021 et 2022.

Sur dix-neuf (19) sociétés d'Etat, quinze (15) ont réalisé un bénéfice cumulé de **78,508 milliards de F CFA** en 2022 contre seize (16) sociétés bénéficiaires avec un cumul de **79,624 milliards de F CFA** en 2021.

L'exercice 2022 a donc enregistré quatre (04) sociétés d'Etat déficitaires à savoir l'Agence d'Exécution des Travaux, Eau et Equipements Rural (AGETEER), le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP), la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) et la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) avec un déficit cumulé de

**1,812 milliard de F CFA** contre trois (03) sociétés déficitaires en 2021 à savoir l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-Burkina), la SOGEMAB et la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) avec un cumul de **1,493 milliard de F CFA**.

En intégrant le déficit cumulé des quatre (04) sociétés d'Etat, le résultat net global des dix-neuf (19) entreprises s'établit en 2022 à **76,696 milliards** contre **78,131 milliards de F CFA** en 2021. Cette tendance est imputable à la baisse des résultats enregistrés par la SONAGESS, LA POSTE BF, la LONAB et le LNBTP.

A cette 31<sup>ème</sup> session tout comme à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, la SOGEMAB et la SONATER ont enregistré des capitaux propres négatifs.

En matière de production de livrables à l'attention de l'AG-SE, les sociétés d'Etat ont produit les rapports de gestion de leurs Conseils d'Administration conformément au canevas transmis par le secrétariat technique de l'AG-SE. Toutefois, il sied de relever que sur les dix-neuf (19) sociétés d'Etat, quinze (15) ont transmis les rapports dans les délais fixés.

Par ailleurs, il convient de préciser au titre de la présente session, la certification avec réserve des comptes de deux (02) sociétés à savoir la SONABHY et la SONAGESS par leurs Commissaires aux Comptes.

Aussi, certaines sociétés ont effectué des opérations d'apurement des comptes sans attester un avis préalable de la tutelle financière conformément à la résolution y relative. Il s'agit du CEGECI et de l'ONEA.

Le présent rapport de performance des sociétés d'Etat, exercice 2022 est élaboré conformément à l'article 10 du décret n°2000-192/PRES/PM/MCIA/ME du 17 mai 2000 portant organisation de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat. Il fait le point sur la gestion des ressources humaines, les audits réalisés, le fonctionnement des comités d'audit, la gouvernance d'entreprise et la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que l'analyse des données économiques et financières par société suivant la comptabilité du Système Comptable de

l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (SYSCOHADA) révisé.

En outre, il fait l'état d'exécution des résolutions et recommandations issues de la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE et celles antérieures à ladite session. Aussi, le rapport de performance fait la synthèse des projets de résolution que les sociétés d'Etat soumettent à la 31<sup>ème</sup> AG-SE et donne la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes pour l'ensemble desdites sociétés au 31 décembre 2022.

**ANALYSE DES DONNEES  
ECONOMIQUES ET FINANCIERES  
CONSOLIDEES DES SOCIETES  
D'ETAT**





## **ANALYSE DES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES CONSOLIDEES DES SOCIETES D'ETAT**

L'analyse économique et financière est faite sur la base du Système Comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (SYSCOHADA) révisé.

La trente-unième (31<sup>ème</sup>) session de l'AG-SE enregistre la participation de dix-neuf (19) sociétés d'Etat qui sont appelées à présenter leurs états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Il s'agit de l'ACOMOD-BURKINA, de l'AGETEER, de l'Agetib, du BUMIGEB, du CEGECI, de LA POSTE BF, du LNBTP, de la LONAB, de la MINOFA, de l'ONEA, de la SBT, de la SEPB, de la SOGEMAB, de la SONABEL, de la SONABHY, de la SONAGESS, de la SONATER, de la SONATUR et de la SOPAFER-B.

Ces sociétés ont enregistré au titre de l'exercice 2022 un chiffre d'affaires cumulé de **1 694,473 milliards** contre **1 336,795 milliards de F CFA** en 2021 et **1 377,593 milliards de F CFA** en 2020, soit une hausse de **26,76%** entre 2021 et 2022 en valeur relative traduisant un accroissement de leur volume d'activités. Cette performance est principalement soutenue par la SONABHY, la SONABEL et la LONAB dont les chiffres d'affaires ont augmenté respectivement de **335,631 milliards**, de **15,326 milliards** et de **6,940 milliards de F CFA** entre 2021 et 2022.

La hausse du chiffre d'affaires de la SONABHY est consécutive à la forte demande de consommation de gasoil et du super. En ce qui concerne la SONABEL, son chiffre d'affaires a crû du fait de l'augmentation du nombre d'abonnés grâce aux différentes extensions et au renforcement de son réseau.

Toutefois, le taux de croissance du chiffre d'affaires de la SONABEL et de la LONAB ont connu une décélération du fait essentiellement de la crise sécuritaire.

La Valeur Ajoutée (VA) globale qui mesure la contribution des sociétés d'Etat à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) est passée de **238,761 milliards** en 2021 à **238,516 milliards de F CFA** en 2022, soit une légère baisse de **245 millions de F CFA** en valeur absolue. Cette décroissance de la valeur ajoutée globale des dix-neuf (19)

sociétés d'Etat traduit la dégradation de leur apport à la formation du PIB. Elle se justifie essentiellement par la détérioration de la valeur ajoutée de la SONABHY, de la SONAGESS et de la SONABEL qui ont diminué respectivement de **2,145 milliards**, de **1,249 milliard** et de **790 millions de F CFA**.

Toutefois, il sied de relever que la baisse de la valeur ajoutée de la SONABHY qui représente **28,66%** de la valeur ajoutée des dix-neuf (19) sociétés d'Etat en 2022 s'explique par l'accroissement du coût d'achat des marchandises. En ce qui concerne la SONAGESS, la baisse de la valeur ajoutée s'explique par la diminution de son volume d'activités et l'augmentation des charges d'exploitation en 2022. Celle de la SONABEL se justifie principalement par l'augmentation des charges d'exploitation.

Par ailleurs, il convient de relever que la valeur ajoutée de la SONAGESS est négative en 2022 du fait de la forte augmentation des charges d'exploitation.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) global qui mesure la performance économique de l'ensemble des sociétés d'Etat enregistre une baisse de **1,510 milliard de F CFA** en valeur absolue entre 2021 et 2022. En effet, il est passé de **171,713 milliards** en 2021 à **170,203 milliards de F CFA** en 2022, traduisant une contreperformance économique des sociétés d'Etat. Les fortes baisses ont été enregistrées par la SONABHY, la SONABEL et la SONAGESS dont l'EBE a diminué respectivement de **2,050 milliards**, de **1,408 milliard** et de **1,360 milliard de F CFA**.

Par ailleurs, cinq (05) sociétés d'Etat affichent des Insuffisances Brutes d'Exploitation (IBE) à savoir l'ACOMOD-B, l'AGETEER, la SBT, la SOGEMAB et la SONAGESS.

Cependant, le Résultat d'Exploitation (RE) global des sociétés d'Etat a augmenté de **658 millions de F CFA** en passant de **114,842 milliards** en 2021 à **115,500 milliards de F CFA** en 2022.

Le Résultat Net (RN) global des dix-neuf (19) sociétés d'Etat est de **76,696 milliards** en 2022 contre **78,131 milliards de F CFA** en 2021, soit une baisse de **1,435 milliard de F CFA** en valeur absolue et de **1,84%** en valeur relative, imputable à la baisse des résultats enregistrés par la SONAGESS, LA POSTE BF, la LONAB et le LNBTP. Ce

résultat net intègre le déficit cumulé de **1,812 milliard de F CFA** enregistré par l'AGETEER, le LNBTP, la SOGEMAB et la SONAGESS.

Le déficit de l'AGETEER se justifie principalement par l'insuffisance de portefeuille de projets. Celui du LNBTP est dû essentiellement à l'augmentation des charges d'exploitation. En ce qui concerne la SOGEMAB, son déficit fait suite aux difficultés structurelles qu'elle rencontre. Quant à la SONAGESS, la principale cause de son déficit est la baisse du volume d'activités et l'accroissement des charges d'exploitation.

En matière de gestion des ressources humaines, les dix-neuf (19) sociétés ont employé au total **6 921 agents** en 2022 contre **7 145 agents** en 2021, soit une baisse de l'effectif total de **224 agents**. Cela s'explique par la diminution de l'effectif de la SONABEL, de l'ONEA et de LA POSTE BF respectivement de **137 agents**, de **59 agents** et de **28 agents** entre 2021 et 2022.

Cependant, les charges de personnel des dix-neuf (19) sociétés d'Etat s'établissent à **68,611 milliards** en 2022 contre **67,049 milliards de F CFA** en 2021, soit une hausse de **1,562 milliard de F CFA**. Les plus fortes hausses de charges de personnel sont enregistrées par la LONAB, la SONABEL, LA POSTE BF et la SONAGESS respectivement de **734 millions** ; de **619 millions** ; de **156 millions** et de **111 millions de F CFA** avec des effectifs respectifs au 31 décembre 2022 de **252 agents**, de **2 607 agents**; de **1 086 agents** et de **138 agents**.

La moyenne annuelle des charges de personnel par agent est de **9,913 millions de F CFA** en 2022 contre **9,384 millions de F CFA** en 2021, soit un montant mensuel par agent de **826 121 de F CFA** en 2022 contre **782 004 F CFA** en 2021.

Par ailleurs, il convient de relever que les comptes de l'exercice 2022 de deux (02) sociétés ont été certifiés sous réserves par leurs Commissaires aux Comptes. Il s'agit de la SONABHY et de la SONAGESS.

Aussi, il sied de signaler qu'à cette 31<sup>ème</sup> session tout comme à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, la SOGEMAB et la SONATER ont enregistré des capitaux propres négatifs. A cet effet, la SOGEMAB et la SONATER ont élaboré des plans de redressement en

application de la résolution n°13/2022/AG-SE du 24 juin 2022 en vue de permettre de reconstituer leurs capitaux propres. En outre, il convient d'indiquer qu'une étude relative à la restructuration des maîtrises d'ouvrage déléguées publiques (MODP) est en cours et les conclusions pourraient orienter la prise de décision structurelle concernant ces catégories de sociétés.

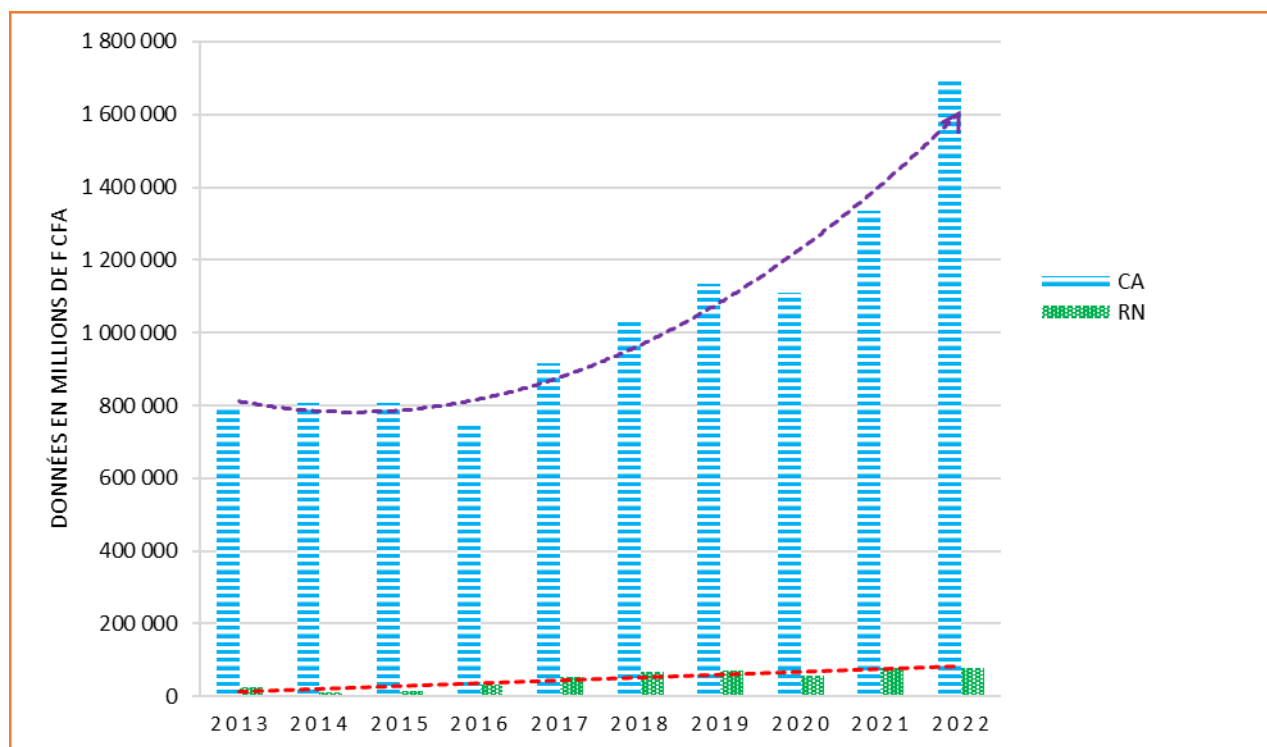
En termes d'implication juridique, l'article 664 de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique dispose que : « Si, du fait de pertes constatées dans les états financiers de synthèse, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration ou l'administrateur général, selon le cas, est tenu, dans les quatre (04) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu ».

En outre, l'article 665 de l'acte uniforme dispose que « si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ».

Les dispositions des articles 664 et suivants de l'acte uniforme impliquent la nécessité pour l'AG-SE de prendre des décisions idoines pour la continuation de l'exploitation de la SOGEMAB et de la SONATER.

Afin d'approfondir l'appréciation des données économiques et financières des sociétés d'Etat, une illustration graphique des indicateurs de gestion est faite sur la période 2013-2022.

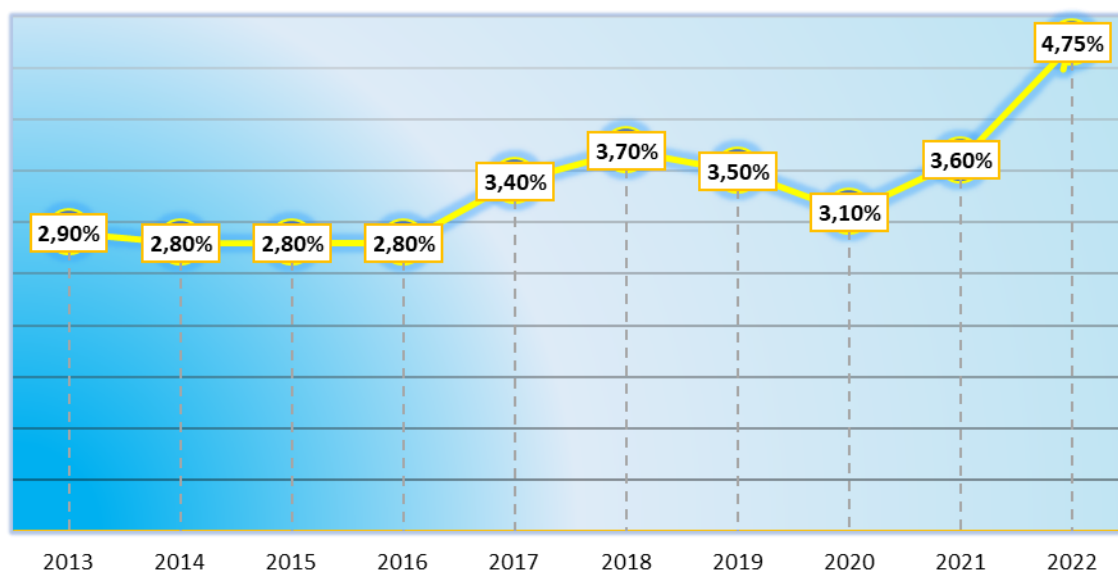
**Graphique n°1 : Evolution comparée du Chiffre d'Affaires (CA) et du Résultat Net (RN) de l'ensemble des sociétés d'Etat de 2013 à 2022**



**Source :** construit à partir des données des rapports de performance des sociétés d'Etat 2013-2022

Le graphique ci-dessus illustre les tendances du chiffre d'affaires (CA) et du résultat net (RN) des entreprises publiques pour la période allant de 2013 à 2022.

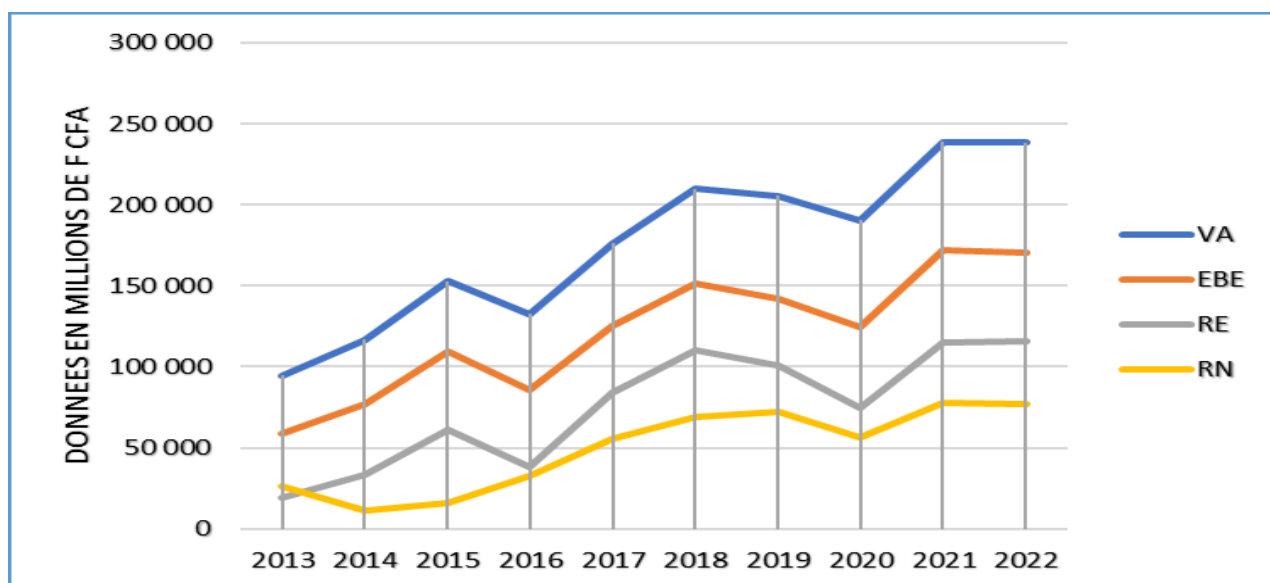
Il révèle une tendance haussière du chiffre d'affaires et du résultat net sur la période 2013-2022. Toutefois, le chiffre d'affaires croît plus que proportionnellement au résultat net au cours de la période d'analyse ; toute chose qui invite à une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement des sociétés d'Etat en vue d'élever le résultat net à un niveau qui garantit leur viabilité économique.

**Graphique 2 : Evolution de la part contributive des sociétés d'Etat au Produit Intérieur Brut (PIB) de 2013 à 2022**

**Source :** construit à partir des données des rapports de performance des sociétés d'Etat 2013-2022

Le graphique 2 indique l'évolution de la part contributive des sociétés d'Etat au Produit Intérieur Brut (PIB) qui présente une allure relativement stationnaire entre 2013 et 2016 qui se situe autour de 2,80%. Toutefois, cette part contributive s'est accrue à partir de 2017 pour atteindre un pic de 4,75% en 2022 nonobstant une légère baisse de la valeur ajoutée globale des sociétés d'Etat ; toute chose qui denote de l'importance des sociétés d'Etat dans la mise en oeuvre des politiques sectorielles du Burkina Faso.

**Graphique 3 : Evolution comparée des soldes de gestion consolidés des sociétés d'Etat (VA-EBE-RE-RN) de 2013 à 2022**

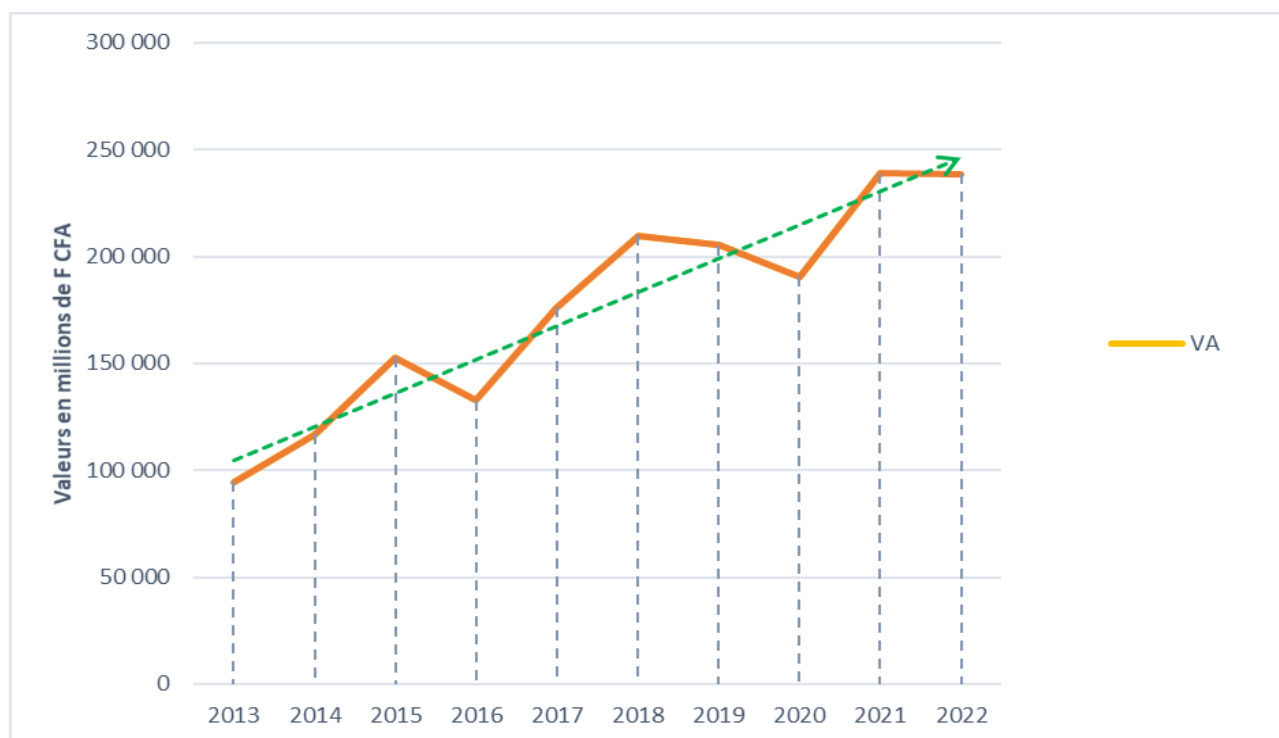


**Source :** construit à partir des données des rapports de performance des sociétés d'Etat 2013-2022

Le graphique 3 indique une amélioration continue des principaux soldes de gestion des sociétés d'Etat sur la période 2013-2022 à savoir la valeur ajoutée (VA), l'excédent brut d'exploitation (EBE), le résultat d'exploitation (RE) et le résultat net (RN). Les trois (03) soldes intermédiaires de gestion ont suivi les mêmes tendances de 2013 à 2022. Entre 2018 et 2020, ils ont enregistré une tendance baissière du fait des effets conjugués de la double crise sécuritaire et sanitaire.



#### Graphique 4 : Evolution de la valeur ajoutée (VA) consolidée des sociétés d'Etat de 2013 à 2022

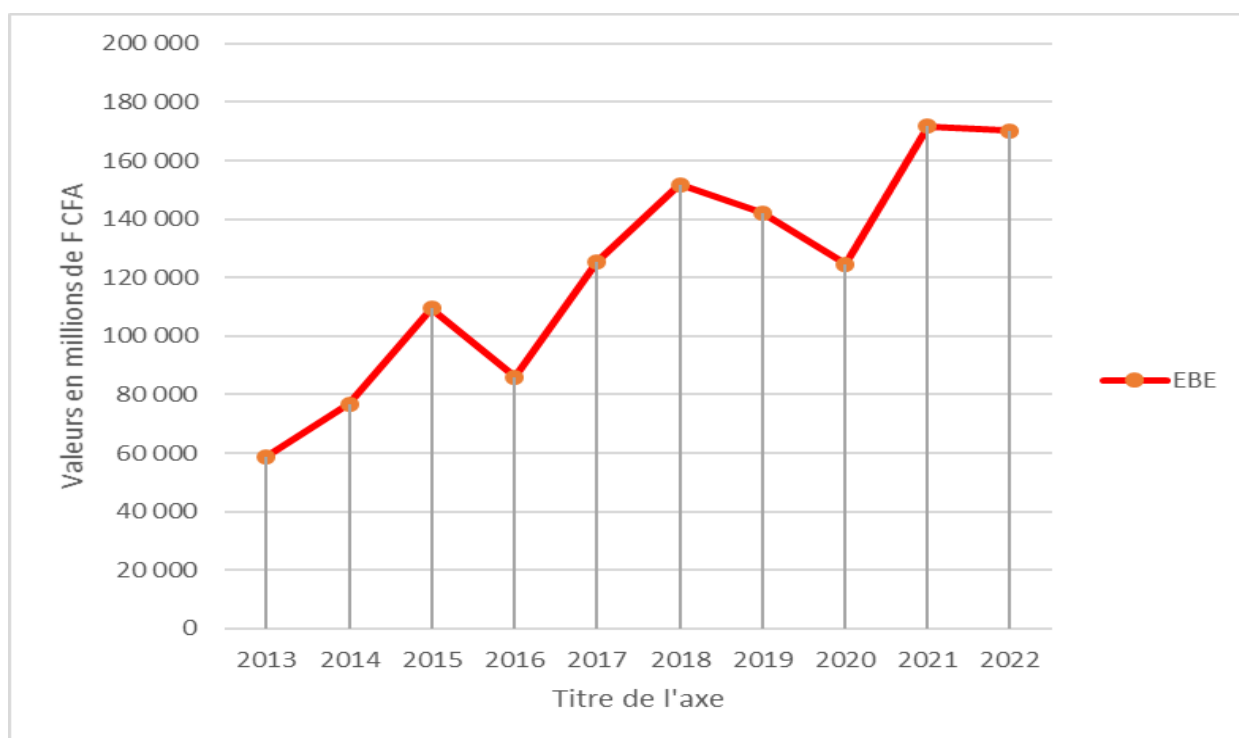


**Source :** construit à partir des données des rapports de performance des sociétés d'Etat 2013-2022

L'analyse du graphique 4 indique une tendance croissante du chiffre d'affaire (CA) et de la valeur ajoutée (VA) entre 2013 et 2022. Cette tendance haussière de la valeur ajoutée enregistrée sur la période témoigne de la bonne contribution des sociétés d'Etat à la création de richesse au plan national et de la capacité de résilience des entreprises publiques face aux chocs endogènes et exogènes.

Toutefois, la valeur ajoutée croît moins que proportionnellement au chiffre d'affaires au cours de la période d'analyse ; toute chose qui invite à une meilleure maîtrise des consommations intermédiaires.

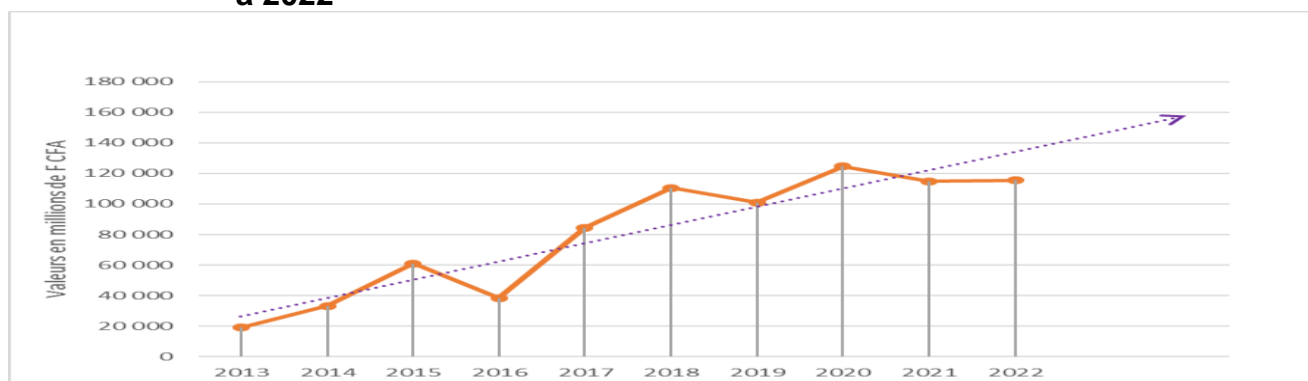
**Graphique 5 : Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) consolidé des sociétés d'Etat de 2013 à 2022**



**Source :** construit à partir des données des rapports de performance des sociétés d'Etat 2013-2022

Le graphique 5 révèle une évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) des sociétés d'Etat avec une tendance haussière sur la période 2013-2022. L'évolution de l'EBE enregistre des pics en 2015, 2018 et 2021 et reste satisfaisante indiquant que les sociétés d'Etat génèrent globalement, par leur cœur de métier, un flux financier qui garantit leur viabilité économique.

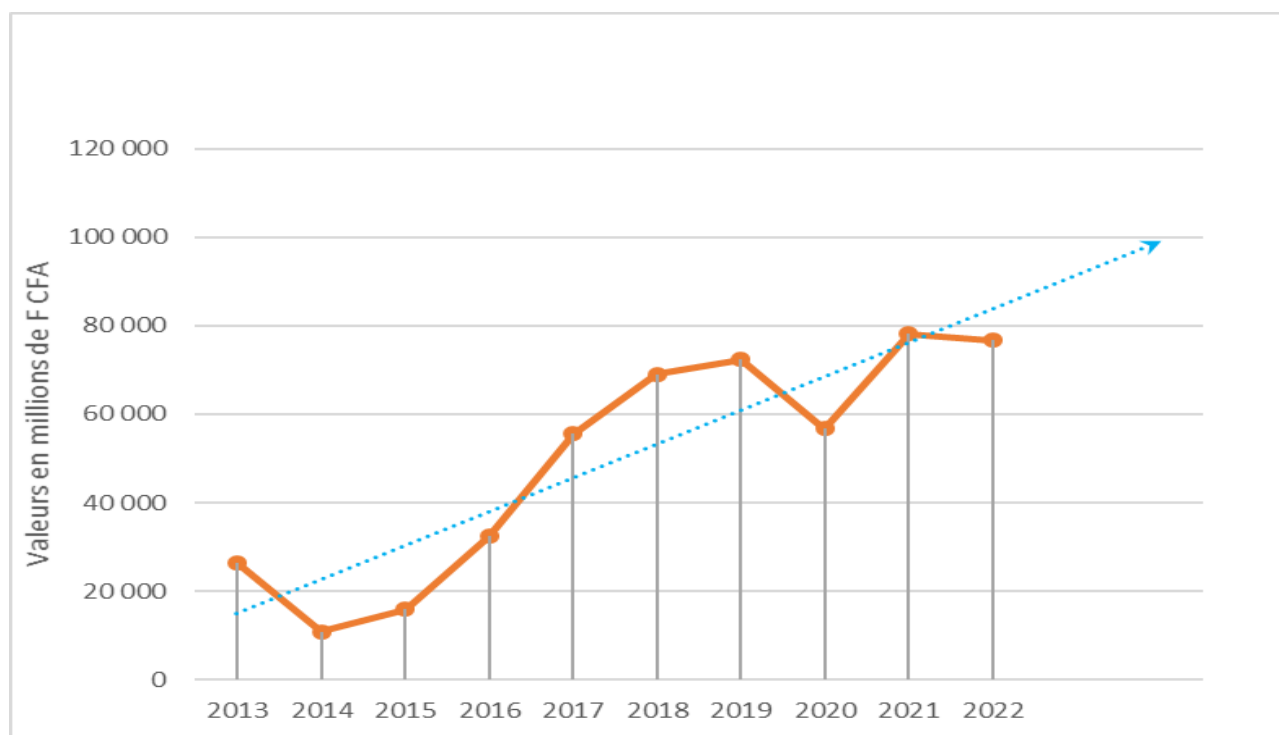
**Graphique 6 : Evolution du Résultat d'Exploitation (RE) des sociétés d'Etat de 2013 à 2022**



**Source :** construit à partir des données des rapports de performance des sociétés d'Etat 2013-2022

Le résultat d'exploitation (RE) des sociétés d'Etat présente une tendance haussière entre 2013 et 2022 traduisant une bonne performance de l'exploitation desdites sociétés. Toutefois, des contreperformances ont été enregistrées en 2016, 2021 et 2022 au titre desquels le RE est en deçà de la tendance générale.

### Graphique 7 : Evolution du Résultat net (RN) des sociétés d'Etat de 2013 à 2022



**Source :** construit à partir des données des rapports de performance des sociétés d'Etat 2013-2022

Le résultat net (RN) des sociétés d'Etat présente une tendance croissante et soutenue entre 2015 et 2019 traduisant une performance économique et financière en amélioration continue desdites sociétés. Toutefois, des contreperformances ont été enregistrées en 2014, 2020 et 2022.

Le tableau ci-après fait la synthèse de la situation économique d'ensemble des sociétés d'Etat au titre des trois (03) derniers exercices

**TABLEAU DE LA SITUATION ECONOMIQUE D'ENSEMBLE DES SOCIETES D'ETAT (valeurs en millions de FCFA)**

SOCIETES	2022							2021							2020									
	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN
					BEN	DEF							BEN	DEF							BEN	DEF		
<b>Sociétés d'Etat</b>																								
ACOMOD-BURKINA	239	114	-81	-102	7		196	79	235	13	-181	-217		77	195	61	167	22	-173	-189	18		195	72
AGETEER	559	287	-148	-199		112	435	110	812	582	144	75	107		438	67	340	142	-276	-314		297	418	72
Agetib	421	422	180	115	89		241	284	648	417	175	125	110		242	335	581	357	127	131	130		230	282
BUMIGEB	1 614	4 983	3 873	1 070	564		1 110	709	1 280	4 570	3 470	776	367		1 099	750	1 175	4 540	3 497	570	275		1 043	506
CEGECI	4 410	804	310	67	30		494	60	5 589	875	396	149	42		480	267	1 681	604	131	-39	156		473	346
LA POSTE BF	28 437	12 958	4 729	3 551	1 295		8 229	3 086	26 542	12 494	4 421	3 325	2 321		8 073	1 704	21 988	12 169	3 603	2 417	2 290		8 566	2 615
LNBTB	3 839	1 741	317	22		384	1 424	1 123	4 289	2 498	1 100	833	410		1 398	848	2 970	1 952	522	168	80		1 431	878
LONAB	207 226	43 462	36 332	31 871	23 831		7 129	40 550	200 286	40 464	34 069	32 749	24 627		6 395	40 509	148 146	29 567	23 098	21 648	16 107		6 469	28 780
MINOFA	3 790	329	213	244	216		116	87	3 165	126	24	60	25		102	77	2 058	154	29	48	12		126	41
ONEA	52 756	27 606	14 637	5 336	3 114		12 969	3 138	54 597	28 009	14 956	6 570	3 826		13 054	3 304	50 217	26 147	14 166	7 010	3 790		11 980	5 821
SBT	1 285	379	-164	172	180		542	25	1 340	1 098	521	188	167		578	14	985	1 750	1 219	1 211	513		532	55
SEPB	30	195	42	39	38		153	25	318	296	189	117	128		107	36	237	181	68	72	70		113	29
SOGEMAB	331	70	-281	689		344	351	17	227	-48	-445	-503		427	398	24	106	-202	-658	-756		766	455	46
SONABEL	250 009	71 825	45 323	10 643	6 911		26 502	46 104	234 683	72 615	46 731	11 089	5 049		25 883	41 463	212 604	60 789	35 103	4 739	561		25 687	39 349
SONABHY	1 130 072	68 364	61 605	59 960	39 067		6 759	420 490	794 441	70 509	63 655	57 487	39 749		6 853	280 124	651 938	49 103	42 675	36 801	32 503		6 428	232 569
SONAGESS	1 532	-717	-1 471	-1 782		972	754	329	2 287	532	-111	-220	149		643	230	2 553	-57	-773	-861	62		716	315
SONATER	2 817	527	122	101	78		406	111	652	-162	-527	-680		989	365	88	6 286	739	411	323	62		329	66
SONATUR	4 221	4 650	4 093	3 599	2 994		557	3 167	4 542	3 492	2 983	2 855	2 459		508	2 033	3 974	2 165	1 652	1 274	1 101		513	4 485
SOPAFER-B	885	516	272	104	94		244	144	862	381	143	64	88		238	108	865	431	196	105	86		235	128
<b>Sous-Total I</b>	<b>1 694 473</b>	<b>238 516</b>	<b>170 203</b>	<b>115 500</b>	<b>78 508</b>	<b>1 812</b>	<b>68 611</b>	<b>519 638</b>	<b>1 336 795</b>	<b>238 761</b>	<b>171 713</b>	<b>114 842</b>	<b>79 624</b>	<b>1 493</b>	<b>67 049</b>	<b>372 042</b>	<b>1 108 871</b>	<b>190 553</b>	<b>124 617</b>	<b>74 358</b>	<b>57 816</b>	<b>1 063</b>	<b>65 939</b>	<b>316 455</b>
<b>Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)</b>																								
CARFO	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	118 460	NA	NA	NA	62 462		2 351	2 336	105 508	NA	NA	NA	57 127		2 005	520
CNAMU	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	943	NA	NA	NA	118		121	39	645	NA	NA	NA		56	90	26
CNSS	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	DNP	186 772	NA	NA	NA	91 862		10 872	1 180	162 569	NA	NA	NA	80 487		10 052	1 114
<b>Sous total II</b>	<b>DNP</b>	<b>DNP</b>	<b>DNP</b>	<b>DNP</b>	<b>DNP</b>	<b>DNP</b>	<b>DNP</b>	<b>DNP</b>	<b>306 175</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>154 442</b>		<b>13 344</b>	<b>3 555</b>	<b>268 722</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>137 614</b>	<b>56</b>	<b>12 147</b>	<b>1 660</b>
<b>Total Général (I+II)</b>	<b>1 694 473</b>	<b>238 516</b>	<b>170 203</b>	<b>115 500</b>	<b>78 508</b>	<b>1 812</b>	<b>68 611</b>	<b>519 638</b>	<b>1 642 970</b>	<b>238 761</b>	<b>171 713</b>	<b>114 842</b>	<b>234 066</b>	<b>1 493</b>	<b>80 393</b>	<b>375 597</b>	<b>1 377 593</b>	<b>190 553</b>	<b>124 617</b>	<b>74 358</b>	<b>195 430</b>	<b>1 119</b>	<b>78 086</b>	<b>318 115</b>

**CA** : chiffre d'affaires ; **VA** : valeur ajoutée ; **EBE** : excédent brut d'exploitation ; **RE** : résultat d'exploitation ; **CP** : charges de personnel ; **BEN** : bénéfice net ; **CBN** : contribution au budget national. **DEF** : déficit. **RN** : résultat net ; **DNP** : Données Non Parvenues, **NA** : non applicable



**ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS  
ET RECOMMANDATIONS COMMUNES  
ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES  
D'ETAT ET DES SESSIONS ANTERIEURES**

## **A- ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

Au cours de la trentième (30<sup>ème</sup>) session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE), tenue les 23 et 24 juin 2022 sous la présidence de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre**, Président par délégation de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat, des résolutions et recommandations ont été formulées en vue d'une gestion efficiente et d'une gouvernance vertueuse des entreprises publiques. Ces résolutions et recommandations sont adressées aux départements ministériels et aux sociétés d'Etat.

Le point de la mise en œuvre des résolutions et recommandations individuelles adressées aux entreprises concernées figure dans leurs rapports de gestion. Le présent rapport de performance fait la synthèse de l'état de mise en œuvre desdites résolutions et recommandations au titre de l'analyse individuelle.

Le point ci-dessous concerne l'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations communes de l'AG-SE adressées aux entreprises ainsi qu'aux tutelles.

### **A.1 Au titre des sociétés d'Etat**

#### *Résolution n°01/2022/AG-SE du 24 juin 2022 portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2021*

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés dont les comptes ont été approuvés à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, qui ont procédé à l'affectation des résultats conformément à ladite résolution.

Toutefois, il convient de relever que les comptes de la SBT au 31 décembre 2022 présentent des dividendes dus à l'Etat au titre de l'exercice 2021.

*Résolution n°02/2022/AG-SE du 24 juin 2022 portant fixation des indemnités de fonction des membres des Conseils d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle des Présidents de Conseil d'Administration*

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des indemnités pour l'exercice 2022 conformément à la résolution citée.

*Résolution n°03/2022/AG-SE du 24 juin 2022 portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes*

Cette résolution est exécutée par toutes les sociétés qui procéderont au paiement des honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2022 à l'issue de l'approbation des comptes par l'AG-SE.

*Résolution n°04/2022/AG-SE du 24 juin 2022 portant fixation des indemnités des membres et des Présidents des comités spécialisés des Conseils d'Administration*

Cette résolution a été exécutée par l'ensemble des sociétés d'Etat.

*Résolution n°05/2022/AG-SE du 24 juin 2022 portant approbation des opérations visées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes*

Toutes les sociétés d'Etat ont mis en œuvre la résolution citée.

*Résolution n°06/2022/AG-SE du 24 juin 2022 portant attribution de pouvoir*

Les sociétés concernées ont mis en œuvre la résolution citée.

*Résolution n°07/2022/AG-SE/ du 24 juin 2022 relative à la formulation d'indicateurs spécifiques d'appréciation des missions de service public des sociétés d'Etat*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, seize (16) sociétés d'Etat ont procédé à la formulation d'indicateurs spécifiques permettant d'apprécier leurs



missions de service public. Toutefois, le CEGECI, le LNBTP et la SEPB n'ont pas formulé d'indicateurs spécifiques dans leur rapport de gestion.

*Résolution n°09/2022/AG-SE/ du 24 juin 2022 portant élaboration de comptes intermédiaires au sein des sociétés d'Etat*

La date d'effet de la résolution citée porte sur l'exercice 2023. Par ailleurs, certaines sociétés d'Etat ont relevé qu'elles ont pris des dispositions idoines pour procéder à l'arrêt des comptes semestriels de leurs comptes en 2023.

*Résolution n°11/2022/AG-SE/ du 24 juin 2022 relative à la mise en place des outils de base du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat*

En application de la résolution citée, les sociétés d'Etat ont procédé à l'élaboration et/ou à la mise à jour des outils de base du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat à savoir le manuel de procédures, les fiches de postes, l'organigramme et le plan de passation des marchés. En effet :

- une (01) société à savoir la SOGEMAB dispose de l'ensemble des quatre (04) outils de gestion à jour, soit un taux de réalisation de 100% ;
- huit (08) sociétés d'Etat à savoir l'Agetib, le CEGECI, la LONAB, l'ONEA, la SONABEL, la SONABHY, la SONAGESS et la SONATER disposent de trois (03) outils à jour sur quatre (04), soit un taux de réalisation de 75% ;
- cinq (05) sociétés d'Etat ont mis en œuvre deux (02) outils sur quatre (04), soit 50%. Il s'agit du BUMIGEB, de LA POSTE BF, de la SBT, de la SEPB et de la SOPAFER-B ;
- cinq (05) sociétés d'Etat à savoir l'ACOMOD-BURKINA, l'AGETEER, le LNBTP, la MINOFA et la SONATUR disposent d'un outil à jour parmi les quatre (04) outils de base de gestion, soit un taux de mise en œuvre de 25% ;

Le point exhaustif de la mise en œuvre de la résolution citée est joint en annexe 4 du présent rapport.

*Résolution n°13/2022/AG-SE/ du 24 juin 2022 relative à l'élaboration d'un plan de redressement des sociétés d'Etat déficitaires*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, la SONATER a élaboré et transmis le plan de redressement aux tutelles. La SOGEMAB quant à elle, a relevé qu'elle a élaboré et transmis à la tutelle technique son plan de redressement. Cependant l'ACOMOD-Burkina n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette résolution.

Par ailleurs, les ministères en charge de la santé, de l'agriculture et de l'habitat n'ont pas soumis de rapports circonstanciés périodiques relatifs au suivi rapproché des sociétés déficitaires à l'appréciation du Président par délégation de l'AG-SE conformément à la résolution citée.

**A.2. Au titre des tutelles**

**Au titre du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises**

*Résolution n°08/2022/AG-SE/ du 24 juin 2022 relative à la mise en place d'un système de notation des sociétés d'Etat*

Dans le cadre de l'exécution de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce a lancé le processus de recrutement d'un cabinet en charge de mener l'étude relative à la mise en place d'un système de notation des sociétés d'Etat.

*Résolution n°10/2022/AG-SE/ relative à la prise en compte d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration des sociétés d'Etat*

En exécution de la résolution citée, des dispositions ont été prises pour la prise en compte d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration des SCP dans le cadre de la relecture des textes régissant les sociétés à capitaux publics. Un atelier d'examen desdits projets de textes a été tenu le 26 mai 2023.

*Résolution n°12/2022/AG-SE/ du 24 juin 2022 portant limitation du nombre et de la durée des mandats des administrateurs représentant l'Etat dans les Conseils d'Administration*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, aucun administrateur représentant l'Etat n'est nommé dans plus de deux (02) conseils d'administration.

Cependant, des administrateurs représentant le ministère en charge de la santé, le ministère en charge des finances et le ministère en charge de la défense ont totalisé plus de six (06) ans dans le conseil d'administration de la SOGEMAB au 31 décembre 2022.

*Recommandation relative à la conduite d'une réflexion sur la mise en place d'un cadre dédié pour l'approbation des comptes des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)*

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge du commerce a élaboré un rapport en conseil de cabinet en vue d'une large concertation avec les parties prenantes. Aussi, convient-il de relever que la réflexion visant à mettre en place un cadre dédié à l'approbation des comptes des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) a été prise en compte dans le cadre de la relecture des textes régissant les sociétés à capitaux publics dans la perspective d'organiser des Assemblées sectorielles. A cet effet, un atelier d'examen desdits textes regroupant la Primature et des départements ministériels concernés a été tenu le 26 mai 2023.

**Au titre du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective**

*Recommandation relative à l'analyse de la pertinence des contrats plans au regard du non-respect des engagements de l'Etat*

En exécution de la recommandation citée, le MEFP a signalé que le nouveau référentiel d'élaboration, d'adoption, d'exécution et de suivi évaluation des contrats plans a été adopté par décret n°2020-0635/PRES/PM/MINEFID/MICA du 16 juillet 2020. Ce référentiel définit le cadre réglementaire d'élaboration des contrats plans en tenant compte de l'inscription budgétaire des crédits dans le Ministère sectoriel de la société concernée et devra permettre ainsi d'éviter le non-respect des engagements

de l'Etat. En outre, il a précisé qu'en 2022 le contrat plan de LA POSTE BF a été examiné suivant ce référentiel et que celui du BUMIGEB est en cours de traitement.

*Recommandation relative à la remise de pénalités de retard et la revue de l'échéancier de remboursement de l'emprunt de la MINOFA*

Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite recommandation, le MEFP a relevé que le Président du Conseil d'Administration (PCA) de la MINOFA, a par correspondance n°2022-015/MINOFA/PCA du 19 août 2022, sollicité de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) le rééchelonnement du prêt de 200 millions de FCFA accordé à la MINOFA en 2019. En réponse à cette requête, la DGTCP a par correspondance n°2022-1673/MEFP/SG/DGTCP/ACCT du 07 septembre 2022, invité le PCA de la MINOFA à lui communiquer le nouvel échéancier souhaité.

*Recommandation relative au paiement de la tranche de la subvention due à la SONABHY*

En exécution de la recommandation citée, le MEFP a indiqué que la subvention inscrit dans le budget de l'Etat pour le compte de la SONABHY est débloquée dans les délais. Cependant, il a noté que compte tenu de l'évolution des prix des hydrocarbures à l'international, les dotations budgétaires s'avèrent parfois insuffisantes malgré le rehaussement continu du niveau de la subvention.

En outre, le problème des moins-values constitue une préoccupation majeure au regard de leur importance en termes d'incidence financière. Par ailleurs, un comité interministériel a été mis en place et un pointage est fait périodiquement pour éviter l'accumulation des arriérés. En ce qui concerne les moins-values, des actions sont entreprises pour permettre à la SONABHY de gérer les tensions de trésorerie à travers la titrisation des arriérés et la compensation exceptionnelles de certaines dettes croisées.

*Recommandation relative à la poursuite de l'accompagnement au profit de la CARFO dans le cadre de l'apurement des emprunts contractés par les structures publiques*

En exécution à cette recommandation, le MEFP a indiqué que l'apurement des emprunts contractés par les structures publiques se fait régulièrement à travers des ouvertures spéciales de crédits pour leur prise en charge. En effet, sur un montant total décaissé de 29 562 572 508 FCFA, la CARFO a été remboursée à hauteur de 17 888 586 262 FCFA, soit 11 945 900 131 F CFA en capital et 5 942 686 131 F CFA en intérêt au 31 janvier 2023. Des prévisions ont été faites au titre de l'année 2023.

*Recommandation relative à l'accompagnement de la SEPB dans la mobilisation des financements appropriés de l'usine de Koupéla*

En exécution de la recommandation citée, le MEFP a indiqué que dans le cadre de la contractualisation du prêt de 10 milliards de F CFA pour la réalisation du complexe industriel de production d'engrais à base de phosphates naturels, la Société d'Exploitation des Phosphates a sollicité la garantie de l'Etat. A cet effet, une suite favorable a été donnée à sa requête pour un montant de 8 milliards de FCFA.

*Recommandation relative à la réalisation d'une étude sur les procédures spécifiques de la commande publique dans les Sociétés d'Etat*

En exécution de cette recommandation, le MEFP a relevé que la spécificité des sociétés d'Etat a été partiellement prise en compte par décret n°2023-0273/PRES-TRANS/PM/MEFP du 23 mars 2023 modifiant le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlements des marchés publics et des délégations de service.

Par ailleurs, il a indiqué que les réflexions se poursuivent en vue de trouver des procédures adaptées aux commandes liées au cœur de métier des sociétés d'Etat.

## **Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSPH)**

*Recommandation relative à la poursuite de la réflexion sur le modèle économique et le statut juridique de la SOGEMAB en vue de lui permettre de poursuivre ses missions de maintenance des équipements biomédicaux et la mise en place d'un système de leasing au regard de la mission et du rôle stratégique de la société en collaboration avec les tutelles financière et de gestion*

La recommandation citée n'a pas été mise en œuvre. Toutefois, le Ministère en charge de la santé a relevé qu'une analyse comparative du statut actuel de la SOGEMAB par rapport à son statut précédent a été réalisée. Aussi, il a indiqué que la SOGEMAB a besoin d'accompagnement institutionnel pour assurer ses missions de service public.

## **Au titre du ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCCAT)**

*Recommandation relative à la poursuite des réflexions sur la définition d'un modèle économique efficace prenant en compte les réalités du marché tout en garantissant la viabilité économique de la SBT*

En exécution de cette recommandation, le ministère en charge de la communication a indiqué qu'une feuille de route portant mise en œuvre du projet Multiplex a été adoptée en conseil des ministres, le 03 novembre 2021. Son opérationnalisation est en cours avec la mise en place d'un comité de suivi et d'orientation dudit projet. Ce comité composé de plusieurs acteurs (Présidence du Faso, Primature, Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, Conseil Supérieur de la Communication, Union Burkinabè des diffuseurs de Services Télévisuels, Ligue des consommateurs, etc.) a tenu des sessions au cours de l'exercice 2022 sous la supervision du ministre chargé de la communication. Un rapport provisoire a été déposé et les conclusions des études de marché sont attendues.

## **B- SUIVI DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'AG-SE**

Ce suivi porte sur la mise en œuvre des résolutions et recommandations formulées lors des sessions antérieures à la 30<sup>ème</sup> AG-SE non mises en œuvre.

**B1. Au titre de la 29<sup>ème</sup> session de l'AG-SE tenue les 24 et 25 juin 2021**

*Résolution n°07/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant adoption de la stratégie de gestion des sociétés d'Etat*

En application de la résolution citée le Ministère en charge du commerce a transmis la tranche 2022 du plan d'actions de la stratégie de gestion aux départements ministériels et aux sociétés d'Etat suite à la tenue de l'atelier de sensibilisation en avril 2022. Du reste, des dispositions sont prises en vue de la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de ladite stratégie.

*Résolution n°08/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant évaluation de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat*

En application de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce en collaboration avec le Haut Comité chargé du Suivi de l'application du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat a procédé au recrutement d'un cabinet chargé de l'évaluation du code. A cet effet, le rapport diagnostic a été validé le 18 avril 2023 par le comité technique de suivi de l'étude. Aussi, il est attendu du cabinet la transmission d'un projet de nouveau code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat dont la validation est prévue au plus tard fin juin 2023.

*Résolution n°09/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la convocation des administrateurs aux sessions des Conseils d'Administration*

La résolution citée est partiellement mise en œuvre. En effet, l'analyse des rapports de gestion exercice 2022 des sociétés révèle que sur dix-neuf (19) sociétés, neuf (09) ont procédé à la mise en œuvre de la résolution citée et dix (10) ont convoqué des administrateurs dont les mandats sont irréguliers. Il s'agit de l'ACOMOD-BURKINA, du BUMIGEB, du CEGECI, de la LONAB, de la SBT, de la SEPB, de la SOGEMAB, de la SONABEL, de la SONABHY et la SONAGESS.

En effet, la situation au 31 décembre 2022 révèle que sur cent soixante-cinq (165) mandats d'administrateurs, trente (30) mandats présentent une irrégularité.



***Résolution n°10/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant mise en place d'un programme de certification des administrateurs des sociétés d'Etat***

En application de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce a procédé au recrutement d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un programme de certification. A cet effet, le rapport diagnostic a été validé le 07 avril 2023 par le comité technique de suivi de l'étude. Aussi, il est attendu du cabinet la transmission d'un projet de programme de certification dont la validation est prévue au plus tard fin juin 2023.

***Résolution n°11/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la mise en œuvre des décisions de l'AG-SE***

En exécution de la résolution citée, les sociétés d'Etat ont pris des dispositions pour la mise en œuvre des décisions issues des sessions de l'AG-SE. Un point de la mise en œuvre desdites décisions est fait dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de chaque société à l'AG-SE.

En ce qui concerne les sanctions relatives au non-respect des décisions de l'AG-SE, le Ministère en charge du commerce a engagé le processus de recrutement d'un cabinet dans le cadre de l'étude relative au système de notation des sociétés d'Etat qui prendra en compte la définition des sanctions en cas de non-respect des décisions de l'AG-SE.

***Résolution n°12/2021/AG-SE/MINEFID du 25 juin 2021 relative à la correction d'erreurs significatives impactant les comptes des sociétés d'Etat***

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la résolution citée, deux (02) sociétés ont effectué des opérations d'apurements de comptes sans attesté l'avis préalable de la tutelle financière. Il s'agit du CEGECI et de l'ONEA au titre de l'exercice 2022.

***Résolution n°50/2021/AG-SE du 25 juin 2021 portant mise en place d'un cadre de concertation des administrateurs des sociétés d'Etat***

En exécution de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce a, à travers un processus participatif impliquant les départements ministériels, les administrateurs



ainsi que les dirigeants des sociétés d'Etat et des établissements de prévoyance sociale, élaboré un projet de texte en vue de la création d'un cadre de concertation des administrateurs des sociétés d'Etat et des établissements de prévoyance sociale. A cet effet, l'arrêté conjoint n°2023-00186/MDICAPME/MEFP relatif à la mise en place dudit cadre a été signé le 02 mai 2023.

*Résolution n°53/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la restructuration des agences de Maîtrises d'Ouvrage Déléguées Publiques (MODP)*

En exécution de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce a procédé au recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'une étude de restructuration des MODP. La rencontre de cadrage est prévue pour se tenir courant juin 2023.

*Recommandation relative à l'état des lieux des infrastructures hydrauliques existantes en vue de mettre en place une politique de maintenance desdites infrastructures et à l'élaboration d'un programme pour la construction de nouveaux barrages*

Le Ministère en charge de l'eau n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

**B2. Au titre de la 28<sup>ème</sup> session de l'AG-SE tenue les 25 et 26 juin 2020**

*Résolution n°07/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant mise en place de cadres d'échanges avec les administrateurs au sein des départements ministériels*

En exécution de la résolution citée, le Ministre en charge du commerce a tenu une rencontre avec les administrateurs relevant de son département le 14 avril 2023.

Aussi, les Ministères en charge des finances, de la communication et de l'urbanisme ont relevé avoir tenu des rencontres d'échanges avec les administrateurs de leur département. Toutefois, les comptes rendus desdites rencontres n'ont pas été transmis à la tutelle de gestion.

Par ailleurs, il convient de relever que les autres départements ministériels à savoir les ministères en charge du travail, des infrastructures, de l'énergie et des mines, de

la santé, des transports, de l'eau, de l'agriculture et des postes n'ont pas fait le point de la mise en œuvre de la résolution citée.

*Résolution n°10/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la soumission des rapports de gestion des conseils d'administration aux commissaires aux comptes*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, toutes les sociétés d'Etat ont transmis à leurs commissaires aux comptes les rapports de gestion de leur conseil d'administration conformément à la résolution citée.

Toutefois, il sied de relever que des incohérences demeurent dans la plupart des rapports de gestion soumis aux commissaires aux comptes. A cet effet, les CAC sont invités à se conformer aux dispositions de l'article 713 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

*Résolution n°11/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la définition de critères d'octroi de la prime de bilan au sein des sociétés d'Etat*

En exécution de cette résolution, le Ministère en charge du commerce a procédé à la mise en place d'une équipe interministérielle chargée de définir les critères d'octroi de la prime de bilan au sein des sociétés d'Etat.

A cet effet, un avant-projet de décret portant encadrement de la prime de bilan a fait l'objet d'examen par les parties prenantes lors d'une rencontre tenue le 03 juin 2022. A l'issue du processus d'examen par les différents acteurs, le dossier a été transmis au Président par délégation de l'AG-SE pour recueillir ses orientations.

**B3. Au titre de la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2019**

*Résolution n°039/2019/AG-SE/SONABHY du 29 juin 2019 portant augmentation de capital de la SONABHY*

En exécution de cette résolution, le Conseil des Ministres a autorisé l'augmentation de du capital social de la SONABHY par décret n°2020-968/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 16 décembre 2020. Aussi, il convient de relever

que les statuts particuliers de la société sont en cours d'actualisation conformément à la réglementation en vigueur.

*Recommandation relative à la relecture de la réglementation des sociétés d'Etat en vue de son harmonisation avec le Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation, le ministère en charge du commerce a recruté en 2021 un cabinet pour la relecture des textes régissant les sociétés à capitaux publics. A cet effet, un rapport diagnostic a été validé lors de la réunion du comité technique de suivi de l'étude le 24 mars 2023. Aussi, des avant-projets de textes ont été élaborés et soumis au comité pour examen.

**B4. Au titre de la 26<sup>ème</sup> session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2018**

*Recommandation n°001/2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant levée des réserves des commissaires aux comptes*

Cette recommandation a concerné le BUMIGEB, le CEGECI et LA POSTE BF au titre des sociétés d'Etat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, les comptes du BUMIGEB, du CEGECI et de LA POSTE BF ont été certifiés sans réserve au titre de l'exercice 2022.

Par ailleurs, il convient de relever que les comptes de l'exercice 2022 de la SONAGESS et de la SONABHY ont été certifiés sous réserve par leurs commissaires aux comptes.

**ANALYSE DES PERFORMANCES  
PAR SOCIETE D'ETAT**



# **AGENCE DE CONSEIL ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN BATIMENT ET AMENAGEMENT URBAIN (ACOMOD- BURKINA)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA) est une société d'Etat créée par décret n°2010-745/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010 avec un capital social de 312 000 000 de F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par Décret n°2010-746/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010.

Les activités de l'agence sont principalement régies par décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle a pour missions d'exécuter pour le compte de l'Etat, de ses démembrements et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les travaux d'infrastructures en bâtiments ;
- les travaux d'aménagement urbain ;
- les études, l'appui-conseil et le suivi des travaux ;
- les équipements industriels.

L'exercice 2022 de l'ACOMOD-BURKINA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Diodama Gaston KABORE**, Directeur Technique de la société assurant l'intérim de la Direction Générale suivant la note n°2022-007/ACOMOD-B/CA/PCA du 22 avril 2022. Il a été nommé par décret n°2023-0084/PRES-TRANS/PM/MUAFH du 08 février 2023.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	24	24	21	00
Permanent	22	20	18	02
Agent provenant de l'Etat	02	04	03	-02
Occasionnels (Contractuel)	00	00	00	00
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	165 743 561	157 399 434	178 127 292	8 344 127
Cotisations Sociales	21 293 199	20 554 095	21 017 195	739 104
Dettes sociales	17 425 045	8 154 585	6 031 129	9 270 460

L'effectif total de l'agence est demeuré constant à vingt-quatre (24) agents entre 2021 et 2022. Cependant, la masse salariale a enregistré une hausse de 8,344 millions en passant de 157,399 millions en 2021 à 165,743 millions en 2022.

Les dettes sociales ont enregistré une hausse de 113,68% en 2022 du fait des droits à payer au gestionnaire des ressources humaines.

Par ailleurs, le turn-over de l'agence est passé de 7,14% à 8,33% entre 2021 et 2022.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2023	2024	2025
Départ à la retraite	00	01	00
Prévision de recrutement	02	02	02
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	10 000 000	20 000 000	20 000 000

L'agence envisage recruter en 2023 deux (02) agents en vue de renforcer l'effectif des directions techniques et opérationnelles.

## **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

L'ACOMOD-B a relevé qu'aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré au cours de l'exercice 2022.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

L'ACOMOD-BURKINA a relevé que le climat social est resté serein au sein de l'agence en 2022.

## **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

L'ACOMOD-BURKINA ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Cependant, la société a relevé que le plan stratégique de développement a été élaboré et est en attente d'adoption par le conseil d'administration.

A cet effet, il convient d'encourager la société à finaliser ledit plan, à s'engager dans la démarche qualité en vue de sa certification et à intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.



## **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires au cours de l'exercice 2022. Il sied de relever que les convocations et la transmission des comptes rendus aux autorités de tutelle ont été faites dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 20 au 24 juin et du 16 au 22 décembre 2022 et les rapports de séjour ont été transmis aux tutelles.

Toutefois, le rapport du deuxième séjour n'a pas été transmis dans les délais requis. A cet effet, il sied d'inviter le PCA au respect des délais de transmission des rapports de séjour aux autorités de tutelles conformément aux dispositions réglementaires.

## **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

#### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 d'audit interne. En effet, elle a relevé que trois (03) recommandations antérieures ont été formulées et sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit de :

- élaborer et faire valider des rapports mensuels sur la gestion du carburant ;
- procéder à une numérotation chronologique des fiches de sortie de carburant ;
- élaborer un plan triennal de formation du personnel.

#### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'ACOMOD-BURKINA ne dispose pas d'un service d'audit interne. Cependant, les missions d'audit interne sont assurées par le contrôleur interne. Au cours de l'exercice sous-revue, le contrôleur interne a réalisé des missions sur l'évaluation de

la mise en œuvre des recommandations, le contrôle des dépenses et l'évaluation du plan de mitigation des risques.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- diligenter la mise en œuvre des recommandations non exécutées ;
- produire systématiquement les rapports de mission conformément à la réglementation en vigueur ;
- actualiser la cartographie des risques.

### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'agence a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2022 et a relevé deux (02) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes qui sont en cours d'exécution à savoir :

- élaborer un manuel de procédures comptables des activités de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) ;
- élaborer le « plan comptable d'entité (PCE) ».

#### **III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de l'ACOMOD-BURKINA est assuré par le cabinet d'Audit Conseil et de Service (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Au terme de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder au rapprochement des inventaires au fichier des immobilisations en vue de les rendre cohérent avec les données de la comptabilité ;
- respecter la méthode de détermination des prélèvements des retenues sur les valeurs mobilières conformément au code général des impôts ;
- procéder à l'édition des factures suivant le niveau d'avancement des travaux constatés afin de rattacher les produits aux exercices concernés.

Par ailleurs, la Direction Générale des Impôts (DGI) a effectué un audit fiscal à l'issue duquel, elle a recommandé d'intégrer les écritures de régularisation et procéder aux corrections nécessaires à la retenue à la source de 25% pour le personnel intérimaire et la comptabilisation des primes de gratifications du personnel.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2022 du comité d'audit. En effet, l'agence a indiqué que sur trois (03) recommandations formulées, deux (02) sont partiellement exécutées et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à la relecture du manuel de procédures administratives, financières et comptables en conformité avec les textes législatifs et réglementaires.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de l'ACOMOD-BURKINA a effectué des missions au cours de l'exercice 2022 à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- reprendre les travaux de relecture du manuel de procédures ;
- diligenter la finalisation du plan stratégique de développement.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'ACOMOD-BURKINA a indiqué qu'elle n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au titre des exercices antérieurs à 2022.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'elle a reçu une mission de l'Inspection Générale des Finances (IGF) au cours de l'exercice 2022.

A l'issue de sa mission, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à la concordance des déclarations fiscales ;
- pourvoir en personnel les postes de travail vacants.

### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

L'ACOMOD-BURKINA a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, l'agence a signalé qu'elle dispose d'un statut du personnel, d'un plan de passation des marchés, d'un code d'éthique et de déontologie des employés, d'un bilan social et mis en place un comité chargé de l'examen de l'avant-projet de plan de passation des marchés.

Néanmoins, l'ACOMOD-BURKINA ne dispose pas des manuels de procédures techniques, administrative, financière et comptable à jour, d'un organigramme à jour, de fiches de postes à jour, d'une cartographie des risques à jour et d'un plan de carrière du personnel.

A cet effet, il convient d'inviter l'ACOMOD-BURKINA à diligenter l'élaboration et l'actualisation desdits outils en vue d'améliorer sa gouvernance.

### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2022. Toutefois, elle a relevé l'existence de deux (02) conventions conclues en 2014 dont l'exécution s'est poursuivie en 2022 mais n'ont pas produit d'effets en 2022.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	273 053	266 423	352 846
Ressources stables	19 545 486	19 540 068	19 513 706
Actif immobilisé net	19 338 244	19 349 455	19 213 859
Actif circulant	682 170	976 360	652 545
Passif circulant	7 166 042	7 592 734	6 075 178
Trésorerie actif	6 691 114	6 806 986	5 722 480
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	26 711 528	27 132 802	25 588 884

L'analyse du tableau ci-dessus indique une augmentation des capitaux propres et des ressources stables au cours de la période sous revue. Ils sont passés respectivement de 266,423 millions à 273,053 millions et de 19,540 milliards à 19,545 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 suite à l'incorporation du résultat net bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice sous revue.

Toutefois, l'actif immobilisé net enregistre une légère baisse en passant de 19,349 milliards à 19,338 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 suite principalement aux amortissements constatés sur les matériels de transport.

Aussi, la trésorerie nette est passée de 6,807 milliards à 6,691 milliards de F CFA au cours de la même période. Cependant, il sied de préciser que cette trésorerie nette est constituée à plus de 90% des fonds délégués (ressources des projets) en attente de paiement aux entreprises pour solder des montants de leurs prestations.

#### IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,01	1,00	1,01
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	709,37	-474,11	557,66
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	23,73%	-302,59%	153,12%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration relative de l'équilibre financier au cours de l'exercice 2022. En effet, le ratio de financement des emplois stables est resté supérieur à l'unité sur la période de référence traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Cependant, le ratio de capacité de remboursement se situe à 709,37 en 2022 du fait de l'importance des dettes financières. Il convient de préciser que cette dette est liée à la convention avec l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

#### IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	2,43%	-28,72%	5,19%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	1,02%	0,98%	1,38%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,01	1,01	1,01
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,03	1,03	1,05
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,93	0,90	0,94

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration relative des ratios de performances financières au cours de l'exercice 2022. En effet, les taux de rentabilité financière et d'autonomie financière ont connu une augmentation entre 2021 et 2022 en passant respectivement de -28,72% à 2,43% et de 0,98% à 1,02% suite à l'incorporation du résultat net bénéficiaire enregistré en 2022.

Aussi, les ratios de solvabilité générale et de liquidité générale sont restés constants et supérieurs à l'unité au cours de la même période.

Toutefois, le ratio de liquidité immédiate est resté inférieur à l'unité traduisant que les disponibilités de l'agence ne lui permettent pas de faire face à ses dettes de court terme.

## **IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

### **IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	239 002	235 344	167 043
Valeur ajoutée	114 380	13 421	22 440
Charges de personnel	195 677	194 638	195 199
Excédent brut d'exploitation	-81 297	-181 216	-172 759
Résultat d'exploitation	-101 810	-217 131	-188 792
Résultat financier	109 440	141 604	154 823
Résultat des activités ordinaires	7 630	-75 526	-33 970
Résultat hors activités ordinaires	0	00	58 566
Résultat net	6 630	-76 526	18 327

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion de l'ACOMOD-BURKINA au titre de l'exercice 2022. En effet, la valeur ajoutée enregistre une hausse de 100,929 millions de F CFA en passant de

13,451 millions à 114,380 millions de F CFA entre 2021 et 2022 suite à l'accroissement du volume d'activités et à la baisse des provisions pour risques à court terme.

Cependant, l'excédent brut d'exploitation est négatif de 81,297 millions de F CFA traduisant une contreperformance de la société au titre de l'exercice sous revue.

Par contre, le résultat net de l'exercice sous revue est bénéficiaire du fait des produits financiers.

#### IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	1,55%	40,89%	-40,15%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	750,32%	-40,19%	-82,91%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	171,08%	1450,20%	869,87%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	00	-51,83%	-164,30%
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-34,02%	-77,00%	-103,42%

L'analyse du tableau ci-dessus indique un niveau insatisfaisant des ratios de performance économique sur toute la période de référence. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée bien qu'étant en amélioration demeure très élevé du fait du faible niveau de la valeur ajoutée.

A cet effet, il convient d'inviter l'ACOMOD-BURKINA à travailler à accroître son volume d'activités en vue de garantir sa viabilité.

#### IV.4. Analyse des indicateurs spécifiques

Intitulé	2022	2021	2020
<b>Respect des principes fondamentaux de la commande publique</b> (nombre d'attributions de mise en cause par l'ARCOP/nombre total d'attributions)	0%	0%	0%
<b>Respect des délais de réalisation des infrastructures dont les fonds délégués sont intégralement mis à la disposition de la MOD</b> (Nombre de projets réalisés dans les délais/Nombre de projets)	Néant	100%	100%
<b>Qualités des ouvrages réalisés</b> (Nombre marchés réceptionnés/Nombre total de marchés)	100%	100%	100%



L'ACOMOD-BURKINA a formulé trois (03) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière en 2022. En effet, l'indicateur relatif au respect des principes fondamentaux de la commande publique et celui en lien avec la qualité des ouvrages réalisés sont satisfaisants.

Cependant, elle doit redoubler d'efforts dans la recherche de nouveaux projets afin d'améliorer son indicateur relatif au respect des délais de réalisation des infrastructures dont les fonds délégués sont intégralement mis à sa disposition.

D'une manière générale, les performances économique et financière de l'ACOMOD-BURKINA se sont relativement améliorées au cours de l'exercice sous revue mais restent insatisfaisantes. A cet effet, l'agence doit développer davantage les activités en lien avec son cœur de métier en vue d'améliorer ses performances.

En outre, il convient d'inviter la société à améliorer le niveau de mise en œuvre des outils de stratégie de gouvernance et ceux du dispositif de contrôle interne.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'ACOMOD-BURKINA a signalé la réception de la lettre de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) relative à la rémunération des comptes de dépôts au Trésor Public au titre de l'année 2022. Ces produits financiers d'un montant de 87 773 972 F CFA lui ont permis d'améliorer son résultat financier et de réaliser un résultat net bénéficiaire.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution N°014/2022/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

L'ACOMOD-B a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la production d'un rapport circonstancié sur la constitution de provisions de primes de bilan et de gratifications au titre d'exercices antérieurs à 2021 à l'attention des ministres de tutelles pour décision à prendre*

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

*Recommandation relative à la concertation avec l'ONEA et la SONABEL en vue de lever les goulots d'étranglement dans le cadre de la réalisation des activités*

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

*Recommandation relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des outils du dispositif de contrôle interne*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, l'agence a indiqué que des dispositions ont été prises en vue de l'élaboration des outils. Ainsi, elle a précisé que des projets de manuels de procédures ont été élaborés et sont en attente d'adoption par le Conseil d'Administration.

*Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations des audits*

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

*Recommandation relative à la tenue de concertation entre la société, le secrétariat permanent du 11 décembre, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et le ministère en charge des finances en vue de l'apurement des comptes de la société dans le cadre de la convention de prêt rétrocédé du 11 décembre 2014 à Dédougou*

L'agence a fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation. En effet, elle a signalé avoir saisi le Ministère en charge des finances. Cependant, elle a relevé que les courriers adressés à la tutelle financière sont restés sans suite.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'elle a mis en œuvre toutes les résolutions antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

### **VII.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION ANTERIEURE NON MISE EN ŒUVRE**

*Recommandation relative à la poursuite de la mise en œuvre du code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat*

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

## **VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022**

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*TIENDREBEGO Delwendé Maxime	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	Décret n°2022-0531/PRES-TRANS/PM/MEFP/MU AFH du 20/07/2022	05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
NEBIE Brahyman	Ministère de l'Urbanisme,	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/	3 ans 09	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	des Affaires Foncières et de l'Habitat	MINEFID du 29/03/2019  R-D n°2022-0247/PRES-TRANS/PM/MEFP/MU AHFH du 31/05/2022	mois	
BONTOGO Siméon	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/ MINEFID du 29/03/2019  R-D n°2022-0382/PRES-TRANS/PM/MEFP/MU AHFH du 22/06/2022	3 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
QUENUM Joseph Patrice	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2019-0258/PRES/PM/MHU/ MINEFID du 29/03/2019	3 ans 09 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré  Remplacé par MINOUNGOU L. Teegwendé par CM du 01/03/2023
KABORE Christian	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2021-1001/PRES-/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KABORE/OUEDRAOGO Kâ Josseline Sonia	Ministère des infrastructures et du Désenclavement	Décret N°2021-1001/PRES-/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Simon	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales	Décret N°2021-0219/PRES-/PM/MINEFID/MUHV du 06/04/2021	1 an 09 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TOUGOUMA Nakaossebgandin Eric	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Décret N°2021-1001/PRES-/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	1 an 03 mois	Appelé à d'autres fonctions

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
				A remplacer
SANON Zézouma	Représentant des travailleurs	Décret n°2022-0531/PRES-TRANS/PM/MEFP/MU AFH du 20/07/2022	05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA)

## VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022

Le Commissariat aux Comptes de l'ACOMOD-BURKINA est assuré par le cabinet d'Audit-Conseil et Services du Burkina (ACS) nommé par résolution N°032/2015/AG-SE/ACOMOD-BURKINA du 30 juin 2015 et renouvelé par résolution N°037/2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA du 26 juin 2020.

A la date du 31 décembre 2022, il totalise neuf (09) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

A cet effet, il sied d'inviter l'agence à procéder au recrutement d'un nouveau Commissaires aux Comptes titulaire et de son suppléant.

## IX.PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'ACOMOD-BURKINA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution N°.....-2023/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par

l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA).

## 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>6 629 969</b>	<b>F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	-76 526 362	F CFA
<b>Report à nouveau</b>	:	<b>-69 896 393</b>	<b>F CFA</b>

## 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N°...2023/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.



# **AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

L'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) a été créée par décret n°2009-046/PRES/PM/MEF/MAHRH/MCPEA du 17 février 2009 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 413 200 000 F CFA. Ses statuts particuliers approuvés par décret n°2009-282/PRES/PM/MAHRH/MEF/MCPEA du 08 mai 2009. Les activités de l'Agence sont régies par le décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée.

Elle a pour objet l'exécution des travaux, à titre de Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte de l'Etat et de ses démembrements, des collectivités territoriales, des associations et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les infrastructures hydrauliques et l'aménagement de l'espace rural (aménagements hydro agricoles, barrages et petites retenues, puits et forages, alevinières etc.) ;
- les équipements et constructions rurales ;
- le développement local.

L'exercice 2022 de l'AGETEER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Ernest Auguste G. YELEMOU**, nommé par décret n°2022-0264/PRES-TRANS/PM/MEEEE du 31 mai 2022. Ce dernier totalise sept (07) mois au 31 décembre 2022 au sein de la société.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	41	40	41	1
Permanent	41	40	41	1
Agent provenant de l'Etat	0	0	0	0
Occasionnels (Contractuel)	12	12	12	0
Autres agents à préciser (Journalier)	0	0	0	0
Masse salariale	351 835 539	320 999 919	327 838 778	30 835 620
Cotisations Sociales	36 073 268	34 591 190	35 096 764	1 482 078
Dettes sociales	40 121 315	41 192 456	2 668 629	-1 071 141

L'effectif total de l'AGETEER a enregistré l'entrée d'un agent en passant de quarante (40) agents en 2021 à quarante-un (41) en 2022. Aussi, la masse salariale et les cotisations sociales sont en hausse respectivement de 30 835 620 F CFA et de 1 482 078 F CFA entre 2021 et 2022.

Par contre, les dettes sociales enregistrent une baisse de 1 071 141 F CFA au cours de la même période du fait de la baisse des charges sociales des autres personnels.

Par ailleurs, le turn over de l'agence est passé de 1,25% à 2,5% entre 2021 et 2022.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	0	1	2
Prévision de recrutement	1	0	0
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	6 066 300	0	0

L'AGETEER prévoit recruter un (01) environnementaliste en 2023 en vue de renforcer son effectif. L'incidence financière de ce recrutement est estimée à 6 066 300 F CFA.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

L'AGETEER a relevé qu'aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré au cours de l'année 2022.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

L'AGETEER a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2022.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

L'AGETEER a signalé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique de développement 2022-2026 adopté par le Conseil d'Administration en 2022, l'AGETEER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Aussi, la société a indiqué qu'elle a engagé le processus d'élaboration du contrat plan avec l'Etat.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'agence a relevé la tenue de trois (03) sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022 dont une session extraordinaire. Toutefois, la session budgétaire n'a pas été convoquée dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 09 au 11 août et du 14 au 16 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis. Toutefois, il sied d'indiquer que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais.

A cet effet, il convient d'inviter l'agence à respecter les délais règlementaires de convocation des sessions du Conseil d'Administration et de tenue des séjours du PCA.

### **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022.

Sur douze (12) recommandations formulées, huit (08) ont été réalisées, deux (02) sont en cours de mises en œuvre et deux (02) non exécutées. Les recommandations non mises en œuvre sont :

- soumettre un programme d'activités détaillé à la direction générale et produire un rapport d'activités et d'exécution du budget à la fin de chaque exercice ;
- procéder à l'élaboration d'un plan de formation des agents.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de l'AGETEER est assuré par la Direction de l'audit interne qui a effectué des missions au cours de l'exercice 2022 ayant porté sur la vérification de la gestion des caisses, des banques, des véhicules et du carburant, sur la convention MOAD/03/00/02/09/00/2018/00064 signée entre le Burkina Faso et le royaume de Belgique et sur la mise en œuvre des recommandations antérieures.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- effectuer régulièrement les contrôles inopinés conformément aux prescriptions du manuel de procédures ;
- procéder à la sortie des cartes désactivées si toute fois elles ne seront pas réutilisées;
- veiller à l'exhaustivité des saisies et à rattacher toutes les charges à l'exercice concerné ;
- chercher à comprendre la cause de l'augmentation des factures en vue d'une maîtrise des charges ;
- mettre en place un système intégré qui permet d'avoir la traçabilité des décomptes traités ;
- veiller au respect des délais de transmission des rapports.

### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, deux (02) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes en 2014 et 2016 sont en cours de réalisation à savoir :

- mettre en place des critères spécifiques de déclassement des créances clients et une règle pour la constitution des provisions sur les créances ;
- procéder au recouvrement ou au provisionnement des créances antérieures à 2016.

Par ailleurs, l'AGETEER a indiqué que les recommandations antérieures de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) ont été entièrement exécutées.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de l'AGETEER est assuré par le Cabinet Rosette NACRO en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

A l'issue de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles il a formulé les principales recommandations suivantes :

- prendre le soin de faire des mentions spécifiques sur les factures envoyées au service comptabilité et celles qui ont été reprises par les prestataires afin d'éviter les doubles imputations ;
- veiller à ce que les comptables enregistrent régulièrement les factures reçues ;
- prendre les dispositions pour que les commissions de gestion comptabilisées soient toujours accompagnées de factures établies en bonne et due forme.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 du comité d'audit.

En effet, sur neuf (09) recommandations formulées, sept (07) sont mises en œuvre, une (01) a été exécutée partiellement et une (01) n'a pas été mise en œuvre. La recommandation non exécutée concerne la finalisation et la signature du contrat plan Etat/AGETEER.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de l'AGETEER a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2022 à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les recommandations suivantes formulées :

- respecter les délais de transmission des documents à examiner lors des sessions du Conseil d'Administration ;
- faire l'état d'exécution à mi-parcours des recommandations avant la tenue des sessions du Conseil d'Administration ;
- éviter les révisions du programme d'activités, du budget et du PPM au cours du dernier trimestre de l'année ;
- prévoir l'élaboration d'un dispositif d'assurance qualité intégral sur toute la chaîne d'exécution de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'AGETEER n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'AGETEER a relevé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Techniques des Services du ministère en charge de l'eau au cours de l'exercice 2022.

En effet, la mission de l'Inspection Générale des Finances a porté principalement sur les avantages en nature liés au véhicule du Directeur général et les primes de rendement accordés au personnel, la compensation d'impôt (IRCM) au mépris des règles en la matière et sur l'exécution des marchés non prévus dans le Plan de Passation des Marchés.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- formaliser les avantages en nature octroyés dans la structure ;
- déclarer les primes et les avantages en nature imposables ;
- déclarer et reverser le montant minoré de l'IRCM auprès de l'administration fiscale ;
- éviter l'exécution des marchés hors PPM.

S'agissant de l'Inspection Techniques des Services, les missions ont porté sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics. A l'issue des missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- respecter la procédure de planification de la commande publique conformément aux dispositions réglementaires ;
- inviter la Direction Générale du Budget aux travaux de la Commission d'Attribution des Marchés ;
- veiller à mettre fin à l'élaboration des documents de la commande publique à titre de régularisation.

### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

L'AGETEER a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Excepté le plan de formation pluriannuel du personnel, l'AGETEER dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Il convient d'encourager l'agence à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation pluriannuel du personnel et à mettre à jour les outils de base du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des sociétés à savoir les manuels de procédures techniques, administrative, financière et comptable, les fiches de description des postes et l'organigramme.

### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'AGETEER n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2022.

## **IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

### **IV.1. Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	210 362	322 708	215 478
Ressources stables	302 154	412 224	215 478
Actif immobilisé net	119 290	104 896	115 569
Actif circulant	138 638 052	128 825 163	118 803 452
Passif circulant	149 396 530	134 008 309	121 302 433
Trésorerie actif	10 941 343	5 763 678	2 598 890
Trésorerie passif	0	273 204	0
Total bilan	149 698 685	134 693 737	121 517 911

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration des capitaux propres et des ressources stables passant respectivement de 322,708 millions à 210,362 millions et de 412,224 millions à 302,154 millions de F CFA du fait du déficit réalisé au titre de l'exercice 2022.

Par contre, l'actif immobilisé s'est amélioré suite à l'acquisition de brevet, licences ainsi que les matériels et mobiliers. Par ailleurs, l'actif circulant s'est accru du fait principalement de l'augmentation des autres créances.

En outre, la trésorerie nette d'un montant de 10,941 milliards de F CFA en 2022 contre 5,490 milliards de F CFA en 2021 s'explique par l'obtention de nouveaux portefeuilles de projets dont les encaissements des fonds délégués ont été entièrement faits au cours de l'exercice sous revue.

#### IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	2,53	3,93	1,86
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-21,32%	30,39%	-181,48%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration des ratios de l'équilibre financier de l'AGETEER au cours de l'exercice sous revue. Cette contreperformance financière s'explique par la forte baisse de la capacité d'autofinancement qui est passée de 176,861 millions à -68,145 millions de F CFA.

Toutefois, le ratio de financement des emplois stables reste supérieur à l'unité traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

#### IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	-53,4%	33,23%	-137,75%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,14%	0,24%	0,18%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,00	1,01	1,11
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	1,00
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,07	0,04	0,02



Le tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble des ratios de performance financière de l'AGETEER entre 2021 et 2022. En effet, le ratio de l'autonomie financière est en baisse en passant de 0,23 en 2021 à 0,14 en 2022 du fait des effets conjugués de la baisse des capitaux propres et de l'augmentation des autres dettes notamment celles entrant dans le cadre de l'exécution des nouvelles conventions.

Par ailleurs, le ratio de liquidité immédiate reste faible sur la période d'analyse du fait de l'importance des autres dettes et indique d'éventuelles difficultés pour la société à faire face à ses engagements à court terme.

## IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	559 305	811 971	339 856
Valeur ajoutée	286 810	582 029	142 417
Charges de personnel	434 583	437 655	418 227
Excédent brut d'exploitation	-147 773	144 374	-275 810
Résultat d'exploitation	-198 974	74 743	-314 162
Résultat financier	89 424	36 547	19 048
Résultat des activités ordinaires	-109 550	111 289	-295 114
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	-112 346	107 230	-296 813

Le tableau ci-dessus indique une détérioration des soldes de gestion de l'AGETEER entre 2021 et 2022, suite une baisse de 31,12% du chiffre d'affaires qui est passé de 811,971 millions à 559,305 millions de F CFA.

Aussi, l'excédent brut d'exploitation a fortement diminué en passant de 144,374 millions à -147,773 millions de F CFA au cours de la même période.

#### IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-31,12%	138,92%	-56,23%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-50,37%	308,68%	-73,31%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	151,52%	75,19%	293,66%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-26,42%	17,78%	-81,15%

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une détérioration des ratios de performance économique suite à la baisse du chiffre d'affaires enregistré en 2022.

#### IV.4. Analyse des indicateurs spécifiques

Intitulés	<sup>4</sup> Source Normative de l'indicateur	Description ou mode de calcul de l'indicateur	Valeur 2022	Valeur 2021	Valeur 2020	Norme ou cible s'il y a lieu
Taux d'exécution physique des ouvrages	Programme d'activités	Niveau d'exécution réalisé/prévision annuelle (Ne/Pa)	80,55%	-	-	-
Taux de consommations de crédits	Budget des projets	Crédits consommés/crédits octroyé (Cc/Co)	98%	-	-	-
Niveau de respect des délais contractuels	Plan stratégique	Nombre de marchés exécutés dans les délais/nombre de marchés prévus (Ne/Np)	65,71%	-	-	-

L'AGETEER a formulé des indicateurs relatifs au taux d'exécution physique des ouvrages, au taux de consommation des crédits et au niveau de respect des délais contractuels. Au titre de l'exercice 2022, ces indicateurs ont été réalisés respectivement à 80,55%, 96% et 65,71%.

En somme, les performances économique et financière de l'AGETEER se sont détériorées au cours de l'exercice sous revue suite à la baisse du volume d'activités.

<sup>4</sup> Plan stratégique, contrat plan

Par ailleurs, les capitaux propres de l'agence représentent 50,91% du capital social. A cet effet, il convient d'inviter l'AGETEER à redoubler d'efforts en vue d'améliorer ses performances et éviter d'être sous le coup de l'article 664 de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique qui dispose que : « Si, du fait de pertes constatées dans les états financiers de synthèse, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration ou l'administrateur général, selon le cas, est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu ».

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'AGETEER a indiqué qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DE LA RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution N° 015/2022/AG-SE/AGETEER, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

L'AGETEER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la mise en place des critères de déclassement des créances clients et la définition de règles de constitution des provisions de créances ainsi que l'apurement des créances antérieures à 2016*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, l'AGETEER a indiqué qu'un projet de manuel sur les critères spécifiques de déclassement des créances clients a été élaboré et transmis au Commissaire aux Comptes pour appréciation.

*Recommandation relative à la poursuite des efforts d'amélioration des performances de l'agence en vue de rétablir son équilibre financier*

Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite recommandation, l'AGETEER a indiqué que des dispositions sont prises pour une meilleure maîtrise des coûts. Cependant, elle a relevé que le niveau du portefeuille des projets demeure insuffisant pour dégager une marge bénéficiaire satisfaisante.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

L'AGETEER a relevé que toutes les résolutions individuelles antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat ont été mises en œuvre.

### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

L'AGETEER n'a pas de recommandations individuelles antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat en souffrance de mise en œuvre.

## **VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022**

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>INSTITUTIONS REPRESENTEES</b>	<b>DECRET DE NOMINATION</b>	<b>DUREE DANS LE C.A.</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
*SANA Seydou	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2022-00526/PRES-TRANS/PM/MEEEA du 20/07/2022	05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TRAORE/CARABIRI Rokiatou	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH)	Décret N°2021-0427/PRES/PM/MEA/MINEFID du 18/05/2021	01 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
TRAORE Abdallah Youssef Chahine	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret N°2019-00053/PRES/PM/MEA / MINEFID du 24/01/2019	03 ans 11 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré  Remplacé par Monsieur Ouédraogo Saydou nommé en CM du 29/03/2023
DABIRE/SAWADOG O Alizata	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale	Décret N°2019-0877/PRES/PM/MEA/ MINEFID/MCIA du 12/09//2019 R-D n°2023-0249/PRES-TRANS/PM/MEFP/ME EA du 17/03/2023	3 ans 04 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
KONE Sidiki	Ministère du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2022-0843/PRES-TRANS/PM/MEEEA du 20/09/2022	03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Abdoulaye	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret N°2019-0877/PRES/PM/MEA/ MINEFID/MCIA du 12/09//2019 R-D n°2023-0249/PRES-TRANS/PM/MEFP/ME EA du 17 mars 2023	3 ans 04 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Boureima Basile	Association des Municipalités du Burkina	Décret n°2017-0776/PRES/PM/MEA /MINEFID/MCIA du 18/08/2017 R-D N°2021-0428/PRES/PM/MINEFID/MEA du 19/05/2021	5 ans 04 mois	2 <sup>ème</sup> mandat invalide suite à la dissolution des conseils de collectivités
PANANDITIGRI Nabasnogo Rock	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2022-0909/PRES-TRANS/PM/MEEEA du 08/10/2022	03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SAWADOGO Cheick Omar	Représentant des travailleurs	Décret n° 2021-0928/PRES/PM/MEA/ MINEFID/MEA du 17/09/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA)

## **VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le commissariat aux comptes de l'AGETEER est assuré par le Cabinet Rosette NACRO nommé par résolution N°038/2021/AG-SE/AGETEER du 25 juin 2021 à compter de l'exercice 2021.

A la date du 31 décembre 2022, il totalise deux (02) ans au sein de la société. Il convient de relever que le premier mandat du Commissaire aux Comptes expire après l'examen des comptes de l'exercice 2023.

## **IX.PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de l'AGETEER propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution N°.....-2023/AG-SE/AGETEER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net déficitaire</b>	<b>:</b>	<b>112 346 230</b>	<b>F CFA</b>
<b>Report à nouveau antérieur</b>	<b>:</b>	<b>-654 354 323</b>	<b>F CFA</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>:</b>	<b>-766 700 553</b>	<b>F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N°...2023/AG-SE/AGETEER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution N°...2023/AG-SE/AGETEER portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions trois cent quatre mille (3 304 000) F CFA TTC.

# **AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (Agetib)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) a été créée par décret n°2010-394/PRES/PM/MCPEA du 29 juillet 2010 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 100 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2010-666/PRES/PM/MID/MCPEA/MEF du 19 octobre 2010. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

La société a pour objet principal la mise en œuvre des projets d'infrastructures et d'ouvrages spécifiques, notamment routiers, à titre de maître d'ouvrage délégué, pour le compte et au nom de l'Etat, de ses démembrements, des associations, de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes.

Les activités de l'agence sont principalement régies par décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée.

La direction de l'Agence a été assurée par **Monsieur Mathieu LOMPO**, nommé par décret n°2018-0773/PRES/PM/MI du 24 août 2018. Il totalise quatre (04) ans quatre (04) mois au 31 décembre 2022 au sein de la société.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	29	26	25	03
Permanent	24	22	21	02
Agent provenant de l'Etat	05	04	04	01
Occasionnels (Temporaire)	00	03	00	-03
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	205 352 300	214 401 453	199 542 121	-9 049 153
Cotisations Sociales	23 426 665	16 860 369	17 371 169	6 566 296
Dettes sociales	44 819 386	34 507 938	28 612 454	10 311 448

L'effectif du personnel de l'Agetib est passé de vingt-six (26) agents en 2021 à vingt-neuf (29) en 2022 soit une hausse de trois (03) agents, suite au recrutement du personnel.

La masse salariale a connu une baisse de 9,049 millions de F CFA en 2022. Par contre, les cotisations sociales ont connu une hausse de 6,556 millions de FCFA consécutive au rappel des cotisations sociales des agents de l'Etat par la CARFO.

Par ailleurs, le turn-over de l'agence est passé de 6% en 2021 à 8% en 2022 suite à l'augmentation de l'effectif au cours de l'exercice sous revue.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	01	01	00
Prévision de recrutement	03	ND	ND
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	19 799 548	ND	ND

Pour l'exercice 2023, l'Agetib prévoit recruter trois (03) agents en vue de renforcer son effectif. L'incidence financière de ce recrutement est estimée à 19 799 548 F CFA.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

L'Agetib a relevé qu'aucun événement nécessitant le recours au conseil de discipline ne s'est produit au cours de l'exercice 2022.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

L'Agetib a relevé que le climat social est resté serein grâce au développement de l'activité. Aussi, le personnel est résolument engagé aux côtés de la direction générale pour l'atteinte des objectifs assignés à l'Agetib.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

L'Agetib a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

L'Agetib ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a relevé qu'un contrat plan Etat/Agetib et le plan stratégique de développement sont en cours d'élaboration.

Ainsi, il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation desdits outils et à mettre en place les autres outils conformément à la recommandation y relative. Par ailleurs, l'Agetib doit s'engager dans la démarche qualité en vue de sa certification.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires et d'une (01) session extraordinaire au cours de l'exercice 2022. Ces sessions ont été régulièrement convoquées et les comptes rendus ainsi que délibérations ont été transmis aux autorités de tutelle dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 28 juin au 11 juillet et du 23 au 30 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il convient d'indiquer que les séjours du PCA n'ont pas été tenus conformément à la réglementation. A cet effet, il sied de l'inviter au respect des dispositions réglementaires en matière de séjours notamment la période et la durée.

### **III.3.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 du service d'audit interne. En effet, la société a indiqué que la recommandation relative à la mise en place d'un tableau de bord du personnel a été formulée et en cours de mise en œuvre.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de l'Agetib est assuré par la Direction de l'Audit Interne et Qualité. Au cours de l'exercice 2022, elle a effectué deux (02) missions d'audit portant respectivement sur la vérification trimestrielle des rapprochements bancaires aux déclarations fiscales et sur la régularité de la justification des missions effectuées au cours des années 2020 et 2021. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à compléter les ordres de mission avec les visas des autorités compétentes ;
- veiller à produire les rapports de missions.

#### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

##### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit externe antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur quatorze (14)

recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, douze (12) ont été entièrement réalisées et deux (02) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- élaborer un plan stratégique de développement ;
- veiller à la mise à jour de la cartographie des risques.

### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le commissariat aux comptes de l'Agetib est assuré par le cabinet PANAUDIT-Burkina qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Toutefois, au terme de sa mission, il a relevé des insuffisances sur le contrôle interne et a formulé les principales recommandations suivantes :

- opérer la retenue à la source sur le total des factures ;
- revoir le paramétrage du logiciel Tompro afin de résoudre les questions de report des soldes.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur dix (10) recommandations formulées, huit (08) ont été entièrement exécutées et deux(02) sont en cours de mise en œuvre. Les recommandations en cours d'exécution sont :

- suivre le dossier relatif à l'approbation du contrat plan Etat/Agetib afin de pérenniser les activités de la structure ;
- diligenter la mise en place des outils non encore élaborés du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Au cours de l'exercice 2022, le comité d'audit de l'Agetib a effectué des missions à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration. A l'issue de ces

missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- diligenter l'actualisation de la cartographie des risques ;
- tenir à jour les fiches d'immatriculation/codification des immobilisations ;
- respecter les dispositions du manuel de procédures de l'Agence.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur neuf (09) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), huit (08) ont été mises en œuvre et une (01) partiellement réalisée à savoir la recommandation relative à la prise de dispositions administratives nécessaires pour parachever l'organisation et le fonctionnement de l'Agetib.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Au cours de l'année 2022, l'Agetib a indiqué qu'elle a reçu une mission de l'Inspection Générale des Finances (IGF) ayant porté sur le contrôle financier et comptable. Toutefois, la société est en attente du rapport de ladite mission.

### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

L'Agetib dispose des outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

A cet effet, il convient de féliciter la société pour la mise en place desdits outils et l'encourager à poursuivre leur mise en œuvre.

### III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté, le plan de carrière et le bilan social, l'Agetib a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, la cartographie des risques n'est pas à jour.

A cet effet, il convient d'inviter l'agence à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés et à actualiser sa cartographie des risques en vue de l'amélioration de sa gouvernance.

### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Agetib n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2022.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	604 496	622 947	411 730
Ressources stables	641 535	670 482	455 315
Actif immobilisé net	259 424	267 145	197 557
Actif circulant	97 586 435	88 434 284	88 365 244
Passif circulant	97 696 682	88 462 741	88 386 327
Trésorerie actif	492 358	431 794	478 842
Trésorerie passif	00	00	00
Total bilan	98 338 217	89 133 223	89 041 642

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une augmentation du total bilan induite principalement par l'accroissement de l'actif circulant et du passif circulant respectivement de 9,152 milliards et de 9,234 milliards de F CFA.

Cette augmentation s'explique par l'accroissement des créances constituées essentiellement des comptes de projets d'une part et par l'augmentation des dettes « créiteurs divers » d'autre part.

Toutefois, il est noté une légère dégradation des capitaux propres, des ressources stables et de l'actif immobilisé entre 2021 et 2022. En effet, la diminution des capitaux propres et des ressources stables s'explique essentiellement par la baisse des réserves libres, des provisions pour risques et charges et le résultat net enregistré au cours de l'exercice sous revue.

Quant à l'actif immobilisé net, sa baisse se justifie par les amortissements constatés sur le matériel de transport.

Toutefois, la trésorerie nette a connu une variation positive de 60,564 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

#### IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	2,47	2,51	2,30
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	NA	NA	NA
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	36,76%	38,32%	35,28%

D'une manière générale, les ratios de l'équilibre financier se sont relativement dégradés entre 2021 et 2022. En effet, le ratio de financement des emplois stables est passé de 2,51 à 2,47 mais reste supérieur à l'unité sur toute la période de référence traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Quant au ratio d'autofinancement, il est passé de 38,32% à 36,76% au cours de la même période, suite aux effets conjugués de la baisse de la capacité d'autofinancement et de l'accroissement de la valeur ajoutée.

**IV.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	14,75%	17,63%	31,58%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,61%	0,70%	0,46%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,01	1,01	1,01
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	1,00
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,00	0,00	0,01

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation de la performance financière de l'Agetib entre 2021 et 2022. En effet, le taux de rentabilité financière a baissé de 2,88% suite à la baisse du résultat net enregistré au cours de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le ratio de liquidité immédiate est resté nul, traduisant que la société pourrait avoir des difficultés pour faire face à ces engagements de court terme.

**IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION****IV.2.1 ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	420 728	648 443	580 847
Valeur ajoutée	421 857	416 958	357 489
Charges de personnel	241 438	242 066	230 381
Excédent brut d'exploitation	180 419	174 891	127 107
Résultat d'exploitation	114 506	124 909	131 005
Résultat financier	15 401	30 114	53 028
Résultat des activités ordinaires	129 907	155 023	184 032
Résultat hors activités ordinaires	00	00	00
Résultat net	89 175	109 800	130 025



D'une manière générale, les soldes intermédiaires de gestion de l'Agetib se sont détériorés entre 2021 et 2022, suite à la baisse du volume d'activités de la société.

Aussi, le résultat net a enregistré une baisse en passant de 109,800 millions à 89,175 millions de F CFA au cours de la même période.

#### IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-35,11%	12%	1%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	1,17%	17%	-7%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	57,23%	58%	64%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	NA	NA	NA
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	42,88%	26,97%	21,88%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une contreperformance économique au cours de l'exercice de 2022. En effet, les taux de croissance du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée ont connu une dégradation en passant respectivement de 12% et de 17% en 2021 à -35,11% et 1,17% en 2022 consécutive à la baisse du volume d'activités.

Aussi, le taux de partage de la valeur ajoutée demeure élevé et supérieur à la norme qui est de 35%. A cet effet, l'Agetib doit travailler à accroître le volume de ses activités en vue de l'amélioration de ses indicateurs de performance économique.

#### IV.4.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Intitulés	Source normative de l'indicateur (rapport banque mondiale)	Description ou mode calcul de l'indicateur	2022	2021	2020
<b>Temps moyen d'évaluation des offres</b> (marchés des travaux)	Synthèse d'évaluation de l'agence par la banque mondiale	Moyenne	5,53 jours	6,27 jours	6,33 jours
<b>Temps moyen d'évaluation des offres</b> (marchés de consultant)	Synthèse d'évaluation de l'agence par la banque mondiale	Moyenne	8,25 jours	7,75 jours	8,67 jours
<b>Nombre de plaintes des soumissionnaires sur les résultats de passation des marchés</b>	Synthèse d'évaluation de l'agence par la banque mondiale	Moyenne	1	0	1
<b>Nombre de plaintes des soumissionnaires sur les résultats de passation des marchés ayant impacté l'évaluation initiale des offres</b>	Synthèse d'évaluation de l'agence par la banque mondiale	Moyenne	00	00	00
<b>Temps moyen de traitement des décomptes des cocontractants</b>	Synthèse d'évaluation de l'agence par la banque mondiale	Moyenne	3,39 jours	5,77 jours	5,48 jours
<b>Défaillance du cocontractant</b> (résiliation de marchés)	Synthèse d'évaluation de l'agence par la banque mondiale	Nombre	00	00	01

L'Agetib a formulé des indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions. Toutefois, les informations fournies ne permettent pas d'apprécier objectivement la performance non financière de l'Agetib et d'évaluer la réalisation de ses missions principales.

A cet effet, il convient d'inviter l'Agetib à préciser la référence normative et formuler des indicateurs en vue de permettre une meilleure appréciation des efforts consentis pour la réalisation des activités en lien avec son cœur de métier.

#### V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'Agetib a signalé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. Au titre des résolutions individuelles**

*Résolution n°16-2022/AG-SE/Agetib portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

L'Agetib a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

Toutefois, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 présentent une baisse des réserves libres d'un montant de 30 685 571 F CFA. Cette baisse n'est pas conforme à la résolution n°16/2022/AG-SE du 23 juin 2022 portant approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2021 de l'Agetib.

*Résolution n°38/2022/AG-SE/Agetib portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant*

L'Agetib a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la poursuite de la mise en place des outils du code de bonnes pratiques notamment le plan stratégique de développement et le contrat plan*

En exécution de la recommandation citée, la société a relevé qu'elle a élaboré un Plan Stratégique de Développement (PSD). Elle a précisé qu'un contrat Plan est également élaboré et est en attente de l'autorisation de la tutelle technique avant sa transmission au ministère en charge des finances pour suite à donner.

*Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle*

La société a relevé que des dispositions ont été prise en vue de la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle. Par ailleurs, les efforts doivent être maintenus dans le but de la mise en œuvre effective de toutes les recommandations.

*Recommandation relative à la définition des indicateurs spécifiques permettant d'apprécier les performances en termes d'exploitation et d'exécution des missions de service public*

La société a relevé qu'elle a défini les indicateurs spécifiques liés au processus de passations et à la gestion des marchés issus des conventions des Maîtrises d'Ouvrage Délégées (MOD).

Toutefois, l'Agetib doit œuvrer à préciser la référence normative desdits indicateurs et formuler des indicateurs permettant une meilleure appréciation des performances non financières.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

L'Agetib a indiqué qu'elle a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE. Cependant, il sied de relever que l'Agetib n'a pas procédé à l'augmentation de son capital social conformément à la résolution n°16/2020/AG-SE/Agetib du 26 juin 2020 portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019.

A cet effet, l'Agetib doit prendre des dispositions idoines pour produire un rapport en Conseil des Ministres relatif à l'augmentation de son capital conformément à l'article 52 du décret N°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des Sociétés d'Etat.

### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

L'Agetib n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*OUEDRAOGO Adama	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n°2021-0859/PRES/PM/MINEFID /MID du 11/08/2021	1 an 05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOMDA A. Roland	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n°1384/PRES/PM/MI/MINEFID du 31 décembre 2021	10 mois	Appelé à d'autres fonctions A remplacer
ZOUGOURI Tidjani	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFID du 20/07/2016  R-D n°2021-1389/PRES/PM/MINEFID du 31/12/2021	6 ans 05 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré A remplacer
ZOUNGRANA Célestin	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2021-1384/PRES/PM/MINEFID /MID du 31/12/2021	1 an	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KONKOBO K. Benjamin	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	Décret n°2021-1384/PRES/PM/MINEFID /MID du 31/12/2021	1 an	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SAWADOGO W. Abel	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2019-0988/PRES/PM/MI/MINEFID du 03/05/2019  RD- n°2022-1182/PRES-TRANS/PM/MEFP/MID du 30/12/2022	3 ans 08 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
NONGANA F. Yves	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2021-0781/PRES/PM/MINEFID/ MID du 14/07/2021	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Brahima	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2021-0781/PRES/PM/MINEFID/ MID du 14/07/2021	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BAMBARA Idrissa	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0640/PRES/PM/MI/MINEFID du 14/06/2019  R-D n°2021-1390/PRES/PM/MINEFID/ MID du 31/12/2021	4 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\*Président du conseil d'administration

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le Cabinet PANAUDIT BURKINA a été nommé par résolution n°033/2019/AG-SE du 29 juin 2019 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et renouvelé par la résolution n°38/2022/AG-SE/Agetib du 24 juin 2022. Il totalise cinq (05) ans au 31 décembre 2022. Il sied de relever que le second mandat du Commissaire aux Comptes expire après l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de l'Agetib propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution n°...../2023/AG-SE/Agetib portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib).

#### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>89 174 567</b>	<b>F CFA</b>
<b>Réserves légales (10%)</b>		<b>8 917 457</b>	<b>F CFA</b>
Masse à répartir	:	80 257 110	F CFA
Dividende à l'Etat (60%)	:	48 154 266	F CFA
<b>Réserves pour investissements</b>	:	<b>32 102 844</b>	<b>F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°....2023/AG-SE/Agetib portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution n°....2023/AG-SE/Agetib portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions (4 000 000) de F CFA TTC.

## **BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB)**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Direction de la Géologie et des Mines (DGM) a été créée après les années d'indépendances à Bobo-Dioulasso, puis transférée à Ouagadougou en 1968. Le Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI), créé par décret n°78-165/PRES/MCDIM du 17 mai 1978 sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) est l'émanation de la Direction de la Géologie et des Mines (DGM). Le BUVOGMI devint BUMIGEB en 1985 suite au changement de nom du pays et est transformé en société d'Etat par décret n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997 avec un capital social de 900 000 000 F CFA.

Les statuts particuliers du BUMIGEB ont été approuvés par décret n°97-340/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997.

Les principales missions assignées au BUMIGEB sont :

- l'amélioration de la connaissance géologique et minière du Burkina Faso ;
- l'exécution de divers contrôles miniers délégués par l'Etat ;
- l'appui à la promotion et au développement de la petite mine ;
- l'appui à la mise en évidence et la valorisation des substances minérales du sol et du sous-sol.

A cet effet, le BUMIGEB mène des activités de service public et des prestations de services connexes pour soutenir le financement apporté par l'Etat.

L'exercice 2022 du BUMIGEB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Gueswindé Samuel DJIGUEMDE**, nommé par décret n°2022-0301/PRES-TRANS/PM/MMC du 09 juin 2022. Il totalise sept (07) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2022.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2021-2020)
Effectif total	166	160	162	06
Permanent	153	146	160	07
Agent provenant de l'Etat	04	05	02	-01
Occasionnels	13	09	00	04
Autres agents		00	00	00
Masse salariale	943 323 593	913 879 280	891 822 586	29 444 313
Cotisations Sociales	102 942 661	99 959 145	104 378 930	2 983 516
Dettes sociales	69 454 759	71 680 520	51 170 952	-2 225 761

L'effectif du personnel du BUMIGEB est passé de 160 agents en 2021 à 166 agents en 2022, soit une hausse de six (06) agents. La masse salariale ainsi que les cotisations sociales ont respectivement augmenté de 29,444 millions de F CFA et de 2,984 millions de F CFA au cours de l'exercice sous revue.

Par contre, les dettes sociales ont connu une baisse de 2,225 millions de F CFA en 2022.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	05	03	07
Prévision de recrutement	04	12	12
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	15 496 480	40 000 000	40 000 000

Le BUMIGEB prévoit recruter quatre (04) agents en 2023 pour renforcer son effectif. L'incidence financière de ces recrutements est estimée à 15 496 480 F CFA.

## **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES**

Le BUMIGEB a relevé que le conseil de discipline a régulièrement fonctionné en 2022.

Outre le conseil de discipline, la société a indiqué qu'elle dispose d'un comité de formation professionnelle et des stages, d'une commission de notation ainsi qu'une commission d'avancement et de reclassement qui ont régulièrement fonctionné au cours de l'exercice sous revue.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le BUMIGEB a relevé que le climat social est resté serein et qu'aucun conflit social n'a été enregistré au cours de l'exercice 2022.

Par ailleurs, le turn-over du BUMIGEB est passé de 5,90% en 2021 à 3,91% en 2022 traduisant les efforts consentis par la société pour maintenir son personnel.

## **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

Le BUMIGEB a signalé qu'il n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique le BUMIGEB ne dispose d'aucun autre outil de la stratégie de gouvernance. Toutefois, la société a engagé le processus d'implémentation de la démarche qualité. Aussi, elle a indiqué que la mise en œuvre de son contrat plan et de la responsabilité sociétale des entreprises est en cours.

En outre, elle a indiqué qu'elle est accrédité à la norme ISO/CEI 17025 qui a été suspendue en septembre 2021 suite à la non réalisation de l'audit de réévaluation qui devait se tenir sur site. A cet effet, un plan d'actions a été élaboré et est en cours de mise en place en vue de la levée de la suspension.

Par ailleurs, il sied d'inviter la société à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre des autres outils.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La société a relevé la tenue de quatre (04) sessions du Conseil d'Administration dont deux (02) extraordinaires au cours de l'exercice 2022. Ces sessions ont fait l'objet de comptes rendus qui ont été transmis aux autorités compétentes conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 04 au 08 juillet et du 05 au 09 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il sied de relever que le premier séjour ainsi que le rapport dudit séjour n'ont pas été respectivement tenu et transmis dans les délais requis.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA à tenir régulièrement ses séjours et à transmettre les rapports desdits séjours aux autorités compétentes dans les délais requis.

### **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 de l'audit interne. A cet effet, il a relevé que la seule recommandation relative à la prise de disposition pour l'assermentation des agents Direction de la Sécurité Industrielle, Minière et des Hydrocarbures (DSIMH) est en cours de mise en œuvre.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne du BUMIGEB est assuré par la Cellule d'Audit interne qui a effectué une (01) mission de vérification des enregistrements des écritures et pièces comptables au titre de l'exercice 2022.

Au terme de cette mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les recommandations suivantes ont été formulées :

- revoir éventuellement la comptabilisation des factures SONABEL, en ressortant la Taxe pour le Soutien des Activités Audiovisuelles de l'Etat (TSAAE) et la Taxe de Développement de l'Electrification (TDE) ;
- opérer régulièrement les saisies des pièces comptables ;
- veiller à la production des états financiers trimestriels ;
- établir des critères internes clairs permettant de comptabiliser certains investissements et charges.

#### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

##### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur six (06)

recommandations formulées, cinq (05) sont en cours de réalisation et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à l'acquisition d'un logiciel d'archivage.

### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT Burkina qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sans réserve.

A l'issue de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles des recommandations ont été formulées notamment :

- procéder à une évaluation technique du logiciel afin de s'assurer qu'il est performant et en phase avec les attentes du BUMIGEB ;
- veiller à ce que les imputations comptables soient revues par une autre personne pour réduire les risques d'erreur sur l'utilisation des comptes de tiers ;
- veiller à l'utilisation du compte 4432 « Etat, TVA facturée » pour l'enregistrement de la TVA sur les prestations de services en lieu et place du compte 4433 « TVA sur travaux » ;
- veiller à l'application rigoureuse des procédures en matière de sortie des immobilisations du patrimoine de l'entreprise.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2022 du comité d'audit. En effet, quatre (04) recommandations ont été formulées et sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- veiller à la production des rapports d'exécution trimestriels et annuels du budget ;
- veiller à ce que les ratios de performance, en l'occurrence les rapports charges de personnel/chiffre d'affaires restent dans une bonne tendance ;

- faire signer le contrat d'objectifs du Directeur Général et veiller à formaliser les attentes de la Direction Générale aux Directeurs opérationnels ;
- soumettre à chaque session du Conseil d'Administration devant examiner le programme d'activités et le budget un dossier spécifique sur le recrutement prévisionnel du personnel pour le compte de l'exercice suivant.

### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit du BUMIGEB a effectué des missions en 2022 à l'issue desquelles des recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment :

- d'élaborer et mettre effectivement en œuvre un chronogramme d'élaboration des états financiers ;
- de prendre des dispositions pour permettre une évaluation à mi-parcours et finale des activités de recherche géologique et minière en particulier ;
- de veiller au respect des dispositions relatives au réaménagement budgétaire en produisant des décisions consacrant ces réaménagements.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures à l'exercice 2022 des corps de contrôle de l'Etat.

En effet, les deux (02) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Services (IGS) ont été mises en œuvre.

La recommandation formulée par la Cour des Comptes et relative au renforcement de capacités humaines, techniques et matérielles du garage pour le rendre pleinement opérationnel est en cours de mise en œuvre.

Aussi, sur quatorze (14) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), onze (11) ont été mises en œuvre et trois (03) sont en cours d'exécution à savoir :

- effectuer le règlement des fournisseurs par dépôt des chèques dans les établissements bancaires conformément aux clauses contractuelles ;
- mettre en place un tableau de bord de suivi des délais d'approbation des marchés en relation avec les délais de validité des offres ;
- exiger que toutes les inscriptions relatives aux investissements soient justifiées.

### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La société a relevé qu'elle n'a pas reçu de visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice concerné.

### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Le BUMIGEB dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Le BUMIGEB a relevé que le plan de carrière, le plan de formation pluriannuel du personnel et le bilan social ont été élaborés et sont en attente d'adoption par le Conseil d'Administration. Aussi, la société dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter le BUMIGEB à diligenter l'adoption desdits outils et à mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les fiches de poste en vue de renforcer son dispositif de contrôle interne.

### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le BUMIGEB n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2022.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	30 531 981	22 036 071	14 660 428
Ressources stables	31 863 751	24 201 923	17 052 470
Actif immobilisé net	8 373 523	8 686 894	8 220 841
Actif circulant	5 364 143	4 081 751	4 052 982
Passif circulant	4 191 842	4 986 764	5 756 539
Trésorerie actif	22 317 927	16 420 042	10 535 186
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	36 055 593	29 188 686	22 809 010

L'analyse du tableau indique qu'à l'exception de l'actif immobilisé et le passif circulant, les autres grandes masses du bilan ont connu une amélioration entre 2021 et 2022. En effet, les capitaux propres et les ressources stables sont en hausse en passant respectivement de 22,036 milliards à 30,531 milliards de F CFA et de 24,202 milliards à 31,864 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 du fait essentiellement de l'augmentation des provisions et de la subvention d'investissement.

L'actif circulant a enregistré une hausse de 1,282 milliard de F CFA contre une baisse du passif circulant de 714,922 millions de F CFA entre 2021 et 2022 en raison respectivement de l'accroissement des « autres créances » et « créances clients » et de la diminution des « dettes fournisseurs » et « dettes HAO ».



Ainsi, la trésorerie nette s'est accrue de 5,898 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 suite à l'accroissement des ressources stables.

#### IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	3,81	2,79	2,07
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	5,53	3,08	1,86
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,28	0,50	0,66
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	70,85%	67,92%	70,91%

Les données ci-dessus indiquent une relative amélioration de l'équilibre financier du BUMIGEB entre 2021 et 2022. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est amélioré traduisant que les ressources stables financent les emplois stables au point de dégager un excédent de ressources nécessaires au financement du cycle d'exploitation du BUMIGEB.

Aussi, les ratios de capacité d'endettement et d'autofinancement ont suivi la même tendance suite principalement à l'augmentation des capitaux propres et à la baisse des dettes financières au cours de l'exercice sous revue.

#### IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	1,85%	1,66%	1,88%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	84,68%	75,50%	64,27%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	6,53	4,08	2,80
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	6,60	4,11	2,53
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	5,32	3,29	1,83

Le tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des ratios de la performance financière du BUMIGEB en 2022. En effet, les taux de rentabilité

financière et d'autonomie financière ont augmenté en passant respectivement de 1,66% à 1,85% et de 75,50% à 84,68% entre 2021 et 2022 suite à la hausse des capitaux propres.

Aussi, les ratios de liquidité générale et de liquidité immédiate se sont améliorés entre 2021 et 2022 du fait de l'augmentation des disponibilités et de la baisse des emprunts et des dettes fournisseurs ; toute chose qui traduit la capacité de l'entreprise à faire face à l'ensemble de ses dettes à court terme.

## **IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

### **IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 613 533	1 280 112	1 174 906
Valeur ajoutée	4 982 514	4 569 872	4 540 411
Charges de personnel	1 109 694	1 099 473	1 042 991
Excédent brut d'exploitation	3 872 820	3 470 399	3 497 419
Résultat d'exploitation	1 069 620	775 613	569 979
Résultat financier	3 866	3 609	3 676
Résultat des activités ordinaires	1 073 486	779 222	515 555
Résultat hors activités ordinaires	-163 161	-42 473	-493
Résultat net	563 863	366 524	275 635

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des soldes de gestion du BUMIGEB entre 2021 et 2022. En effet, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation se sont améliorés respectivement de 412,642 millions et 402,421 millions de F CFA consécutive à l'augmentation du chiffre d'affaires et à la subvention d'exploitation.

Il en est de même du résultat net qui est passé de 366,524 millions à 563,863 millions de F CFA soit un accroissement de 197,339 millions de F CFA.

#### IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	26,05%	8,95%	-25,20%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	9,03%	0,65%	112,91%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	22,27%	24,06%	22,97%
<b>Poids de l'endettement</b> (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	0,00%	0,01%	0,01%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	679,74	616,21	715,76
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	NA	1 318,79	2095,76

L'analyse du tableau ci-dessus indique une relative amélioration des indicateurs des ratios de performance économique du BUMIGEB entre 2021 et 2022. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 24,06% en 2021 à 22,27% en 2022 du fait de l'augmentation de la subvention d'exploitation.

Toutefois, la durée moyenne du crédit clients s'est détériorée en passant de 616 jours en 2021 à 680 jours en 2022 traduisant que la société accorde davantage de délais longs aux clients pour le règlement de leurs factures. A cet effet, il convient d'inviter la société à améliorer le recouvrement de ses créances afin de prévenir d'éventuelles tensions de trésorerie.

**IV.4 ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES**

Le BUMIGEB a formulé des indicateurs spécifiques relevant de ses missions de service public notamment sur la sécurité industrielle, minière et des hydrocarbures conformément au tableau suivant :

N°	Intitulés	Taux d'exécution			Normes
		2022	2021	2020	
<b>RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE</b>					
1.	Taux de couverture de la levée géophysique aéroporté du bloc D	240%	240%	240%	64000km <sup>2</sup>
2.	Taux de réalisation du Hub minier	5%	2%	1%	ND
3.	Taux de couverture du territoire national en cartographie hydrogéologique	7,40%	3,7%	ND	ND
<b>SECURITE INDUSTRIELLE, MINIERE ET DES HYDROCARBURES</b>					
4.	Taux de réalisation de l'activité d'inspection des établissements classés	89,76%	63%	86,4%	100%
5.	Taux de réalisation de l'activité de visite technique des établissements classés (visites de sites, poses de cuves et de tuyauteries, visite de conformité et sécurité incendie,	102,41%	96,6%	102,41%	100%
6.	Taux de réalisation de l'activité de contrôle et épreuve des appareils à pression de gaz (bouteilles de gaz, cuves-bacs, citernes de gaz, extincteurs, tuyauteries et flexibles)	86,05%	98,14%	100%	100%
7.	Taux de réalisation de l'activité de vérification des appareils et récipients à pression de gaz (bouteilles citernes, compresseurs, extincteurs)	114,50%	81,83%	78,89%	100%
8.	Taux de réalisation de l'activité Contrôle et jaugeage de citernes d'hydrocarbures liquides et gazeux	104,31%	97,5%	103,6%	100%
9.	Taux de réalisation de l'activité Contrôle et épreuve des appareils à pression de vapeur (chaudières)	83,70%	90%	100,95%	100%
10.	Taux de réalisation de l'activité Contrôle des objets en or (bijoux)	105,98%	78,4%	119,23%	100%
11.	Taux de réalisation de l'activité Contrôle des objets en or non ouvré sous forme de lingots	79,26%	28,87%	120,66%	100%
12.	Taux de réalisation de l'activité Suivi des coulées et colisages	96%	43,33%	82,5%	100%
13.	Taux de réalisation de l'activité Encadrement de stagiaires	ND	83,33%	108,33%	100%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des taux relatifs aux indicateurs spécifiques du BUMIGEB entre 2021 et 2022 traduisant une performance non financière très satisfaisante. A cet effet, il sied de féliciter le BUMIGEB et l'encourager à poursuivre les efforts dans la réalisation des missions de service public à lui confiées.

## **V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022**

Le BUMIGEB a signalé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI.ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n°17/2022/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

Le BUMIGEB a relevé qu'il a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à l'élaboration de stratégies de motivation du personnel*

Le BUMIGEB a relevé que la recommandation citée a été mise en œuvre. En effet, une politique de maintien des ressources humaines assortie de plan d'actions triennal (2020-2022) a été adoptée en 2020. Aussi, un nouveau plan triennal pour la période 2023-2025 a été adopté en Conseil d'Administration lors de la session budgétaire de décembre 2022.

*Recommandation à l'acquisition des matériels performants pour l'exécution des missions de contrôle de la société*

Le BUMIGEB a relevé que la recommandation citée est en cours d'exécution. En effet, il a indiqué que des acquisitions d'équipements modernes ont été effectuées et se poursuivent.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

Le BUMIGEB a indiqué que toutes les résolutions antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE ont été mises en œuvre.

### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

#### *Recommandation relative à l'optimisation de la gestion des ressources humaines*

Le BUMIGEB a indiqué que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre. En effet, il a relevé qu'un audit social a été réalisé. Aussi, il a signalé qu'il a engagé le processus d'élaboration d'un plan de formation et d'un plan de carrière du personnel.

#### *Recommandation relative à l'amélioration du ratio « charges de personnel/valeur ajoutée » qui reste insatisfaisant*

Le BUMIGEB a indiqué que la recommandation est en cours de mise en œuvre. En effet, ledit ratio a baissé en passant de 24,06% à 22,27% entre 2021 et 2022.

#### *Recommandation relative à la prise des dispositions pour l'amélioration du recouvrement des créances*

Le BUMIGEB a indiqué que la recommandation est en cours de mise en œuvre. En effet, les anciennes créances sont en cours d'exécution suite aux problèmes d'identification des créances et de localisation des créanciers. De même, elle a souligné que les créances contemporaines ont été recouvrées.

#### *Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance du BUMIGEB*

Le BUMIGEB a indiqué que la recommandation est en cours de mise en œuvre.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*NOMBRE Mabourlaye	Ministère des Mines, de l'Energie et des Carrières	Décret n°2017-1088/PRES/PM/MMC/MINE FID du 17/11/2017  R-D n°2021-0884/PRES/PM/MINEFID/M EMC du 30/08/2021	5 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Moïse	Ministère des Mines, de l'Energie et des Carrières	Décret n°2022-0405/PRES-TRANS/PM/MEFP/MMC du 30/06/2022	06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
DRABO Drissa	Ministère l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2021-1081/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 21/10/2021	1 an 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TRAORE Assita	Ministère du Développement Industriel du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2019-0065/PRES/PM/MCE/MINE FID du 29/01/2019  R-D n°2022-0508/PRES-TRANS/PM/MEFP/MMC du 18/07/2022	3 ans 11 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Mahama	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2020-0059/PRES/PM/MMC/MINE FID du 29/01/2020	2 ans 11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours Remplacé par KIENTEGA KAONGO Wilfried Séraphin en CM du 10/03/2023
ZIBA Karim	Primature	Décret n°2022-0781/PRES-TRANS/PM/MEFP/MMC du 14/09/2022	04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
MINOUNGOU/YOUGBAR E W. Mariette	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Décret n°2021-0857/PRES/PM/MINEFID/M EMC du 18/08/2021	1 an 04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BATIONO Gabriel	Représentant des travailleurs	Décret n°2021-0835/PRES/PM/MINEFID/M EMC du 06/08/2021	1 an 05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration

## **IX.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le commissariat aux comptes du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n°039/2018/AG-SE/BUMIGEB du 29 juin 2018 et renouvelé par résolution n°39/2021/AG-SE/BUMIGEB du 25 juin 2021 à compter de l'exercice 2021. Il totalise cinq (05) ans au 31 décembre 2022 au sein de la société. Son deuxième mandat expire après l'examen des comptes de l'exercice 2023.

## **X.PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration propose trois (03) projets de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

*Résolution n° /2023/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).

#### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>563 862 540</b>	<b>F CFA</b>
Réserves légales (10%)	:	56 386 254	F CFA
Masse à répartir	:	507 476 286	F CFA
<b>Dividendes à l'Etat (60%)</b>	:	<b>304 485 772</b>	<b>F CFA</b>
<b>Réserves facultatives</b>	:	<b>202 990 514</b>	<b>F CFA</b>

#### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.



*Résolution n°...../2023/AG-SE/BUMIGEB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution n°...../2023/AG-SE/BUMIGEB portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes.*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) F CFA TTC.

# **CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

Le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) est une société d'Etat de promotion immobilière, créée par décret N°2010-805/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 31 décembre 2010 avec un capital social de 1 850 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été adoptés par décret n°2011-122/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 10 mars 2011.

Son capital social est passé à 5 350 000 000 F CFA par décret n°2012-1087/PRES/PM/MHU/MEF/MICA du 31 décembre 2012.

Le CEGECI a pour principales missions :

- la construction, l'acquisition d'immeubles en vue de la location simple ou de la location-vente ;
- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de logements construits sur toute l'étendue du territoire ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la facilitation à l'accès au logement des burkinabè de l'étranger.

L'exercice 2022 du CEGECI, s'est déroulé sous la direction de Monsieur Mahamadé Amos ZONG-NABA, nommé par décret N°2022-0451/PRES-TRANS/PM/MUAFH du 15 juillet 2022. Il totalise six (06) mois au 31 décembre 2022 au sein de la société. Il a été remplacé par **Monsieur Christian OUEDRAOGO** nommé en Conseil des Ministres du 25 janvier 2023.

## **II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Ecart (2022-2021)</b>
Effectif total	71	61	61	10
Permanents	63	57	57	06
Agents provenant de l'Etat	07	04	04	03
Occasionnel (CDD)	01	00	00	01
Autres agents (stagiaires)	28	28	22	00
Masse salariale	425 120 442	388 522 989	368 943 592	36 597 453
Cotisations sociales	47 266 588	46 451 595	41 672 057	814 993
Dettes sociales	3 218 651	714 277	3 835 855	2 504 374

L'effectif total du personnel du CEGECI est de 71 agents en 2022 contre 61 en 2021, soit une hausse de dix (10) agents. Ainsi, on note une augmentation de la masse salariale et des cotisations sociales respectivement de 36,597 millions et de 814 993 F CFA entre 2021 et 2022.

Par ailleurs, le turn over s'est détérioré au cours de l'exercice sous revue en passant de 5,17% en 2021 à 14,08% en 2022.

## **II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Départ à la retraite	02	04	00
Prévision de recrutement	03	04	04
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	13 580 777	21 987 208	21 291 558

Le CEGECI prévoit recruter trois (03) agents en 2023 en vue de pallier les départs à la retraite et renforcer son effectif. L'incidence financière de ce recrutement est évaluée à 13 580 777 F CFA.

## **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Le CEGECI a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement au sein de la société. Aussi, il a signalé qu'aucun événement nécessitant la tenue de la session du conseil de discipline n'a été enregistré.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le CEGECI a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2022.

## **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

Le CEGECI a relevé qu'il n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

En termes d'outil de stratégie de gouvernance, le CEGECI a élaboré un plan stratégique de développement et intègre la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

Ainsi, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration des autres outils, à formaliser la politique RSE et à intégrer la démarche qualité dans le cadre de ses activités en vue de sa certification.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le CEGECI a relevé la tenue de cinq (05) sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022 dont trois (03) sessions extraordinaires. Les convocations des membres du Conseil d'Administration et la transmission des comptes rendus aux autorités de tutelle ont été faites dans les délais requis.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 06 au 10 juin et du 05 au 09 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais réglementaires.

### **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022. En effet, trois (03) recommandations ont été formulées et sont toutes en cours de réalisation. Il s'agit de :

- achever les logements pour lesquels des paiements sont effectués afin d'éviter d'éventuels conflits ;
- assainir le fichier des attributions de la cité de TODMA afin d'éviter les doubles attributions ;
- sécuriser le foncier avant l'exécution des projets immobiliers en se faisant délivrer des titres de propriétés.

### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne du CEGECI est assuré par le service d'audit interne qui a effectué des missions ayant porté sur les encaissements au sein de la Direction Financière et Comptable (DFC) et l'évaluation du contrôle interne.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions pour le recouvrement de l'ensemble des arriérés ;
- appliquer le manuel de procédures administratives, comptables et financière en vigueur ;
- s'assurer de l'existence des pièces justificatives en lien avec les factures ;
- veiller au respect des autorisations accordées par le CA en matière d'exécution du budget ;
- mettre en place un fichier journalier de suivi de la trésorerie ;

### **III.3.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, une (01) a été mise en œuvre, une (01) est en cours d'exécution et une (01) n'a pas été réalisée à savoir celle relative à la réalisation de l'audit des opérations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue avec le Ministère en charge de la Défense pour la construction des casernes militaires.

### **III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe du CEGECI est assuré par le cabinet AUREC Afrique en qualité de Commissaire aux Comptes. Il a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 du CEGECI sans réserve.

Au terme de la mission, il a relevé des insuffisances auxquelles il a formulé les principales recommandations suivantes :

- prendre des dispositions pour limiter l'émission des traites ;
- veiller au respect des procédures d'usage en matière d'émission de traites ;
- revoir la présentation de la situation extracomptable de suivi des apports effectués par les clients en y intégrant toutes les informations manquantes.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, trois (03) sont entièrement exécutées et deux (02) en cours de mise en œuvre à savoir :

- s'assurer de la faisabilité des activités avant de les inscrire au programme d'activités ;
- travailler à une meilleure mise en œuvre des recommandations formulées par les organes de contrôle.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit du CEGECI a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2022 à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- faire une bonne planification des activités suivant les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- traiter les dossiers d'acquisition de fonciers par le comité mis en place à cet effet avant de les soumettre au CA pour validation avant toute acquisition ;
- faire un inventaire exhaustif de l'ensemble des stocks de logements et de terrains du CEGECI.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat à savoir l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Technique des Services (ITS) du Ministère en charge de l'habitat.

En effet, la recommandation formulée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) a été réalisée.

Quant à l'ITS, deux (02) recommandations ont été antérieurement formulées dont une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) n'a pas connu un début d'exécution. Il s'agit de la recommandation relative à l'élaboration d'un manuel de procédures techniques.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le CEGECI a signalé qu'il a reçu la visite de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et de l'Inspection Technique des Services (ITS) au cours de l'exercice sous revue. Ces missions ont porté sur la signature de conventions et de traites non autorisés par le Conseil d'Administration au profit des promoteurs.

Toutefois, le CEGECI est toujours en attente des rapports desdites missions.

### **III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Excepté le règlement intérieur du Conseil d'Administration, le CEGECI a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

A cet effet, il sied d'inviter la société à élaborer et mettre en œuvre le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

### III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le manuel de procédures techniques, le plan de carrière et le plan de formation pluriannuel du personnel, le CEGECI a mis en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, le CEGECI a indiqué que le plan de carrière et le plan de formation pluriannuel du personnel sont en cours d'élaboration. A effet, il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation desdits outils et la mise en place du manuel de procédures techniques.

### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le CEGECI n'a pas relevé de convention règlementée signée au cours de l'exercice 2022. Toutefois, il a signalé l'existence de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022. Il s'agit de l'emprunt Etat d'un montant global de 6 milliards de F CFA et de l'emprunt CARFO P.C.M d'un montant de 8 milliards de F CFA.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	14 417 226	6 997 335	7 039 720
Ressources stables	26 857 609	19 457 343	24 522 130
Actif immobilisé net	6 523 379	5 593 218	5 625 770
Actif circulant	48 691 149	46 839 672	35 951 655
Passif circulant	32 929 072	38 642 931	24 100 011
Trésorerie actif	4 579 778	5 725 479	7 044 715
Trésorerie passif	7 626	58 096	0
Total bilan	59 794 307	58 158 370	48 622 141



L'analyse du tableau ci-dessus indique un accroissement des capitaux propres et des ressources stables qui sont passés respectivement de 6,997 milliards à 14,417 milliards de F CFA et de 19,457 milliards à 26,858 milliards de F CFA entre 2021 et 2022. Cette hausse s'explique principalement par une forte augmentation du report à nouveau de 950,771 millions à 8,363 milliards de FCFA due à la passation d'écritures de régularisation.

Toutefois, il convient de relever que le CEGECI n'a pas fait cas d'un rapport circonstancié ayant reçu un avis favorable du Ministère en charge des finances relatif à la prise en comptes de la régularisation de ces écritures conformément à la résolution n°12/2021/AG-SE/MINEFID du 25 juin 2021 relative à la correction d'erreurs significatives impactant les comptes des sociétés d'Etat.

Par ailleurs, l'actif immobilisé a également enregistré une hausse de 930,161 millions de FCFA au cours de la même période, suite à l'augmentation des avances et acomptes versés sur immobilisations.

En outre, l'actif circulant s'est amélioré suite à l'entrée en stock des logements construits et non inventoriés et la réception des logements courant 2022. Par contre, le passif circulant a baissé de 5,714 milliards de F CFA du fait de la baisse du compte « clients, avances reçues ».

#### IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	4,12	3,48	4,36
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	1,20	0,58	0,40
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	44,17	41,78	53,65
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	33,87%	32,97%	53,94%

D'une manière générale, les ratios de l'équilibre financier du CEGECI se sont améliorés entre 2021 et 2022. En effet, les ratios de financement des emplois stables, de capacité d'endettement et de l'autofinancement se sont améliorés suite à la hausse du report à nouveau prenant en compte la passation des écritures de régularisation.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	0,21%	0,60%	2,21%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	24,11%	12,03%	14,48%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,33	1,15	1,17
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,62	1,36	1,78
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,14	0,15	0,29

L'analyse du tableau montre une amélioration relative des ratios de performance financière du CEGECI entre 2021 et 2022. En effet, le ratio d'autonomie financière est passé de 12,03% à 24,11% du fait de l'accroissement des capitaux propres après prise en compte des écritures de régularisation.

Par contre, le ratio de liquidité immédiate a baissé et est insatisfaisant entre 2021 et 2022 du fait de la diminution des disponibilités.

**IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION****IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	4 409 612	5 589 405	1 681 468
Valeur ajoutée	804 201	875 203	604 138
Charges de personnel	494 298	479 622	473 360
Excédent brut d'exploitation	309 903	395 582	130 779
Résultat d'exploitation	67 454	148 678	-39 455
Résultat financier	6 211	-70 197	303 965
Résultat des activités ordinaires	73 665	78 481	264 510
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	29 952	41 655	155 630

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des soldes significatifs de gestion. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont baissé au cours de l'exercice 2022 suite à la contraction des ventes de logements.

Ainsi, le résultat net du CEGECI est passé de 41,655 millions en 2021 à 29,952 millions de F CFA en 2022, soit une diminution de 11,703 millions de F CFA.

#### IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-21,11%	232,41%	5,48%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-8,11%	44,87%	-36,46%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	61,46%	54,80%	78,35%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	1 858,94	1 508,51	4 539,59
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	347,21	987,38	4 002,52
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	7,03%	7,08%	7,78%

D'une manière générale, la performance économique du CEGECI s'est détériorée en 2022. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires s'est fortement dégradé en passant de 232,41% à -21,11% entre 2021 et 2022.

En outre, la durée moyenne du crédit clients a augmenté en passant de 1 509 jours à 1 859 jours contre une durée moyenne du crédit fournisseurs qui a baissé de 987 jours à 347 jours entre 2021 et 2022. Cette situation s'explique par le niveau élevé des autres créances.

#### IV.4. Analyse des indicateurs spécifiques

Le CEGECI n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière.

A cet effet, il sied d'inviter la société à définir des indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de ses missions de service public.

En somme, la situation économique et financière du CEGECI s'est détériorée en 2022. Aussi, il convient de relever que les capitaux propres de la société ont été significativement impactés par une correction d'écritures. Toutefois, la société n'a pas fait cas d'un rapport circonstancié ayant reçu un avis favorable du Ministère en charge des finances en lien avec la prise en comptes desdites corrections conformément à la résolution n°12/2021/AG-SE/MINEFID du 25 juin 2021 relative à la correction d'erreurs significatives impactant les comptes des sociétés d'Etat.

Par ailleurs, la société doit diligenter la mise en place des outils de stratégie de gouvernance en vue de l'amélioration de sa gouvernance et de ses performances.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Le CEGECI a relevé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n°19/2022/AG-SE/CEGECI portant affectation du report à nouveau créditeur au titre de l'exercice 2020 en réserves disponibles*

Le CEGECI a mis en œuvre la résolution citée.

*Résolution n°20/2022/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

Le CEGECI a mis en œuvre la résolution citée.

*Résolution n°21/2022/AG-SE/CEGECI portant autorisation de correction d'écritures affectant les capitaux propres*

Le CEGECI a mis en œuvre la résolution citée.

**VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la concertation avec l'ONEA et la SONABEL en vue de lever les goulots d'étranglement dans le cadre de la réalisation des activités*

Le CEGECI n'a pas fait le point de la mise en œuvre de ladite recommandation.

*Recommandation relative à la prise de dispositions idoines en vue de soumettre aux tutelles de gestion et financière un rapport circonstancié sur la levée des réserves d'ici à fin septembre 2022*

Le CEGECI a indiqué que ladite recommandation a été entièrement mise en œuvre et que les états financiers de l'exercice 2022 ont été certifiés sans réserve.

*Recommandation relative à l'état de mise en œuvre des recommandations issues des missions de l'Inspection Générale des Finances*

En exécution de la recommandation citée, le CEGECI a indiqué que sur vingt-deux (22) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances, dix-neuf (19) ont été entièrement mises en œuvre, deux (02) sont en cours d'exécution et une a été abandonnée. Ainsi, le taux de mise en œuvre des recommandations de l'IGF est évalué à 80%.

**VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022**

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SOU Koï Didier Calixte	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	Décret N°2021-1108/PRES/PM/ /MINEFID/ MUHV du 28/10/2021	1 an 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANWIDI Philippe	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'extérieur	Décret n°2022-0387/PRES-TRANS/PM/MEFP/MUAFH du 24/06/2022	06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
MINOUNGOU T. Ludovic	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret N°2021-0763 /PRES/PM/ MINEFID/MUHV du 14/07/2021	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TOU Dramane	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2021-0999 /PRES/PM/ MINEFID/MUHV du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
IGO/OUEDRAOGO Mamounata	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	Décret n°2017-1063 /PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/11/2017 R-D n°1003/ PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	5 ans 02 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Abdou Karim	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret N°2021-0999 /PRES/PM/ MINEFID/MUHV du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZOROM Soumaïla	Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille	Décret n°2019-0014/PRES/PM/MHU/MINEFID du 23/01/2019 R-D n°2022-0394/PRES-TRANS/PM/MEFP/MUAFH du 27/06/2022	3 ans 11 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
KOUDA/PABEYAM Martine Wendeyam	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2016-1094/PRES/PM/MUH/MINEFID du 29/11/2016 R-D n°2020-0244/PRES/MUH/MINEFID du 30/03/2020	6 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré Remplacée par OUEDRAOGO Idrissa au CM du 15/02/2023
TIENON/CONGO Zalissa	Représentant du personnel	Décret N°2021-0999/PRES/PM/ MINEFID/MUHV du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration

## VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022

Le Cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°033/2018/AG-SE/CEGECI du 29 juin 2018 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès du CEGECI à compter de l'exercice 2017. Son mandat a été renouvelé par résolution n°039/2020/AG-SE/CEGECI du 26 juin 2020 pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux pour compter de l'exercice 2020.

A la date du 31 décembre 2022, il totalise six (06) ans au sein de la société. Son deuxième mandat expire après l'arrêt des comptes de l'exercice 2022.

A cet effet, le CEGECI soumet un projet de résolution à l'AG-SE pour la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement du cabinet AUREC Afrique.

## **IX. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration du CEGECI propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat cinq (05) projets de résolution.

*Résolution n°.../2023/AG-SE/CEGECI portant correction d'écritures sur les comptes de l'exercice 2022*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

Après avoir recommandé au CEGECI lors de sa 26<sup>ème</sup> session, la prise de mesures idoines en vue de la levée des réserves émises par le Commissaire aux Comptes ;

Sur rapport du Conseil d'Administration faisant le point des travaux d'inventaire dans le cadre de la levée desdites réserves et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes

#### **1- AUTORISE**

La comptabilisation du montant de 7 168 075 682 de F CFA en report à nouveau antérieur au bilan du CEGECI au titre de l'exercice 2022

#### **2- AFFECTE**

Le report à nouveau créditeur de 7 412 332 643 F CFA en réserves libres.

Résolution n°.../2023/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par le Centre de Gestion des Cités (CEGECI).

### 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>29 952 009</b>	<b>F CFA</b>
Réserve légale (10%)	:	2 995 201	F CFA
Nouvelle masse à répartir	:	26 956 808	F CFA
<b>Dividendes à l'Etat (60%)</b>	:	<b>16 174 085</b>	<b>F CFA</b>
Réserves disponibles	:	10 782 723	F CFA

### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° /2023/AG-SE/CEGECI portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### APPROUVE

La nomination, sur proposition du Conseil d'Administration, du cabinet PANAUDIT Burkina en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet ACECA en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une (01) seule fois à compter de l'exercice 2023.



*Résolution n° /2023/AG-SE/CEGECI portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution n° /2023/AG-SE/CEGECI portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions trois cent mille (3 500 000) F CFA TTC.

## **LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF)**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF), précédemment Société Nationale des Postes (SONAPOST) a été créée sous forme de société d'Etat par décret n°94-414/PRES/MCC du 21 novembre 1994. Elle a un capital social de 2 590 000 000 F CFA.

Elle a pour missions principales de :

- assurer le service public du courrier sous toutes ses formes ;
- assurer toute activité de transport lié à son objet ;
- assurer la mobilisation et la promotion de l'épargne ;
- offrir les prestations relatives aux moyens de paiement et de transfert de fonds ;
- assurer toute activité financière compatible avec la gestion des services financiers postaux ;
- appliquer la réglementation propre aux Postes ;
- préparer et exécuter les plans d'équipement des Postes.

La réforme postale amorcée en 2010 au Burkina Faso a conduit à l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire régissant dorénavant les activités postales portant principalement sur :

- la réglementation générale des activités postales ;
- la concession de l'exploitation du service postal universel ;
- les modalités de délivrance des autorisations ;
- l'approbation du cahier type des charges.

L'exercice 2022 de LA POSTE BF s'est déroulé sous la direction de Monsieur Bamory OUATTARA remplacé par **Monsieur Ibrahim SABA** nommé par décret n°2022-0607/PRES-TRANS/PM/MTDPCE du 17 août 2022. A la date du 31 décembre 2022, ce dernier totalise cinq (05) mois au sein de la société.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	1 086	1 114	1 136	-28
Permanent	1 044	1 072	1 093	-28
Agent provenant de l'Etat	01	02	02	-01
Occasionnels (Contractuel)	41	40	41	01
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	6 796 129 717	6 642 046 968	7 181 903 182	154 082 749
Cotisations Sociales	694 796 123	714 027 256	698 088 886	-19 231 133
Dettes sociales	1 421 648 929	1 790 396 350	1 731 893 815	-368 747 421

L'effectif total de LA POSTE BF a baissé de 28 agents entre 2021 et 2022. Aussi, les cotisations sociales ont suivi la même tendance baissière en passant de 714,027 millions en 2021 à 694,796 millions de F CFA en 2022.

Toutefois, la masse salariale a connu une augmentation de 154,083 millions de F CFA en 2022 du fait de la liquidation des droits de départs à la retraite, des avancements et des primes d'ancienneté.

Par ailleurs, elle a enregistré un turn over de 1,03% en 2022 contre 1,14% en 2021.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	19	19	22
Prévision de recrutement	46	00	00
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	186 469 827	00	00

LA POSTE BF prévoit recruter 46 agents en 2023 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer son effectif. L'incidence financière de ces recrutements est évaluée à 186 469 827 F CFA.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

LA POSTE BF a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2022, elle a signalé la tenue de sessions du conseil de discipline à l'effet de statuer sur trois (03) dossiers.

Par ailleurs, elle a relevé l'existence de deux autres organes paritaires qui ont régulièrement fonctionné en 2022 à savoir le Comité d'Entreprise de lutte contre le VIH/SIDA et le Comité technique paritaire.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

LA POSTE BF a relevé que le climat social est resté serein en 2022 grâce à l'instauration d'un dialogue social permanent entre la Direction Générale et les partenaires sociaux.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

LA POSTE BF a signalé qu'elle a des prises de participation dans le capital social de six (06) entreprises à savoir la CHRONOPOST International, Coris Bourse, Africa Asset Management, Banque Atlantique du Burkina Faso, la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière et la Banque Postale Burkina Faso.

Ces participations ont été entérinées par décret pris en Conseil des Ministres.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté, le plan de continuité d'activités, LA POSTE BF dispose de tous les autres outils de stratégie de gouvernance. Par ailleurs, elle a indiqué que le contrat plan est en attente d'adoption en Conseil des Ministres. A cet effet, il convient d'inviter la société à suivre le processus d'adoption dudit contrat plan et à élaborer un plan de continuité d'activités.

## **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

LA POSTE BF a indiqué la tenue de quatre (04) sessions du Conseil d'Administration dont deux (02) sessions extraordinaires qui ont été régulièrement convoquées et les comptes rendus transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet et du 13 au 16 décembre 2022. Toutefois, la société n'a pas fait le point de la transmission des rapports de séjours aux autorités compétentes.

### **III.1.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.1.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.1.1.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées, deux (02) ont été mises en œuvre et deux (02) sont en cours d'exécution à savoir :

- renforcer l'effectif du personnel chargé de la gestion des serrures et des clés ;
- apurer tous les suspens au-delà d'un (01) an.

##### **III.1.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de LA POSTE BF est assuré par le Département de l'Audit Interne qui a effectué des missions ayant porté sur la comptabilité des agences, le dispositif de gestion des comptes CCP/CNE, le dispositif de gestion opérationnel de transfert, le dispositif de gestion du réseau et le processus de reporting du programme d'activités et du budget.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- réduire le retard dans le contrôle des opérations ;
- réorganiser le circuit de traitement des chèques ;

- organiser des campagnes de promotion sur les produits de transfert de fonds ;
- définir le niveau de stock minimum pour chaque type de fournitures et d'imprimés à partir duquel il faut déclencher les commandes.

## **III.2. AUDIT EXTERNE**

### **III.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur quinze (15) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) ont été exécutées et treize (13) sont en cours de mises en œuvre dont les principales sont :

- recouvrer les prêts auprès des agents démissionnaires ou licenciés ;
- prendre des dispositions pour l'obtention des titres fonciers des terrains de LA POSTE BF ;
- souscrire à une police d'assurance risque globale ;
- acquérir un logiciel approprié de gestion des immobilisations ;
- doter les agences de tailles importantes de machines compteuses de billets.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services du Burkina (ACS-Burkina) en qualité de Commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sans réserve.

A l'issue de cette mission, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place un dispositif complet et solide de réglementation et de protection des fonds ;
- analyser les comptes tiers pour corriger les écarts constatés ;
- délocaliser le serveur de répliquations des données informatiques vers un emplacement adéquat sécurisé.

### **III.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions du comité d'audit antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur dix-sept (17) recommandations formulées, deux (02) n'ont pas été exécutées à savoir :

- améliorer le niveau de recouvrement des recettes ;
- respecter les délais de transmission des documents du Conseil d'Administration aux administrateurs.

#### **III.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de LA POSTE BF a effectué des missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en œuvre toutes les recommandations antérieures des organes de contrôle ;
- transmettre à bonne date le rapport du Commissaire aux Comptes aux membres du Conseil d'Administration ;
- appliquer la réglementation propre aux établissements financiers en ce qui concerne les comptes dormants et inactifs.

### **III.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures des corps de contrôle de l'Etat à savoir l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et l'Inspection Générale des Finances (IGF).

En effet, sur trois (03) recommandations formulées par l'ASCE-LC, deux (02) ont été mises en œuvre et une est en cours de réalisation à savoir celle relative à la mise en place des plans de mitigation des risques.

Aussi, sur six (06) recommandations formulées par l'IGF, quatre (04) sont en cours de mise en œuvre et deux (02) n'ont pas connu de début d'exécution à savoir :

- formaliser un cadre de concertation périodique entre la Direction du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers de la tutelle technique (DCMEF/MDENP) et le Département du Patrimoine et des Moyens Généraux ;
- transmettre systématiquement tout contrat de marchés avec sa facture proforma au DCMEF/MDENP pour requérir son avis et/ou visa avant la notification de l'approbation du marché.

#### **III.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

LA POSTE BF a signalé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2022.

#### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

LA POSTE BF dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

#### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Excepté les manuels des procédures, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel, LA POSTE BF a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Néanmoins, elle a noté que les manuels de procédures techniques, administratives, comptables et financières est en cours d'actualisation. Aussi, elle a précisé que le plan de carrière ainsi que le plan de formation pluriannuel du personnel sont en cours d'élaboration.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'actualisation des manuels de procédures techniques, administratives, comptables et financières, à mettre en place le plan de carrière ainsi que le plan de formation pluriannuel du personnel.



### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

LA POSTE BF a relevé qu'elle n'a pas signé de convention règlementée au cours de l'exercice 2022. Toutefois, elle a indiqué l'existence de conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieures avec des sociétés d'Etat en occurrence le BUMIGEB, le CEGECI, le LNBTP et la SOGEMAB dont le montant total s'élève à 21 837 571 541 F CFA dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice sous revue. Les effets produits en 2022 ont été évalués à 574 333 334 F CFA.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	13 715 670	13 848 606	11 526 651
Ressources stables	26 164 455	36 352 171	47 257 046
Actif immobilisé net	33 888 648	34 340 751	30 358 976
Actif circulant	10 318 397	7 915 504	5 180 095
Passif circulant	602 414 497	535 197 130	463 347 330
Trésorerie actif	584 385 779	529 301 764	475 053 390
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	628 606 275	571 568 482	510 611 681

D'une manière générale, les grandes masses du bilan de LA POSTE BF se sont relativement améliorées au cours de l'exercice 2022. En effet, l'actif circulant et le passif circulant ont augmenté respectivement de 2,403 milliards et de 67,217 milliards de F CFA entre 2021 et 2022, du fait essentiellement de l'augmentation des créances clients d'une part, des postes « client, avances reçues » d'autre part.

Toutefois, les capitaux propres et les ressources stables ont baissé respectivement de 132,936 millions et de 10,188 milliards de F CFA au cours de la même période en

raison de la baisse du résultat net, des emprunts et dettes financières diverses et des provisions pour risques et charges.

Par ailleurs, la trésorerie nette a augmenté en passant de 529,302 milliards en 2021 à 584,386 milliards de F CFA en 2022 grâce à l'augmentation des titres de placement et des disponibilités.

#### IV.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	0,77	1,06	1,56
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres/endettement)	1,48	1,00	0,42
<b>Capacité de remboursement</b> (Dettes financières/Capacité d'autofinancement)	4,22	6,66	NA
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-0,48	0,27	NA

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le ratio de financement des emplois stables est en baisse entre 2021 et 2022 passant de 1,06 à 0,77 inférieur à l'unité montrant que les ressources stables ne couvrent pas entièrement les emplois stables.

Cependant, la capacité d'endettement et de remboursement se sont améliorées en passant respectivement de 1,00 à 1,48 et de 6,66 à 4,22 entre 2021 et 2022, suite à la baisse des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

#### IV.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	9,44%	16,76%	19,87%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,02	0,02	0,02
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,02	1,02	1,04
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,99	1,00	1,04
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,97	0,99	1,03

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation relative de la performance financière de LA POSTE BF en 2022. En effet, le taux de rentabilité financière a baissé en passant de 16,76% à 9,44% entre 2021 et 2022 du fait de la baisse du résultat net enregistré.

Aussi, le ratio d'autonomie financière est resté constant et faible, traduisant la dépendance de la société vis-à-vis du financement extérieur.

Par ailleurs, les ratios de solvabilité et de liquidité générales sont restés stables au cours de la période sous revue. En outre, la liquidité immédiate a légèrement diminué en passant de 1,00 en 2021 à 0,99 en 2022, traduisant que les disponibilités de la société couvrent à peine ses dettes de court terme.

## **IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

### **IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	28 436 846	26 542 196	21 987 995
Valeur ajoutée	12 958 312	12 494 444	12 169 394
Charges de personnel	8 229 035	8 072 956	8 566 212
Excédent brut d'exploitation	4 729 277	4 421 488	3 603 182
Résultat d'exploitation	3 550 705	3 324 612	2 417 037
Résultat financier	0	0	0
Résultat des activités ordinaires	3 550 705	3 324 612	2 417 037
Résultat hors activités ordinaires	-1 280 531	63 070	826 285
Résultat net	1 294 821	2 321 094	2 289 990

Il convient de relever que LA POSTE BF a procédé au retraitement de ses soldes significatifs de gestion comme indiqué dans le tableau ci-dessus, pour prendre en compte la spécificité de son activité postale en vue d'une meilleure appréciation de sa situation.

Ainsi, l'analyse de ces données indique une amélioration de l'exploitation de la société entre 2021 et 2022. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation ainsi que le résultat d'exploitation ont connu une augmentation respectivement de 1,895 milliard, de 463,868 millions, de 307,789 millions et de 226,093 millions de F CFA suite à la hausse du volume d'activités.

Cependant, le résultat net a baissé en passant de 2,321 milliards à 1,295 milliard de F CFA au cours de l'exercice sous revue suite essentiellement à l'accroissement de la dotation hors activités ordinaires.

### IV.3. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	7,14%	20,71%	5,48%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	3,71%	2,67%	43,37%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	63,50%	64,61%	70,39%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	250,55%	229,46%	263,24%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	151	156	167
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	142	179	143
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	16,63%	16,66%	16,39%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation relative des ratios de performances économiques de LA POSTE BF entre 2021 et 2022. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires et celui de la valeur ajoutée sont en diminution au cours de la période sous revue, traduisant une baisse du volume d'activités.

Aussi, la durée moyenne du crédit clients est supérieur à celle du crédit fournisseurs, indiquant que la société accorde plus de temps à ses clients que ses fournisseurs ne

lui en donnent. LA POSTE BF doit travailler à inverser cette tendance en vue d'améliorer sa situation financière.

#### **IV.4. Analyse des indicateurs spécifiques**

Intitulé	Description ou mode de calcul de l'indicateur	2022	2021	2020
Taux de couverture postale (%)	Nombre d'agence*100/ nombre de commune	33,61	33,33	33,05
Nombre moyen d'habitant couvert par une agence postale (loi postale)	Nombre d'habitant/ nombre d'agence postale	173 626	175 042	176 551
Superficie moyenne couverte par une agence postale (km <sup>2</sup> )	Superficie du Burkina Faso/ nombre d'agence postale	2 324	2 341	2 362

LA POSTE BF a formulé trois (03) indicateurs spécifiques en lien avec son cœur de métier. Toutefois, la société n'a pas déterminé les valeurs normatives ou les cibles ; toute chose qui permettrait une meilleure appréciation de sa performance non financière.

En somme, les performances économiques et financières de LA POSTE BF se sont relativement détériorées entre 2021 et 2022 suite à la contraction de son volume d'activités.

Cependant, la société doit poursuivre les efforts dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et des autres organes de gouvernance.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

LA POSTE BF a signalé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution N°024/2022/AG-SE/LA POSTE BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

LA POSTE BF a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

#### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la prise de dispositions pour la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit*

LA POSTE BF a indiqué que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre. En outre, elle a précisé que certaines recommandations ont été totalement exécutées et les recommandations en cours de mise en œuvre font l'objet d'un suivi régulier à travers des plans d'actions élaborés à cet effet.

*Recommandation relative à l'élaboration d'un manuel de procédures techniques et à l'actualisation du manuel de procédures administrative ; financière et comptable en vue d'améliorer le dispositif de contrôle interne de la société*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, LA POSTE BF a signalé que les manuels de procédures techniques, administrative, financière et comptable ont été actualisés et sont en attente de validation par le Conseil d'Administration.

### **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

#### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

LA POSTE BF a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures de l'AG-SE.

#### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

*Recommandation relative à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation*

LA POSTE BF a indiqué que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. Cependant, le compte d'exploitation de la société au titre de l'exercice 2022 présente un taux de variation du total des charges de 42% contre une variation du total des

produits de 35%. A cet effet, la société doit poursuivre les efforts de maîtrise de ses charges d'exploitation.

*Recommandation relative à la poursuite de la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la société a signalé qu'en sus du processus d'actualisation des manuels de procédures, le contrat plan avec l'Etat a été élaboré et est en attente d'adoption par le Conseil des Ministres.

*Recommandation relative à levée des irrégularités relevées par le Commissaire aux Comptes dans son rapport d'audit 2019*

En exécution de cette recommandation, LA POSTE BF a relevé qu'un inventaire des irrégularités assorti d'un plan d'actions a été réalisé. Aussi, elle a précisé qu'un comité de suivi des recommandations a été mis en place et a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations.

Ainsi, la mise en œuvre du plan d'actions a permis la correction desdites irrégularités et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été certifiés sans réserve.

*Recommandation relative à la mise en place d'un dispositif efficace d'anticipation des risques de détournement*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, LA POSTE BF a indiqué que des Termes de Référence ont été élaborés et transmis à la Direction des marchés en vue du recrutement d'un cabinet chargé de proposer des manuels de gestions des plaintes et des dénonciations anonymes.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*YANOOGO Saïdou	Ministère de la Transition Digitale des Postes et des Communications Electroniques	Décret n°2022-1003/PRES-TRANS/PM/MEFP/MTDPCE du 16/12/2022	-	1 <sup>er</sup> mandat en cours
YONLI Ounténi Adrien	Ministère de la Transition Digitale des Postes et des Communications Electroniques	Décret n°2021-0536/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 09/06/2021	1 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOU Edgar Sié	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2022-0694/PRES-TRANS/MEFP/MTDPCE du 29/08/2022	04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
MEDA Feroná	Primature	Décret n°2019-420/PRES/PM/MDENP/MINE FID du 09/05/2019 R-D n°2022-0694/PRES-TRANS/PM/MEFP/MTDPCE du 29/08/2022	3 ans 08 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
KABORE Kiswendsida Judith Valérie	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 06/07/2020	2 ans 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours Suspension du mandat suivant correspondance de la BCEAO réréfencée SEC/JVK/0678 du 30/03/2023
YONABA/ COULIBALY Céline	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 06/07/2020	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
NIAMBA Lassina	Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2022-0694/PRES-TRANS/PM/MEFP/MTDPCE du 29/08/2022	04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZIDA Issouf	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MDENP/MIN EFID du 06/07/2020	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOME Alain	Représentant des travailleurs	Décret n°2022-0694/PRES-TRANS/PM/MEFP/MTDPCE du 29/08/2022	04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration



## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le Commissariat aux Comptes de LA POSTE BF est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services (ACS) nommé par résolution n°035/2018/AG-SE/SONAPOST du 29 juin 2018 et renouvelé par résolution n°42/2021/AG-SE/LA POSTE BF du 25 juin 2021.

A la date du 31 décembre 2022, il totalise cinq (05) ans au sein de la société. Son deuxième mandat expire après l'examen des comptes de l'exercice 2023.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de LA POSTE BF propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution N°.....-2023/AG-SE/LA POSTE BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>1 294 821 055</b>	<b>F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	<b>8 616</b>	<b>F CFA</b>
Masse à répartir	:	<b>1 294 829 671</b>	<b>F CFA</b>
Dividendes à l'Etat (60%)	:	<b>776 897 803</b>	<b>F CFA</b>
Réserves pour investissement	:	<b>517 930 000</b>	<b>F CFA</b>
<b>Report à nouveau</b>	:	<b>1 868</b>	<b>F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N°...-2023/AG-SE/LA POSTE BF portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution N°...-2023/AG-SE/LA POSTE BF portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf-cent mille (5 900 000) F CFA TTC.



# **LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) a été créé par décret n°68-223/PRES/LP/TP du 13 septembre 1968 sous forme d'établissement public et placé sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement. Il a été transformé par décret n°94-420/PRES/MICM/MTPHU du 23 novembre 1994 en société d'Etat avec un capital social de 318 000 000 F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la réalisation d'études, de contrôles des travaux routiers et des ouvrages de génie civil et d'expertises en appui au secteur de production du bâtiment et des travaux publics ;
- l'exécution des essais et analyses de matériaux entrant dans la construction de génie civil notamment les routes, aérodromes, bâtiments, ouvrages d'art, barrages, etc. ;
- la réalisation des études et analyses nécessaires à l'établissement des études d'exécution ou de faisabilité des projets ;
- l'exécution des recherches fondamentales et appliquées devant aboutir à l'adaptation des normes aux conditions locales et à la revalorisation des matériaux locaux ;
- la réalisation des contrôles, afin de s'assurer de la conformité des exécutions aux prescriptions imposées par les règles de l'art en vue de garantir la pérennité des ouvrages.

La gestion de la société au cours de l'exercice 2022 a été assurée par Monsieur Monsieur Palingwendé Alpha Nouhoun KAFANDO remplacé par **Monsieur Seydou TRAORE** nommé par décret n°2022-0879/PRES-TRANS/PM/MID du 03 octobre 2022. Ce dernier totalise trois (03) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2022.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 Evolution de l'effectif

RUBRIQUE	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	358	366	349	-8
Permanent	162	162	149	00
Agent provenant de l'Etat	01	00	00	01
Occasionnels (Contractuel)	195	204	200	-09
Autre agents à préciser	00	04	00	-04
Masse salariale	1 387 256 617	1 160 634 366	1 211 432 805	226 622 251
Cotisations Sociales	170 445 315	170 540 025	158 043 186	-94 710
Dettes sociales	48 769 104	12 491 183	92 752 299	36 277 921

L'effectif total du personnel du LNBTP est passé de 366 agents à 358 agents entre 2021 et 2022, soit une baisse de huit (08) agents. Toutefois, la masse salariale a connu une hausse de 226,622 millions de F CFA, suite aux avancements du personnel au titre de l'exercice 2022.

Par ailleurs, le turn-over a enregistré au cours de l'exercice 2022 est de 1,26% contre un taux de 6,15% en 2021.

### II.2. Perspectives de recrutement

RUBRIQUE	2023	2024	2025
Départ à la retraite	09	02	10
Prévision de recrutement	24	15	15
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	83 497 983	80 000 000	80 000 000

Le LNBTP prévoit recruter vingt-quatre (24) agents en 2023 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer son effectif. L'incidence financière de ces recrutements est estimée à 83,498 millions de F CFA.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Le LNBTP a relevé que le conseil de discipline existe et fonctionne régulièrement. Aussi, il a précisé qu'au cours de l'exercice 2022, aucun événement nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le LNBTP a relevé que le climat social est resté serein en 2022 grâce à la communication permanente instaurée entre la Direction Générale et les partenaires sociaux.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

Le LNBTP a indiqué qu'il n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique de développement, le LNBTP ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, il a indiqué que le processus d'implémentation de la démarche qualité est en cours à travers la signature de la politique qualité de la société.

A cet effet, il convient d'inviter le laboratoire à diligenter l'élaboration des autres outils non encore mis en place.

## **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires au cours de l'exercice 2022. Il sied de relever que les délais de convocation et transmission des comptes rendus desdites sessions n'ont pas été respectés.

Aussi, le compte rendu et les délibérations de la première session ordinaire n'ont pas été transmis à la tutelle technique et à la tutelle de gestion.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué un (01) seul séjour au sein de la société du 29 au 30 décembre 2022. Ce séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Il sied d'inviter le laboratoire au respect des délais de convocation et de transmission des comptes rendus des sessions aux autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

## **III.3.POINT SUR LES AUDITS**

### **III.3.1 AUDITS INTERNES**

#### **III.3.1.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'audit interne. En effet, la société a noté vingt-une (21) recommandations antérieures formulées et non mises en œuvre dont les principales sont :

- opérer un rapprochement périodique des différentes bases de données au niveau de la comptabilité et la paie ;
- rattacher le système de facturation au département administratif et financier ;
- veiller à l'actualisation et à l'adoption de la cartographie des risques ;
- veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre effective d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables adapté ;
- établir les fiches de postes à tous les niveaux de responsabilité.

### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne du LNBTP est assuré par le service d'audit interne qui a effectué des missions au titre de l'exercice 2022. Ces missions ont porté sur des visites de chantiers, le suivi de la réalisation des activités et de la performance ainsi que la revue documentaire.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été révélées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à la mise en place d'un bon dispositif de gestion des dossiers au niveau du service en charge des marchés ;
- veiller à la mise en place d'un dispositif de suivi, de mesure et d'analyse périodique de l'exécution budgétaire et de la performance globale de la société ;
- veiller à la formalisation de la répartition du travail et à l'exécution effective des attributions au sein de la comptabilité ;
- mettre en place un dispositif de gestion administrative efficace des échantillons obéissant aux normes de qualité en la matière et construire un local d'échantillonnage répondant aux normes.

### **III.3.2. AUDITS EXTERNES**

#### **III.3.2.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du Commissaire aux Comptes. En effet, sur douze (12) recommandations formulées, dix (10) ont été exécutées et deux (02) non mises en œuvre à savoir :

- prendre des mesures pour la sortie des immobilisations hors usage de la comptabilité ;
- mettre en place un système d'archivage prenant en compte l'ensemble des pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés.



### **III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe est assuré par le cabinet EXPERTISE TRAORE YACOUBA (ETY) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice 2022 du LNBTP.

Toutefois, à l'issue de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place une comptabilité analytique et budgétaire au sein de la Direction Administrative Financière et Comptable afin de collecter et analyser les informations financières et non financières utiles à la prise de décisions éclairées ;
- réaliser un audit organisationnel afin de pallier les goulots d'étranglement et proposer des pistes de collaboration à même de fluidifier la circulation de l'information favorable à un meilleur suivi des créances en souffrance ;
- procéder à l'analyse effective de l'encaisse avec un rapprochement des soldes physiques aux soldes comptables et traiter de façon adéquate tout écart conformément aux dispositions comptables et réglementaires.

### **III.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur vingt-un (21) recommandations formulées, onze (11) sont exécutées, cinq (05) sont en cours de mise en œuvre et cinq (05) non réalisées. Il s'agit principalement des recommandations suivantes :

- diligenter la mise à jour du manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- diligenter la mise en place de la comptabilité de gestion ;
- faire le point des créances au Conseil d'Administration en vue d'une prise de décision.

### **III.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit a réalisé trois (03) missions au titre de l'exercice sous revue à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration. Au terme de ces missions, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à l'élaboration et à la mise à jour effective des outils du dispositif du contrôle interne ;
- opérationnaliser le logiciel de gestion commerciale et du recouvrement.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures des corps de contrôle de l'Etat à savoir celles de la Cour des Comptes, de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

En effet, sur neuf (09) recommandations formulées par l'ASCE-LC, une (01) a été réalisée, une (01) est en cours de mise en œuvre et sept (07) n'ont pas connu un début de mise en œuvre. Il s'agit notamment de :

- assurer la mise en œuvre des recommandations des structures et corps de contrôle ;
- développer une approche efficiente de la communication ;
- renforcer la division recouvrement de personnel ;

Concernant la Cour des Comptes, le laboratoire a noté une recommandation non mise en œuvre relative à la mise à jour du référentiel des prix pour adapter les tarifs à l'évolution des coûts des prestations et assurer l'harmonisation de la tarification.

Quant à l'Inspection Générale des Finances (IGF), le LNBTP a indiqué que sur dix-huit (18) recommandations formulées, treize (13) ont été exécutées et cinq (05) non réalisées à savoir :

- nommer régulièrement une Personne Responsable des Marchés ;
- mettre à la disposition un espace ou une salle d'archives adéquates ;
- respecter rigoureusement la réglementation sur la comptabilité des matières ;
- ouvrir un registre de carburant côté et paraphé et le tenir régulièrement à jour ;
- porter toujours l'imputation budgétaire au niveau des contrats.

### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le LNBTP a indiqué qu'il n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2022.

### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Le LNBTP ne dispose d'aucun outil d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place de l'ensemble desdits outils à savoir :

- le contrat d'objectifs du Directeur Général ;
- le règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- la charte du comité d'audit ;
- la charte de l'administrateur.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, le LNBTP dispose de :

- un organigramme à jour,
- un Plan de Passation des Marchés,
- un bilan social,
- un code d'éthique et de déontologie des employés ;
- un comité chargé de l'examen des avant-projets de Plan de Passation des Marchés.

A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils du dispositif de contrôle interne notamment les manuels de procédures techniques, administratives, financières et comptables, les fiches de description des postes, la cartographie des risques, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel.

### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le LNBTP n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au titre de l'exercice 2022.

### **III.7 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

Le LNBTP n'a pas fait cas d'une prise de participations dans le capital social d'autres entreprises au titre de l'exercice 2022.

## **IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

### **IV.1. Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	3 154 094	3 784 650	3 422 163
Ressources stables	4 388 024	5 038 988	4 199 874
Actif immobilisé net	1 360 261	1 134 909	761 836
Actif circulant	3 613 172	4 587 151	3 978 468
Passif circulant	1 945 901	2 236 527	1 208 614
Trésorerie actif	1 360 495	1 553 455	670 353
Trésorerie passif	4	0	8 169
Total bilan	6 333 928	7 275 515	5 410 658

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2021 et 2022. En effet, les capitaux propres et les ressources stables se sont dégradés en passant respectivement de 3,785 milliards à 3,184 milliards et de 5,039 milliards à 4,388 milliards de F CFA entre 2021 2022, suite au résultat net déficitaire enregistré au cours de l'exercice sous revue et à la baisse des emprunts et dettes financières diverses.

Par contre, l'actif immobilisé a augmenté de 225,352 millions de F CFA suite à l'augmentation des immobilisations corporelles à travers les investissements en bâtiment.

Cependant, la trésorerie nette est en diminution de 192,960 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

#### IV.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	3,23	4,44	5,50
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-11,41	1,10	0,74
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-0,03	0,27	0,22

Les ratios de l'équilibre financier du LNBTP se sont dégradés entre 2021 et 2022. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est détérioré sur toute la période de référence mais reste satisfaisant car supérieur à l'unité.

Le ratio de capacité de remboursement est également en baisse du fait de la dégradation de la capacité d'autofinancement qui est passée de 667,814 millions à -55,882 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

**IV.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	-12,19%	10,84%	2,33%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	49,80%	52,02%	63,25%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,99	2,08	2,72
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,56	2,75	3,82
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,70	0,69	0,55

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation de la quasi-totalité des ratios de performance financière du LNBTP entre 2021 et 2022. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de 10,84% à -12,19%, suite au résultat net déficitaire enregistré en 2022.

Aussi, le ratio d'autonomie financière est en baisse entre 2021 et 2022 et insatisfaisant du fait de la diminution des capitaux propres.

Par ailleurs, le ratio de liquidité immédiate, bien qu'en amélioration relative est inférieur à l'unité. Cette situation indique que le laboratoire pourrait avoir des difficultés pour honorer ses engagements de court terme.

**IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	3 838 908	4 288 501	2 969 797
Valeur ajoutée	1 741 429	2 498 330	1 952 230
Charges de personnel	1 424 083	1 397 909	1 430 700
Excédent brut d'exploitation	317 345	1 100 422	521 530
Résultat d'exploitation	22 453	833 114	168 224
Résultat financier	-75 798	-22 476	- 23 271
Résultat des activités ordinaires	-53 345	810 638	144 953
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	-384 372	410 306	79 699

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des soldes intermédiaires de gestion du LNBTP au titre de l'exercice 2022. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation sont en baisse respectivement de 756,901 millions, de 783,077 millions et de 810,661 millions de F CFA du fait principalement de la contraction du volume d'activités. Cette situation est consécutive à la suspension de certains chantiers due à l'insécurité.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance baissière en passant de 410,306 millions à -384,372 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

### IV.3. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-10,48%	44,40%	-10,11%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-30,30%	27,97%	-6,95%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	81,78%	55,95%	73,29%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	13,30%	2,84%	4,46%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	638	725	974
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	241	185	222
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	8,27	25,66	17,56

Les données du tableau ci-dessus indiquent une dégradation d'ensemble des ratios de performance économique du LNBTP entre 2021 et 2022. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires s'est fortement détérioré en passant de 44,40% à -10,48%.

Aussi, les durées moyennes de crédits clients et fournisseurs demeurent insatisfaisantes car passant respectivement de 725 jours à 638 jours et de 185 jours à 241 jours ; ce qui indique que le LNBTP accorde plus de délai à ses clients que ses fournisseurs ne lui en accordent. Ainsi, le laboratoire doit travailler à inverser cette tendance afin de soulager sa trésorerie.

#### **IV.4. Analyse des indicateurs spécifiques**

Le LNBTP n'a pas défini d'indicateurs spécifiques en lien avec ses missions permettant d'évaluer ses performances non financières.

En somme, les performances économique et financière du LNBTP se sont détériorées en 2022 comparativement à 2021 du fait essentiellement du contexte sécuritaire défavorable.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à la mise en œuvre effective des outils du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat ainsi que l'exécution des recommandations issues des missions d'audits internes et externes.

En outre, le LNBTP doit prendre des dispositions idoines en vue de définir des indicateurs spécifiques permettant d'apprécier ses performances non financières en lien avec son cœur de métier, conformément à la résolution n°07/2022/AG-SE du 24 juin 2022.

#### **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022 du LNBTP. Toutefois, la société a indiqué que la situation sécuritaire au niveau national pourrait impacter davantage ses performances futures.

#### **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **VI.1. Au titre de la résolution individuelle**

*Résolution n°25/2022/AG-SE/LNBTP portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

Le LNBTP a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.



## **VI.2. Au titre des recommandations individuelles**

*Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne et externe*

En exécution de cette recommandation, le LNBTP a relevé que des dispositions sont prises en vue de la mise en œuvre progressive des recommandations issues des missions d'audit interne et externe.

*Recommandation relative à la mise en œuvre des outils du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat notamment les outils du dispositif de contrôle interne, d'évaluation des rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le laboratoire a signalé que quatre (04) outils ont été élaborés et mis en œuvre à savoir le code d'éthique et de déontologie des employés, l'organigramme, le bilan social et le plan stratégique de développement.

*Recommandation relative à la tenue effective des séjours du Président du Conseil d'Administration et à la transmission des comptes rendus conformément à la réglementation en vigueur*

Le LNBTP a noté que cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. Il a précisé qu'un séjour du PCA a été tenu au titre de l'exercice 2022 en l'occurrence celui du second semestre en raison de la nomination du nouveau PCA au cours du dernier trimestre de l'année 2022.

Cependant, il sied de relever que le compte rendu et les délibérations de la première session ordinaire du Conseil d'Administration du LNBTP n'ont pas été transmis à la tutelle technique et à la tutelle de gestion.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

Le LNBTP a mis en œuvre toutes les résolutions individuelles antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

## VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE. Il s'agit de la :

### *Recommandation relative à la mise en place d'une stratégie de recouvrement des créances*

Le laboratoire a relevé que cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre. Cependant, il a signalé qu'une nouvelle stratégie commerciale intégrant les aspects de recouvrement efficace est en cours d'adoption.

### *Recommandation relative à la mise en œuvre effective de la recommandation formulée par l'ASCE-LC portant réalisation d'une mission d'audit sur le compte clients de la société*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le LNBTP a noté qu'un consultant a été recruté pour la réalisation d'une mission d'audit sur les créances en vue de l'apurement des comptes clients. En outre, il a précisé que le rapport provisoire de la mission est en cours de finalisation.

## VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BAGORO Firmin	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n°2022-1162/PRES-TRANS/PM/MEFP/MID du 30/12/2022	-	1 <sup>er</sup> mandat en cours
NANEMA Aïsetou Raymonde	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	Décret 2019/PRES/PM/MINEFID du 29/05/2019  R-D n°2022-1162/PRES-TRANS/PM/MEFP/MID du 30/12/2022	3 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ILBOUDO Moumouni	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret 2019/PRES/PM/MINEFID du 29/05/2019  R-D n° 2022-1162/PRES-TRANS/PM/MEFP/MID du 30/12/2022	3 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
COMPAORE Adolphe	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2021/0531/PRES/PM/MINEFID/MID du 09/06/2021	1 an 07 mois	Appelé à d'autres fonctions A remplacer

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
SORI Alassoum	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-835/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 13/07/2015  R-D n°2021/0531/PRES/PM/MINEF ID/MID du 09/06/2021	7 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré le 12/07/2021.  A remplacer
COMPAORE Philippe	Représentant du syndicat national des entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP)	Décret n° 2022-1162/PRES-TRANS/PM/MEFP/MID du 30/12/2022	-	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KIEMTORE Serge	Représentant des travailleurs	Décret 2019/PRES/PM/MINEFID du 29/05/2019  R-D n° 2022-1162/PRES-TRANS/PM/MEFP/MID du 30/12/2022	3 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\*Président du conseil d'administration

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le Commissariat aux Comptes du LNBTP est assuré par le Cabinet Expertise TRAORE Yacouba (ETY SAS) nommé par résolution n°043/2021/AG-SE/LNBTP du 25 juin 2021 en qualité de Commissaire aux Comptes pour compter de l'exercice 2021. Il totalise deux (02) ans au sein de la société à la date du 31 décembre 2022. Son premier mandat expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration du LNBTP propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n° 2023/AG-SE/LNBTP portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2022 tels que présentés par le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP).

### 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	384 371 807	F CFA
Report à nouveau	:	-384 371 807	F CFA

### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° /2023/AG-SE/LNBTP portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

Résolution n° /2023/AG-SE/LNBTP portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour les exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) de F CFA TTC.



# LOTÉRIE NATIONALE BURKINABE (LONAB)

## I- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) a été créée le 10 mai 1960 sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par Ordonnance n°67-025/PRES/MFC du 10 mai 1967. Elle a été transformée par la suite en société d'Etat par Décret n° 94-415/PRES/MICM/MEFP du 21 novembre 1994, portant transformation de la Loterie Nationale Burkinabé en société d'Etat avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA.

Elle est spécialisée dans l'organisation des jeux de hasard. Sa mission principale est de mobiliser les ressources financières à travers l'organisation des jeux de hasard pour soutenir le développement économique et social du Burkina Faso.

L'exercice 2022 de la LONAB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Bamboada Emmanuel Désiré THIAMOBIGA** qui a été remplacé par Monsieur Ibrahim Ben Harouna ZARANI nommé par décret n°2022-1049/PRES-TRANS/PM/MEFP du 07 décembre 2022. Ce dernier totalise un (01) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2022.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	252	261	281	-9
Permanents	225	227	242	-2
Agents provenant de l'Etat	08	07	03	1
Occasionnels (saisonniers)	19	27	36	-8
Autres agents à préciser (journaliers)	22	31	40	-9
Masse salariale	6 376 334 246	5 677 422 585	5 861 371 292	698 911 661
Cotisations sociales	448 172 322	472 590 757	482 375 073	-24 418 235
Dettes sociales	663 648 402	463 952 687	473 894 285	199 695 715

L'effectif total du personnel de la LONAB est passé de 261 agents en 2021 à 252 agents en 2022, soit une diminution de neuf (09) agents du fait de la fin de certains contrats à durée déterminée et d'un départ à la retraite enregistré.

Toutefois, la masse salariale a connu une hausse de 698,912 millions de F CFA au titre de l'exercice 2022. Les dettes sociales sont également en progression de 199,696 millions de F CFA.

Par ailleurs, le turn-over de la LONAB est passé de 5,49% en 2021 à 5,38% en 2022.

## **II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Départ à la retraite	11	16	09
Prévision de recrutement	52	19	09
Incidence financière (Coût de recrutement et rémunération du personnel)	387 088 041	126 488 629	59 915 666

La LONAB prévoit recruter cinquante-deux (52) agents en 2023 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer l'effectif de son personnel. L'incidence financière de ces recrutements est estimée à 387 088 041 F CFA.

## **II.3 ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

La LONAB a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent. Par ailleurs, elle a signalé que le comité de discipline s'est réuni en 2022 pour statuer sur les avancements du personnel.

## **II.4 CLIMAT SOCIAL**

La LONAB a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice sous revue grâce au dialogue permanent et l'implication des partenaires sociaux dans la recherche des solutions consensuelles et adéquates aux difficultés rencontrées.

## **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La LONAB a relevé qu'elle a des participations dans le capital social de neuf (09) entreprises à savoir LYDIA LUDIC, Banque Atlantique Burkina Faso, BAGREPOLE, SAFINE-SA, Banque Agricole du Faso (BADF), ECOBANK BURKINA, JEUNE AFRIQUE, Banque Postale du Burkina Faso et SOUROUPOLE.

Il convient de noter que les prises de participation de la LONAB dans le capital social de ECOBANK BURKINA, de JEUNE AFRIQUE et de SOUROUPOLE n'ont pas été faites conformément à la réglementation en vigueur. A cet effet, la LONAB doit prendre les dispositions idoines en vue de la régularisation de ces prises de participation.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le contrat-plan avec l'Etat, la LONAB dispose de tous les autres outils de stratégie de gouvernance des sociétés d'Etat. Toutefois, il convient de relever que la société n'a pas formalisé la mise en place de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). A cet effet, il sied d'inviter la société à formaliser sa politique RSE et à élaborer un contrat plan avec l'Etat.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La LONAB a relevé la tenue de quatre (04) sessions du Conseil d'Administration dont deux (02) sessions extraordinaires au cours de l'exercice 2022. Ces sessions ont été régulièrement convoquées et les comptes rendus ont été transmis aux tutelles dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 27 au 30 juin et du 28 novembre au



02 décembre 2022. Ces séjours ont fait l'objet de rapports qui ont été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

### **III.3 POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées, une (01) est mise en œuvre, une (01) est en cours de réalisation et deux (02) n'ont pas connu un début de mise en œuvre à savoir :

- ouvrir une agence à Kongoussi ;
- rendre fonctionnelles les installations d'équipements solaires de l'immeuble de l'agence de Kaya tout en les rendant autonomes.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de la LONAB est assuré par la Direction de l'Audit Interne qui a réalisé des missions d'audit ayant porté sur le fonctionnement de la Direction des Finances et de la Comptabilité ainsi que les directions régionales au cours de l'exercice 2022.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions pour réduire le retard des encaissements des ventes hors zones ;
- enregistrer les virements de salaires et autres éléments de salaire au service financier après leur traitement au service personnel ;
- minimiser les placements et respecter le délai de recouvrement de quatorze (14) jours autorisé ;
- comptabiliser les produits financiers attendus avant la confirmation des relevés bancaires ;
- identifier les risques liés aux investissements financiers, les évaluer et les traiter afin de les minimiser.

### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 des Commissaire aux Comptes. En effet, sur cinquante (50) recommandations formulées, quarante-quatre (44) sont mises en œuvre, trois (03) sont en cours d'exécution et trois (03) non mises en œuvre à savoir :

- comptabiliser les opérations de stocks suivant un inventaire permanent et instaurer obligatoirement un registre de mouvement des stocks dans les agences ;
- ouvrir un compte d'épargne pour y transférer les montants retenus à la source sur les rémunérations des caissiers ;
- opérer les retenues à la source sur les commissions des gérants de clubs.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la LONAB a été assuré par les cabinets AUREC-AFRIQUE et WORLDAUDIT CORPORATE en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Toutefois, la LONAB n'a pas fait le point des recommandations issues de la mission des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2022.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, une (01) a été réalisée, une (01) est en cours d'exécution et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à la réalisation d'audit des ressources humaines pour une meilleure gestion et une utilisation optimale desdites ressources en vue de la prise en charge adéquate des missions assignées à la LONAB.

### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit a effectué des missions au cours de l'exercice sous revue à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration. Au terme de ces missions, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- faire le point du processus de révision du plan stratégique de développement ;
- soumettre le bilan social à l'appréciation du Conseil d'Administration ;
- commanditer un audit des ressources humaines pour une meilleure gestion et une utilisation optimale desdites ressources ;
- prendre des mesures conservatoires pour sécuriser la LONAB et ses biens.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2022 des corps de contrôle de l'Etat à savoir la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances (IGF).

En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées par la Cour des Comptes, quatre (04) sont entièrement exécutées et dix (10) sont en cours de mise en œuvre. Les principales recommandations en cours d'exécution sont :

- régler de façon définitive la question des cautions versées par les promoteurs dont les clubs sont fermés ;
- authentifier les diplômes acquis en cours de carrière avant leur prise en compte pour les promotions internes ;
- améliorer le système d'archivage ;
- adopter une meilleure politique d'investissement dans l'immobilier au profit des structures de la LONAB.

Quant à l'Inspection Générale des Finances (IGF), sur vingt-sept (27) recommandations antérieurement formulées, dix (10) sont entièrement exécutées, quatre (04) sont en cours de réalisations et treize (13) non exécutées dont les principales sont :

- mettre en place une commission de réception des marchés ;
- faire figurer l'audit des marchés dans le programme annuel d'audit et veiller à son exécution.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La LONAB a signalé que l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de Lutte contre la Corruption a réalisé en octobre 2022 une mission d'audit dont elle est en attente des conclusions.

Aussi, elle a indiqué qu'au cours de l'exercice sous revue la Cour des Comptes a procédé à l'examen de l'état de mise en œuvre des recommandations issues de ses missions antérieures.

#### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La LONAB a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

#### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Hormis le plan de carrière du personnel et le plan de formation pluriannuel, la LONAB a relevé qu'elle a élaboré et mis en œuvre les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, elle a signalé que ces deux (02) outils sont en cours d'élaboration.

A cet effet, il convient d'encourager la société à diligenter la finalisation du plan de carrière et du plan de formation pluriannuel du personnel.

### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La LONAB a fait cas de la signature de huit (08) conventions règlementées au cours de l'exercice 2022. Il s'agit :

- de la convention signée le 25 mars 2022 avec la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité d'un montant de 340 000 000 F CFA pour une durée de 45 jours dont le montant a été entièrement décaissé le 27 juillet 2022 ;
- de la convention signée le 29 juin 2022 avec l'Etat-Major Général des Armées (EMGA) pour un montant de 400 000 000 de F CFA entièrement décaissé au 26 juin 2022 ;
- de la convention signé le 07 juillet 2022 avec la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 99 911 875 F CFA pour une durée de deux (02) ans dont le premier décaissement d'un montant 49 955 237 F CFA est intervenu le 01 juillet 2022 ;
- la convention signée le 07 juillet 2022 avec l'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale d'un montant de 100 000 000 F CFA pour une durée de deux (02) ans dont 50 000 000 de F CFA a été décaissé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- la convention signée le 28 juillet 2022 avec l'Etat-Major de l'Armée de l'Air (EMAA) d'un montant de 50 000 000 de F CFA entièrement décaissé le 26 juillet 2022 ;
- la convention signée le 26 juillet 2022 avec le Fonds National pour la Promotion des Sports et Loisirs (FNPSL) d'un montant de 500 000 000 de FCFA dont 300 000 000 de F CFA ont été décaissé le 26 juillet 2022 ;
- la convention signée le 08 septembre 2022 avec la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) d'un montant de 200 000 000 de F CFA entièrement décaissé le 14 septembre 2022 ;
- la convention signée le 12 septembre 2022 avec l'Agence Nationale de Renseignement d'un montant de 249 000 000 de F CFA entièrement décaissé le 13 septembre 2022.

En outre, elle a relevé l'existence de deux (02) conventions règlementées signées en 2018 dont l'exécution s'est poursuivie en 2022. Il s'agit du :

- protocole du 08 novembre 2018 signé avec le Ministère de la Sécurité et la LONAB en soutien au Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) d'un montant de 4 000 000 000 F CFA soldé en 2022 et dont l'effet produit au cours de l'exercice sous revue est de 250 000 000 F CFA ;
- protocole du 07 décembre 2018 signé avec le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour la subvention du FONER pour la période quinquennale 2018-2022 d'un montant de 1 250 000 000 F CFA soldé au cours de l'exercice 2022.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	80 354 840	71 299 330	56 337 069
Ressources stables	81 908 238	72 980 489	58 202 625
Actif immobilisé net	42 242 475	38 065 201	36 783 912
Actif circulant	7 624 345	7 089 533	6 036 672
Passif circulant	18 039 807	15 134 459	13 725 196
Trésorerie actif	50 081 225	42 960 214	29 107 237
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	99 948 045	88 114 948	71 927 821

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la LONAB entre 2021 et 2022. En effet, les capitaux propres et les ressources stables ont augmenté respectivement de 9,056 milliards et 8,928 milliards de F CFA suite à l'accroissement des réserves libres.

L'actif immobilisé est également en progression de 4,177 milliards de F CFA du fait de l'augmentation des « autres immobilisations financières », nonobstant les cessions d'immobilisations corporelles enregistrées au cours de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le passif circulant et l'actif circulant ont suivi la même tendance avec une variation respective de 534,812 millions de F CFA et de 2,905 milliards de F CFA entre 2021 et 2022, suite principalement à la hausse des comptes « fournisseurs d'exploitation » et « autres dettes » ainsi qu'à l'accroissement du montant des comptes « fournisseurs avances versées » et « autres créances ».

Ainsi, la trésorerie nette a augmenté de 7,121 milliards de F CFA entre 2021 et 2022.

#### IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,94	1,92	1,58
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,05	0,06	0,11
<b>Capacité d'endettement</b> (Ressources propres / endettement)	52,72	42,41	30,20
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,66	0,66	0,60

L'analyse du tableau montre une consolidation des ratios de l'équilibre financier de la LONAB sur toute la période de référence. En effet, le ratio de financement des emplois stables qui est passé de 1,92 à 1,94 est satisfaisant ; ce qui indique que les ressources stables de la LONAB couvrent entièrement les emplois stables.

Aussi, la société dispose d'une capacité d'autofinancement et d'une capacité d'endettement appréciables au regard du faible niveau d'endettement.

#### IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	29,66%	34,54%	28,59%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,80	0,81	0,78
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	5,10	5,24	4,61
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	3,20	3,31	2,56
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	2,78	2,84	2,12

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration relative des ratios de performance financière de la LONAB entre 2021 et 2022. En effet, le taux de rentabilité financière et le ratio d'autonomie financière se sont dégradés en passant de 34,54% à 29,66% et de 0,81 à 0,80 suite à l'accroissement des capitaux propres, des comptes « dettes fournisseurs d'exploitation » et « autres dettes ».

Cependant, le ratio de liquidité immédiate reste satisfaisant car supérieur à l'unité sur toute la période de référence.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	207 226 179	200 286 675	148 146 266
Valeur ajoutée	43 461 797	40 464 059	29 566 821
Charges de personnel	7 129 396	6 395 013	6 468 746
Excédent brut d'exploitation	36 332 401	34 069 045	23 098 075
Résultat d'exploitation	31 871 382	32 748 981	21 648 219
Résultat financier	2 168 893	1 331 326	1 086 731
Résultat des activités ordinaires	34 040 275	34 080 307	22 734 950
Résultat hors activités ordinaires	-360 924	0	-89 558
Résultat net	23 831 410	24 626 500	16 107 065

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration relative des soldes intermédiaires de gestion de la LONAB entre 2021 et 2022. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat financier sont en progression respectivement de 2,998 milliards, de 2,263 milliards et de 837,567 millions de F CFA du fait principalement de la hausse du chiffre d'affaires et des revenus financiers.

Cependant, le résultat d'exploitation et le résultat net sont en baisse en raison des dotations aux amortissements.



**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	3,46%	35,20%	-5,37%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	7,41%	36,86%	-7,68%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	16,40%	15,80%	21,88%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	0,01%	0,09%	0,25%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	NA	NA	NA
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	39	19	63
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	17,53%	17,01%	15,59%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration relative des ratios de la performance économique de la LONAB entre 2021 et 2022. En effet, les taux de croissance du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée sont en baisse du fait de la contraction du volume d'activités.

Aussi, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est dégradé en raison des effets conjugués de l'accroissement des charges de personnel et de la diminution de la valeur ajoutée.

**IV.3. ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES**

La LONAB a formulé des indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions. Ces indicateurs portent essentiellement sur le nombre d'infrastructures socioéconomiques construites à travers les appuis de la LONAB, le nombre de personnes impactées par chaque infrastructure socio-économique construite par la société et le nombre d'emplois directs générés par les nouveaux points de ventes ouverts.

Cependant, la société n'a pas fourni les informations chiffrées devant permettre l'appréciation de l'impact de ses indicateurs spécifiques.

En somme, les performances économique et financière de la LONAB se sont relativement détériorées en 2022 comparativement à 2021. A cet effet, la société doit travailler à se doter d'un plan de continuité d'activités en vue d'accroître ses capacités de résilience et par ricochet, améliorer ses performances économiques et financières. Aussi, il sied d'inviter la LONAB à procéder à l'évaluation de ses performances non financières à travers une analyse des indicateurs spécifiques.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La LONAB a relevé la régularisation de la situation du Conseil d'Administration à travers la nomination d'un nouveau Président de Conseil d'Administration ainsi que six (06) nouveaux administrateurs comme évènements importants survenus après la clôture de l'exercice 2022 ; toute chose qui devrait permettre la tenue régulière de ses instances.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°26/2022/AG-SE/LONAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La LONAB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à l'implémentation des outils du dispositif de contrôle interne en vue d'améliorer davantage les performances de la LONAB*

En exécution de cette recommandation, la LONAB a indiqué que les outils du dispositif du contrôle interne sont implémentés à savoir l'organigramme, le manuel de procédures, la cartographie des risques et le code d'éthique et de déontologie des employés à jour.

*Recommandation relative à l'extension de l'authentification à l'ensemble des diplômés aussi bien ceux acquis durant la carrière des agents que ceux ayant servi pour leur recrutement*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la LONAB a indiqué que le processus d'authentification des diplômés de concert avec les structures de formation habilitées est en cours. Aussi, elle a précisé qu'à la date du 23 janvier 2023, elle a reçu soixante (60) réponses des universités.

*Recommandation relative à la maîtrise des charges d'exploitation*

En exécution de cette recommandation, la LONAB a relevé que les charges de fonctionnement sont maîtrisées ; toute chose qui permet à la structure d'améliorer à chaque exercice son résultat net. Cependant, il convient de relever que l'examen des comptes de la société au titre de l'exercice 2022 présent un taux d'accroissement du total produits de 3,46% contre une hausse du total charges de 4,38% entre 2021 et 2022.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

La LONAB a indiqué que toutes les résolutions antérieures de l'AG-SE ont été exécutées.

### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

*Recommandation relative à la prise de dispositions idoines en vue de l'apurement des dettes fournisseurs et la levée des réserves du commissaire aux comptes avant la prochaine AG-SE*

En exécution de cette recommandation, la LONAB a indiqué que plusieurs comptes fournisseurs ont été analysés et apurés. Par ailleurs, elle a précisé que les travaux d'inventaires de l'année 2022 qui étaient en cours permettront d'analyser et d'apurer les comptes fournisseurs restants. En outre, les comptes de l'exercice 2022 ont été certifiés sans réserve.

*Recommandation relative à la digitalisation de la gamme de produits*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, la LONAB a indiqué que des contrats de partenariats ont été signés pour le lancement de deux (02) nouveaux produits à savoir le loto et le pari sportif courant 2023. Aussi, elle a noté qu'une prévision de chiffre d'affaires annuel de 1,350 milliard de F CFA au pari sportif et de plus de 11 milliards de F CFA au loto a été faite dans le budget 2023 de la société.

*Recommandation relative à la prise des dispositions idoines en vue de lever les réserves des commissaires aux Comptes*

La LONAB a noté qu'elle a mis en œuvre la recommandation citée. Ainsi, les comptes de l'exercice 2022 ont été certifiés sans réserve.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*Abdoulaye ZONGO	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n° 2020-0415/ PRES/PM/ MINEFID du 08/06/2020	2 ans 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours  Remplacé par <b>Léa 2<sup>ème</sup> jumelle ZAGRE/RIMTOUMDA</b> en CM du 08/02/2023
Brigitte M. Suzanne W. COMPAORE/ YONI	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n° 2016-1178/ PRES/ /PM/MINEFID du 28/12/2016  R-D n° 2020-0416/ PRES/PM/ MINEFID du 08/06/2020	6 ans	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  Remplacé par <b>Bêloorpuo Diane DABIRE</b> en CM du 08/02/2023
Abraham TOE	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	Décret n° 2017-0943/ PRES/ /PM/MINEFID du 06/10/2017	5 ans 03 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours  Remplacé par <b>Diaboïdo Fulbert Désiré COMBARY</b> en CM du 08/02/2023
Ernest KABORE	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n° 2016-1178/ PRES/ /PM/MINEFID du 28/12/2016  R-D n° 2020-0416/ PRES/PM/ MINEFID du 08/06/2020	6 ans	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  Remplacé par <b>Abdoulaye SENOU</b> en CM du 08/02/2023

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
Flore Dousou BARRO/ TRAORE	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, et de la Protection Sociale	Décret n° 2015 1536/ PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015  R-D n° 2020-0416 /PRES /PM/MINEFID du 08/06/2020	7 ans	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  Remplacé par <b>Hamidou SAWADOGO</b> en CM du 08/02/2023
Pascal Ildevert OUEDRAOGO	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2021-0563 /PRES/PM/ MINEFID du 14/06/2021	1 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
Mahamadou DIARRA	Primature	Décret n°2016-872/ PRES/ PM/ MINEFID du 14/09/2016  R-D n° 2021-0874/ PRES/ PM/ MINEFID du 18/08/2021	6 ans 04 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  Remplacé par <b>Rosalie COMPAORE/NARE</b> en CM du 08/02/2023
Emmanuel OUEDRAOGO	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2020-0415/ PRES/ PM/ MINEFID du 08/06/2020	2 ans 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours  expire le 07/06/2023
Alassane SAVADOGO	Représentant les travailleurs	Décret n°2018-0516/ PRES/PM/MINEFID du 25/06/2018  Décret n° 2022-0375/ PRES/PM/MINEFID du 22/06/2022	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\*Président du conseil d'administration

## IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2022

Le commissariat aux comptes de la LONAB est assuré par les cabinets AUREC-AFRIQUE et WORLDAUDIT CORPORATE nommés par n°34/2018/AG-SE /LONAB du 29 juin 2018 et renouvelés par résolution n°44/2021/AG-SE /LONAB du 25 juin 2021.

Ils totalisent cinq (05) ans à la date de 31 décembre 2022. Le dernier mandat des Commissaires aux Comptes arrive à terme après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la LONAB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution n°....-2023/AG-SE/LONAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>23 831 409 861</b>	<b>F CFA</b>
Masse à répartir	:	23 831 409 861	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	14 298 845 917	F CFA
<b>Autres réserves</b>	<b>:</b>	<b>9 532 563 944</b>	<b>F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

*Résolution n°...-2023/AG-SE/LONAB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à neuf cent mille (900 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA.

*Résolution n°...-2023/AG-SE/LONAB portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires des Commissaires aux Comptes à douze millions (12 000 000) de F CFA TTC.

## LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA)

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Minoterie du Faso (MINOFA) est une société d'Etat créée par décret n°2012-1108/PRES/PM/MICA/MEF du 31 décembre 2012 à l'issue de la liquidation judiciaire de Grands Moulins du Burkina (GMB) et la Société Nouvelle Grands Moulins du Burkina (SN-GMB). Avec un capital social de 1 700 000 000 F CFA, la société dont le siège social est à Banfora dans la région des Cascades, a pour objet principal :

- la construction et l'exploitation de moulins industriels ;
- la production industrielle de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits ;
- l'achat et la vente de céréales, de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits.

La gestion de la société a été assurée par **Monsieur Madani H. BARRY** nommé par décret n°2018-0672/PRES/PM/MCIA du 31 juillet 2018. Il totalise quatre (04) ans cinq (05) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2022.

### II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022 –2021)
Effectif total	22	23	23	-01
Permanent	21	22	22	-01
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels	0	0	00	00
Autres agents	0	0	00	00
Masse salariale	93 507 038	92 331 323	92 331 323	1 175 715
Cotisations Sociales	9 086 830	8 297 172	8 297 172	789 658
Dettes sociales	29 634 212	28 391 629	28 013 044	1 242 583



L'effectif total de la MINOFA a baissé du fait de la sortie d'un « agent hors OHADA » entre 2021 et 2022. Cependant, la masse salariale a connu une augmentation de 1 175 715 F CFA par rapport à l'exercice 2021, suite aux avancements et primes d'ancienneté.

## **II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Départ à la retraite	02	02	02
Prévision de recrutement	05	02	02
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	15 000 000	15 600 000	15 600 000

La MINOFA prévoit recruter cinq (05) agents en 2023 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer l'effectif du personnel. L'incidence financière de ce recrutement est estimée à 15 000 000 F CFA.

## **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

La MINOFA a relevé que les organes paritaires ne sont pas mis en place. A cet effet, il convient de l'inviter à mettre en place lesdits organes notamment le conseil de discipline.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La MINOFA a relevé que le climat social est resté serein au sein de la société au cours de l'exercice 2022 grâce aux échanges constants entre la direction générale et le personnel.

## **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La MINOFA a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la MINOFA a relevé qu'elle dispose d'un certificat d'audit environnemental dans le cadre du processus d'implémentation de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Par ailleurs, la société dispose d'un plan stratégique de développement adopté en 2014.

A cet effet, il convient d'inviter la MINOFA à élaborer et mettre en œuvre un nouveau plan stratégique de développement ainsi que les autres outils de stratégie de gouvernance. En outre, la société doit s'engager dans la démarche qualité en vue de sa certification.

#### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La MINOFA a indiqué qu'elle a tenue deux (02) sessions ordinaires du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation.

Aussi, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 13 au 16 juin et du 04 au 06 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

Cependant, il convient d'inviter le PCA à veiller au respect des délais de convocation des sessions du Conseil d'Administration.

### **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La MINOFA ne dispose toujours pas de service d'audit interne.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La MINOFA ne dispose toujours pas de service d'audit interne.

#### **III.3.2 AUDIT EXTERNE**

##### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit externe. En effet, sur sept (07) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) ont été réalisées, deux (02) sont en cours d'exécution et trois (03) sont en souffrance. Les recommandations non mises en œuvre sont :

- acquérir les titres de propriété de tous les terrains appartenant à la MINOFA et lister sur le fichier des immobilisations ;
- élaborer le manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- mettre en place la comptabilité analytique.

##### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la MINOFA est assuré par le cabinet CAFEC-KA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Au terme de sa mission, aucune nouvelle recommandation n'a été formulée.

### **III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur huit (08) recommandations formulées, six (06) ont été entièrement exécutées, une (01) est en cours de réalisation et une (01) non mise en œuvre. La recommandation non mise en œuvre est relative au renforcement de l'équipe technique de la MINOFA à travers le recrutement d'un Directeur Technique, d'un Directeur Commercial, d'un Contrôleur de Gestion et d'un Auditeur Interne.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La MINOFA a signalé que le comité d'audit a effectué deux (02) missions d'audit au cours de l'exercice 2022 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles le comité d'audit a formulé les principales recommandations suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance de la MINOFA ;
- poursuivre les efforts de renforcement du chiffre d'affaires et de maîtrise des charges de la société ;
- mettre en place le conseil de discipline pour un meilleur fonctionnement de la société ;
- diligenter l'élaboration d'un nouveau Plan Stratégique de Développement.

### **III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions des corps de contrôle de l'Etat antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur trois (03) recommandations antérieurement formulées par l'ASCE-LC, une (01) a été mise en œuvre et deux (02) n'ont pas été exécutées à savoir le remboursement des dettes fiscales et le recrutement du personnel conformément à l'organigramme de la société.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE**

**2022**

La MINOFA a indiqué qu'elle n'a pas fait l'objet d'audit par un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2022.

#### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La MINOFA a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

#### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

La MINOFA dispose d'un statut du personnel, d'un plan de passation des marchés (PPM), d'un rapport du comité chargé d'examen des avant-projets de Plan de Passation des Marchés et d'un code d'éthique et de déontologie des employés.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration des autres outils du dispositif de contrôle interne en vue d'améliorer sa gouvernance et par ricochet ses performances économique et financière.

#### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La MINOFA a signalé qu'elle n'a pas signé de convention règlementée au cours de l'exercice 2022.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	2 929 131	2 941 495	3 144 653
Ressources stables	3 283 307	3 329 721	3 688 699
Actif immobilisé net	3 329 158	3 518 160	3 689 672
Actif circulant	1 022 109	304 542	191 112
Passif circulant	1 093 167	477 045	337 656
Trésorerie actif	25 208	34 063	145 570
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	4 376 475	3 856 766	4 026 354

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une augmentation du total bilan induite par l'accroissement de l'actif circulant et du passif circulant respectivement de 717,567 millions de F CFA et de 616,123 millions de F CFA.

Cette augmentation significative s'explique par l'augmentation des créances de la société qui sont passées de 174,774 millions à 903,883 millions de F CFA d'une part et par l'augmentation des dettes fournisseurs qui sont passées de 291,045 millions à 931,094 millions de F CFA d'autre part.

Toutefois, on constate une légère dégradation des capitaux propres, des ressources stables et de l'actif immobilisé entre 2021 et 2022. En effet, les capitaux propres, et l'actif immobilisé sont en baisse respectivement de 12,364 millions et 46,414 millions de F CFA du fait essentiellement de la baisse de la subvention d'investissement et de la diminution des immobilisations corporelles suite aux amortissements constatés.

Au regard de la vétusté du matériel de production de la société, il est impératif que la MINOFA revoit sa politique d'investissement en vue d'assurer le renouvellement de son outil de travail.

#### IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	0,99	0,96	1,00
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	2,22	-37,76	-32,32
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,42	-0,08	-0,1

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des ratios d'équilibre financier de la MINOFA entre 2021 et 2022. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est amélioré en passant de 0,96 en 2021 à 0,99 en 2022 suite à la baisse de l'actif immobilisé net. Toutefois, le niveau de ce ratio indique que les ressources stables de la MINOFA ne couvrent pas entièrement les emplois stables.

Par ailleurs, la capacité de remboursement est satisfaisante en 2022 suite à l'amélioration de la capacité d'autofinancement.

#### IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	7,36%	0,84%	0,38%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	66,93%	76,27%	78,10%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	3,02	4,21	4,57
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,96	0,71	0,57
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,02	0,07	0,11

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration relative de la performance financière de la MINOFA entre 2021 et 2022. En effet, le ratio de l'autonomie financière s'est détérioré suite à la baisse de la subvention d'investissement à hauteur de 227,926 millions FCFA, traduisant la faible capacité de la société à faire recours au financement extérieur.

En outre, le ratio de liquidité immédiate a connu la même tendance baissière en passant respectivement de 0,07 à 0,02 entre 2021 et 2022 suite à la diminution des disponibilités bancaires et à l'augmentation des dettes fournisseurs ; toute chose qui révèle la faible capacité de la MINOFA à faire face à ses engagements de court terme.

Cependant, le taux de rentabilité financière a connu une augmentation significative passant de 0,83% en 2021 à 7,36% en 2022 suite à l'augmentation sensible du résultat net enregistré au cours de l'exercice sous revue.

## **IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

### **IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	3 789 962	3 165 005	2 057 559
Valeur ajoutée	329 211	126 005	154 433
Charges de personnel	116 187	101 541	125 746
Excédent brut d'exploitation	213 024	24 465	28 686
Résultat d'exploitation	244 380	59 652	48 407
Résultat financier	-10 267	-19 705	-33 947
Résultat des activités ordinaires	234 113	39 947	14 459
Résultat hors activités ordinaires	399	644	7 654
Résultat net	215 562	24 766	11 827



L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes de gestion de la MINOFA entre 2021 et 2022. En effet, la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires se sont améliorés respectivement de 203,206 millions, de 184,728 millions et de 194,761 millions de F CFA en raison principalement de l'augmentation du volume des ventes.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance en passant de 24,766 millions en 2021 à 215,562 millions de F CFA en 2022 soit une augmentation 190,796 millions F CFA.

#### IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	19,75%	53,82%	55,28%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	161%	-18,41%	-235%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	35,29%	80,58%	81,42%
<b>Rotation des stocks de matières premières</b> (Stock moyen de matières premières x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	00	0,25	0,10
<b>Rotation des stocks de produits finis</b> (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	0,16	0,19	0,02
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	99,75	19,69	23,48
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	126,19	33,61	29,38
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	4,82%	80,55%	118,34%
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	5,62%	0,77%	18,58%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration relative de la performance économique de la MINOFA entre 2021 et 2022. En effet, le taux de marge brute enregistre un accroissement passant de 0,77% en 2021 à 5,62% en 2022 suite à l'amélioration de l'excédent brut d'exploitation.

Cependant, la durée moyenne du crédit client s'est détériorée en passant de 19 jours à 97 jours entre 2021 et 2022, mais reste satisfaisante car inférieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs qui est passée de 33 jours à 126 jours au cours de la même période. Cette situation indique que la MINOFA accorde moins de délais à ses clients que les fournisseurs ne lui en accordent pour régler ses dettes ; toute chose qui permet de soulager sa trésorerie.

### IV.3.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Intitulé	2022	2021	2020
<b>Taux d'approvisionnement</b> (Achat de blé/prévision d'achat de blé)*100	68,97%	95,39%	-
<b>Taux de transformation</b> (Transformation du blé/prévision d'achat de blé)*100	70,14%	94,11%	-

La MINOFA a formulé des indicateurs spécifiques permettant d'apprécier ses performances non financières en lien avec ses missions principales. Ces indicateurs concernent le taux d'approvisionnement et le taux de transformation du blé.

En effet, les indicateurs spécifiques de la MINOFA ont connu une baisse relative entre 2021 et 2022 du fait des difficultés d'approvisionnement et d'écoulement ainsi que de l'augmentation du prix du blé, consécutives au conflit russo-ukrainien et à l'insécurité au niveau national.

En somme, les performances économique et financière de la MINOFA se sont relativement améliorées en 2022 comparativement à 2021. Cependant, la société doit travailler au renouvellement de son outil de production.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à veiller à la mise en œuvre effective des outils de stratégie de gouvernance et de dispositif de contrôle interne notamment l'élaboration des manuels de procédures techniques, administratives, comptables et financières.

En outre, la MINOFA doit veiller à la mise en place d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle de gestion conformément aux dispositions du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat.

## **IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La MINOFA a relevé qu'elle n'a pas enregistré un évènement important après la clôture de l'exercice 2022.

## **V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°027/2022/AG-SE/MINOFA du 24 juin 2022 portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La MINOFA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021, conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

L'Assemblée Générale des sociétés d'Etat n'a pas formulé de recommandations à l'endroit de la MINOFA lors de sa 30<sup>ème</sup> session.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

La MINOFA a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

La MINOFA a relevé qu'elle a mis en œuvre l'ensemble des recommandations antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

## VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM & PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
*SOME Sogh- Kélo	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2020-0030/PRES/PM/MCIA/MIN EFID du 15/01/2020	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours expire le 14/01/2023
SORGHO Ephraïm	Primature	Décret n°2020-1029/PRES/PM/MCIA/MIN EFID du 31/12/2020	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours Appelé à d'autres fonctions à remplacer
SORY Siaka	Ministère de l'Economie, des Finances et de Prospective	Décret n°2021-1294/PRES/PM/MINEFID/MICA du 09/12/2021	1 an 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SAWADOGO Issa	Ministère l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n° 2020-0030/PRES/PM/MCIA/MIN EFID du 15/01/2020	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours expire le 14/01/2023
ROMBA Aly	Ministère l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n° 2020-0030/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 15/01/2020	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours expire le 14/01/2023
SANKARA Touissida Victor	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2021-1331/PRES/PM/MINEFID/ MICA du 29/12/2021	1 an	1 <sup>er</sup> mandat en cours
HEMA Bakanhaye	Commune de Banfora	Décret n°2021-0879/PRES/PM/MINEFID/ MICA du 18/08/2021	1 an 04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KABORE Mohammadou	Représentant du personnel	Décret n°2020-0030/PRES/PM/MCIA/MIN EFID du 15/01/2020	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours expire le 14/01/2023
GUEBRE/OUÉ DRAOGO P. Syntiche	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2022-60470/PRES-TRANS/PM/MEFP/M DICAPME du 15/07/2022	06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022**

Le cabinet CAFEC-KA a été nommé par résolution n°33/2015/AG-SE/MINOFA du 30 juin 2015 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la MINOFA à compter de l'exercice 2014 et renouvelé par résolution n°40-2020/AG-SE/MINOFA du 26 juin 2020. A la date du 31 décembre 2022, il totalise neuf (09) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

A cet effet, la MINOFA propose à l'AG-SE un projet de résolution portant nomination d'un Commissaire aux Comptes et de son suppléant pour compter de l'exercice 2023.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la MINOFA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

*Résolution n°...../2023/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par la Minoterie du Faso (MINOFA).

#### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>215 561 880 F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	-576 274 280 F CFA
<b>Report à nouveau</b>	<b>:</b>	<b>-360 712 400 F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°....2023/AG-SE/MINOFA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution n°...2023/AG-SE/MINOFA portant nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et son suppléant.*

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **APPROUVE**

La nomination, sur proposition du Conseil d'Administration, du cabinet Audit Révision Expertise Comptable Afrique (AUREC-Afrique) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du Cabinet d'Audit Financier & d'Expertise Comptable-KOMBOÏGO & Associés (CAFEC-KA) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2023.

*Résolution n°....2023/AG-SE/MINOFA portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille (4 484 000) F CFA TTC pour la Minoterie du Faso (MINOFA).



# OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)

## I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a été créé par le décret n°85/387/CNR/PRES/Eau du 22 juillet 1985 sous la forme d'un Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et transformé en société d'Etat par décret n°94-391/PRES/MCIM/EAU du 02 novembre 1994 avec un capital social de 3 080 000 000 F CFA.

L'ONEA a pour objet :

- la création, la gestion et la production des installations de captage, d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable pour les besoins urbains et industriels ;
- la création, la promotion et l'amélioration ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectif, individuel ou autonome pour l'évacuation des eaux usées et excréta en milieu urbain et semi-urbain.

L'exercice 2022 de l'ONEA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Gilbert BASSOLE**, nommé par décret n°2022-0144/PRES-TRANS/PM/MEEE du 06 mai 2022. Il totalise huit (08) mois au 31 décembre 2022 au sein de la société.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	1 524	1 583	1 003	-59
Permanent	1 059	1 034	1 002	25
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels (Contractuel)	465	548	494	-83
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	11 020 759 853	13 053 789 170	8 813 515 260	-2 033 029 317
Cotisations Sociales	1 083 656 507	1 074 684 819	1 038 177 385	8 971 688
Dettes sociales	2 027 847 052	2 964 360 098	2 244 414 690	-936 513 046

L'effectif du personnel de l'ONEA a enregistré une baisse de 59 agents en 2022 en raison de la fin de nombreux contrats à durée déterminée et des départs à la retraite enregistrés. Toutefois, l'office a procédé au recrutement de 25 agents permanents en 2022.

Aussi, la masse salariale a diminué de 2,033 milliards de FCFA au cours de la même période. Par ailleurs, les dettes sociales ont également baissé de 936,513 millions de F CFA en 2022 suite aux corrections apportées à la méthode de calcul des provisions pour congés payés.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2023	2024	2025
Départ à la retraite	28	27	20
Prévision de recrutement	65	70	62
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	296 215 708	319 001 532	282 544 214

L'ONEA envisage recruter soixante-cinq (65) agents en 2023 pour combler les départs à la retraite et faire face à l'accroissement de son volume d'activités conformément au modèle de projection financière de la société.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

L'office a signalé que ses organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. En outre, il a relevé que le conseil de discipline a tenu en 2022 une session ayant abouti au licenciement d'un (01) agent.

Par ailleurs, la commission de recrutement et la commission de relecture du statut du personnel ont régulièrement fonctionné en 2022.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

L'ONEA a indiqué que le climat social est demeuré serein en 2022 grâce au dialogue entretenu entre la Direction Générale et les partenaires sociaux.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

L'office a relevé qu'elle a souscrit au capital de « SOUROUPOLE » à hauteur de cent millions (100 000 000) de F CFA et qu'elle a libéré un quart (1/4) du montant souscrit correspondant à vingt-cinq millions (25 000 000) de F CFA au cours de l'exercice 2022.

Toutefois, cette prise de participation n'a pas été autorisée par décret pris en Conseil des Ministres. A cet effet, il sied d'inviter l'ONEA au respect des dispositions réglementaires en matière de prise de participation.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le contrat plan Etat/ONEA et le plan de continuité d'activités, l'ONEA dispose de tous les autres outils de stratégie de gouvernance. Aussi, la société a

indiqué que le contrat plan et le plan de continuité d'activités sont en cours d'élaboration.

A cet effet, il convient d'inviter l'ONEA à diligenter la mise en place du plan de continuité d'activités et à poursuivre les efforts en vue de la finalisation du contrat plan avec l'Etat.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'ONEA a indiqué la tenue de deux (02) sessions ordinaires du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022. Chaque session a fait l'objet d'un compte rendu transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il sied de relever que la première session n'a pas été régulièrement convoquée. Aussi, le compte rendu de la session budgétaire n'a pas été transmis dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 06 au 10 juin et du 19 au 23 décembre 2022 dont les rapports ont été uniquement transmis à la tutelle technique .

Au regard de ce qui précède, il convient d'inviter le PCA à respecter les délais de convocation et de transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration. En outre, le PCA doit respecter l'obligation de transmission des rapports de séjour aux tutelles financière et de gestion ainsi qu'au Président par délégation de l'AG-SE conformément à la réglementation en vigueur.

### **III.3.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur huit (08) recommandations formulées en 2021 par l'audit interne, deux (02) sont en cours d'exécution et six (06) n'ont pas connu un début de mise en œuvre. Les principales recommandations non exécutés sont :

- se conformer aux articles 13 à 18 de l'arrêté n°2017-393/MINEFID/CAB du 15 septembre 2017 relatifs aux modalités de fonctionnement du comité d'examen du Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- inscrire dans le PPM tous les marchés budgétisés quel que soit le mode de passation ;
- relire la procédure de vérification des compteurs d'eau GCL-PR-08 du 31 juillet 2019 pour porter la précision du mode de traitement en fonction des résultats de l'étalonnage.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de l'ONEA est assuré par le Département de l'Audit Interne qui a effectué des missions au titre de l'exercice 2022 ayant porté sur l'audit des comptes, l'audit des services Finances/Gestion des Ressources Humaines de la direction régionale de Koudougou, l'audit commercial et le suivi des recommandations.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- fixer les seuils maximum d'alerte et de sécurité des stocks et assurer le suivi des seuils fixés ;
- élaborer une procédure relative à la gestion des stocks de projet et intégrer la gestion de retour d'articles non conformes ;
- effectuer l'imputation comptable des opérations de règlements ;
- respecter la limite du renouvellement des Contrats à Durée Déterminée ;
- faire un rapprochement périodique entre les branchements réalisés et les abonnés créés.

### **III.3.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions d'audit externe antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur six (06) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) ont été exécutées, une (01) est partiellement mise en œuvre et trois (03) non réalisées à savoir :

- prendre des mesures appropriées pour l'application rigoureuse des dispositions des conventions de prêts ;
- construire un magasin dédié au stockage des produits chimiques en application des normes de gestion de cette catégorie d'articles spécifiques ;
- faire la constatation des contentieux par affaire dans les comptes.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de l'ONEA est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Au terme de sa mission, le Commissaire aux Comptes a relevé les principales insuffisances suivantes :

- la faible justification des soldes des comptes tiers ;
- l'absence d'un tableau de suivi des immobilisations en cours ;
- la non mise en œuvre de l'expression de besoins d'achats dans le logiciel par le service demandeur.

A ces insuffisances des recommandations ont été formulées.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur deux (02) recommandations issues de missions

antérieures du comité d'audit, une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) demeure non exécutée.

La recommandation non mise en œuvre est relative à la mise en place d'une stratégie annexée au programme d'activités pour la prise en charge des zones à fort défis sécuritaire.

### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de l'ONEA a effectué des missions au cours de l'exercice 2022. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été relevées :

- rédiger un rapport circonstancié à l'endroit des tutelles pour leur faire part de la situation de l'ONEA face à l'insécurité dans le cadre de la fourniture de l'eau et y consigner les difficultés, les risques ainsi que les propositions de solutions ;
- inviter le Directeur de l'Audit Interne à assurer le suivi des recommandations des organes de contrôle ;
- soumettre à l'adoption du Conseil d'Administration tous PPM révisés au cours de l'exercice ;
- faire ressortir l'évaluation des pertes subies et le coût de remise en l'état des équipements ;
- adresser une requête à la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) pour s'assurer que le Conseil d'Administration peut procéder à la régularisation des marchés.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ONEA a indiqué que toutes les recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 des corps de contrôle de l'Etat ont été exécutées.

### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'ONEA a signalé qu'il a reçu la visite de corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2022 à savoir de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des Comptes.

A l'issue desdites missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles des recommandations ont été formulées.

En effet, une seule recommandation a été formulée par l'ASCE-LC à savoir : rembourser à l'ONEA le montant de cent quatre-vingt mille (180 000) F CFA représentant le prélèvement sur les fonds de l'ONEA en vue de l'achat d'un cadeau au profit du Directeur Général sortant à l'occasion de la cérémonie de passation de service.

Aussi, les principales recommandations de l'IGF sont :

- prendre des dispositions pour séparer les fonctions de Directeur des Marchés et Directeur des Stocks ;
- revoir la composition de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) de manière à éviter que le signataire des contrats ne soit pas le président ;
- éviter désormais d'approuver les contrats de marchés par des personnes non habilitées ;
- faire périodiquement le point des paiements effectués par Direction Financière et transmettre les pièces y relatives aux services indiqués ;
- veiller à ce que le responsable de l'Unité d'Appui au Programme (UAP) préside désormais la Commission d'Attribution des Marchés financés par le Programme d'Approvisionnement en Eau et Assainissement (PAEA).

Quant à la Cour des Comptes, les principales recommandations formulées sont :

- veiller à ce que le responsable de l'Unité d'Appui au Programme (UAP) justifie l'utilisation de la somme de un million huit cent trente-huit mille quatre cents (1 838 400) F CFA ou procéder à son remboursement le cas échéant ;
- veiller à ce que le responsable de l'UAP préside désormais la Commission d'Attribution des Marchés financés par le PAEA.

### III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'ONEA dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Hormis le plan de formation pluriannuel du personnel, l'ONEA dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Aussi, il convient d'encourager la société à diligenter l'élaboration dudit outil.

### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'ONEA a signalé qu'il n'a pas signé de convention réglementée au cours de l'exercice 2022. Toutefois, elle a relevé l'existence de onze (11) conventions conclues au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice sous revue.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	310 579 597	303 566 554	281 265 106
Ressources stables	436 801 998	430 314 140	404 331 092
Actif immobilisé net	394 149 797	387 555 645	369 951 696
Actif circulant	55 517 458	50 046 030	49 344 120
Passif circulant	39 604 205	39 597 017	37 699 975
Trésorerie actif	26 797 234	32 384 083	22 750 264
Trésorerie passif	58 287	74 600	15 012
Total bilan	476 464 490	469 985 757	442 046 079



L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de l'ONEA entre 2021 et 2022. En effet, les capitaux propres ont augmenté de 7,013 milliards de FCFA du fait essentiellement de l'accroissement des subventions reçues des organismes internationaux au titre de l'exercice sous revue.

Aussi, l'actif immobilisé net a augmenté de 6,594 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 en raison de la hausse des investissements en bâtiments et les avances et acomptes versés sur immobilisations.

Par ailleurs, l'actif circulant a augmenté en passant de 50,046 milliards à 55,517 milliards de F CFA entre 2021 et 2022, suite essentiellement à l'augmentation des créances des organismes internationaux et des « fournisseurs avances versées ».

Toutefois, la trésorerie nette a baissé de 5,587 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 traduisant la diminution des disponibilités en banque.

#### IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,11	1,11	1,09
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	9,76	9,96	10,37
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	44,97%	43,60%	43,73%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration relative de l'équilibre financier de l'ONEA en 2022. En effet, le ratio de capacité de remboursement s'est amélioré en passant de 9,96 à 9,76 entre 2021 et 2022, suite principalement à la diminution des dettes financières. Cependant, le niveau reste insatisfaisant.

Aussi, le ratio d'autofinancement enregistre une légère hausse en passant de 43,60% en 2021 à 44,97% en 2022 suite à la hausse de la capacité d'autofinancement globale.

**IV.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	1,01%	1,26%	1,35%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	65,18%	64,59%	63,63%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,87	2,82	2,75
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,08	2,08	1,91
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,68	0,82	0,60

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble de la performance financière de l'ONEA entre 2021 et 2022. En effet, les ratios d'autonomie financière et de solvabilité générale sont passés respectivement de 64,59% à 65,18% et de 2,82 à 2,87 entre 2021 et 2022 du fait principalement de l'accroissement de la subvention d'investissement d'une part, de l'augmentation des investissements en bâtiments ainsi que les autres créances d'autre part.

Toutefois, le taux de rentabilité financière s'est détérioré sur toute la période de référence en passant de 1,35 en 2020 à 1,26 en 2021 puis à 1,01 en 2022. A cet effet, l'ONEA doit travailler à améliorer sa rentabilité en vue d'inverser cette tendance.

Par ailleurs, le taux de liquidité immédiate enregistre une légère baisse en passant de 0,82% en 2021 à 0,68% en 2022 suite à la diminution des disponibilités en banque.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	52 755 775	54 596 960	50 216 513
Valeur ajoutée	27 605 573	28 009 329	26 146 540
Charges de personnel	12 968 576	13 053 789	11 980 321
Excédent brut d'exploitation	14 636 996	14 955 540	14 166 220
Résultat d'exploitation	5 335 653	6 570 016	7 010 189
Résultat financier	-844 360	-719 143	-1 060 747
Résultat des activités ordinaires	4 491 293	5 850 873	5 949 442
Résultat hors activités ordinaires	0	0	-487 407
Résultat net	3 114 032	3 825 653	3 790 338

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir une détérioration de tous les soldes significatifs de gestion de l'ONEA entre 2021 et 2022. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont baissé respectivement de 403,756 millions, de 318,544 millions et de 1,234 milliard de F CFA entre 2021 et 2022 suite à la contraction du volume d'activités au cours de l'exercice sous revue.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance en passant de 3,826 milliards en 2021 à 3,114 milliards de F CFA en 2022, soit une baisse de 711,621 millions de F CFA.

**IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-3,37%	8,72%	6,24%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-1,44%	7,12%	-7,91%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	46,98%	46,61%	45,82%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	285	199	134
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	125	257	166
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	7,01%	6,91%	8,56%
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	27,74%	27,39%	28,21%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble de la performance économique de l'ONEA en 2022. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est dégradé dû fait essentiellement de la forte diminution du chiffre d'affaires.

Aussi, la durée moyenne de crédit clients s'est dégradée en passant de 236 jours à 285 jours et celle du crédit fournisseurs est passée de 233 jours à 125 jours, traduisant que l'office accorde plus de délais à ses clients que les fournisseurs ne lui en accordent pour le règlement de ses dettes. A cet effet, il sied d'inviter l'ONEA à travailler à inverser cette tendance pour éviter d'éventuelles tensions de trésorerie.

**IV.4.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES**

L'ONEA a formulé quatre (04) indicateurs spécifiques en lien avec son cœur de métier comme indiqué dans le tableau suivant :

N°	Intitués	2022	2021	2020	Cible
1	Taux d'accès à l'eau potable	92,02%	91,50%	93,50%	96%
2	Taux d'accès à l'assainissement	40,85%	40,38%	38,60%	42%
3	Rendement de la distribution	72,82%	70,20%	73,70%	80%
4	Taux de conformité bactériologique	99,96%	99,78%	99,80%	99%

L'analyse du tableau relatif aux indicateurs spécifiques de l'ONEA montre une amélioration globale des indicateurs entre 2021 et 2022. Cependant, lesdits indicateurs demeurant inférieurs aux cibles. En effet, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 91,50% en 2021 à 92,02% en 2022 et reste inférieur à la cible qui est de 96%.

En outre, le taux d'accès à l'assainissement et le taux de rendement de la distribution bien que inférieurs aux cibles qui sont respectivement de 42% et 80% enregistrent une légère amélioration en passant de 40,38% en 2021 à 40,85% en 2022 et de 70,20% à 72,82% au cours de la même période.

En somme, les performances économique et financière de l'ONEA se sont relativement dégradées suite à la contraction du volume d'activités. En effet, le taux de rentabilité financière s'est détérioré sur toute la période de référence. Ainsi, l'office doit travailler à améliorer sa rentabilité en vue d'inverser cette tendance.

Par ailleurs, il convient d'encourager la société à prendre des dispositions idoines pour améliorer le niveau d'atteinte des cibles se rapportant à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et d'accroître le rendement de la distribution d'eau potable.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'ONEA a signalé la survenue de deux (02) évènements majeurs après la clôture de l'exercice sous revue à savoir la mise en œuvre de la procédure de résiliation des marchés de fourniture de compteurs d'eau et le désengagement de deux (02) Partenaires Techniques et Financiers (DANIDA et KfW) au regard de la situation institutionnelle du pays.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°28-2022/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

L'ONEA a mis en œuvre de la résolution citée.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la prise de dispositions en vue de la résolution des problèmes liés au relevé bimestriel*

Dans le cadre de la recommandation citée, l'ONEA a indiqué que les estimations de consommation d'eau ont été supprimées et les relevées se font tous les deux (02) mois. Aussi, il a précisé que la consommation de ces deux (02) mois est divisée en deux (02) pour être facturée au titre de chaque mois.

*Recommandation relative à la mise en œuvre du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat*

Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. En effet, l'ONEA a relevé que l'élaboration du plan de formation pluriannuelle du personnel est programmée en 2023 ; toute chose qui permettra d'améliorer sa gouvernance.

*Recommandation relative à l'amélioration des durées moyennes de crédits clients et fournisseurs en vue d'éviter d'éventuelles tensions de trésorerie*

L'ONEA n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation ci-dessus citée. Aussi, il sied de relever que la durée moyenne de crédit clients s'est dégradée en passant de 236 jours à 285 jours et celle du crédit fournisseurs est passée de 233 jours à 125 jours, traduisant que la recommandation citée n'a pas été mise en œuvre.

## VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE

### VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE

L'ONEA a indiqué qu'aucune resolution individuelle antérieure à la 30<sup>ème</sup> AG-SE n'est en souffrance de mise en œuvre.

### VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE

L'office a indiqué qu'aucune recommandation individuelle antérieure à la 30<sup>ème</sup> AG-SE n'est en souffrance de mise en œuvre.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SORI Alassoun	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-491/PRES/PM/MEA/MINEFID du 27/05/2020	2 ans 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours  expire le 26/05/2023
OUIMINGA Inoussa	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2020-555/PRES/PM/MEA/MINEFID du 30/06/2020	2 ans 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
GUIRE Alassane	Primature	Décret n°2020-554/PRES/PM/MEA/MINEFID du 30/06/2020	2 ans 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BANON Siaka	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Décret n°2020-166/PRES/PM/MEA/MINEFID du 27/02/2020	2 ans 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours  expire le 26/02/2023
TRAORE Aboubacar Nuhoun	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2021-0366/PRES/PM/MEA/MINEFID du 05/05/2021	1 an 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZERBO Joseph	Ministère du	Décret n°2020-342/PRES/PM/MEA/MINEFID	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	du 12/05/2020	08 mois	en cours  expire le 11/05/2023
OUEDRAOGO Désiré	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-426/PRES/PM/MEA/MINEFID du 08/06/2020	2 ans 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours  expire le 07/06/2023
OUEDRAOGO Gueswendé Marc	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	Décret n°2021-0128/PRES/PM/MEA/MINEFID du 17/03/2021	1 an 09 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANGUISSO Karim	Représentant des travailleurs	Décret n°0525/PRES/TRANS/MEEA du 20/07/2022	05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du conseil d'administration

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le Commissariat aux Comptes de l'ONEA est assuré par le cabinet d'Audit Conseil et Services du Burkina (ACS-Burkina) nommé par résolution n°037/2018/AG-SE/ONEA du 29 juin 2018 et renouvelé par résolution n°045-2021/AG-SE/ONEA du 25 juin 2021.

A la date du 31 décembre 2022, il totalise cinq (05) ans au sein de la société. Son dernier mandat expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de l'ONEA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat cinq (05) projets de résolution.



Toutefois, il sied d'indiquer que les comptes de l'ONEA au titre de l'exercice 2022 présente un report à nouveau créditeur d'un montant de 94 520 403 F CFA. En effet, la société a relevé que des corrections liées à des opérations de l'exercice 2021 ont été faites créant un report à nouveau créditeur. A cet effet, l'office propose à l'AG-SE un projet de résolution portant autorisation de corrections d'écritures affectant les capitaux propres d'un montant de 94 520 403 F CFA.

Cependant, il convient de relever que l'ONEA n'a pas fait cas d'un rapport circonstancié ayant reçu un avis favorable du Ministère en charge des finances relatif à la prise en comptes de la régularisation de ces écritures conformément à la résolution n°12/2021/AG-SE/MINEFID du 25 juin 2021 relative à la correction d'erreurs significatives impactant les comptes des sociétés d'Etat.

A cet effet, et sous réserve de l'avis du Ministère en charge des finances les projets de résolutions de l'ONEA se présentent comme suit.

*Résolution n°..../2023/AG-SE/ONEA portant correction d'écritures sur les comptes de l'exercice 2022*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

Suite aux écritures de régularisation relatives :

- au transfert en immobilisations réelles des immobilisations en cours dont les dates de mise en service sont antérieures à l'exercice 2022 ;
- au changement de méthode de détermination des congés payés ;
- au reliquat non affecté du résultat de l'exercice 2021 ;

### **1. AUTORISE**

La comptabilisation du montant de 94 520 403 F CFA en report à nouveau au titre de l'exercice 2022

### **2. AFFECTE**

Le report à nouveau créditeur de 94 520 403 F CFA en réserves libres.

Résolution n°.../2023/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2022 tels que présentés par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

### 2. AFFECTE

Le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>3 114 031 690 F CFA</b>
Masse à répartir	3 114 031 690 F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	1 868 419 014 F CFA
<b>Réserves facultatives</b>	<b>1 245 612 676 F CFA</b>

### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2023/AG-SE/ONEA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour le exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA.

*Résolution n°.../2023/AG-SE/ONEA portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires des commissaires aux comptes à douze millions quatre-cent soixante-trois mille sept cent cinquante (12 463 750) F CFA TTC.

*Résolution n°...../2023/AG-SE/ONEA portant attribution de pouvoir*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**DONNE POUVOIR**

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

# **SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFFUSION (SBT)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Burkinabé de Télédiffusion (SBT) a été créée par décret n°2013-573/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 09 juillet 2013 sous forme de société d'Etat. Le capital de la société est fixé à 100 000 000 de F CFA et ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-631/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 23 juillet 2013.

La société a pour objet directement ou indirectement, d'assurer la diffusion des programmes radiophoniques à travers la gestion des émetteurs de radiodiffusion sonores et télévisuels installés sur le territoire national.

A ce titre, elle a pour missions principales de :

- établir, gérer, exploiter et maintenir les équipements et installations techniques des centres d'émission ;
- créer, exploiter, entretenir et procéder à l'extension des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisuels ;
- contrôler et protéger la qualité de la réception des émissions radiophoniques et télévisuelles ;
- conduire des études et des recherches portant sur le matériel et les techniques de radiodiffusion et de télédiffusion ainsi que la participation à la mise au point des normes y afférentes.

La gestion de la SBT au titre de l'exercice 2022 a été assurée par Monsieur Betamou Fidèle Aymar TAMINI en qualité de Directeur Général, remplacé par Monsieur Adama OUEDRAOGO nommé par décret n°2022-0894/PRES-TRANS/PM/MCCAT du 03 octobre 2022. Ce dernier a été remplacé par **Monsieur Maba David GANOU** nommé en Conseil des Ministres du 18 janvier 2023.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	66	62	66	04
Permanent	65	61	65	04
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels (Contractuels)	00	00	00	00
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	339 222 169	382 191 380	337 718 251	-42 969 211
Cotisations Sociales	45 510 404	46 884 528	43 052 797	- 1 374 124
Dettes sociales	34 416 490	32 129 930	114 746	2 286 560

L'effectif total de la SBT est passé de soixante-deux (62) agents en 2021 à soixante-six (66) en 2022. Par contre, la masse salariale a enregistré une baisse de 42,969 millions de F CFA en 2022. Cette situation s'explique principalement par le différentiel de traitement entre les rémunérations des agents sortants et les nouvelles recrues.

Aussi, les cotisations sociales ont enregistré une baisse de 1,374 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

Par ailleurs, le turn over de la SBT est passé de 12% à 6% au cours de la même période.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2023	2024	2025
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	07	00	00
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	46 187 556	00	00

La société envisage recruter sept (07) agents en 2023 en vue de renforcer son effectif. L'incidence financière de ces recrutements est estimée à 46,188 millions de F CFA.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

La SBT a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement au sein de la société. Pour l'exercice 2022, aucun cas d'indiscipline ayant nécessité une session du conseil de discipline n'a été enregistré.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SBT a signalé que le climat social est demeuré serein en 2022 grâce au dialogue social permanent à travers le cadre de concertation instauré entre la Direction Générale et le personnel.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SBT a indiqué qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Hormis le plan stratégique de développement, la SBT ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance des sociétés d'Etat. Toutefois, la société a signalé qu'elle a entamé la mise en place de la démarche qualité en vue de sa certification.

A cet effet, il convient d'inviter la SBT à diligenter l'élaboration du contrat plan avec l'Etat et du plan de continuité d'activités. Aussi, elle doit poursuivre le processus d'implémentation de la démarche qualité et intégrer la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de l'exécution de ses missions.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La société a relevé la tenue de cinq (05) sessions du Conseil d'Administration dont trois (03) sessions extraordinaires au cours de l'exercice 2022. Il sied de relever que

la première session ordinaire du Conseil d'Administration n'a pas été convoquée dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 11 au 15 avril 2022 et du 28 novembre au 02 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il sied de signaler que les dates de transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et des rapports de séjour n'ont pas été indiquées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale conformément au canevas du Secrétariat Technique.

A cet effet, la SBT doit veiller au respect des délais de convocation des sessions du Conseil d'Administration et du canevas du Secrétariat Technique de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

### **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SBT a indiqué que les recommandations issues des missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022 ont été entièrement mises en œuvre.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de la SBT est assuré par le service d'Audit Interne qui a effectué des missions au cours de l'exercice 2022 ayant porté sur la paie, les frais de télécommunication, la gestion des stocks et immobilisations et la gestion des pièces de rechanges.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- vérifier le paramétrage du logiciel de paie ;

- prendre des mesures pour un retour des pièces de rechanges défectueuses ;
- prendre des mesures pour dégager la responsabilité de la société vis-à-vis du personnel du service de gardiennage.

### **III.3.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SBT a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur sept (07) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) ont été mises en œuvre et cinq (05) non réalisées à savoir ;

- instaurer un contrôle et un suivi rigoureux du carburant en faisant signer les états trimestriels de consommation de carburant ;
- prendre des dispositions pour déterminer la provision conformément aux dispositions du SYSCOHADA ;
- prendre des dispositions de concert avec le ministère de tutelle technique pour obtenir l'acte de propriété du matériel transféré ;
- prendre des dispositions nécessaires en accord avec le ministère de tutelle financière pour régulariser par la signature d'une convention matérialisant la rétrocession de l'emprunt sous forme de subvention à la SBT ;
- prendre des dispositions nécessaires pour valoriser le stock de pièces de rechange.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la SBT est assuré par le cabinet d'Audit Conseil et Services (ACS-Burkina) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Toutefois, au terme de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à une évaluation des besoins en personnel afin de soumettre au Conseil d'Administration la requête de recrutement de personnel ;



- prendre des mesures pour analyser et justifier les soldes des comptes tiers à la date d'arrêté pour assurer la réalité des soldes ;
- prendre des mesures pour la documentation et l'archivage des différents marchés dans le respect des procédures de passation des marchés ;
- mettre en place une revue annuelle de ces comptes par une assistance afin de corriger les anomalies apparentes.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SBT a relevé que les recommandations antérieures à l'exercice 2022 du comité d'audit ont été entièrement mises en œuvre.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Au cours de l'exercice 2022, le comité d'audit de la SBT a effectué des missions à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- se conformer aux dispositions de l'article 713 du Code OHADA en soumettant le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le dispositif de contrôle interne au Commissaires aux Comptes ;
- prendre en compte les amendements des administrateurs sur les statuts du personnel pour le soumettre à l'inspection du travail ou tout autre service compétent et programmer son adoption avant celle du plan de carrière ;
- actualiser dans de brefs délais la cartographie des risques.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SBT a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au titre des exercices antérieurs à 2022.

### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La SBT a signalé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) au cours de l'exercice 2022. A l'issue de sa mission, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer les effectifs du personnel et assumer le contrôle hiérarchique permanent de l'enregistrement des opérations comptables ;
- archiver l'ensemble des dossiers de marchés publics au niveau de la direction des marchés conformément aux dispositions de l'arrêté n°2017-390/MINEFID/CAB du 15 septembre 2017 portant procédures d'archivages des documents de la commande publique ;
- mener des réflexions en vue de simplifier la gestion du système de prise en charge médico-sociale et le cas échéant souscrire à une police d'assurance maladie au profit du personnel.

### **III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La SBT a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Excepté le plan de carrière du personnel et le manuel de procédures techniques, la SBT dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, la société a noté que le plan de carrière de personnel est élaboré et est en attente d'adoption par le Conseil d'Administration.

A cet effet, il convient d'exhorter la SBT à diligenter la finalisation du plan de carrière du personnel et l'élaboration d'un manuel de procédures techniques.

### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SBT n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2022. Toutefois, le Commissaire aux Comptes a signalé l'existence de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022. Il s'agit de :

- convention d'emprunt rétrocédée de 22 500 000 000 F CFA ;
- convention de rétrocession des immobilisations de 1 841 486 522 F CFA.

Cependant, le Commissaire aux Comptes a relevé que ces conventions n'ont pas été formalisées. A cet effet, il convient d'inviter la SBT à veiller au respect des dispositions réglementaires y relatives.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	18 636 692	23 244 390	24 778 898
Ressources stables	18 611 484	23 637 492	28 902 594
Actif immobilisé net	17 671 105	22 411 679	24 155 748
Actif circulant	2 856 646	2 351 695	5 527 717
Passif circulant	2 596 971	1 552 318	1 214 774
Trésorerie actif	740 705	426 436	433 903
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	21 268 455	25 189 810	30 117 369

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la SBT sur toute la période de référence. En effet, les capitaux

propres et les ressources stables ont diminué respectivement 4,608 milliards et de 5,026 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 suite essentiellement à la baisse de la subvention d'investissement. Aussi, l'actif immobilisé net a enregistré une baisse de 4,741 milliards de F CFA du fait principalement des amortissements constatés sur le compte « matériels, mobiliers et actifs biologiques »

Cependant, l'actif circulant enregistre une légère hausse en passant de 2,352 milliards en 2021 à 2,857 milliards de F CFA en 2022 en raison de l'augmentation des créances clients. Aussi, le passif circulant a augmenté entre 2021 et 2022 de 1,045 milliard de F CFA du fait principalement de la hausse des dettes fournisseurs d'exploitation et des dettes fiscales.

Ainsi, la trésorerie nette principalement constituée des disponibilités en banque s'est accrue de 314,269 millions de FCFA en passant de 426,436 millions en 2021 à 740,705 millions de F CFA en 2022.

#### IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,06	1,05	1,20
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	N/A	N/A	2,11
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-0,41	0,46	0,30

L'analyse du tableau ci-dessus indique une légère hausse du ratio de financement des emplois stables entre 2021 et 2022 suite à la baisse de l'actif immobilisé net. Cependant, il est resté supérieur à l'unité, traduisant que les ressources stables de la société couvrent entièrement ses emplois stables.

La capacité d'autofinancement, quant à elle, s'est détériorée en passant de 0,46 en 2021 à -0,41 en 2022, imputable à la capacité d'autofinancement négative.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	0,97%	0,72%	2,07%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	87,63%	92,28%	82,27%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	8,08	16,23	5,69
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,39	1,79	4,91
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,29	0,27	0,36

L'analyse du tableau ci-dessus montre une relative détérioration de la performance financière de la SBT au cours de l'exercice 2022. En effet, le ratio d'autonomie financière a régressé mais demeure satisfaisant au cours de la période de référence.

Toutefois, le ratio de liquidité immédiate a augmenté en passant de 0,27 à 0,29 entre 2021 et 2022, mais demeure insatisfaisant. Cette situation traduit que la société pourrait avoir des difficultés pour faire face à ses engagements à court terme.

**IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION****IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 284 516	1 340 371	984 996
Valeur ajoutée	378 555	1 098 282	1 750 361
Charges de personnel	542 347	577 676	531 848
Excédent brut d'exploitation	-163 792	520 606	1 218 514
Résultat d'exploitation	172 432	187 570	1 211 314
Résultat financier	00	00	-694 451
Résultat des activités ordinaires	172 432	187 570	516 864
Résultat hors activités ordinaires	14 029	- 14 029	00
Résultat net	180 031	166 839	512 689

L'analyse du tableau montre une dégradation d'ensemble des soldes significatifs de gestion de la SBT entre 2021 et 2022. En effet, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation se sont détériorés en passant respectivement de 1,098 milliard à 378,555 millions de F CFA et de 520,606 millions à -163,792 millions de F CFA en 2022, suite principalement à la baisse du chiffre d'affaires et de la subvention d'exploitation.

Toutefois, le résultat net s'est amélioré en passant de 166,839 millions à 180,031 millions de F CFA entre 2021 et 2022 du fait des reprises d'amortissements et provisions d'un montant de 5,146 milliards de F CFA.

#### IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-4,17%	36,08%	3600%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-65,53%	-37,25%	-34,69%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	143,27%	52,60%	30,39%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	00	0,27	0,57
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-12,75%	38,84%	123,71% 1

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration de la performance économique de la SBT sur toute la période d'analyse. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 52,60% à 143,27% entre 2021 et 2022 en raison de la diminution de la valeur ajoutée.

#### IV.4. Analyse des indicateurs spécifiques

Intitulé	2022	2021	2020
<b>Taux de couverture géographique</b>	95%	-	-
<b>Proportion d'émetteurs fonctionnels</b>	88,6%	-	-
<b>Qualité de la diffusion</b>	28dB	-	-

La SBT a formulé trois (03) indicateurs spécifiques en lien avec son cœur de métier. Cependant, les valeurs normatives et les cibles n'ont pas été précisées en vue de permettre une meilleure appréciation de ses performances non financières.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SBT a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution N° 29/2022/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La SBT a procédé à l'affectation du résultat conformément à la résolution citée.

### **VI.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

*Recommandation relative à la poursuite des réflexions sur la définition d'un modèle économique efficace prenant en compte des réalités du marché tout en garantissant la viabilité de la société*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, la SBT a relevé que le rapport sur son modèle économique a été transmis à la tutelle technique. Par ailleurs, elle a indiqué que le rapport d'étude complémentaire de marché est en cours d'élaboration.

## VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE

### VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE

La SBT a mis en œuvre toutes les résolutions individuelles antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

### VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La SBT a mis en œuvre toutes les recommandations individuelles antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

## VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KABORE Boukaré	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 31/12/2018 R-D n°2022-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP/MCCAT du 31/05/2022	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
FORO Grace Isabellita	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	Décret n°2020-00301/PRES/PM/MCRCNT/MINEFID du 24/04/2020	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
DIPAMA W. Jean Baptiste	Primature	Décret n°2018-0183/PRES-/PM/MCRCNT/MEF du 12/03/2018 R-D n°2022-0250/PRES-TRANS/PM/MEFP/MCCAT du 19/05/2022	4 ans 10 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SIAN Hatto Jules Modeste	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	Décret n°2021-00574/PRES/PM/MENEFID/MCRP du 24/05/2021	1 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
PODA Thierry Y. Fabrice	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2020-0561/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 24/04/2020	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours expire le 23/04/2023



NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
SORY Bakary	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2021-00574/PRES/PM/MENEFID /MCRP du 24/05/2021	1 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZEBA Abdoulaye	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2021-00574/PRES/PM/MENEFID /MCRP du 24/05/2021	1 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Sidi-Mohamed Galiam	Ministère du Développement de l'Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale	Décret n°2022-185/PRES/PM/MEFP/MCC AT du 12/05/2022	08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANON Sébastien	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MIN EFID du 31/12/2018 R-D n°2022-0250/PRES-TRANS/PM/MEFP/MCCAT du 19/05/2022	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA)

## VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022

Le Commissariat aux Comptes de la SBT est assuré par le cabinet d'Audit-Conseil et Services du Burkina (ACS) nommé par résolution N°046/2021/AG-SE/SBT du 25 juin 2021 à compter de l'exercice 2020. A la date du 31 décembre 2022, il totalise trois (03) ans au sein de la société. Son premier mandat expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

A cet effet, la SBT propose un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaires aux Comptes titulaire et de son suppléant pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux.

## **IX. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SBT propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

*Résolution N°.....-2023/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT).

#### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>180 030 888</b>	<b>F CFA</b>
Réserves légales (10%)	:	18 003 089	F CFA
Masse à répartir	:	162 029 799	F CFA
<b>Dividendes à l'Etat (60%)</b>	:	<b>97 216 679</b>	<b>F CFA</b>
<b>Réserves libres</b>	:	<b>64 811 121</b>	<b>F CFA</b>

#### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N°...2023/AG-SE/SBT portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts.

*Résolution N°.....2023/AG-SE/SBT portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**APPROUVE**

Le renouvellement, sur proposition du Conseil d'Administration, du mandat du cabinet ACS en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet FIDEREC en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la SBT pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2023.

*Résolution N°.....2023/AG-SE/SBT portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions sept-cent vingt mille (4 720 000) F CFA TTC

# **SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) a été créée par décret n°2012-284/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 30 avril 2012 en société d'Etat avec un capital social de 910 790 000 F CFA suite à la transformation du projet Phosphate du Burkina. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2012-642/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 24 juillet 2012.

Elle a pour missions principales :

- l'extraction et le broyage de phosphates bruts des gisements des villages de Kodjari, d'Alou-Djouana, d'Arly et de toutes autres localités du Burkina Faso en vue de leur utilisation dans l'agriculture en combinaison avec la fumure organique ;
- la formulation à partir des phosphates bruts, d'engrais contenant l'azote et le potassium (NPK et Urée) pour contribuer à la réduction de la facture d'engrais du Burkina Faso.

La gestion de la SEPB au titre de l'exercice 2022 a été assurée par **Monsieur Boundia Alexandre THIOMBIANO** nommé par décret n°2021-0604/PRES/PM/MAAH du 25 juin 2021. Il totalise un (01) an six (06) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2022.

**II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES****II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	31	31	22	00
Permanent	16	20	17	-4
Agent provenant de l'Etat	15	11	05	4
Occasionnels	40	40	46	00
Autres agents à préciser	00	00	00	00
Masse salariale	128 447 868	96 421 770	88 939 359	32 026 098
Cotisations Sociales	12 569 905	8 430 366	6 586 555	4 139 539
Dettes sociales	0	4 281 817	0	-4 281 817

L'effectif total de la SEPB est resté stable au cours de l'exercice sous revue. Toutefois, la masse salariale et les cotisations sociales ont connu un accroissement respectivement de 33,21% et de 46,88% entre 2021 et 2022. Aussi, le turn over est passé de 13,04% en 2021 à 11,11% en 2022.

**II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT**

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	00	01	00
Prévision de recrutement	15	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	65 398 496	00	00

La SEPB prévoit recruter quinze (15) agents en 2023 pour faire face au volume d'activités. L'incidence financière de ces recrutements est évaluée à 65 398 496 F CFA. Toutefois, dans le cadre de ces recrutements, il sied d'inviter la société à tenir compte de sa capacité financière.

**II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES**

La SEPB a relevé que le conseil de discipline a été créé en 2021 et fonctionne régulièrement. Cependant, elle a indiqué qu'aucun fait nécessitant la tenue d'une session dudit conseil n'a été enregistré au cours de l'exercice sous revue.

**II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SEPB a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2022.

## **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SEPB a signalé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III.GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la SEPB dispose d'un plan stratégique de développement.

A cet effet, il sied d'inviter la société à formaliser sa politique Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), à élaborer un contrat plan avec l'Etat ainsi que le plan de continuité d'activités et à intégrer la démarche qualité dans le cadre de ses activités en vue de sa certification.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La SEPB a relevé qu'elle a tenue six (06) sessions du Conseil d'Administration dont quatre (04) sessions extraordinaires au cours de l'exercice 2022. Chaque session a fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis aux tutelles dans les délais requis. Toutefois, il sied d'inviter le Président du Conseil d'Administration à revoir le délai de convocation des sessions extraordinaires.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 14 au 16 juin et du 21 au 23 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, le délai de transmission du rapport du deuxième séjour n'a pas été respecté. A cet effet, il convient d'inviter le PCA au respect des délais de transmission des rapports de séjour.

### **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SEPB ne dispose pas d'un service d'audit interne.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le service d'audit interne de la société n'est pas fonctionnel. A cet effet, il convient d'inviter la SEPB à opérationnaliser le service d'audit interne conformément à son organigramme.

#### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

##### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur trois (03) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) sont en cours de mise en œuvre et une non exécutée à savoir celle relative à la mise en place d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables au sein de la société.

##### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la SEPB est assuré par le cabinet COB PARTENERS en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cependant, la société n'a pas fait le point des recommandations issues de la mission du Commissaire aux Comptes.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 du comité d'audit. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, deux (02) sont en cours de réalisation et une (01) non exécutée à savoir celle relative à l'opérationnalisation du service d'audit interne.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de la SEPB a effectué des missions au cours de l'exercice 2022 à l'issue desquelles il a relevé des insuffisances et formulé les principales recommandations suivantes :

- renforcer la gouvernance de la société par la mise en œuvre de toutes les recommandations issues de l'AG-SE et du comité d'audit ;
- élaborer une fiche technique de structuration des prix de l'engrais, et prendre une délibération Conseil d'Administration portant fixation du prix de l'engrais ;
- anticiper l'élaboration des demandes d'avis techniques de la structure de contrôle de la commande publique pour les marchés à procédures exceptionnelles.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle de l'Etat antérieures à l'exercice 2022 à savoir l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Technique des Services du MARAH.

En effet, l'IGF a formulé dix-sept (17) recommandations dont quatorze (14) sont totalement exécutées et trois (03) sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit de :



- prendre en compte les amortissements des immobilisations dans les prévisions budgétaires ;
- assurer une meilleure organisation du service en charge de l'archivage des dossiers de marchés publics ;
- respecter rigoureusement la réglementation des marchés publics.

Concernant les recommandations formulées par l'Inspection Technique des Services du MARAH, huit (08) ont été totalement exécutées, huit (08) sont en cours d'exécution et quatre (04) non exécutées. Il s'agit essentiellement :

- d'adopter et valider les manuels de procédures administratives, financières et comptables ;
- d'acquiescer des registres d'inventaire du matériel ;
- de mettre à jour les registres d'inventaire du matériel (arrêter, viser, certifier...).

### **III.3.4.2 AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La SEPB a relevé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) au cours de l'exercice 2022.

Au terme de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- relire la délibération n°2018-004/SEPB/CA du 29/01/2018 portant fixation des frais de mission du personnel de la SEPB ;
- prendre un acte réglementaire pour l'octroi du carburant au personnel et aux stagiaires en lieu et place d'un document administratif ;
- reverser les fonctionnaires de l'Etat dans la grille salariale de la SEPB.

### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La SEPB a élaboré et mis en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, la SEPB dispose :

- d'un statut du personnel ;
- d'un organigramme à jour ;
- d'un plan de passation des marchés ;
- d'un rapport du comité chargé de l'examen du Plan de Passation des Marchés ;
- d'un code d'éthique et de déontologie des employés ;
- d'un bilan social.

En outre, elle a relevé que les fiches de description des postes et le manuel de procédures administratives, comptables et financières sont en cours d'élaboration.

Par contre, la société ne dispose pas de manuel de procédures techniques, d'un plan de formation pluriannuel et d'un plan de carrière du personnel. A cet effet, il convient d'inviter la société à prendre des mesures idoines pour la finalisation des outils en cours d'élaboration et la mise en place de ceux non encore élaborés.

### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SEPB n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2022.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**  
**IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**  
(en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	2 403 587	2 512 560	1 761 310
Ressources stables	2 437 037	2 542 633	1 781 197
Actif immobilisé net	1 945 006	1 393 567	1 342 853
Actif circulant	816 610	1 064 166	540 374
Passif circulant	624 721	99 181	331 222
Trésorerie actif	300 143	184 081	229 193
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	3 061 758	2 641 814	2 112 419

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration globale des grandes masses du bilan de la SEPB entre 2021 et 2022.

En effet, l'actif immobilisé a connu une augmentation en passant de 1,394 milliard à 1,945 milliard de F CFA consécutive à la hausse des immobilisations corporelles liées à l'acquisition de bâtiment principalement.

Cependant, les capitaux propres sont en baisse de 108,973 millions F CFA due essentiellement à la baisse de la subvention d'investissement et du résultat net enregistré au cours de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, l'actif circulant est en baisse de 248,023 millions de F CFA entre 2021 et 2022 en raison de la baisse des créances clients. Par contre, le passif circulant a augmenté de 525,540 millions de F CFA en 2022 suite à l'accroissement des dettes fiscales.

Ainsi, la trésorerie nette constituée des disponibilités en banque est en baisse de 116,061 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,25	1,82	1,33
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,22	0,68	0,37

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le ratio de financement des emplois stables est en baisse en passant de 1,82 en 2021 à 1,25 en 2022 suite principalement à la baisse des subventions d'investissement et au résultat de l'exercice 2022. Toutefois, cette baisse n'entrave pas le financement des emplois stables par les ressources stables.

Cependant, le ratio d'autofinancement n'est pas satisfaisant car passant de 0,68 à 0,21 entre 2021 et 2022 en raison de la baisse de la capacité d'autofinancement globale.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	1,57%	5,10%	3,99%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	78,50%	95,11%	83,38%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	4,65	26,64	6,38
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	1,79	12,59	2,32
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,48	1,86	0,69

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble de la performance financière de la SEPB entre 2021 et 2022. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de 5,10% à 1,55% suite une baisse significative du résultat net enregistré au titre de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le ratio d'autonomie financière s'est également détérioré en passant 95,11% à 78,50% entre 2021 et 2022 suite principalement à l'accroissement des dettes fiscales.

Aussi, le ratio de liquidité immédiate s'est dégradé et insatisfaisant car il est passé de 1,86 en 2021 à 0,48 en 2022. Cette situation indique que la société pourrait avoir des difficultés à faire face à ses engagements de court terme.

## **IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

### **IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

(en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	Exercices		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	30 350	317 670	236 762
Valeur ajoutée	195 041	296 362	181 044
Charges de personnel	152 866	107 035	113 272
Excédent brut d'exploitation	42 175	189 327	67 773
Résultat d'exploitation	38 798	117 123	71 563
Résultat financier	00	10 155	00
Résultat des activités ordinaires	38 798	127 278	71 563
Résultat hors activités ordinaires	00	2 399	00
Résultat net	37 798	128 089	70 379

Le tableau ci-dessus indique une forte dégradation des soldes significatifs de gestion suite principalement à la baisse du chiffre d'affaires qui est passé de de 317,670 millions à 30,350 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

Ainsi, le résultat net s'est dégradé en passant de 128,089 millions à 37,798 millions de F CFA au cours de la même période.

**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CA <sub>n</sub> - CA <sub>n-1</sub> ) / CA <sub>n-1</sub> * 100	-90,45%	34,17%	1333,38%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> ((VA <sub>n</sub> - VA <sub>n-1</sub> ) / VA <sub>n-1</sub> ) * 100	-34,19%	63,70%	-18,83%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée) * 100	78,38%	36,12%	62,57%
<b>Rotation des stocks de matières premières</b> (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	878,36	912	347
<b>Rotation des stocks de produits finis</b> (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	836,51	177	175
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	3107	461	189
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	230	167	11
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	138,96%	59,60%	28,62%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une forte détérioration de la performance économique de la SEPB en 2022. En effet, le ratio de rotation de produits finis s'est dégradé en passant de 177 jours à 836 jours entre 2021 et 2022 du fait de la dégradation de la situation sécuritaire dans la zone de l'Est qui a occasionné l'arrêt des travaux d'extraction du Burkina Phosphate et l'enlèvement du produit à l'usine de Diapaga.

Aussi, la durée moyenne du crédit clients s'est détériorée en passant de 461 à 3 107 jours entre 2021 et 2022 et reste supérieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs. A cet effet, la SEPB doit poursuivre des efforts de recouvrement des créances pour inverser cette tendance et améliorer sa trésorerie.

**IV.3. ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES**

La SEPB n'a pas formulé d'indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière. Elle a indiqué que les dispositions sont prises pour la définition desdits indicateurs dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique qui est en cours.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la SEPB se sont détériorées au cours de l'exercice sous revue du fait de la crise sécuritaire dans la zone de l'Est. Ainsi, la SEPB doit travailler à opérationnaliser l'usine de mélange d'engrais de Koupéla en vue d'assurer sa pérennité.

Aussi, il sied d'inviter la société à procéder à l'opérationnalisation du service d'audit interne conformément à son organigramme et à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre des outils du dispositif de contrôle interne.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SEPB a relevé qu'elle a procédé à la réception et à l'installation de l'équipement technique pour l'opérationnalisation de l'usine de Koupéla. Par ailleurs, elle a indiqué que le personnel nécessaire pour le démarrage des activités de ladite usine a été recruté.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSIONS DE L'AG-SE**

### **VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n°30/2022/AG-SE/SEPB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La SEPB a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat exercice 2021 conformément à la résolution citée.

*Résolution n° 042/2022/AG-SE/SEPB portant nomination du Commissaire aux comptes titulaire et son suppléant*

La SEPB a mis en œuvre la résolution citée.

## **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la poursuite des échanges avec la tutelle financière en vue de définir un schéma de financement approprié de l'usine de Koupéla*

En exécution de cette recommandation, la SEPB a relevé que les échanges avec le Ministère en charge des finances ont permis d'obtenir une autorisation et une garantie souveraine pour la contractualisation d'un prêt bancaire au regard du montant élevé des besoins de financement pour la finalisation des investissements et l'acquisition des matières premières.

*Recommandation relative à la mise en œuvre des diligences nécessaires pour l'amélioration du dispositif de contrôle interne et à opérationnaliser le service d'audit interne*

En exécution de cette recommandation, la SEPB a signalé qu'un contrôleur de gestion a été nommé ainsi qu'un chargé de suivi-évaluation. Par ailleurs, elle a noté que le recrutement de l'auditeur interne est prévu pour l'exercice 2023.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

La SEPB a mis en œuvre l'ensemble des résolutions individuelles antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

### **VII.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE ANTERIEURE NON MISE EN ŒUVRE**

*Recommandation relative à la maîtrise des charges d'exploitation*

La SEPB a indiqué que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. Cependant, l'analyse des comptes révèle un accroissement des charges d'exploitation nonobstant une forte baisse du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2022. La société doit poursuivre les efforts de maîtrise de ses charges d'exploitation.



## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM & PRÉNOMS	INSTITUTIONS REPRÉSENTÉES	RÉFÉRENCE DU DÉCRET DE NOMINATION	DURÉE DANS LE CA	OBSERVATIONS
*TRAORE Mamoudou	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	DECRET n°2019-1254/PRES/PM/MAAH/MINEFID/ MCIA du 13/12/2019  DECRET N° 2021-0569/PRES/PM/MINEFID/MAAH M du 16/06/2021	3 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SANE/ CONGO Aïssata	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	DECRET n°2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019  R-D n°2023-0315/PRES-TRANS/PM/MEFP/MARAH du 29/03/2023	3 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SOME Anselm	Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'Assainissement	DECRET N° 2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019  R-D n°2023-0315/PRES-TRANS/PM/MEFP/MARAH du 29/03/2023	3 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUATTARA Seydou	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	DECRET N° 2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019  R-D n°2023-0315/PRES-TRANS/PM/MEFP/MARAH du 29/03/2023	3 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
KIENTEGA Saïdou	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	DECRET N° 2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019	3 ans 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
SEOGO Karim	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	DECRET N° 2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019  R-D n°2023-0315/PRES-TRANS/PM/MEFP/MARAH du 29/03/2023	3 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
BAMBARA Dasmané	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	DÉCRET n° 2021-1004/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KONGO Issoufou	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2020-0482/PRES/PM/MAAH/MINEFID/ MCIA du 12/06/2020	2 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

NOM & PRÉNOMS	INSTITUTIONS REPRÉSENTÉES	RÉFÉRENCE DU DÉCRET DE NOMINATION	DURÉE DANS LE CA	OBSERVATIONS
BARA Mahamoudou	Représentant des travailleurs	DECRET n°2019-1254 /PRES/PM/MAAH/MINEFID/MCIA du 13/12/2019  R-D n°2023-0315/PRES-TRANS/PM/MEFP/MARAH du 29/03/2023	3 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\* Président du Conseil d'Administration

Il convient de noter que lors de la session budgétaire tenue le 29 décembre 2022, sur neuf (09) mandats d'administrateurs, six (06) mandats étaient irréguliers à la date du 12 décembre 2022 ; toute chose qui n'est pas conforme à la résolution n°09/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la convocation des administrateurs aux sessions des Conseils d'Administration invitant les Présidents de Conseil d'Administration à ne pas convoquer les administrateurs dont les mandats sont échus aux sessions du Conseil d'Administration sous peine de nullité des délibérations et du remboursement des indemnités versées auxdits administrateurs.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le commissariat aux comptes de la SEPB est assuré par le cabinet COB PARTNERS AUDIT & CONSEIL SARL nommé par résolution n°042/2022/AG-SE/SEPB du 24 juin 2022. Il totalise un (01) an au sein de la société au 31 décembre 2022. Son premier mandat expire après l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SEPB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°...../2023/AG-SE/SEPBB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2022 tels que présentés par la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPBB).

### 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	37 797 552	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	- 266 528 080	F CFA
Report à nouveau	:	-228 730 528	F CFA

### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N ----2023/AG-SE/SEPBB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution n° ----2023/AG-SE/SEPBB portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions sept cent vingt mille (4 720 000) F CFA TTC pour la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPBB).



# **SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société de Gestion de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) a été créée sous forme de société d'Etat par décret n°2013-1217/PRES/MICA/MEF/MS du 30 décembre 2013 avec un capital social de 500 000 000 F CFA suite à la transformation de l'Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (AGEMAB). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-1238/PRES/MICA/MEF/MS du 31 décembre 2013.

Elle a pour missions essentielles :

- d'acquérir les équipements et matériels médico-techniques ;
- d'assurer la maintenance des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer à la gestion et à l'homogénéisation du parc des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer au développement, à la modernisation et à la pérennisation des plateaux techniques.

L'exercice 2022 de la SOGEMAB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Eric Edi Martial NAO** nommé par décret n°2022-670/PRES-TRANS/PM/MSHP du 29 août 2022 en remplacement de Monsieur Jules KINDA. A la date du 31 décembre 2022, il totalise quatre (04) mois au sein de la société.

## II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	38	41	38	-03
Permanent	30	36	32	-06
Agent provenant de l'Etat	06	05	06	01
Occasionnels	0	03	06	-03
Autres agents (saisonniers)	02	00	00	02
Masse salariale	306 729 786	341 977 035	392 173 716	-35 187 249
Cotisations Sociales	31 452 076	35 084 669	35 491 785	-3 632 593
Dettes sociales	48 643 797	48 326 986	59 884 872	316 811

L'effectif du personnel de la SOGEMAB est passé de 41 agents en 2021 à 38 agents en 2022, soit une baisse de trois (03) agents. Aussi, la masse salariale a baissé de 35,187 millions F CFA en 2022 suite principalement à la mise en disponibilité d'agents. Aussi, le turn-over de la société est passé de 9% en 2021 à 5% en 2022.

Par ailleurs, la SOGEMAB a signalé l'entrée d'un agent provenant de l'Etat par arrêté de nomination au sein de la société. Cependant, il convient de relever que les modalités d'entrée des agents publics dans les sociétés d'Etat se font soit par détachement, soit par une mise à disposition ou par recrutement après autorisation du Conseil d'Administration de ladite société. A cet effet, la SOGEMAB doit se conformer aux dispositions règlementaires y relatives.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	01	00	00
Prévision de recrutement	00	2	2
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	00	22 790 424	22 790 424

La SOGEMAB n'envisage pas de recrutement au cours de l'année 2023. Toutefois, elle prévoit le recrutement de deux (02) agents en 2024 pour combler les départs enregistrés en 2019 et 2020. L'incidence financière de ces recrutements est évaluée à 22 790 424 F CFA.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES**

La SOGEMAB a relevé qu'aucun événement nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré en 2022.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SOGEMAB n'a pas relevé d'évènement ayant perturbé le climat social sein de la société au cours de l'exercice 2022.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La SOGEMAB ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance à jour. Cependant, la société a relevé que le plan stratégique est en cours d'élaboration et qu'elle dispose d'une politique qualité.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation de son plan stratégique de développement et la mise en place des outils non encore élaborés.

En outre, la société doit intégrer la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités et s'engager dans la démarche qualité en vue de sa certification.



## **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La SOGEMAB a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires du Conseil d'Administration régulièrement convoquées au cours de l'exercice 2022.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet et du 19 au 23 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient de noter que les rapports de séjour et le compte rendu de la première session du Conseil d'Administration n'ont pas été transmis aux tutelles dans les délais requis.

Ainsi, il sied d'inviter le PCA à respecter les délais de transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et des rapports de séjours semestriels.

## **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

#### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SOGEMAB fait le de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures à l'exercice 2022 de l'audit interne. En effet, sur quinze (15) recommandations formulées, cinq (05) sont partiellement en cours de mise en œuvre et dix (10) non réalisées. Il s'agit principalement :

- d'établir un bon d'entrée du carburant à chaque livraison selon la fiche qui existe dans le manuel de procédures ;
- de calibrer les outils du contrôle de performance et de sécurité ;
- de mettre à jour le manuel de procédures technique et commercial afin de prendre en compte les procédures et les acteurs de la chaîne de gestion des

équipements en lieu et place des descriptifs généraux actuellement contenus dans celui-ci ;

- d'acquérir et installer un logiciel de sécurisation réseau.

### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le service d'audit interne de la SOGEMAB est assuré par le Département d'Audit et de la Qualité qui a effectué des missions d'audit à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- faire un classement des dossiers liés aux marchés d'acquisition de biens et services pour permettre une meilleure traçabilité ;
- faire une fiche individuelle pour chaque agent ;
- réviser les procédures du contrôle de gestion de la sociétés dans l'optique de la mise à jour du manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- mettre en place une procédure de suivi des véhicules.

### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2022 issues des missions d'audits externes. En effet, sur dix (10) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, cinq (05) ont été exécutées, cinq (05) partiellement mises en œuvre. Il s'agit notamment de :

- veiller au renouvellement des mandats des administrateurs ;
- acheminer le matériel stocké en vue de sa mise en service ;
- veiller à un meilleur archivage des dossiers de passation des marchés.

Aussi, la SOGEMAB a fait le point des autres missions d'audit externe ayant porté sur les comptes du Plan Spécial d'Equipeement et celles de l'audit institutionnel et organisationnel. En effet, sur sept (07) recommandations formulées, une (01) est en cours d'exécution et six (06) n'ont pas été mises en œuvre. Il s'agit principalement :

- prendre toutes les dispositions afin de respecter les échéances de remboursement des emprunts ;
- avoir un plan de maintenance conventionnel ;
- réaliser une étude de vétusté et d'obsolescence des acquisitions faites.

### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la SOGEMAB est assuré par le cabinet AUREC Afrique BF en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Au terme de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles il a formulé des recommandations. Il s'agit principalement de :

- veiller à la mise en place un système d'annulation de chèques empêchant leur réutilisation ;
- renseigner les fiches d'imputation.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de la SOGEMAB a réalisé des missions au titre de l'exercice 2022 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en œuvre les recommandations de l'AG-SE relatives aux difficultés de la SOGEMAB ;
- mettre en œuvre la convention dont les fonds ont été débloqués pour améliorer les indicateurs y relatifs ;
- poursuivre les démarches pour la vente des équipements en stocks.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit des corps de contrôle de l'Etat antérieures à l'exercice 2022.

#### **III.3.3.2 MISSIONS D'AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas reçu une mission d'audit des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2022.

### **III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Excepté le règlement intérieur du Conseil d'Administration, la société a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

A cet effet, il convient d'inviter la SOGEMAB à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

Hormis le plan de carrière du personnel et le plan de formation pluriannuel, la SOGEMAB a indiqué qu'elle a mis en place les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, il convient de signaler que la plupart de ces outils n'a pas fait l'objet d'adoption par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions réglementaires.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils non élaborés et à soumettre à la validation du Conseil d'Administration les autres outils, le cas échéant.

### III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Commissaire aux Comptes de la SOGEMAB a relevé qu'il n'y a pas eu de conventions signées au titre de l'exercice 2022 portées à sa connaissance. Néanmoins, il a signalé l'existence de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022. Il s'agit de :

- deux (02) conventions d'emprunt d'un montant global de 25 743 352 000 F CFA pour le financement du Plan d'Equipement des EPE/EPS avec LA POSTE BF et la CARFO signées respectivement en 2012 et 2013 ;
- dix-huit (18) conventions avec dix-huit (18) établissements publiques de santé d'un montant de 25 743 352 000 F CFA.

Aussi, le Commissaire aux Comptes a rappelé le contrat plan signé entre l'Etat burkinabè et la SOGEMAB pour un montant de 23,600 milliards de F CFA.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	-1 244 799	-900 974	-473 817
Ressources stables	10 853 941	10 186 867	13 905 251
Actif immobilisé net	1 450 822	1 467 524	1 537 919
Actif circulant	7 743 798	8 469 472	11 902 223
Passif circulant	1 282 215	1 436 773	1 755 185
Trésorerie actif	2 941 535	1 682 367	2 220 294
Trésorerie passif	00	00	00
Total bilan	12 136 156	11 618 619	15 660 436

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2021 et 2022. Toutefois, les ressources stables et la trésorerie actif ont enregistré une hausse respectivement 667,074 millions de F CFA et de

1,259 milliard de F CFA entre 2021 et 2022 du fait respectivement de la constitution des provisions pour risques et charges et l'augmentation des disponibilités.

Aussi, il convient de relever que les capitaux propres de la SOGEMAB se sont dégradés davantage et demeurent négatifs en 2022. Cette situation recommande à l'AG-SE la prise de décisions urgentes dans le sens de la poursuite de l'exploitation conformément aux dispositions de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

#### IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	7,48	6,94	9,04
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	-0,12	-0,07	0,03
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-24,59	-22,72	-18,47
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-4,92	7,71	3,28

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble de l'équilibre financier de la SOGEMAB en 2022. En effet, les ratios de capacité d'endettement et de capacité de remboursement se sont détériorés du fait respectivement de la forte dégradation des capitaux propres et de l'augmentation des dettes financières au cours de l'exercice sous revue

Cependant, le ratio de financement des emplois stables est passé de 6,94 à 7,48 entre 2021 et 2022 du fait de l'accroissement des emprunts et des dettes financières.

#### IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net/Capitaux propres)	NA	NA	NA
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres/Total passif)	-0,10	-0,08	0,03
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	0,91	0,93	1,12
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	8,33	7,09	8,05
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités/Passif à moins d'un an)	2,29	1,17	1,26

L'analyse du tableau ci-dessus indique un niveau insatisfaisant de la performance financière de la SOGEMAB sur la période sous revue. En effet, l'autonomie financière s'est davantage dégradée du fait de la détérioration des capitaux propres.

Toutefois, le ratio de liquidité immédiate s'est accru en passant respectivement de 1,17 en 2021 à 2,29 en 2022, suite à la mise à la disposition de la SOGEMAB par le Ministère de la Santé de fonds au cours du dernier trimestre de l'année 2022 pour le remboursement de l'emprunt relatif au PSE au profit de la CARFO et de LA POSTE BF.

## **IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

### **VI.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	331 268	226 984	105 964
Valeur ajoutée	69 935	-47 895	-202 481
Charges de personnel	350 838	397 548	455 040
Excédent brut d'exploitation	-280 904	-445 443	-657 521
Résultat d'exploitation	688 851	-503 430	-755 818
Résultat financier	-1 031 026	77 408	-8 938
Résultat des activités ordinaires	-342 175	-426 022	-764 755
Résultat hors activités ordinaires	00	00	00
Résultat net	-343 831	-427 157	-765 755

L'analyse du tableau ci-dessus indique que l'exercice 2022 de la SOGEMAB a enregistré une contreperformance tout comme l'exercice précédent. En effet, l'excédent brut d'exploitation est demeuré négatif du fait de la faiblesse du chiffre d'affaires et des charges restées importantes.

Aussi, le résultat financier s'est détérioré en passant de 77,408 millions à -1,031 milliards de F CFA suite principalement à la constitution de nouvelles provisions financières pour risques et charges d'un montant de 980,303 milliards de F CFA.

Ainsi, la SOGEMAB a enregistré un résultat net déficitaire de 343,831 millions de F CFA au titre de l'exercice sous revue.

#### IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	45,94%	114,21%	-70,63%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-246,02%	-76,35%	-60,26%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	501,66%	-830,05%	-224,73%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	-23,14%	-55,19%	-0,63
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-0,84	-1,96	-6,21

D'une manière générale les ratios de performance économique de la SOGEMAB sont insatisfaisants en 2022.

#### IV.3. ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

La SOGEMAB a formulé un indicateur spécifique mesurant le niveau de réalisation des prestations de maintenance des équipements biomédicaux au profit des quarante-cinq (45) Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale (CMA).

Cependant, cet indicateur ne couvre pas les missions principales de la société. A cet effet, la société doit prendre des dispositions pour la formulation d'indicateurs permettant de mesurer au mieux la réalisation de ses missions principales.

En somme, l'exercice 2022 de la SOGEMAB a été marqué par une contreperformance d'ensemble ayant entraîné une forte dégradation des capitaux propres. Cette situation recommande à l'AG-SE la prise de décisions urgentes dans le sens de la poursuite de l'exploitation de la SOGEMAB conformément aux dispositions de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.



## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SOGEMAB n'a pas signalé d'évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°31/2022/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La société a indiqué que la résolution citée a été entièrement exécutée.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la poursuite des efforts dans la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle*

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation.

*Recommandation relative au respect des dispositions réglementaires relatives aux mandats d'administrateurs en vue de garantir la validité des décisions des conseils d'administration.*

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée. Aussi, il convient de relever tous les mandats sont invalides au 19 septembre 2022. Cependant, la session budgétaire de la SOGEMAB s'est tenue le 16 décembre 2022 ainsi que la session d'arrêt des comptes de l'exercice 2022 en avril 2023, nonobstant la résolution n°09/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la convocation des administrateurs aux sessions des Conseils d'Administration qui invite les Présidents de Conseil d'Administration à ne pas convoquer les administrateurs dont les mandats sont échus aux sessions du Conseil d'Administration sous peine de nullité des délibérations et du remboursement des indemnités versées auxdits administrateurs. Par ailleurs, la société doit prendre les dispositions urgentes en vue de l'application des termes de la résolution citée.

## VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE

### VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE

La SOGEMAB a mis en œuvre l'ensemble des résolutions des sessions antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

### VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*CISSE Rabiou	Etablissement Public de Santé	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	8 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré Remplacé par <b>KOBEANE Siaka</b> en CM du 03/05/2023
OUEDRAOGO Dramane	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré Remplacé par <b>*OUEDRAOGO Dieu-Donné</b> en CM du 03/05/2023
SAWADOGO Charles	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré Remplacé par <b>NEZIEN Désiré</b> en CM du 03/05/2023
YONLI Hadi Honoré	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
SAM/ZAGRE Sidnoma	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	8 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  Remplacé par <b>ZOUNGRANA Martial</b> en CM du 03/05/2023
SANKARA Augustin	Organisations des acteurs privés de l'équipement et de la maintenance.	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré  Remplacé par <b>NIKIEMA Joachim</b> en CM du 03/05/2023
OUEDRAOGO Daouda	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	8 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  A remplacer
KAFANDO Hamado	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014  R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	8 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  Remplacé par <b>SANOU Mahamoudou</b> en CM du 03/05/2023
TASSEMBEDO Dominique R	Représentant des travailleurs	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014  R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	8 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  Remplacé par <b>ILBOUDO Malker</b> en CM du 03/05/2023

\*Président du Conseil d'Administration

Il convient de noter que tous des mandats d'administrateurs étaient irréguliers à la date de la session budgétaire tenue le 16 décembre 2022 ; toute chose qui n'est pas conforme à la résolution n°09/2021/AG-SE du 25 juin 2021 relative à la convocation des administrateurs aux sessions des Conseils d'Administration invitant les Présidents de Conseil d'Administration à ne pas convoquer les administrateurs dont les mandats sont échus aux sessions du Conseil d'Administration sous peine de nullité des délibérations et du remboursement des indemnités versées auxdits administrateurs.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le commissariat aux comptes de la SOGEMAB est assuré par le cabinet AUREC Afrique nommé par résolution n°034-2015/AG-SE/SOGEMAB du 27 juin 2015 et renouvelé par résolution n°41-2020/AG-SE/SOGEMAB du 26 juin 2020. Il totalise huit (08) ans au sein de la société au 31 décembre 2022. Son second mandat expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

A cet effet, il la SOGEMAB soumet à l'AG-SE un projet de résolution portant nomination d'un Commissaire aux Comptes et son suppléant.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SOGEMAB soumet à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

*Résolution N° -2023/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net déficitaire</b>	:	<b>343 830 877</b>	<b>F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	-2 071 786 255	F CFA
<b>Report à nouveau</b>	:	<b>-2 415 617 132</b>	<b>F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n° ...../2023/AG-SE/SOGEMAB portant fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution n°...2023/AG-SE/SOGEMAB portant nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et son suppléant.*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **APPROUVE**

La nomination, sur proposition du Conseil d'Administration, du cabinet Société Générale d'Expertise Comptable et d'Audit (SOGECA) International en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du Cabinet Elite Conseil et Expertise Comptable en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois à compter de l'exercice 2023.

*Résolution n° ...../2023/AG-SE/SOGEMAB portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions neuf cent soixante-dix mille cinq cents (4 970 500) F CFA TTC.

# **SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL) est une société d'Etat créée par décret n°76/344/PRES/MTP/URB du 15 septembre 1976. Son capital social est passé de 1 387 628 000 à 46 000 000 000 puis à 63 308 270 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2018-857/PRES/PM/ME/MINEFID du 2 octobre 2018.

La mission principale assignée à la SONABEL est la production, l'importation, l'exportation, la distribution et, à titre de monopole, le transport de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national ainsi que celui de la distribution dans le premier segment du sous-secteur de l'électricité.

La mise en œuvre de cette mission se fait à travers les principaux objectifs suivants :

- améliorer l'accès au service de l'électricité tout en réalisant les investissements d'extension de réseau les plus rentables ;
- assurer l'approvisionnement en qualité et en quantité du pays en énergie électrique ;
- contribuer à la mise en œuvre du plan national d'électrification.

L'exercice 2022 de la SONABEL s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Daniel SERME** nommé par décret n°2022-0144/PRES-TRANS/PM/MEEE du 06 mai 2022. Il totalise huit (08) mois à la date du 31 décembre 2022 au sein de la société.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	2 607	2 744	2 829	-137
Permanent	1 976	2 040	2 104	-64
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels	630	703	724	-73
Masse salariale	21 314 268 279	20 843 475 120	20 740 719 506	470 793 159
Cotisations Sociales	3 651 061 805	3 619 466 504	3 693 026 872	31 595 301
Dettes sociales	3 048 328 245	2 121 254 652	2 638 950 781	927 073 593

L'effectif total du personnel de la SONABEL a baissé de 137 agents entre 2021 et 2022. Cependant, la masse salariale a connu une hausse de 470,793 millions de F CFA consécutive aux avancements et aux primes d'ancienneté.

En outre, le turn-over de la SONABEL est passé de 1,19% en 2021 à 1,46% en 2022.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	65	51	61
Prévision de recrutement	291	200	150
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	273 637 306	230 000 000	180 000 000

La SONABEL prévoit recruter 291 agents en 2023 en vue de faire face aux départs à la retraite et à l'accroissement de son volume d'activités. L'incidence financière de ce recrutement est évaluée à 273,637 millions de F CFA.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La SONABEL a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. A cet effet, elle a noté le traitement de deux (02) dossiers ayant entraîné des sanctions disciplinaires contre des agents au cours de l'exercice 2022.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SONABEL a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice sous revue grâce au dialogue permanent entre la Direction Générale et les délégués du personnel.

## **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONABEL a relevé qu'elle a une prise de participation dans le capital social de la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (BAGREPOLE) d'un montant de cinquante millions (50 000 000) de F CFA représentant 5% dudit capital.

Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté, la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), la SONABEL ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Par ailleurs, elle a amorcé le processus de la démarche qualité en vue de sa certification ISO 9001 version 2015 et engagé le processus d'élaboration d'un plan stratégique de développement.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration du contrat plan avec l'Etat et à finaliser le plan stratégique de développement.

### **III.2 POINT DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La SONABEL a relevé la tenue de trois (03) sessions du Conseil d'Administration dont une (01) extraordinaire régulièrement convoquées au cours de l'exercice 2022. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02)



séjours au sein de la société respectivement du 28 au 30 juin et du 27 au 30 décembre 2022.

Les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et les rapports de séjour du PCA ont été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

### **III.3. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1. AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONABEL a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022. En effet, cinq (05) recommandations formulées sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- mettre en place des pompes munies de compteurs sur les sites de dépotage des camions citernes ;
- mettre en place des passerelles métalliques pour faciliter le parcours des commis lors des relevés quotidiens des stocks ;
- affecter des agents permanents dans les centres où les temporaires sont seuls à tenir les caisses ;
- accélérer la formation des agents temporaires et planifier les affectations à l'avance en fonction des profils de base ;
- faire un état exhaustif des entrées non facturées de la SONABHY avant l'arrêt annuel des comptes.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de la SONABEL est assuré par le Département Audit Interne qui a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice 2022 ayant principalement porté sur les procédures administratives, comptables et financières.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à une délégation du pouvoir de signature de tous les documents disposant d'un support déjà signé par le Directeur Général ;
- réclamer auprès de la SONABHY des documents nécessaires pour le traitement des créances ;
- retirer les abonnements des consommations internes et de la facture mémoire ;
- corriger les anomalies constatées dans la détermination des consommations spécifiques.

### **III.3.2. AUDIT EXTERNE**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABEL a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit externe antérieures à l'exercice 2022. En effet, quatre (04) recommandations formulées antérieurement par le Commissaire aux Comptes sont en cours de mises en œuvre à savoir :

- apurer les suspens anciens de plus de trois (03) mois ;
- clarifier la situation avec la SONABHY pour éviter le provisionnement de sommes aussi importantes ;
- tenir la comptabilité au jour le jour ;
- mettre en place une politique de gestion permettant de répertorier les compteurs à tout instant.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le commissariat aux comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

A l'issue de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- doter la société d'une bonne politique de gestion des opérations en devises ;

- entamer le processus de renouvellement des mandats des administrateurs afin de constituer un Conseil d'Administration régulier ;
- doter la Direction des Ressources Humaines (DRH) en personnels compétents et qualifiés ;
- doter la société d'un logiciel de paie moderne adapté à son activité.

### **III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONABEL a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions du comité d'audit antérieures à l'exercice 2022. En effet, cinq (05) recommandations formulées sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit de :

- diligenter la mise en place du système d'information intégré qui devrait contribuer à améliorer les conditions de travail et le suivi des comptes ;
- prendre des dispositions afin de corriger les faibles taux d'exécution des charges d'exploitation ;
- respecter les délais de lancement programmés dans le Plan de Passation des Marchés ;
- intégrer la culture d'anticipation dans le lancement des dossiers ;
- prendre les dispositions pour diligenter l'exécution des marchés autorisés par le Conseil d'Administration dans les délais requis.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de la SONABEL a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice sous revue à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre les dispositions idoines pour la signature du contrat d'objectifs au plus tard un (01) mois après l'adoption du programme d'activités ;
- veiller à la ventilation systématique des rapports d'audit auprès des acteurs interpellés pour la mise en œuvre des recommandations les concernant ;
- observer une prudence dans la mise en œuvre de nouveaux projets en attendant les orientations du gouvernement ;

- intensifier les actions de contrôle des clients à l'effet d'appréhender l'exhaustivité du chiffre d'affaires, d'endiguer le phénomène de la fraude et de sanctionner les éventuels fautifs.

#### **III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

##### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABEL a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 des corps de contrôle de l'Etat à savoir l'Inspection Générale des Finances (IGF).

En effet, elle a relevé qu'une recommandation antérieure de l'IGF est en cours de mise en œuvre à savoir celle relative à la prise de dispositions en vue d'assurer la remontée de toutes les pièces des marchés de la Direction des Marchés et du Patrimoine.

##### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La SONABEL a relevé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) au cours de l'exercice 2022. Aussi, elle a signalé que le rapport provisoire de ladite mission n'a pas été transmis à la date du 31 décembre 2022.

#### **III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La SONABEL dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

#### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

La SONABEL a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- le statut du personnel ;
- le manuel de procédures administratives, comptables et financières à jour ;

- l'organigramme à jour ;
- les fiches de description des postes ;
- le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- le comité chargé de l'examen de l'avant-projet du PPM ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés.

Aussi, elle a indiqué que le manuel de procédures techniques, la cartographie des risques à jour, le plan de formation pluriannuel, le plan de carrière du personnel et le bilan social sont en cours d'élaboration. A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter la finalisation desdits outils.

### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SONABEL n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2022.

Cependant, le Commissaire aux Comptes a indiqué l'existence de quatre (04) conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 et n'ayant pas produit d'effet. Il s'agit de :

- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 9 920 000 000 de F CFA relative aux travaux d'électrification au profit de quatre-vingt-sept (87) chefs-lieux de communes rurales;
- la convention de financement du programme de renforcement des capacités de production électrique d'un montant de 17 000 000 000 de F CFA ;
- la convention de financement du projet de production solaire photovoltaïque de Zagtouli d'un montant de 63 000 000 d'euros ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 685 861 220 de F CFA relative à la réalisation des travaux d'électrification rurale des localités de Pâ et de Koumbia.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	277 137 159	266 900 421	259 450 326
Ressources stables	526 818 281	511 269 407	488 556 011
Actif immobilisé net	491 750 350	482 580 774	448 855 195
Actif circulant	123 132 242	122 061 541	127 112 899
Passif circulant	134 309 430	133 447 718	112 713 060
Trésorerie actif	46 960 125	40 169 059	25 300 978
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	661 842 717	644 817 125	601 269 071

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la SONABEL entre 2021 et 2022. En effet, les capitaux propres et les ressources stables ont augmenté respectivement de 10,237 milliards et de 15,549 milliards de F CFA du fait de l'accroissement du résultat net, de la subvention d'investissement et des dettes financières auprès des établissements de crédit.

Aussi, l'actif immobilisé net s'est amélioré de 9,170 milliards F CFA en raison principalement de la hausse des immobilisations corporelles liée aux aménagements, agencements et installations.

Aussi, l'actif circulant et le passif circulant ont augmenté en passant respectivement de 122,062 milliards à 123,132 milliards et de 133,448 milliards de F CFA à 134,309 milliards de F CFA suite à l'augmentation des stocks de marchandises et des créances d'une part, et des dettes fournisseurs, fiscales et sociales d'autre part.

Ainsi, la trésorerie nette s'est accrue en passant de 40,169 milliards de F CFA à 46,960 milliards de F CFA entre 2021 et 2022.

**IV.1.1.ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,07	1,06	1,09
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	1,11	1,09	1,31
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	5,07	5,09	6,42
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	57,91%	56,05%	50,87%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une relative amélioration des ratios de l'équilibre financier de la SONABEL entre 2021 et 2022. En effet, le ratio de financement des emplois stables et celui de la capacité d'endettement se sont améliorés en passant respectivement de 1,06 à 1,07 et de 1,09 à 1,11 consécutive à l'accroissement de la subvention d'investissement et du résultat net enregistré en 2022.

En outre le ratio de l'autofinancement s'est amélioré en passant de 56,05% à 57,91% suite aux effets conjugués de la hausse de la capacité d'autofinancement globale et de la baisse de la valeur ajoutée entre 2021 et 2022.

**IV.1.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	2,49%	1,89%	0,22%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	41,87%	41,39%	43,15%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,92	1,89	1,93
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,26	1,22	1,35
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,35	0,30	0,22

Le tableau ci-dessus montre une consolidation des ratios de performance financière de la SONABEL entre 2021 et 2022. En effet, les ratios de rentabilité financière et d'autonomie financière ont augmenté respectivement de 1,89% en 2021 à 2,49% en 2022 et de 41,39% à 41,87% suite principalement à l'augmentation de la subvention d'investissement.

Toutefois, les ratios d'autonomie financière et de liquidité immédiate sont insatisfaisants. Cette situation indique la dépendance de la SONABEL vis-à-vis du financement extérieur et les difficultés éventuelles pour faire face à ses engagements de court terme.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	250 008 855	234 683 276	212 604 387
Valeur ajoutée	71 825 293	72 614 853	60 789 488
Charges de personnel	26 502 269	25 883 410	25 686 621
Excédent brut d'exploitation	45 323 024	46 731 210	35 102 867
Résultat d'exploitation	10 642 606	11 089 025	4 739 494
Résultat financier	-359 464	-1 737 736	-2 344 657
Résultat des activités ordinaires	10 283 143	9 351 289	2 394 837
Résultat hors activités ordinaires	0	-9 004	00
Résultat net	6 911 044	5 049 116	561 319

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration relative des soldes significatifs de gestion de la SONABEL entre 2021 et 2022 suite à l'accroissement du chiffre d'affaires. En effet, le chiffre d'affaires a augmenté de 15,326 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 en raison de l'augmentation du volume d'activités de la société. Ainsi, le résultat net est en hausse de 1,862 milliard de F CFA.

Cependant, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation sont en baisse suite essentiellement à l'augmentation des « achats de matières premières et fournitures liées hors région ».



**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

<b>Libellé Ratio</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	6,53%	10,38%	8,55%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-1,09%	19,45%	3,50%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	36,90%	35,64%	42,26%
<b>Poids de l'endettement</b> (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	5,16%	6,48%	10,36%
<b>Rotation des stocks de matières premières (entrep. Industriel)</b> (Gasoil, DDO, Fuel, stocks huiles des centrales)	55	52	80
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	85	85	93
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	86	93	80
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	18,13%	19,91%	16,51%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration relative des ratios de la performance économique de la SONABEL entre 2021 et 2022. En effet, le taux de croissance de la valeur ajoutée et le taux de partage de la valeur ajoutée au titre de l'exercice sous revue se sont détériorés en passant respectivement de 19,45% à -1,90% et de 35,64% à 36,90% suite principalement à l'augmentation des « achat des matières premières et fournitures liées » et des charges de personnel.

Cependant, la durée moyenne du crédit clients est inférieure à celle du crédit fournisseurs en 2022 montrant que les fournisseurs de la SONABEL lui accordent plus de délais pour le règlement des factures qu'elle en accorde à ses clients pour le règlement des créances. Ainsi, la société doit poursuivre les efforts d'amélioration de ces indicateurs en vue de soulager sa trésorerie.

### IV.3.ANALYSE DES INDICATEURS SPECIFIQUES

RUBRIQUES	2022	2021	2020
Nombre de nouvelles localités électrifiées au cours de l'année	28	25	73
Nombre de nouveaux abonnés	82 457	80 212	89 447
Consommation spécifique moyenne de combustibles SONABEL (g/KWH)	215	214	210
Rapport HFO/DDO	80,20%	86,49%	90,41%
Taux de pénétration des énergies renouvelables	24,31%	18,38%	14,66%

La SONABEL a formulé cinq (05) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

En effet, l'analyse de ce tableau indique une augmentation des localités électrifiées ainsi que le nombre des abonnés qui sont passés respectivement de 25 à 28 et de 80 212 à 82 457 entre 2021 et 2022 traduisant une amélioration de la couverture en électricité. Aussi, le taux de pénétration des énergies renouvelables s'est amélioré passant de 18,38% à 24,31%. Par contre, la consommation spécifique moyenne de combustibles est légèrement en hausse passant de 213,6 g/kwh à 215 g/kwh.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la SONABEL se sont relativement améliorées entre 2021 et 2022. Cependant, les indicateurs spécifiques se sont améliorés comparativement à 2021.

Aussi, la société doit poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des outils de stratégie de gouvernance et du dispositif de contrôle interne non encore mis en place et définir les valeurs normatives et/ou les cibles des indicateurs spécifiques en vue d'une meilleure appréciation de la réalisation de ses missions de service public.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONABEL a relevé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°32/2022/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La SONABEL a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée. Toutefois, il sied de relever que l'analyse des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 de la société révèle le non-paiement des dividendes au titre de 2021.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

*Recommandation relative à la formulation d'indicateurs spécifiques permettant d'apprécier sa performance technique et la qualité de service public*

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a formulé et soumet à l'appréciation de la 31<sup>ème</sup> session de l'AG-SE des indicateurs spécifiques en lien avec sa mission de service public permettant d'apprécier ses performances non financières.

## VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE

### VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE

La SONABEL a relevé que toutes les résolutions antérieures de l'AG-SE ont été mises en œuvre.

### VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE

*Recommandation relative aux réflexions avec la tutelle financière en lien avec l'exonération sur les taxes d'importation de l'énergie*

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a relevé qu'elle a adressé un courrier au Ministère en charge des finances qui n'a pas accédé à la requête. Aussi, la société souhaite l'accompagnement des tutelles technique et de gestion dans le cadre du plaidoyer sur la préoccupation.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KONATE Souleymane	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret n° 2020-0031/PRES/PM/ME/MINEFID du 15/01/2020	3 ans 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat Expiré Remplacé par <b>KERE Souleymane</b> en CM du 19/04/2023
KARGOUGOU Salif	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret n° 2020-0031/PRES/PM/ME/MINEFID du 15/01/2020	3 ans 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat Expiré Remplacé par <b>KABORE K. Placid Marie</b> en CM du 19/04/2023
OUEDRAOGO/DIEGUEM DE Micheline	Primature	Décret n° 2020-0911/PRES/PM/ME/MINEFID du 03/11/2020	2 ans 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours Remplacé par <b>KABORE Frédéric</b> en CM

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
				du 19/04/2023
SAWADOGO Rasmané	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019 Renouvelé en CM du 19/04/2023	3 ans 11 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SANA Adboul Aziz	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019	2 ans 11 mois	1 <sup>er</sup> mandat Expiré Remplacé par <b>BARA Soumayila</b> en CM du 19/04/2023
KABORE Wendwaogo Jean Jacques	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019 Renouvelé en CM du 19/04/2023	3 ans 11 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SANOU Lassina	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-725/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 19/06/2015 R D N°2019-0154/PRES/PM/ME/MINEFID du 21/02/2019	7 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré Remplacé par <b>PITROIPA Ousmane</b> en CM du 19/04/2023
BAZEMO/YAMEOGO Poudiba Aline	Représentant des travailleurs	Décret n° 2020-0298/PRES/PM/ME/MINEFID du 24/04/2020 Renouveler en CM du 19/04/2023	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours Expire le 23/04/2023

\*Président du Conseil d'Administration

## IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022

Le Commissariat aux Comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International nommé par résolution n°035/2019/AG-SE/SONABEL du 29 juin 2019 et renouvelé par résolution n°47/2021/AG-SE/SONABEL du 25 juin 2021. A la date du 31 décembre 2022, il totalise cinq (05) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des comptes de l'exercice 2023.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SONABEL propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

*Résolution n°.../2023/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL).

#### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>6 911 044 401</b>	<b>F CFA</b>
<b>Réserves légales (10%)</b>	<b>:</b>	<b>691 104 440</b>	<b>F CFA</b>
<b>Masse à répartir</b>	<b>:</b>	<b>6 219 939 961</b>	<b>F CFA</b>
<b>Dividendes à distribuées (60%)</b>	<b>:</b>	<b>3 731 963 977</b>	<b>F CFA</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	:	621 993 996	F CFA
Réserves pour investissement	:	1 865 981 988	F CFA

#### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n° ...../2023/AG-SE/SONABEL portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à neuf cent mille (900 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA.

*Résolution n° ...../2023/AG-SE/SONABEL portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à sept millions quatre-vingt mille (7 080 000) F CFA TTC.

*Résolution n°...../2023/AG-SE/SONABEL portant attribution de pouvoir*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**DONNE POUVOIR**

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

## **SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)**

### **II. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) a été créée sous forme de société d'Etat par Kiti n°85-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985. Son capital social est passé de 3 000 000 000 de F CFA à 20 000 000 000 F CFA en 2021. Cette augmentation du capital a été entérinée par décret n°2020-0968/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 16 décembre 2020. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°99-348/PRES/PM/MCIA du 07 octobre 1999.

Elle a pour principales missions :

- l'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- le transport, le conditionnement, la vente et la distribution de ces produits ;
- la construction d'infrastructures de stockage en vue de garantir au Burkina Faso une sécurité énergétique suffisante ;
- l'appui à la recherche d'énergie de substitution ainsi que la vulgarisation des techniques d'utilisation ou de consommation d'énergie.

Pour l'importation et le stockage des hydrocarbures, l'Etat burkinabè lui accorde un monopole de droit.

L'exercice 2022 de la SONABHY s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Wend kouni Joanny COMPAORE** nommé par Décret n° 2022-0190/PRES-TRANS/MDICAPME du 19 mai 2022 en remplacement de Monsieur Alfa Oumar DISSA. A la date du 31 décembre 2022, il totalise sept (07) mois au sein de la société.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	341	341	346	00
Permanent	270	277	292	-7
Agent provenant de l'Etat	9	2	1	7
Occasionnels	62	62	54	00
Autres agents	-	-	-	-
Masse salariale	5 103 849 886	5 577 917 283	4 991 429 573	- 474 067 397
Cotisations Sociales	469 773 147	387 285 709	342 828 709	82 487 438
Dettes sociales	670 451 117	600 137 426	308 223 148	70 313 691

L'effectif total de la SONABHY est resté constant entre 2021 et 2022. La masse salariale a enregistré une baisse de 474,067 millions de F CFA due au renouvellement du personnel et au départ à la retraite des agents.

Par contre, les cotisations et les dettes sociales ont augmenté respectivement de 82,487 millions et 70,314 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

Concernant le taux du turn-over, il est resté relativement constant en passant de 15,40% en 2021 à 15 % en 2022 du fait principalement des entrées.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	13	12	00
Prévision de recrutement	20	0	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	81 179 525	00	00

La SONABHY prévoit recruter vingt (20) agents en 2023 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer son effectif. L'incidence financière de ces recrutements est estimée à 81 179 525 de F CFA.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES**

La SONABHY a relevé qu'aucun évènement nécessitant la tenue d'une réunion du conseil de discipline n'est survenu au cours de l'exercice 2022.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SONABHY a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2022 grâce au dialogue permanent entre la direction générale et les partenaires sociaux.

Aussi, elle a signalé que le fonctionnement des commissions d'analyse des dossiers de réclamations des travailleurs et de relecture du statut du personnel ainsi que du règlement intérieur en vue de corriger les problèmes d'interprétation des textes a favorisé un climat social apaisé au sein de la société.

Par ailleurs, la SONABHY a enregistré en 2022 trois (03) dossiers de contentieux contre dix-huit (18) en 2021 au tribunal de travail.

### **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONABHY a une prise de participation d'un montant de 100 000 000 F CFA représentant 10% du capital social de la société « Octogone Stockage de Produits Pétroliers (OSPP)».

Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2013-282/PRES/PM/MICA/MEF conformément à la réglementation en vigueur.

### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la SONABHY a relevé qu'elle s'est engagée dans la démarche qualité et est certifiée ISO 9001 version 2015. Aussi, elle a élaboré un plan stratégique de développement couvrant la période 2023-2027.

Toutefois, il sied d'inviter la société à poursuivre la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance notamment le plan de continuité d'activités (PCA) et la finalisation du contrat plan avec l'Etat. Par ailleurs, elle doit intégrer la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) dans le cadre de ses activités.

#### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La SONABHY a tenu cinq (05) sessions du Conseil d'Administration dont trois (03) extraordinaires au cours de l'exercice 2022. Les comptes rendus de ces sessions ont été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il sied de relever que le compte rendu de la première session extraordinaire n'a pas été transmis dans les délais requis aux tutelles.

Aussi, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 20 au 22 juin et du 27 au 30 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Cependant, le rapport du second séjour n'a pas été transmis dans les délais requis.

A cet effet, il sied d'inviter le PCA au respect des délais règlementaires de transmission des comptes rendus des sessions et des rapports de séjour.

### **III.3.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions du service d'audit interne antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur quatre-vingt-quatorze (94) recommandations formulées, quarante-quatre (44) ont été réalisées, quarante-trois (43) sont en cours d'exécution et sept (07) non réalisées. Les principales recommandations non mises en œuvre sont les suivantes :

- mettre en place un dispositif de prévention et de dissuasion ;
- éviter les conflits d'intérêts des membres des commissions de recrutement en rendant la déclaration de cas de conflit d'intérêt obligatoire ;
- formuler des indicateurs techniques permettant de mesurer les missions de service public et par ricochet d'apprécier la performance non financière de la société ;
- prendre des dispositions pour apurer les suspens d'avance des fournisseurs datant de plus d'un an.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de la SONABHY est assuré par la Direction de l'Audit Interne et de la Qualité (DAIQ). Elle a effectué trois (03) missions d'audit en 2022 ayant porté sur l'audit de la gestion des factures fournisseurs des autres achats des biens et services, la gestion des commandes du client Roads Energy Etudes et constructions Burkina ainsi que les dossiers administratifs du personnel.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et des recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de :

- respecter les textes de la commande publique ;
- poursuivre l'informatisation du module gestion des archives ;
- faire un contrat type pour les clients au comptant et aux clients à crédit ;
- mettre en place une stratégie permettant de suivre les nouveaux clients pour s'assurer que les conditions de ventes sont respectées.

### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur cinquante-six (56) recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes, cinquante-deux (52) ont été entièrement mises en œuvre, deux (02) sont en cours de réalisation et deux (02) non exécutées à savoir :

- prendre des dispositions pour édicter les balances âgées fournisseurs et clients ;
- instruire le gestionnaire de crédits pour qu'il produise des certificats de changement d'imputation budgétaire pour tout marché prévu dans le budget et le plan de passation des marchés d'un exercice budgétaire mais exécuté et payé au cours de l'exercice suivant.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la SONABHY est assuré par le cabinet ACECA International et le Cabinet International d'Audit Daouda GANSONRE en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice 2022 sous réserve de la prise en compte des incertitudes chiffrées et non chiffrées portant sur les montants des comptes « clients et comptes rattachés » et les « subventions d'exploitation ».

Aussi, la SONABHY a relevé qu'elle a fait l'objet d'un audit à blanc pour le renouvellement de son certificat ISO 9001 version 2015. A l'issue de cet audit, des insuffisances ont été relevées auxquelles des actions correctives ont été proposées à travers un plan de mise en œuvre.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2022 du comité d'audit. En effet, sept (07) recommandations ont été formulées par le comité d'audit et ont été entièrement mises en œuvre.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de la SONABHY a effectué trois (03) missions d'audit au cours de l'exercice 2022. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- adopter un contrat d'objectifs du Directeur Général ;
- poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'Administration et celles de l'AG-SE ;
- se conformer à la réglementation des textes de la commande publique.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat à savoir l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Dans l'ensemble, les vingt-neuf (29) recommandations formulées par l'ASCE-LC ont été mise en œuvre.

En ce qui concerne les recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), sur seize (16) recommandations formulées, douze (12) ont été réalisées et quatre (04) non exécutées. Il s'agit essentiellement :

- de procéder régulièrement à une révision du plan de passation des marchés en vue de l'actualiser pour prendre en compte les nouveaux besoins le cas échéant ;
- de mettre fin à la participation du Directeur Général aux travaux de la Commission d'Attribution des Marchés ;
- prendre une décision pour la responsabilisation entière de la Personne Responsable des Marchés en matière de passation des marchés.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Au cours de l'exercice 2022, la SONABHY a relevé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF). A l'issue de sa mission, l'IGF a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées. Il s'agit de :

- responsabiliser chaque acteur conformément à la réglementation de la commande publique ;
- disposer de toutes les informations relatives aux ressources à employer dans la réalisation des activités et la planification des marchés ;
- élaborer une procédure de passation des marchés par entente directe ;
- mettre en place un dispositif de suivi des délais contractuels.

#### **III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

En terme d'outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, la SONABHY a relevé qu'elle dispose d'un règlement intérieur du Conseil d'administration et d'une charte du comité d'audit.

A cet effet, il sied d'inviter la société à prendre des dispositions idoines pour diligenter la signature du contrat d'objectifs du Directeur Général et l'élaboration de la charte de l'administrateur.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, la SONABHY dispose :

- d'un manuel de procédures techniques ;
- d'un statut du personnel ;
- manuel de procédures administratives, comptables et financiers ;
- d'un organigramme à jour ;
- d'un plan de passation des marchés ;
- d'un rapport du comité chargé de l'examen du Plan de Passation des Marchés ;
- cartographie des risques ;
- d'un code d'éthique et de déontologie des employés ;
- d'un bilan social.

Cependant la société ne dispose pas de fiches de postes, d'un plan de formation pluriannuel et d'un plan de carrière du personnel. A cet effet, il convient d'inviter la SONABHY à diligenter l'élaboration desdits outils.

### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SONABHY n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2022.

Toutefois, elle a relevé qu'il demeure des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022. Il s'agit :

- du protocole d'accord tripartite Etat/SONABHY/SONABEL d'un montant total 3 009 095 263 F CFA ;
- du protocole d'accord entre l'Etat et la SONABHY portant détermination du montant et des modalités de règlement des sommes dues par l'Etat d'un montant total de 372 373 032 201 F CFA.

Par ailleurs, le Commissaire aux Comptes a relevé l'absence d'un protocole portant sur la subvention d'un montant de 253 024 392 893 F CFA incorporée dans les produits au titre de l'exercice 2022.



**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	183 934 505	166 837 470	146 602 592
Ressources stables	217 815 678	169 073 111	147 871 267
Actif immobilisé net	222 041 013	72 594 512	40 600 500
Actif circulant	490 103 962	258 456 726	209 929 863
Passif circulant	376 755 855	232 833 411	218 888 243
Trésorerie actif	116 076 720	101 506 792	137 729 017
Trésorerie passif	233 650 161	32 043 649	19 298 832
Total bilan	828 221 694	433 950 170	388 259 380

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2021 et 2022. En effet, les capitaux propres et l'actif immobilisé net ont enregistré une hausse respectivement de 17,097 milliards et de 149,447 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 en raison principalement de l'accroissement des autres immobilisations financières.

Par ailleurs, l'actif circulant et le passif circulant ont suivi la même tendance en passant respectivement de 258,457 milliards à 490,104 milliards de F CFA et de 232,833 milliards à 376,755 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 suite essentiellement à la hausse des autres créances et à l'augmentation des dettes fournisseurs d'exploitation.

Par contre, la trésorerie nette s'est détériorée en passant de 69,463 milliards de F CFA en 2021 à -117,573 milliards de F CFA en 2022 consécutive au recours à des crédits de trésorerie, des découverts et des emprunts contractés pour financer son exploitation.

**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	0,98	2,33	3,64
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	0,29	0,71	0,61
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,82	0,01	0,02
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	60,11%	65,12%	78,36%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que l'équilibre financier de la SONABHY s'est détérioré entre 2021 et 2022. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est fortement détérioré en passant de 2,33 à 0,98 inférieur à l'unité du fait de l'accroissement des autres dettes financières. Cette situation qui traduit l'absence d'un fonds de roulement est désavantageuse pour la SONABHY au regard de la nature de ses activités.

Aussi, le ratio de capacité d'endettement s'est fortement dégradé suite à la hausse des dettes financières réduisant la capacité de la SONABHY à faire recours au financement extérieur.

Au regard de ce qui précède, il est urgent pour la SONABHY de revoir sa politique financière afin d'assurer sa pérennité.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	21,24%	23,82%	22,17%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	22,21%	38,45%	37,76%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,29	1,62	1,62
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	0,99	1,36	1,46
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,19	0,38	0,58

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse de la performance financière de la SONABHY entre 2021 et 2022. En effet, le ratio d'autonomie financière s'est dégradé en passant de 38,45% en 2021 à 22,21% en 2022 suite à l'accroissement des dettes « fournisseurs d'exploitation » et les découverts bancaires.

Par ailleurs, le ratio de liquidité immédiate est en baisse et faible traduisant que la SONABHY pourrait avoir des difficultés pour faire face à ses engagements de court terme.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 130 071 977	794 440 812	651 937 975
Valeur ajoutée	68 364 489	70 508 741	49 103 243
Charges de personnel	6 759 012	6 853 468	6 428 258
Excédent brut d'exploitation	61 605 477	63 655 273	42 674 986
Résultat d'exploitation	59 960 074	57 487 052	36 800 601
Résultat financier	-6 882 826	-1 312 388	6 531 980
Résultat des activités ordinaires	53 077 248	56 174 665	43 332 580
Résultat hors activités ordinaires	00	00	00
Résultat net	39 066 518	39 748 540	32 502 502

Excepté le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation, l'analyse du tableau montre une détérioration des soldes significatifs de gestion au cours de l'exercice sous revue.

En effet, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation ont baissé respectivement de 2,144 milliards F CFA et de 2,050 milliards F CFA du fait principalement de l'accroissement du coût d'achat des marchandises.

Ainsi, le résultat net a connu une baisse en passant de 39,749 milliards de F CFA en 2021 à 39,067 milliards de F CFA en 2022 malgré l'accroissement du chiffre d'affaires de 42,25%.

#### IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1)*100	42,25%	21,86%	-6,06%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> ((VAn - VAn-1) / VAn-1)*100	-3,04%	43,59%	-22,91%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	9,89%	9,72%	13,09%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêt/excédent brut d'exploitation)*100	15,14%	12,12%	27,84%
<b>Rotation des stocks de marchandises</b> (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	16	19	24
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	141	92	88
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	80	92	54
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	5,45%	8,01%	6,55%

D'une manière globale, les ratios de performance économique de la SONABHY se sont détériorés en 2022.

En effet, les durées moyennes des crédits clients et fournisseurs se sont dégradées en 2022 en passant respectivement de 92 jours à 141 jours et de 92 jours à 80 jours indiquant que la société accorde plus de délais de règlement à ses clients que ses fournisseurs ne lui accordent.

Le taux de marge brut s'est également dégradé en passant 8,01% en 2021 à 5,45% en 2022 du fait des effets conjugués de la baisse de l'excédent brut d'exploitation et de l'accroissement du chiffre d'affaires.

Cette situation ne permet pas à la société d'être solvable à court terme d'où la nécessité d'inviter la SONABHY à travailler à inverser la tendance en vue de consolider sa trésorerie et de mieux faire face à ses engagements de court terme.

#### **IV.3.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES**

Intitulés	2022	2021	2020
Taux de réalisation du plan d'autocontrôle (livraison marketers)	98,23%	97,60%	94,68%
Taux de livraison moyenne des commandes clients (produits blancs)	94,45%	97,46%	97,11%
Taux de livraison moyenne des commandes clients (gaz butane)	94,70%	94,93%	94,66%

La SONABHY a formulé trois (03) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière.

En effet, le taux de réalisation du plan d'autocontrôle, et les taux de livraison moyenne des commandes des clients en produits blancs et en gaz butane présentent des niveaux appréciables.

Cependant, les indicateurs spécifiques ne prennent pas en compte les délais de livraison de ces produits et ne couvrent pas les missions principales de la société.

En somme, la SONABHY a enregistré une contreperformance économique et financière au titre de l'exercice 2022. A cet effet, il convient d'inviter la société à revoir sa politique financière afin de d'assurer son équilibre financier et économique.

Par ailleurs, la société doit prendre en compte les délais de livraison dans la définition desdits taux et formuler des indicateurs permettant de mesurer la réalisation de ses missions principales.

#### **V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONABHY n'a relevé aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n°33/2022/AG-SE/ SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La SONABHY a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

*Résolution n°39/2022/AG-SE/SONABHY portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant*

La SONABHY a mis en œuvre la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la mise en place d'une stratégie de communication efficace au regard de la complexité du modèle économique et financier de la SONABHY*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, la SONABHY a indiqué que les différentes actions du plan de communication ont été identifiées en vue de la construction d'une image forte et crédible de la société tant au niveau national qu'international.

*Recommandation relative à la finalisation du plan stratégique de développement (PSD) de la société en vue d'améliorer sa capacité de résilience face aux difficultés d'ordre conjoncturel et structurel*

En exécution de cette recommandation, la société a relevé que le PSD a été finalisé et adopté par le Conseil d'Administration en sa session du 20 juillet 2022.

*Recommandation relative à l'observation d'une prudence en matière d'engagement des dépenses en vue de garantir la pérennité de la SONABHY au regard du montant élevé des créances*

La société a relevé qu'elle a mis en œuvre la recommandation citée. Toutefois, l'analyse des comptes révèle une forte hausse du montant des créances qui est passé de 201 151 077 233 en 2021 à 409 163 013 827 F CFA en 2022.

*Recommandation relative à une réflexion sur le rôle stratégique de la société dans le système d'approvisionnement en carburant du pays*

La société a relevé que les modalités de mise en œuvre de cette recommandation seront prises en compte dans le PSD 2023-2027.

*Recommandation relative à la poursuite des efforts de diversification de ses sources d'approvisionnement pour garantir la disponibilité de ses produits ainsi que la réduction du coût*

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a indiqué qu'elle s'est inscrite dans une dynamique de diversification de ses sources d'approvisionnements à travers les corridors de Cotonou, de Lomé, d'Accra, d'Abidjan et de Zinder.

*Recommandation relative à la revue du modèle de contractualisation de la SONABHY en approvisionnement en prenant notamment en compte les opérateurs économiques nationaux dans le cadre de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures*

La société a relevé qu'elle a mis en œuvre la recommandation citée. En effet, elle a signalé que les conclusions des travaux de la commission d'attribution des marchés réunie à la date du 30 juin 2022 pour l'attribution d'une commande de 1 057 055 TM de produits pétroliers a attribué 45% des quantités à des opérateurs nationaux.

Par ailleurs, elle a indiqué que quatre (04) nationaux ont livré une quantité globale de 65 000 TM.

*Recommandation relative à la prise des dispositions idoines pour la levée des réserves émises par les Commissaires aux Comptes*

La société a relevé qu'elle a mis en œuvre la recommandation. Toutefois, il sied de relever que les comptes de 2022 de la SONABHY ont été certifiés sous réserves de la prise en compte des incertitudes chiffrées et non chiffrées portant sur les montants des comptes « clients et comptes rattachés » et les « subventions d'exploitation ».

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

La SONABHY a mis en œuvre toutes les résolutions individuelles antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

#### *Recommandation relative à la maîtrise des charges d'exploitations*

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a indiqué que des actions sont entreprises et les efforts doivent être maintenus en permanence pour une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement.

#### *Recommandation relative à la prise des dispositions pour le lettrage des comptes clients*

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a indiqué que le lettrage pour les clients à crédit est effectué au moment de l'encaissement. Cependant, pour les clients au comptant le lettrage est effectué par antériorité.

#### *Recommandation relative au recrutement prévu au budget pour combler l'insuffisance de personnel*

La SONABHY a relevé qu'elle a procédé au recrutement du personnel conformément à la recommandation citée.

#### *Recommandation relative à la mise en œuvre d'actions nécessaires pour relever le niveau de mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle de l'Etat*

En exécution de la recommandation citée, la société a relevé que les recommandations issues des missions de l'ASCE-LC effectuées en 2015 et 2017 ainsi que celles de la Cour des Comptes en 2017 ont été totalement exécutées. Cependant, les efforts doivent être poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre effective des recommandations de l'IGF.



*Recommandation relative à l'amélioration de l'exécution du plan d'investissement de la société*

La société a relevé qu'elle a mis en œuvre la recommandation. En effet, le taux de mise en œuvre du plan d'investissement est passé de 2,07% en 2021 à 22,35% en 2022 mais demeure faible.

*Recommandation relative à la transmission des rapports de séjour du PCA aux tutelles dans les délais réglementaires*

La société a relevé qu'elle a mis en œuvre la recommandation citée. Cependant, le rapport du second séjour n'a pas été transmis dans les délais requis.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ILBOUDO Seydou	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2018-1101/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 03/12/2018  R-Décret n°2022-0552/PRESS/PM/MEFP/MDICAPME du 25/07/2022	4 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours  Remplacé par Hadi Honoré YONLI en CM du mars 2023
SANOUBolo	Présidence du Faso	Nommé le 22 juillet 2022	05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
NAKOULMA Zoeyoba Désiré	Primature	Décret n°2022-0916/PRES-TRANS/PM/MEFP/MDICAPME du 08/10/2022	3 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KIEMA Olivier	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2017-0456/PRES/PM/MCIA /MINEFID du 12 /06/2017  R-D n°2020-0741/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 27/08/2020	5 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours  Expire le 11/06/2023
KABORE William Alassane	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2019-0972/PRES/PM/MICIA/MINEFID du 11/10/2019	3 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat Expiré  A régulariser
NABARE Aicha Hafçatou	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n°2020-1028/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 31/12/2020	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BILA Mohamadi	Ministère de l'Energie, des Mines et des	Décret n°2017-314/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/05/2017	5 ans 08 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Carrières	R-D n°2020-0741/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 27/08/2020		Expire le 11/05/2023
BONZI Emmanuel	Représentant des travailleurs	Décret n°2020-1239/PRES /PM/MCIA/MINEFID du 31/12/2020	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA)

## **IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le commissariat aux comptes de la SONABHY est assuré par le cabinet ACECA International, nommé par résolution n°037/2019/AGSE/SONABHY du 29 juin 2019 et le Cabinet International d'Audit Daouda GANSONRE (CIADG), nommé par résolution n°035/2015/AG-SE/SONABHY du 30 juin 2015 auprès de la SONABHY.

Le mandat du cabinet ACECA International a été renouvelé par résolution n°039/2022/AG-SE/SONABHY du 24 juin 2022.

Les cabinets CIADG et ACECA International totalisent respectivement neuf (09) ans et quatre (04) ans au sein de la société au 31 décembre 2022.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SONABHY propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

*Résolution n° -2023/AG-SE/SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2022 tels que présentés par la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY).

### 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	39 066 518°696	F CFA
Masse à répartir	:	39 066 518°696	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	23 439 911°218	F CFA
Réserves spéciales (17%)	:	6 641 308°178	F CFA
Réserves d'investissements (15%)	:	5 859 977°804	F CFA
Réserves pour financement du stock de sécurité	:	3 125 321°496	F CFA

### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

*Résolution n°..... /2023/AG-SE/SONABHY portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à un million (1 000 000) de F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA.

Résolution n°..... /2023/AG-SE/SONABHY portant fixation des honoraires des commissaires aux comptes

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires des Commissaires aux Comptes à dix-huit millions huit cent quatre-vingt mille (18 880 000) F CFA TTC.

Résolution n°...../2023/AG-SE/SONABHY portant attribution de pouvoir

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **DONNE POUVOIR**

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.



# **SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS) a été créée par décret n°1994-133/PRES/MICM du 13 juin 1994 sous la forme de société d'Etat, en remplacement de l'Office National de Céréales, avec un capital social de 200 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés en Conseil des Ministres du 29 mars 2023.

La SONAGESS a pour mission principale de contribuer à la sécurisation alimentaire du pays en tant qu'instrument de la politique céréalière et de sécurité alimentaire du Gouvernement. A ce titre, elle a pour objet d'assurer :

- la gestion des stocks de sécurité alimentaire ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- l'approvisionnement des zones déficitaires et/ou en rupture d'approvisionnement par la mise en place d'un mécanisme de vente ciblée ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles ;
- toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet.

Les principaux objectifs de service public poursuivis par la société sont :

- la constitution et la conservation d'un stock de sécurité alimentaire d'au plus 50.000 tonnes de céréales locales ;
- la constitution et la conservation d'un stock d'intervention d'au moins 25.000 tonnes de céréales locales ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- la collecte, le traitement et la publication régulière des prix des produits agricoles ;
- l'approvisionnement des zones à risque d'insécurité alimentaire.

L'exercice 2022 de la SONAGESS s'est déroulé sous la direction de Madame Bénédicte OUEDRAOGO/AKOTIONGA remplacée par **Monsieur Ismaël SOMBIE**

nommé par décret n°2022-1195/PRES-TRANS/PMMARAH du 07 décembre 2022. Ce dernier totalise un (01) mois à la tête de la société à la date du 31 décembre 2022

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	138	145	151	-07
Permanent	71	83	87	-12
Agent provenant de l'Etat	05	03	03	02
Occasionnels (Contractuels)	62	59	61	03
Autres agents à préciser (Journalier)	-	609	463	-609
Masse salariale	504 371 959	451 428 751	716 122 075	52 943 208
Cotisations Sociales	133 163 607	113 218 376	92 433 692	19 945 231
Dettes sociales	0	0	0	0

L'effectif du personnel de la SONAGESS a baissé de sept (07) agents entre 2021 et 2022. Par contre, la masse salariale a connu une hausse de 52,943 millions de F CFA au cours de la même période suite à la liquidation des droits des agents admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Le turn over de la SONAGESS est passé de 8% à 4% entre 2021 et 2022 du fait principalement des sorties enregistrées.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	07	06	02
Prévision de recrutement	07	06	02
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	25 087 227	46 051 823	18 129 965

La SONAGESS envisage recruter sept (07) agents en 2023 en remplacement des departs à la retraite avec une incidence financière de 25,087 millions de F CFA.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

La SONAGESS a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré au sein de la société en 2022.

### **II.4 CLIMAT SOCIAL**

La société a indiqué que le climat social est resté apaisé au cours de l'exercice 2022 grâce au dialogue sociale avec les partenaires sociaux.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONAGESS a relevé qu'elle a des prises de participation dans le capital social de la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (BAGREPOLE) d'un montant de 80 000 000 F CFA, soit 8% du capital social et de la Société de Développement Intégré de Sourou (SOUROUPOLE\_SEM) d'un montant de 200 000 000 F CFA, soit 10% du capital social.

Toutefois, les prises de participation de la SONAGESS dans le capital social de ces sociétés n'ont pas été autorisées par décret pris en Conseil des Ministres conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi, la société a relevé que les dispositions sont prises pour la régularisation desdites prises de participation.

A cet effet, il sied d'inviter la SONAGESS au respect des dispositions réglementaires en matière de prise de participation.



### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La SONAGESS ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter la signature d'un contrat plan, à élaborer un plan stratégique de développement et à prendre des dispositions idoines pour intégrer la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions.

Aussi, la société doit engager le processus d'implémentation de la démarche qualité en vue de sa certification.

#### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La SONAGESS a indiqué la tenue de trois (03) sessions au cours de l'exercice 2022 dont une session extraordinaire du Conseil d'Administration. Ces sessions ont été régulièrement convoquées et les comptes rendus ont été transmis aux tutelles dans les délais règlementaires.

Le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 04 au 06 juillet et du 28 au 30 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, le premier séjour du PCA n'a pas été tenu dans les délais. A cet effet, il convient d'inviter le PCA au respect des dispositions règlementaires en matière de séjour.

### **III.3.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONAGESS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur cinquante-huit (58) recommandations antérieures, trois (03) ont été exécutées, trente-quatre (34) sont en cours d'exécution et vingt et un (21) n'ont pas été mises en œuvre dont les principales sont :

- définir et appliquer une nouvelle nomenclature d'identification des lots pour tenir compte des nombreux flux entrants dans le même magasin au cours de l'année ;
- faire le point annuel des réceptions des stocks « retour boutique » au niveau de chaque centre de réception ;
- tenir des rencontres périodiques entre les directions pour harmoniser les données ;
- informatiser la gestion des emballages ;
- élaborer et appliquer des procédures de vannage des stocks.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le service d'audit interne de la SONAGESS est assuré par la Direction de l'audit interne. Au cours de l'exercice 2022, elle a effectué des missions d'audit sur la gestion financière et comptable sur la période 2017-2019 et une mission de conseil sur le dossier « Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) ».

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- respecter les procédures de gestion de la trésorerie ;

- procéder aux corrections nécessaires dans la comptabilité et justifier les éventuels écarts ;
- veiller au respect de la réglementation en vigueur sur les délais de conservation des pièces comptables ;
- justifier les sommes non justifiées, ou rembourser le cas échéant.

### **III.3.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONAGESS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions des audits externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur vingt-deux (22) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, cinq (05) ont été réalisées, six (06) sont en cours d'exécution et onze (11) n'ont pas été mises en œuvre. Les principales recommandations non réalisées sont :

- élaborer le code d'éthique et de déontologie de l'audit interne ;
- mettre en application le plan stratégique pour la bonne gestion de l'entité ;
- prendre des dispositions pour déstocker les matériels détériorés dans les centres ;
- codifier toutes les immobilisations ;
- mettre en cohérence le fichier des immobilisations avec la comptabilité ;
- élaborer le plan de carrière et le plan de formation pluriannuel du personnel.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la SONAGESS est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sous réserve de la prise en compte des corrections portant sur les valeurs des immobilisations et des amortissements inscrites dans la comptabilité et celles extra comptable. Au terme de sa mission, aucune recommandation n'a été formulée.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONAGESS a signalé deux (02) recommandations antérieures du comité d'audit qui sont en cours de mise en œuvre à savoir la recommandation relative à l'élaboration et l'application des procédures en matière de gestion commerciale et celle relative à l'élaboration et l'application des procédures appropriées concernant la vente de céréales aux populations vulnérables.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de la SONAGESS a effectué des missions au sein de la société au cours de l'exercice 2022. Toutefois, la société n'a pas fait le point des recommandations issues desdites missions.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONAGESS a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 des corps de contrôle de l'Etat à savoir l'ASCE-LC, la Cour des Comptes et l'Inspection Technique des Services du Ministère en charge de l'agriculture.

Au titre de l'ASCE-LC, sur vingt-cinq (25) recommandations formulées, six (06) ont été réalisées, quatre (04) sont en cours d'exécution et quinze (15) non exécutées dont les principales sont :

- auditer la vente des sacs en jute et du son de céréales de 2012 à 2017 ;
- auditer tous les stocks et procéder à leur recollement périodique en terme de détermination des stocks initiaux, entrés, sortis, retournés et finaux ;
- mettre fin à l'opération d'appui à la Sécurité Alimentaire ;

- mettre un terme à tous les contrats de travail de tous les personnels contractuels irrégulièrement recrutés au regard du statut du personnel et du manuel de procédure de la SONAGESS.

Au titre de la Cour des Comptes, sur cinquante-cinq (55) recommandations formulées, vingt-huit (28) ont été exécutées, dix-sept (17) sont en cours d'exécution et dix (10) n'ont pas été mises en œuvre. Il s'agit principalement de :

- instituer la comptabilité des matières au sein de la société ;
- mettre en œuvre le plan de recrutement du personnel ;
- diffuser le manuel de procédures et s'assurer de son appropriation par les travailleurs ;
- prendre un texte encadrant la dotation en carburant.

Quant aux missions antérieures de l'Inspection Technique des Services, sur six (06) recommandations antérieurement formulées, quatre (04) ont été exécutées et deux (02) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- appliquer strictement les dispositions du contrat plan relatives au conditionnement des céréales ;
- mettre en place un logiciel de gestion des stocks.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La SONAGESS a relevé n'avoir pas reçu la visite des corps de contrôle au cours de l'exercice 2022.

#### **III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La SONAGESS a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, la SONAGESS a signalé qu'elle a mis en place :

- des manuels de procédures techniques administratives, comptables et financières ;
- un statut du personnel ;
- un organigramme à jour ;
- un plan de passation des marchés ;
- un comité chargé de l'examen des avant-projets de PPM ;
- un bilan social ;
- un plan de formation pluriannuel du personnel.

Toutefois, elle ne dispose pas d'un code d'éthique et de déontologie, d'un plan de carrière du personnel, d'une cartographie des risques à jour et de fiches de description des postes. A cet effet, il convient d'inviter la SONAGESS à diligenter l'élaboration desdits outils et à mettre à jour la cartographie des risques.

### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SONAGESS n'a pas signalé la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2022.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	9 972 036	11 063 712	9 491 059
Ressources stables	10 143 794	11 185 887	9 613 234
Actif immobilisé net	17 334 528	2 645 206	1 000 330
Actif circulant	6 762 829	9 360 157	9 121 657
Passif circulant	19 931 105	18 213 176	21 394 318
Trésorerie actif	5 981 232	17 397 541	20 889 253
Trésorerie passif	3 689	3 842	3 689
Total bilan	30 078 588	29 402 905	31 011 241

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration relative des grandes masses du bilan entre 2021 et 2022. En effet, les capitaux propres se sont dégradés en passant de 11,064 milliards de F CFA en 2021 à 9,972 milliards de F CFA en 2022 suite au résultat déficitaire de 972,386 millions de FCA enregistré au cours de l'exercice sous revue.

Cependant, l'actif immobilisé net a enregistré une hausse de 14,689 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 suite à la régularisation des écritures portant sur les dépôts à terme dont la périodicité est supérieure à l'année dans le poste « autres immobilisations financières ».

En outre, le passif circulant est en hausse, en passant de 18,213 milliards en 2021 à 19,931 milliards F CFA en 2022 consécutive à la hausse du compte « client avances reçues ». Par contre, l'actif circulant est passé de 9,360 milliards en 2021 à 6,762 milliards de F CFA en 2022 soit une baisse de 2,597 milliards de F CFA suite aux recouvrements des créances des institutions de l'Etat.

Ainsi, la trésorerie nette est en baisse en passant de 17,394 milliards à 5,978 milliards de F CFA entre 2021 et 2022.

#### IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	0,59	4,23	9,61
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	00	00	00
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	N/A	48,60%	NA

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le ratio de financement des emplois stables s'est détérioré en passant de 4,23 en 2021 à 0,59 en 2022 suite aux effets conjugués de la diminution des ressources stables et de la forte hausse des « autres immobilisations financières ».

#### IV.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	-9,75%	1,35%	0,65%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,33	0,38	0,31
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,50	1,61	1,44
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,64	1,47	1,40
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,30	0,96	0,98

D'une manière générale, les ratios de performance financière de la SONAGESS se sont détériorés entre 2021 et 2022. En effet, le taux de rentabilité financière et le ratio d'autonomie financière se sont dégradés en passant respectivement de 1,35% à -9,75% et de 0,38 à 0,33 suite principalement au déficit enregistré cours de l'exercice sous revue.



Aussi, le ratio de liquidité immédiate s'est également dégradé en passant de 0,96 en 2021 à 0,30 en 2022, traduisant que la société pourrait avoir des difficultés pour honorer ses engagements de court terme. A cet effet, la SONAGESS doit observer une prudence dans sa politique financière en vue d'éviter d'éventuelles tensions de trésorerie.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 531 718	2 287 078	2 552 924
Valeur ajoutée	-717 048	532 316	-57 055
Charges de personnel	753 936	643 303	716 122
Excédent brut d'exploitation	-1 470 984	-110 987	-773 177
Résultat d'exploitation	-1 782 465	-220 473	-860 804
Résultat financier	810 079	369 711	922 556
Résultat des activités ordinaires	- 972 386	149 239	61 751
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	- 972 386	149 239	61 751

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble des soldes significatifs de gestion entre 2021 et 2022 suite à la baisse du chiffre d'affaires qui est passé de 2,287 milliards à 1,531 milliards de F CFA et à l'augmentation des charges d'exploitation.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance en passant de 149,239 millions en 2021 à un résultat déficitaire de 989,187 millions de F CFA en 2022.

**IV.3.ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-33,03%	-10,41%	-8%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-234,70%	NA	-109%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	-105,14%	120,85%	-13%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	NA	NA	NA
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	965	866	1 064
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	659	6 222	2 557
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-96,03%	-4,85%	-30%

L'analyse du tableau montre une dégradation de la performance économique de la SONAGESS. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires et le taux de partage de la valeur ajoutée se sont fortement détériorés au cours de l'exercice sous revue en passant respectivement de -10,41% en 2021 à -33,03% en 2022 et de 120,85% en 2021 à -105,14% en 2022.

Aussi, la durée moyenne du crédit clients s'est dégradée en passant de 866 jours en 2021 à 965 jours en 2022 et est supérieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs qui est passée de 6 222 jours à 659 jours au cours de la même période. A cet effet, la SONAGESS doit travailler à inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

**IV.3.ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES**

La SONAGESS a formulé deux (02) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions conformément au tableau ci-dessous :

Intitulés	2022	2021	2020
Acquérir des céréales aux comptes SNS, SSAI, SCR en tonnes	35 446	20 634	18 944
Déposer des céréales dans les points de ventes en tonnes	32 588	25 126	14 915

La SONAGESS a indiqué que le processus métier de la société repose sur les principales activités suivantes :

- la collecte et la conservation des stocks (SNS, SSAI et SCR) ;
- le ravitaillement des clients et les points de ventes de céréales aux populations vulnérables ;
- la production et la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles.

Ainsi, des indicateurs sur les collectes de céréales en rapport avec les ressources financières octroyées par l'Etat et ses partenaires ont été élaborés en vue de permettre une appréciation des performances en lien avec les principales activités ci-dessus citées.

En effet, les indicateurs relatifs à l'acquisition des céréales aux comptes SNS, SSAI, SCR et au dépôt des céréales dans les points de ventes se sont améliorés sur toute la période d'analyse. Cependant, il sied d'inviter la SONAGESS à préciser les cibles et les valeurs normatives au besoin desdits indicateurs en vue de permettre une meilleure appréciation de ses performances non financières.

En somme, les performances économiques et financières de la SONAGESS se sont fortement dégradées au cours de l'exercice sous revue du fait des effets conjugués de la baisse du volume des ventes et de l'accroissement des charges d'exploitation.

Aussi, il ressort un faible niveau de mise en œuvre des outils de stratégie de gouvernance et des recommandations des organes de contrôle de la société.

A cet effet, la SONAGESS doit travailler à améliorer ses performances économique et financière. En outre, elle doit prendre des dispositions pour poursuivre la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et à régulariser ses prises de participation dans le capital social de BAGREPOLE et de SOUROUPOLE\_SEM par décret pris en Conseil des Ministres.

Par ailleurs, la SONAGESS doit optimiser la gestion de sa trésorerie en vue d'éviter d'éventuelles tensions de trésorerie.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONAGESS a relevé l'opération de vente de céréales aux personnes vulnérables à travers les points de vente survenue après la clôture de l'exercice 2022.

Aussi, la société a signalé que le bilan céréalier prévisionnel 2022-2023 annonce un déficit de 72 387 tonnes ; toute chose qui nécessite la prise de mesures anticipatives pour faire face aux éventuels cas de crises alimentaires.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n° n°34/2022/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La SONAGESS a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

*Résolution n°40/2022/AG-SE/ SONAGESS portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant*

La SONAGESS a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à l'amélioration du recouvrement des créances*

En exécution de cette recommandation, la société a indiqué que les clients ordinaires ont été relancés et des rencontres initiées avec les structures de l'Etat. Un montant de 160 millions de F CFA est en cours de règlement par le Ministère en charge de l'éducation (actualisation convention/service de la dette publique). Elle a précisé que les autres créances sont en cours d'examen.

*Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle*

La SONAGESS a relevé que cette recommandation est en cours d'exécution. En effet, elle a précisé que des instructions ont été données aux différents responsables pour la mise en œuvre de ces recommandations. Cependant, la société doit poursuivre les efforts pour améliorer le niveau de mise en œuvre effective desdites recommandations en vue d'impacter positivement sa gouvernance.

*Recommandation relative à la régularisation des prises de participation dans le capital social d'autres entreprises*

La SONAGESS a indiqué que la recommandation citée a été exécutée. Toutefois, il sied de relever que les prises de participation de la société au capital social de BAGREPOLE et de SOROURPOLE n'ont pas été entérinées par décret prise en Conseil de Ministres.

*Recommandation relative au renforcement de sa mission de gestion du stock de sécurité alimentaire*

La SONAGESS a signalé que la recommandation citée est en cours d'exécution. En effet, la société a indiqué qu'un protocole de partenariat a été conclu avec le Laboratoire National de Santé Publique au cours du mois de novembre 2022 pour le suivi de la qualité des stocks.

Aussi, elle a noté que les termes de références ont été élaborés pour le recrutement d'un consultant en vue de l'implémentation de la démarche qualité dans le système de gestion des stocks. Par ailleurs, le renforcement des capacités des agents en charge de la gestion des stocks dans la gestion informatisée a été effectué à Abidjan et la poursuite de la mise en œuvre du logiciel de gestion des stocks est effective.

## VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE

### VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE

La SONAGESS n'a pas fait le point des résolutions antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

### VII.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION ANTERIEURE NON MISE EN ŒUVRE

*Recommandation relative à la finalisation des statuts particuliers de la société en phase avec ses missions de concert avec le Ministère en charge du commerce*

La SONAGESS a mis en œuvre la recommandation citée et les statuts particuliers de la société ont été adoptés en Conseil des Ministres du 29 mars 2023.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*GUIRE Alassane	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017  R-D 2019-1351/PRES/MAAH/MINEFID du 31/12/2019	5 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours  Expire le 03/06/2023
KIENOU Amos	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017  R-D 2019-1351/PRES/MAAH/MINEFID du 31/12/2019	5 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours  Expire le 03/06/2023
OUEDRAOGO Amidou	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2016-893/PRES/PM/MAAH/MINE FID du 15/09/2016  R-D 2019-1351/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 31/12/2019	6 ans 04 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  A remplacer
BOKOUM Mahamadou	Ministère de l'Economie, des Finances et de la	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Prospective	R-D 2021-1258/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MICA du 09/12/2021		
SOME Ambroise	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018 R-D 2021-1266/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MICA du 09/12/2021	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
BORO Aboubacar Sidiki	Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018 R-D 2021-1266/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MICA du 09/12/2021	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Gomsida	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n °2021-1287/PRES/PM/MINEFID/MAAHM/MICA du 09/12/2021	1 an 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KIEMTORE Jean Michel	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2019-0899/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 18/09/2019	3 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
BAMOGO Vincent	Représentant des travailleurs	Décret n °2018-0448/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 06/06/2018 R-D 2021-1266/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MICA du 09/12/2021	4 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\*Président du conseil d'administration

## IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2022

Le commissariat aux comptes de la SONAGESS est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA nommé par résolution n°038/2018/AG-SE/SONAGESS du 29 juin 2018 et renouvelé par la résolution n°40/2022/AG-SE/SONAGESS pour trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2022.

Il totalise quatre (04) ans à la date du 31 décembre 2022. Son second mandat expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2024.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SONAGESS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution N° -2023/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS).

#### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net déficitaire</b>	<b>:</b>	<b>972 386 262</b>	<b>F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	79 526 484	F CFA
<b>Report à nouveau</b>	<b>:</b>	<b>- 892 859 778</b>	<b>F CFA</b>

#### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N° 2023/AG-SE/SONAGESS portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.



*Résolution N° 2023/AG-SE/SONAGESS portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à sept millions cinq cent cinquante-deux mille (7 552 000) F CFA TTC

# **SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) a été créée sous forme de société d'Etat par Décret n°2014-059/PRES/PM/MICA/MASA/MEF du 07 février 2014 avec un capital social de 1 154 000 000 F CFA. Sa création est intervenue suite à la transformation du Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER), précédemment Etablissement Public de l'Etat (EPE). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2014-072/PRES/PM/MICA/MEF/MASA du 13 février 2014.

Elle a pour principales missions :

- la mise à disposition de l'équipement rural (matériels agricoles manuels et motorisés) ;
- les constructions rurales (infrastructures de stockage, marchandes, etc.) ;
- les aménagements des terres agricoles ;
- la défense et la restauration des sols ;
- toutes autres activités de l'agriculture et de la sécurité alimentaire entrant dans le champ de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'exercice 2022 de la SONATER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Stanislas Bienvenue GOUNGOUNGA**, nommé par Décret n°2022-0534/PRES-TRANS/PM/MARAH du 25 juillet 2022 en remplacement de Monsieur Malik GARANE. Il totalise cinq (05) mois au 31 décembre 2022 au sein de la société.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	38	41	43	-03
Permanent	35	38	40	-03
Agent provenant de l'Etat	03	03	03	00
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents à préciser	00	00	00	00
Masse salariale	405 583 467	364 983 192	297 398 346	40 600 275
Cotisations Sociales	31 811 450	33 123 120	30 448 680	-1 311 670
Dettes sociales	57 282 395	12 686 556	00	44 595 839

L'effectif total de la SONATER a connu une variation à la baisse de trois (03) agents entre 2021 et 2022 suite à des départs au cours de l'exercice 2022. Cependant, la masse salariale a augmenté de 40,600 millions de FCFA suite à la liquidation des indemnités de fin de contrat, des primes d'ancienneté et des avancements. Aussi, le turn over est passé de 3,65% en 2021 à 4,87% en 2022.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	02	00	02
Prévision de recrutement	02	01	00
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	4 143 130	1 379 250	0

La SONATER envisage un recrutement interne de deux (02) agents pour pourvoir aux postes vacants au regard des difficultés financières que connaît la société.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SONATER a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré au sein de la société en 2022.

#### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SONATER a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice sous revue.

#### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONATER n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique de développement, la SONATER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Aussi, elle a relevé qu'un nouveau plan stratégique de développement est en cours d'élaboration.

A cet effet, il convient d'inviter la société à élaborer les autres outils de stratégie de gouvernance à savoir le contrat plan avec l'Etat, à implémenter la démarche qualité en vue de sa certification et à intégrer la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de ses activités.

Par ailleurs, la SONATER doit diligenter la finalisation de son nouveau plan stratégique de développement 2023-2027.

#### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La société a relevé la tenue de six (06) sessions dont quatre (04) sessions extraordinaires du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022. Ces sessions ont été régulièrement convoquées. Toutefois, les comptes rendus des sessions n'ont pas été transmis aux tutelles dans les délais requis.

Par ailleurs, la Présidente du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 23 au 29 juin et du 27 au 31 décembre 2022. Il convient de relever que le rapport du deuxième séjour de la PCA n'a pas été transmis aux autorités compétentes dans les délais règlementaires.

A cet effet, il convient d'inviter la PCA de la SONATER au respect des délais de transmission des comptes rendus des sessions du conseil d'administration et des rapports de séjour conformément aux dispositions règlementaires en vigueur.

### **III.3.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

-

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur vingt-quatre (24) recommandations formulées, deux (02) sont en cours de mise en œuvre et vingt-deux (22) non mises en œuvre dont les principales sont :

- régulariser la situation des agents devant bénéficier réglementairement de plus de 30 jours de congé annuel et évaluer l'incidence financière du préjudice subi par cette catégorie de personnel identifiée ;
- mettre en place une politique formalisée de recouvrement des créances ;
- définir des indicateurs de mesure des performances dans le cadre de l'évaluation des agents ;
- valoriser la formation interne en utilisant les ressources humaines internes.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de la SONATER est assuré par le service d'audit interne qui a effectué des missions sur la gestion des services après-vente, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle, les procédures de passation et d'exécution des marchés de la SONATER.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place un dispositif d'évaluation opérationnel des fournisseurs d'équipement agricoles de la société ;
- veiller au respect des clauses contractuelles ;
- se doter d'un référentiel fiable pour la caractérisation des équipements agricoles en adéquation avec les attentes des producteurs.

### **III.3.2. AUDIT EXTERNE**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit externe antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur trois (03) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) sont partiellement exécutés et une (01) n'a pas connu un début de mise en œuvre à savoir celle relative à la formalisation de l'accord entre le fournisseur TROPIC AGRO TCHEM et la SONATER sur le stockage d'équipements agricoles.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la SONATER est assuré par le cabinet CICE BURKINA SA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cependant, la SONATER n'a pas fait le point des recommandations issues de la mission.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 du comité d'audit. En effet, sur onze (11) recommandations formulées, quatre (04) sont en cours de mise en œuvre et sept (07) non réalisées dont les principales sont :

- soumettre à l'attention du conseil d'administration un dossier sur le dépouillement des créances de la SONATER précisant les créances saines et malsaines ;
- mettre en place un comité santé et sécurité au travail conformément au code du travail ;
- prendre les dispositions pour provisionner les créances douteuses après assainissement du portefeuille clients ou le cas échéant réserver un meilleur traitement comptable des créances.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de la SONATER a tenu des missions au cours de l'exercice 2022 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer un plan triennal d'audit interne;
- élaborer un rapport circonstancié sur la continuation de l'exploitation de la société ;
- faire l'audit des comptes « clients et comptes rattachés » et comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

#### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

##### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 des corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées par l'Inspection Générale des Finances (IGF), trois (03) sont en cours de mise en œuvre et une (01) non réalisée à savoir celle relative au renforcement du service d'archives en ressources humaines qualifiées.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La SONATER a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice sous revue. Cependant, elle a signalé que l'Inspection Générale des Finances (IGF) a tenu une rencontre de travail avec la direction générale sur la mise en œuvre des recommandations formulées en 2020 sur la gestion des marchés de la société.

#### **III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La SONATER a élaboré et mis en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

#### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Hormis le code d'éthique et de déontologie des employés, le plan de carrière et le plan de formation pluriannuel du personnel, la SONATER dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place desdits outils non encore élaborés.

#### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SONATER n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2022.



**IV ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1.Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	-90 047	-85 687	949 544
Ressources stables	4 975 871	4 977 050	6 937 332
Actif immobilisé net	1 532 552	1 505 300	1 563 267
Actif circulant	13 233 656	21 195 882	21 632 765
Passif circulant	12 738 332	20 065 535	18 109 554
Trésorerie actif	2 947 996	2 341 420	1 850 855
Trésorerie passif	2	16	2
Total bilan	17 714 204	25 042 601	25 046 887

Les capitaux propres se sont dégradés davantage en passant de -85,687 millions en 2021 à -90,047 millions de F CFA en 2022 suite à la baisse de la subvention d'investissement.

Par ailleurs, l'actif circulant est en diminution de 7,962 millions de F CFA du fait d'une dépréciation constatée sur les stocks et encours et d'une baisse des créances et emplois assimilés. Le passif circulant a suivi la même tendance suite à la diminution des autres dettes.

Toutefois, la trésorerie nette s'est accrue de 607 millions en passant de 2,341 milliards en 2021 à 2,948 milliards de F CFA en 2022.

**IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	3,25	3,31	4,44
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	49,74	-5,83	-
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	18,60%	N/A	20,24%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration de l'équilibre financier de la SONATER au cours de l'exercice 2022.

**IV.1.2 Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	N/A	N/A	6,49%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	N/A	00	0,04%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,00	1,00	1,04
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,27	1,17	1,30
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,23	0,12	0,10

L'analyse du tableau ci-dessus indique un niveau insatisfaisant des ratios de performance financière de la SONATER au titre de l'exercice 2022. En effet, le ratio de liquidité immédiate est de 0,27 traduisant d'éventuelles tensions de trésorerie.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	2 816 839	652 051	6 286 321
Valeur ajoutée	527 113	-162 463	739 393
Charges de personnel	405 583	364 983	328 755
Excédent brut d'exploitation	121 529	-527 447	410 638
Résultat d'exploitation	101 498	-680 440	322 618
Résultat financier	6 069	-305 487	-239 080
Résultat des activités ordinaires	107 567	-985 926	83 538
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	77 987	-989 187	61 648

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des soldes de gestion entre 2021 et 2022. En effet, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation ont augmenté respectivement de 689,576 millions et de 648,976 millions de F CFA suite à l'accroissement du chiffre d'affaires qui est passé de 652,051 millions en 2021 à 2,817 milliards de F CFA en 2022.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance en passant de -989,187 millions à 77,987 millions de F CFA au cours de la même période.

**IV.3. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	331,99%	-89,62%	327,54%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-424,44%	-121,97%	598,36%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	76,94%	-224,66%	44,46%
<b>Poids de l'endettement</b> (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	0	-57,92%	58,22%
<b>Rotation des stocks marchandises</b> (Stock moyen de marchandises) x 360 j / Coût d'achat des marchandises vendues	41,83	27,88	89,26
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	604,78	23,64	9,15
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	323,99	25,75	26,27

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration des ratios de performance économique de la SONATER entre 2021 et 2022. En effet, la durée moyenne du crédit clients s'est détériorée en passant de 24 jours à 605 jours entre 2021 et 2022 mais reste supérieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs qui est passée 26 à 324 jours, traduisant que la société accorde plus de délais à ses clients que ses fournisseurs ne lui en accordent. Ainsi, la société doit travailler à inverser la tendance en vue de soulager sa trésorerie.

**IV.4. Analyse des indicateurs spécifiques**

La SONATER a formulé quatre (04) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N°	Libellé Ratio	2022	2021	2020
1	<b>Taux d'exécution des conventions de MOD</b>	37,84%	80%	76,19%
	(Marchés achevés / Total des marchés passés) x 100			
2	<b>Taux de clôture des conventions MOD du FEER</b>	95,65%	95,65%	73,91%
	(Conventions clôturées / Total des conventions MOD) x 100			
3	<b>Incidents clients</b>	3,38%	2,97%	1,99%
	(Nombre des plaintes / Total des équipements vendus et sous garanties) x 100			
4	<b>Couverture des incidents clients</b>	90%	84,62%	90,91%
	1-(Incidents résolus / total des incidents) x 100			

L'analyse des indicateurs spécifiques formulés par la SONATER indique un faible niveau d'exécution des conventions de Maîtrise d'Ouvrage Délégée (MOD) qui est passé de 80% à 37,84% entre 2021 et 2022.

Toutefois, le taux de clôture des conventions de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'ex-FEER est demeuré constant à 95,65% et satisfaisant au cours de la même période.

Par ailleurs, le taux de couverture des incidents clients traduisant la proportion des incidents résolus par rapport aux incidents enregistrés s'est amélioré en passant de 84,62% en 2021 à 90% en 2022.

Aussi, la SONATER doit fournir des efforts pour réduire le nombre des incidents clients dont le taux est passé de 2,97% en 2021 à 3,33% en 2022.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONATER a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. Au titre des résolutions individuelles**

*Résolution n°35/2022/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La SONATER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

*Résolution n°43/2022/AG-SE/SONATER portant nomination du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant*

La SONATER a mis en œuvre la résolution citée.

*Résolution n°13/2022/AG-SE/ relative à l'élaboration d'un plan de redressement des sociétés d'Etat déficitaires*

La SONATER a indiqué qu'elle a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée. A cet effet, elle a signalé qu'un projet de plan de redressement de la société a été élaboré et soumis aux autorités de tutelle en vue de sa validation.

### **VI.2. Au titre de la recommandation individuelle**

*Recommandation relative à la mise en place d'un mécanisme permettant d'améliorer la gouvernance de la SONATER à travers la mise en œuvre des recommandations formulées par les organes de contrôle*

En exécution de cette recommandation, la SONATER a relevé qu'un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations a été élaboré et est en cours de finalisation.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DE LA RÉOLUTION NON MISE EN ŒUVRE**

La SONATER a mis en œuvre l'ensemble des résolutions antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

*Recommandation relative à la poursuite des efforts en vue de renforcer les performances économiques et financières*

En exécution de cette recommandation, la SONATER a indiqué que des dispositions ont été prises en vue de l'amélioration des performances économiques et financières de la société. A cet effet, elle a précisé que le plan de redressement contribuera à la réalisation de cette recommandation.

*Recommandation relative à la mise en place d'un plan marketing agressif en vue de l'écoulement des équipements agricoles*

Cette recommandation n'est pas mise en œuvre. Aussi, la société a indiqué qu'un plaidoyer a été entrepris auprès de la tutelle technique pour solliciter son accompagnement auprès des maitrises d'ouvrages publiques en vue de trouver des solutions à ses difficultés.

*Recommandation relative à la prise des dispositions idoines pour diligenter l'apurement des dettes fiscales et sociales*

La SONATER a relevé que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. En effet, elle a noté que des échanges ont été engagés avec la Direction Générale des Impôts pour un rééchelonnement de la dette fiscale.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BADO Augustine Denise	Ministre de l'Agriculture, Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2019-0026/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 23/01/2019 R-D n°2022-0271/PRES-TRANS/ PM/MARAH du 31/05/2022	3 ans 11 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours Appelée à d'autres fonctions A remplacer
BICABA Pierre	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018 R-D n°2021-786/PRES/PM/MAAH/MINEFID/MAAH du 23/07/2021	4 ans 11 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Rimouaogodo Hamado	Ministre de l'Agriculture, Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018 R-D n°2021-786/PRES/PM/MAAH/MINEFID/MAAH du 23/07/2021	4 ans 11 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SAVADOGO Yacouba	Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2021-0785/PRES/PM//MINEFID/MAAHM du 23/07/2021	1 an 05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KOBE Gaoussou	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret n°2021-0067/PRES/PM/MINEFID/MAAH du 09/03/2021	1 an 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
YE Dofihouyan	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-0888/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 21/10/2020	2 ans 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
YAMEOGO Windéyam Vincent de Paul	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2021-0424/PRES/PM/MINEFID/MAAH du 19/05/2021	1 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZOMBRE Sidéwata	Association des Municipalités du Burkina Faso	Décret n°2021-0067/PRES/PM/MINEFID/MAAHM du 09/03/2021	1 an 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours Invalide suite à la dissolution des conseils de collectivités
NIKIEMA T. Florent	Représentant des travailleurs	Décret N°2021-1003/PRES/PM/MINEFID/MAAHM du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du conseil d'administration



## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le cabinet Compagnie Internationale de Conseil et d'Expertise (CICE-Burkina) a été nommé par résolution n°043/2022/AG-SE/SONATER du 24 juin 2022 en qualité de Commissaire aux Comptes pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois à compter de l'exercice 2021.

A la date du 31 décembre 2022, il totalise deux (02) ans au sein de la société. Son premier mandat prend fin après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

## **IX. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SONATER propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution n°.../2023/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **2. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural (SONATER).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>77 987 296</b>	<b>F CFA</b>
<b>Report à nouveau antérieur</b>	<b>:</b>	<b>-1 365 682 353</b>	<b>F CFA</b>
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>:</b>	<b>-1 287 695 057</b>	<b>F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n° ...../2023/AG-SE/SONATER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution n° ...../2023/AG-SE/SONATER portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes.*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions cinq cent mille (4 500 000) F CFA TTC.



# **SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) est une société d'Etat créée par décret n°97-426/PRES/PM/MIHU du 13 octobre 1997 avec un capital social de 3 000 000 000 F CFA. Elle a pris formellement la charge de deux structures dissoutes à savoir le Fonds de l'Habitat et le Projet Ouaga 2000 le 1<sup>er</sup> août 1998.

Instrument de la politique de l'Habitat du Gouvernement pour l'impulsion du sous-secteur de la viabilisation, la SONATUR a pour missions principales :

- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de parcelles viabilisées ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la prise de participation pour le compte de l'Etat au capital de certaines sociétés intervenant dans le secteur de l'habitat ;
- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser le développement.

L'exercice 2022 de la SONATUR s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Souaré GORO** nommé par décret n°2020-0508/PRES/PM/MUH du 18 juin 2020. Il totalise deux (02) ans six (06) mois à la date du 31 décembre 2022. Il convient de relever qu'il a été remplacé par **Monsieur OUATTARA Boureima** nommé en Conseil des Ministres du 25 janvier 2023.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	55	49	51	06
Permanent	39	39	43	00
Agent provenant de l'Etat	10	10	08	00
Contractuel (CDD)	06	00	00	06
Occasionnels <sup>5</sup>	00	07	01	-07
Autres agents à préciser (personnels extérieurs)	12	12	12	00
Masse salariale	473 658 077	427 933 118	409 551 803	45 724 959
Cotisations Sociales	64 584 007	47 980 647	40 840 085	16 603 360
Dettes sociales	147 404 384	146 989 465	148 344 692	414 919

L'effectif total de la SONATUR a connu une hausse de six (06) agents en passant de quarante-neuf (49) agents en 2021 à cinquante-cinq (55) agents en 2022 du fait de l'intégration de sept (07) agents contractuels.

La masse salariale a également enregistré une hausse de 45,725 millions de F CFA entre 2021 et 2022.

Il sied de relever que le turn over de la société est passé de 11% en 2021 à 4% en 2022.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	03	01	00
Prévision de recrutement	14	05	05
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	110 000 000	43 250 000	43 250 000

La SONATUR envisage recruter quatorze (14) agents en 2023 pour renforcer l'effectif de ses directions techniques. L'incidence financière de ce recrutement est estimée à 110 000 000 F CFA.

<sup>5</sup> le personnel occasionnel de la SONATUR n'est pas pris en compte dans l'effectif total.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

La SONATUR a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré au sein de la société en 2022.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SONATUR a relevé que le climat social est resté serein en 2022 grâce à la communication régulière entre la Direction Générale et les délégués du personnel.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONATUR a relevé qu'elle n'a pas de prises de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La SONATUR a élaboré et mis en œuvre un plan stratégique de développement. Elle est engagée dans le processus d'implémentation de la démarche qualité en vue de sa certification et intègre le concept de la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de ses activités.

Toutefois, il convient d'inviter la SONATUR à se doter d'un contrat plan avec l'Etat et à diligenter l'élaboration d'un plan de continuité d'activités.

### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au cours de l'exercice 2022, la SONATUR a relevé avoir tenu deux (02) sessions ordinaires et une session extraordinaire du Conseil d'Administration. Aussi, ces

sessions ont été régulièrement convoquées et les comptes rendus transmis aux tutelles dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 08 au 11 juin et du 05 au 09 décembre 2022. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Cependant, le compte rendu du premier séjour n'a pas été transmis dans les délais requis. A cet effet, il sied d'inviter le PCA au respect des dispositions règlementaires y relatives.

### **III.3.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne à l'exercice 2022.

En effet, sur neuf (09) recommandations formulées, quatre (04) sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit principalement de :

- transmettre à toutes les banques les renseignements uniformes nécessaires ;
- réorganiser la tenue de la caisse en prenant soin de respecter le principe de la séparation des tâches ;
- systématiser les contrôles périodiques et appliquer les sanctions disciplinaires pour les cas de manquement grave.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de la SONATUR est assuré par la Direction de la Qualité et de l'Audit Interne. Au cours de l'exercice 2022, la direction de l'audit a relevé la tenue de deux (02) missions. En effet, il s'agit d'une mission d'investigations sur des occupations présumées non conformes et illégales sur le site de Ouaga 2000 et d'une mission de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

A l'issue desdites missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles des recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment :

- de procéder à une revue du dispositif global de gestion des parcelles ;
- d'élaborer un plan d'actions pour une mise en œuvre efficiente des recommandations.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à diversifier ses activités et prendre en compte les différents processus support et métier dans le plan d'audit annuel.

### **III.3.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2022. En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, trois (03) ont été entièrement exécutées et onze (11) sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit principalement de :

- réaliser l'inventaire des stocks de parcelles ;
- prendre des mesures nécessaires pour régulariser les dossiers clients existants et ceux incomplets ;
- corriger les insuffisances du système d'information ;
- élaborer des contrats types dans le cadre de la vente des parcelles aux clients ;
- prendre des dispositions pour que le coût des parcelles vendues prenne en compte toutes les charges relatives à l'aménagement et la viabilisation.

Par ailleurs, il sied de relever que la SONATUR a fait l'objet d'une mission d'audit de la Commission d'Enquête Parlementaire réalisée en 2016 sur le foncier urbain et a formulée une recommandation relative à l'immatriculation des sites de la SONATUR qui est en cours de mise en œuvre.



### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la SONATUR est assuré par le cabinet d'Audit, Conseil et de Services (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Au terme de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- se doter d'un logiciel comptable permettant la clôture, le lettrage des comptes et le report automatique des actifs nouveaux ;
- réaliser l'inventaire de stock de carburant et gérer les cartes de carburant conformément au SYSCOHADA ;
- veiller au respect des dispositions relatives aux procédures de passation des marchés publics ;
- justifier les soldes des comptes tiers à travers l'analyse détaillée périodique et documentée afin de rapprocher les soldes comptables des données extracomptables.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2022 du comité d'audit. En effet, sur cinquante-neuf (59) recommandations formulées, dix-huit (18) sont entièrement exécutées, trente-trois (33) sont en cours de mise en œuvre et huit (08) non mises en œuvre. Les principales recommandations non mises en œuvre sont :

- encadrer la rubrique « dons » par un texte réglementaire ;
- élaborer une stratégie de recouvrement des créances ;
- associer la Direction Régionale de l'Ouest à l'évaluation des prestataires des services avant les reconductions des contrats.

### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de la SONATUR a effectué des missions au cours de l'exercice 2022 à l'issue desquelles les insuffisances ont été constatées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- suivre le processus en cours à Saaba pour l'obtention du rapport de l'audit commandité par le ministère en charge de l'habitat ;
- opérationnaliser le projet Ponsomtenga ;
- diligenter la sécurisation des différents sites en cours de mobilisation particulièrement ceux de Banfora ;
- élaborer un cadre de mesure des performances des objectifs assignés au Directeur général ;
- diligenter l'élaboration d'un plan opérationnel de mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement ;
- élaborer une stratégie de recouvrement des créances de la société ;
- assurer la maintenance des ouvrages et infrastructures dégradés sur le site de Bobo 2010.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2022 des corps de contrôle de l'Etat.

En effet, la SONATUR a signalé des missions d'audit de la Cour des Comptes, de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Technique des services (ITS) du Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat effectuées au cours d'exercices antérieurs à 2022.

S'agissant de l'Inspection Technique des Services (ITS), la société a relevé sur vingt-six (26) recommandations formulées six (06) sont mises en œuvre, dix (10) en cours d'exécution et dix (10) non exécutées. Les principales recommandations non mises en œuvre sont :

- créer une direction des ressources humaines pour une meilleure gestion du personnel ;
- élaborer un manuel de procédures techniques ;
- élaborer un manuel de procédures d'acquisition foncière ;
- mettre à jour le manuel de procédures existantes pour le conformer au nouvel organigramme de la SONATUR.

Concernant la Cour des Comptes, la société a indiqué qu'elle a formulé une recommandation qui est en cours de mise en œuvre. Il s'agit de l'évaluation du coût des réserves et de la proposition à la vente desdites réserves à la présidence si elle veut conserver ces espaces ou sur le marché si non.

Relativement à la recommandation formulée par l'ASCE-LC en lien avec l'archivage des pièces contenues dans les dossiers conformément au manuel de procédures, la société a signalé qu'elle est en cours de mise en œuvre.

Quant à l'Inspection Générale des Finances, la SONATUR a indiqué que sur deux (02) recommandations formulées, une est entièrement mise en œuvre et l'autre, relative à la complétude des pièces justificatives de la passation et de l'exécution des marchés pour des besoins de statistique, d'information et d'archivage conformément à la réglementation en vigueur, est en cours d'exécution.

#### **III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La SONATUR a relevé n'avoir pas reçu la visite des corps de contrôle au cours de l'exercice 2022.

#### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La SONATUR a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. Cependant, des efforts doivent être fournis pour l'atteinte des objectifs assignés au Directeur Général.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

La SONATUR a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Toutefois, elle a relevé que l'organigramme, la fiche de poste, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel sont progressivement déployés.

### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SONATUR a signalé que le conseil d'administration n'a pas signé de convention réglementée au cours de l'exercice 2022.

Toutefois, elle a indiqué l'existence de deux (02) conventions conclues au cours d'exercices antérieurs relevées par le Commissaire aux Comptes et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022. Il s'agit de :

- la convention relative à la mise à disposition de fonds sous forme de prêts par la CARFO destiné au financement des besoins consécutifs à l'organisation du sommet extraordinaire de l'Union Africaine à Ouagadougou signée en août 2014, d'un montant 3 milliards de FCFA ;
- la convention relative à la mise à disposition de fonds sous forme de prêts par la CNSS destiné au financement des besoins consécutifs à l'organisation du sommet extraordinaire de l'Union Africaine à Ouagadougou signée le 1<sup>er</sup> août 2014, d'un montant 4 milliards de FCFA.

Par ailleurs, le Commissaire aux Comptes a relevé que ces conventions n'ont pas produits des effets au cours de l'exercice 2022.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	14 767 931	13 249 375	11 450 687
Ressources stables	24 076 399	22 058 278	20 209 607
Actif immobilisé net	11 352 679	10 399 429	11 397 007
Actif circulant	7 181 210	7 270 139	6 112 244
Passif circulant	11 557 463	14 471 012	11 752 092
Trésorerie actif	17 099 973	18 859 722	14 452 448
Trésorerie passif	0	0	0
<b>Total bilan</b>	<b>35 633 862</b>	<b>36 529 290</b>	<b>31 961 698</b>

L'analyse du tableau ci-dessus indique que les capitaux propres et les ressources stables se sont améliorés respectivement de 1,519 milliard et de 2,018 milliards de F CFA entre 2021 et 2022 suite principalement à l'accroissement d'une part, du résultat net enregistré au titre de l'exercice et des réserves libres, et de l'augmentation des dettes de crédit-bail mobiliers contractées et la constitution de provisions pour litiges d'autre part.

Aussi, l'actif immobilisé net a enregistré une hausse de 953,250 millions de F CFA entre 2021 et 2022 suite à l'acquisition de matériel de transport. Cependant, il convient de signaler la cession d'un bâtiment d'un montant de 106 661 010 F CFA.

L'actif circulant et le passif circulant sont en baisse respectivement de 88,929 millions et de 2,91 milliards de FCFA entre 2021 et 2022 du fait principalement du recouvrement de créances et de la baisse des dettes d'exploitation.

La trésorerie nette est en baisse en passant de 18,860 milliards en 2021 à 17,100 milliards de FCFA en 2022 mais reste satisfaisante.

**IV.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	2,12	2,12	1,77
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	2,46	3,27	5,71
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,75	0,74	0,68

L'analyse du tableau ci-dessus indique une consolidation d'ensemble des ratios d'équilibre financier de la SONATUR au cours de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de financement des emplois stables est en hausse entre 2021 et 2022 du fait des effets conjugués de l'augmentation des capitaux propres et des provisions pour risques et charges.

Aussi, les ratios de capacité de remboursement et d'autofinancement se sont améliorés en passant respectivement de 3,27 à 2,46 et de 0,74 à 0,75 entre 2021 et 2022 suite à l'augmentation de la capacité d'autofinancement globale.

**IV.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	20,27%	18,56%	9,61%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	66,42%	36,27%	35,83%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,71	1,57	1,58
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,10	1,81	1,75
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,48	1,30	1,23

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance financière de la SONATUR entre 2021 et 2022. En effet, le taux de rentabilité financière et le ratio d'autonomie financière sont en hausse en passant respectivement de 18,56% à 20,75% et de 36,27 à 66,42% entre 2021 et 2022 en raison principalement de l'accroissement du résultat net enregistré au titre de l'exercice sous revue.

En outre, le ratio de liquidité immédiate est passé de 1,30 à 1,40 en 2022 montrant que la société peut faire face à ses engagements de court terme.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	4 220 860	4 542 146	3 974 243
Valeur ajoutée	4 649 988	3 491 904	2 165 204
Charges de personnel	556 549	508 432	512 985
Excédent brut d'exploitation	4 093 439	2 983 472	1 652 219
Résultat d'exploitation	3 599 309	2 855 161	1 274 056
Résultat financier	568 215	560 133	488 253
Résultat des activités ordinaires	4 167 524	3 415 293	1 762 309
Résultat hors activités ordinaires	00	00	00
Résultat net	2 993 967	2 459 020	1 100 554

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion de la SONATUR entre 2021 et 2022. En effet, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont connu une augmentation respectivement de 1,110 milliard et de 744,148 millions de F CFA entre 2021 et 2022 suite principalement à l'augmentation du montant « autres produits » de 1,321 milliard de F CFA.

Ainsi, le résultat a connu une augmentation de 535 millions de F CFA en passant de 2,459 milliards en 2021 à 2,994 milliards de F CFA en 2022.

**IV.3. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-7,07%	14,29%	-20,06%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	33,16%	61,27%	-34,38%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	11,97%	14,56%	23,69%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	00	00	00
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (créances clients et comptes rattachés+ encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	N/A	N/A	N/A
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	111	199	65
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	96,98%	65,68%	41,57%

L'analyse du tableau de la performance économique indique une dégradation du taux de croissance du chiffre d'affaires du fait de la baisse des ventes en 2022. Aussi, le poids de l'endettement est nul nonobstant l'existence d'un montant 8,456 milliards de F CFA au titre des emprunts et dettes financières diverses.

**IV.4. ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES**

La SONATUR a formulé des indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions permettant une évaluation de sa performance non financière comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Intitulés	Source normative	Description ou mode de calcul de l'indicateur	Valeur 2022	Valeur 2021	Valeur 2020	Norme ou cible s'il y a lieu
Indice de Satisfaction de la clientèle	Politique Qualité	Echelle de 1 à 10	5,53 Soit 55,3%	5,5 Soit 55%	5,06 Soit 50,6%	70%
Nombre de Visites du site WEB	Politique Qualité	Nombre d'utilisateurs moyen annuel	576 819	318 012	381 605	-
Contribution au bien commun	Cadre de la Politique RSE	Montant annuel consacré aux soutiens externes (Investissements, Equipements...)	55 953 674	4 630 500	36 385 187	-



Intitulés	Source normative	Description ou mode de calcul de l'indicateur	Valeur 2022	Valeur 2021	Valeur 2020	Norme ou cible s'il y a lieu
Contribution à l'aménagement urbain /Production de parcelles sur les Trames d'accueil	Politique d'aménagement	Nombre de parcelles produites sur les trames d'accueil	817	564	174	-
Contribution à l'aménagement urbain /Production de parcelles sur les Sites SONATUR à commercialiser	Politique d'aménagement	Nombre de parcelles produites sur les sites acquis	621	705	312	-
Taux de délivrance des attestations provisoires	Programme d'activités	Nombre d'attestations provisoires/ Nombre de dossiers soldées *100	100%	94,08%	86,61%	80%
Taux de délivrance des attestations définitives	Programme d'activités	Nombre d'attestations provisoires/ Nombre de dossiers soldées *100	70%	67,65%	61,18%	80%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des indicateurs spécifiques de la SONATUR entre 2021 et 2022. En effet, la contribution à l'aménagement urbain relative à la production de parcelles sur les trames d'accueil est passée 174 à 564 entre 2020 et 2021 et de 564 à 817 entre 2021 et 2022.

Aussi, le taux de délivrance des attestations définitives s'est dégradé en passant de 67,65% en 2021 à 70% en 2022.

Par contre, le nombre de parcelles produites sur les sites de la SONATUR est passé de 705 en 2021 à 621 en 2022 ; toute chose qui dénote du relâchement de l'implication de la société dans le cadre de sa politique d'aménagement.

En outre, il sied de relever que l'indice de satisfaction de la clientèle est quasiment stable à 55% et reste insatisfaisant. A cet effet, il convient d'inviter la SONATUR à redoubler d'efforts pour améliorer ledit indicateur.

D'une manière générale, la performance financière de la SONATUR s'est améliorée en 2022. Cependant, la société doit poursuivre des efforts d'accroissement de son volume d'activités et d'implémentation des outils de la stratégie de gouvernance.

En outre, il sied d'inviter la SONATUR à diversifier les missions d'audit interne et à améliorer le niveau de mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONATUR n'a pas relevé d'évènements importants survenus après la clôture de l'exercice 2022.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.Au titre de la résolution individuelle**

*Résolution N°36/2022/AG-SE/SONATUR portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La SONATUR a relevé qu'elle a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

*Résolution N°41/2022/AG-SE/SONATUR portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant*

La SONATUR a relevé qu'elle a procédé au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes conformément à la résolution citée.

### **VI.2.Au titre des recommandations individuelles**

*Recommandation relative à la poursuite des efforts d'amélioration des performances économique et financière de la SONATUR*

En exécution de la recommandation citée, la SONATUR a indiqué que les principaux indicateurs de gestion se sont améliorés. Toutefois, la société doit poursuivre des efforts d'accroissement de son volume d'activités au regard de la baisse de son chiffre d'affaires en 2022.

*Recommandation relative à la collaboration avec l'ONEA et la SONABEL en vue de la lever des goulots d'étranglement dans le cadre de la viabilisation des sites ainsi que la réalisation des activités*

En application de la recommandation citée, la SONATUR a relevé que des rencontres se sont tenues relativement à la gestion des installations électriques et à la gestion des conventions de préfinancement, avec la SONABEL respectivement le 27 mai 2022 et le 03 août 2022. Par ailleurs, elle a noté que la Direction technique de la SONATUR a échangé avec les structures techniques de l'ONEA en vue de l'amélioration des relations de travail.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISES EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

La SONATUR ne dispose pas de résolutions antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

La SONATUR a fait le point des recommandations antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE. En effet, sur six (06) recommandations formulées, trois (03) sont totalement exécutées et trois (03) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- se rapprocher du Ministère en charge de l'Administration territoriale afin de disposer du foncier pour la viabilisation ;
- se rapprocher du Ministère en charge des finances de concert avec la CARFO et la CNSS pour rendre effective l'application de l'échéancier de paiement des prêts contractés dans le cadre de l'organisation du Sommet de l'Union Africaine sur l'emploi en 2014 ;
- mettre en place une stratégie de prospection du nouveaux sites et une politique offensive de mobilisation du foncier, de viabilisation et de commercialisation des terrains.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KONKOBO Kouka Benjamin	Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'Habitat	Décret n°2021-0523/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 09/06/2021	1 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO G. Marc	Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'Habitat	Décret n°2016-1193/PRES/PM/MUH/MINEFID du 30/12/2016  R-D n°2020-0164/PRES/PM/MUH/MINEFID du 27/02/2020	6 ans	2 <sup>ème</sup> mandat expiré A remplacer
KAMBOUELE N. Charles	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018  R-D n°2022-0505/PRES-TRANS/PM/MEF/MUAF H du 18/07/2022	4 ans 03 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
Barry Idrissa	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	Décret N°2021-1000/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KABORE Patrice	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-0212/PRES/PM/MUH/MINEFID du 13/03/2020	2 ans 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
NABA / BONKOUNGOU P. Pélagie	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2021-1000/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 13/10/2021	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KY Jean Baptiste	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret n°2020-0212/PRES/PM/MUH/MINEFID du 13 mars 2020	2 ans 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TRAORE Karim	Ministère de l'Economie des Finances et de la Prospective	Décret N°2021-1120/PRES/PM/MINEFID/MUHV du 04/11/2021	1 an 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
FYATO Constantine	Représentant des travailleurs	Décret n°2022-0359/PRES-TRANS/PM/MEFP/MUAFH du 15/06/2022	07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du conseil d'administration

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le commissariat aux comptes de la SONATUR est assuré par le cabinet Audit, Conseil et Services du Burkina (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire nommé par résolution n°38/2019/AG-SE du 29 juin 2019 et renouvelé par résolution n°41/2022/AG-SE du 24 juin 2022. Son dernier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SONATUR propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution n°.....2023/AG-SE/SONATUR portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels que présentés par la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Total du résultat net bénéficiaire</b>	<b>: 2 993 967 397 F CFA</b>
<b>Masse à répartir</b>	<b>: 2 993 967 397 F CFA</b>
<b>Dividendes à l'Etat (60%)</b>	<b>: 1 796 380 438 F CFA</b>
<b>Réserves facultatives</b>	<b>: 1 197 586 959 F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N°.....2023/AG-SE/SONATUR portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA.

*Résolution N°.....2023/AG-SE/SONATUR portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à huit millions quatre cent vingt un mille six cents soixante (8 421 660) F CFA TTC.



# **SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) est une société d'Etat créée par décret n°95-311/PRES/MTT/MEFP/MCIA du 1<sup>er</sup> août 1995 avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2002-603/PRES/PM/MITH/MFB/MCPEA/MTEJ du 20 décembre 2002. Son domaine d'activités est la gestion du patrimoine ferroviaire. L'Etat burkinabé a signé, en 1997, une convention avec la SOPAFER-B, lui confiant la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire évalué à 88 milliards de F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la gestion des intérêts et du patrimoine de l'Etat dans le cadre de la convention de concession du service public des transports ferroviaires, conclue avec la SITARAIL ou avec tout autre concessionnaire qui viendrait à lui être substitué ;
- la gestion administrative et comptable de l'ensemble des éléments formant le domaine public ferroviaire de l'Etat, ainsi que des matériels ferroviaires ou autres, mis à la disposition du concessionnaire ;
- le suivi de la gestion et de l'exploitation du service public concédé ;
- toutes activités propres à assurer le développement ou l'accomplissement des transports ferroviaires nationaux et internationaux.

La gestion de la société au titre de l'exercice 2022 a été assurée par **Monsieur Malick KOUANDA** nommé par décret n°2018-0429/PRES/PM/MTMUSR du 06 juin 2018. Il totalise quatre (04) ans sept (07) mois au 31 décembre 2022 au sein de la société. Il convient de signaler qu'il a été remplacé par **Monsieur SOME Mahiret Emeric Rodrigue** en Conseil des Ministres du 11 janvier 2023.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2022	2021	2020	Ecart (2022-2021)
Effectif total	34	33	33	01
Permanent	29	28	28	01
Agent provenant de l'Etat	00	00	00	00
Occasionnels (Contractuel)	05	05	05	00
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	243 903 841	238 485 221	235 014 762	5 418 620
Cotisations Sociales	23 369 695	23 070 157	23 517 156	299 538
Dettes sociales	15 499 140	15 822 958	17 275 295	-323 818

L'effectif total du personnel de la SOPAFER-B est passé de 33 agents en 2021 à 34 agents en 2022. Aussi, la masse salariale a enregistré une hausse de 5,419 millions de F CFA due à l'augmentation de l'effectif, aux avancements et aux primes d'ancienneté du personnel.

Par ailleurs, le turn over est passé de 3,03% à 8,06% entre 2021 et 2022.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2023	2024	2025
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	02	01	00
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	6 568 000	5 720 000	00

La société prévoit recruter en 2023 une secrétaire et un assistant comptable en vue de renforcer son effectif. L'incidence financière de ce recrutement est estimée à 6 568 000 F CFA.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La société a relevé qu'aucun évènement nécessitant la tenue du conseil de discipline n'a été enregistré au cours de l'exercice 2022.

#### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SOPAFER-B a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2022. Elle a également noté que les conditions de travail se sont améliorées.

#### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SOPAFER-B a relevé qu'elle n'a pas de prise de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique 2019-2023 la SOPAFER-B ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Par ailleurs, la société a engagé le processus d'implémentation de la démarche qualité en vue de sa certification.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance non encore élaborés notamment le plan de continuité d'activité, le contrat plan avec l'Etat et la Responsabilité Sociale des Entreprises.

#### **III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La SOPAFER-B a tenu deux (02) sessions ordinaires du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022. Les convocations et les comptes rendus des sessions ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 29 juin au 06 juillet et du 02 au 08 novembre 2022 dont les rapports ont été transmis à l'autorité compétente dans les délais requis.

Toutefois, le premier séjour du PCA n'a pas été effectué dans les délais. A cet effet, il sied d'inviter le PCA au respect des délais de tenue des séjours conformément à la réglementation en vigueur.

### **III.3.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.3.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SOPAFER-B a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, sur dix-huit (18) recommandations formulées, six (06) ont été mises en œuvre, neuf (09) partiellement exécutées et trois (03) non mises en œuvre. Les recommandations non mises en œuvre sont :

- produire le rapport de suivi de l'exécution physique des activités des contrats, accords et conventions ;
- veiller au respect des termes de la convention de concession concernant la transmission par SITARAIL de l'état de mise à jour des biens concédés ;
- reformer les stocks de pièces de rechanges détériorées acquis depuis 1995.

##### **III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit interne de la SOPAFER-B est assuré par le service d'audit interne qui a effectué deux (02) missions au cours de l'exercice 2022 ayant porté sur le processus de gestion des achats et le processus de gestion des ressources humaines.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre à jour le manuel de procédure des achats ;
- respecter les dispositions réglementaires relatives aux modalités de fonctionnement des commissions d'attribution des marchés et de réception en invitant formellement les membres des commissions d'attribution et de réception ;
- mettre à jour le manuel de procédure de gestion des ressources financières ;
- recouvrer l'ensemble des créances clients échues ;
- élaborer et renseigner régulièrement le tableau de bord de suivi budgétaire et de suivi des activités ;
- mettre en place une comptabilité analytique.

### **III.3.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SOPAFER-B a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2022 du Commissaire aux Comptes. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, trois (03) ont été mises en œuvre et deux (02) n'ont pas connu un début d'exécution à savoir :

- régler les dettes envers les tiers vieilles de plus de deux (02) ans dans les comptes fournisseurs, analyser et justifier les écarts en cas de désaccord avec le montant confirmé par les fournisseurs ;
- réaliser un audit contractuel prévu par la convention de concession signée avec SITARAIL.

#### **III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

L'audit externe de la SOPAFER-B est assuré par le Cabinet SOFIDEC NEXIA en qualité de commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Au terme de sa mission, des insuffisances ont été relevées dont les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à la bonne évaluation des amortissements sur le matériel roulant ;
- traiter les dettes fournisseurs vieilles de plus de deux (02) ans ;
- améliorer le contrôle de l'exhaustivité du droit d'usage.

### **III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SOPAFER-B a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur six (06) recommandations formulées, une (01) est exécutée, deux (02) partiellement mises en œuvre et trois (03) non réalisées à savoir :

- soumettre le plan triennal de formation du personnel à la validation du Conseil d'Administration ;
- soumettre la cartographie des risques à la validation du Conseil d'Administration ;
- soumettre la modification de l'organigramme au Conseil d'Administration afin de prendre en compte le poste de Directeur de l'Audit Interne.

#### **III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le comité d'audit de la SOPAFER-B a réalisé au titre de l'exercice 2022 deux (02) missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration et d'élaborer le contrat d'objectifs du Directeur Général au titre de l'exercice 2022.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- requérir l'autorisation du conseil d'administration pour les dépassements des dotations budgétaires par le biais d'un réaménagement budgétaire ;

- veiller à la formalisation des procédures de constitution des provisions dans le cadre de l'actualisation du manuel de procédures ;
- élaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle.

### **III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2022 formulées par les corps de contrôle de l'Etat à savoir la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspecteur Technique des Services du Ministère en charge des transports.

En effet, sur quatorze (14) recommandations antérieures formulées par la Cour des Comptes, cinq (05) ont été mises en œuvre et huit (08) partiellement exécutées et une non réalisée à savoir l'élaboration d'une stratégie de réhabilitation et d'exploitation alternative du tronçon ferroviaire Ouagadougou-Kaya.

Concernant l'Inspection Générale des Finances (IGF), sur cinq (05) recommandations formulées, deux (02) ont été exécutées et trois (03) partiellement mise en œuvre à savoir :

- former les acteurs de la chaîne des marchés publics sur les procédures nationales ;
- respecter les termes de la réglementation relative au fonctionnement des Commissions d'Attribution des marchés et au processus d'archivage des documents des marchés publics ;
- respecter le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 dans le cadre des opérations de réception des biens acquis.

Quant à l'Inspection Technique des Services, sur trois (03) recommandations formulées, deux (02) ont été entièrement exécutées et une (01) non mise en œuvre à savoir la prise d'une délibération pour les rétributions des membres des comités.

### **III.3.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

La SOPAFER-B a relevé qu'elle n'a pas reçu des missions d'audit des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2022.

### **III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Excepté la charte du comité d'audit, la SOPAFER-B ne dispose pas des autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

A cet effet, il convient d'inviter la SOPAFER-B à diligenter l'élaboration des autres outils d'expression et d'évaluation du Conseil d'Administration et à actualiser la charte du comité d'audit conformément au Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat.

### **III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

Hormi les manuels de procédures et le plan de formation pluriannuel du personnel, la SOPAFER-B a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Aussi, elle a relevé que les manuels de procédures ont été actualisés et sont en attente d'adoption par le Conseil d'Administration.

Ainsi, il convient d'inviter la société à prendre les dispositions idoines pour l'adoption desdits manuels ainsi que la finalisation du plan de formation pluriannuel du personnel.

### **III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SOPAFER-B n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2022.

Toutefois, elle a indiqué que la convention de concession de l'exploitation des transports ferroviaires entre le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire et la Société SITARAIL signée au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie et a produit des effets au cours de l'exercice sous revue pour un montant de 717 626 821 FCFA.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Capitaux propres	2 648 323	2 739 219	2 834 991
Ressources stables	10 783 484	11 016 676	11 342 129
Actif immobilisé net	10 471 551	10 246 100	10 435 424
Actif circulant	618 257	608 092	655 781
Passif circulant	2 864 404	3 569 192	1 687 440
Trésorerie actif	2 567 746	3 731 676	1 938 363
Trésorerie passif	9 667	0	0
Total bilan	13 657 555	14 585 868	13 029 568

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation des grandes masses du bilan de la SOPAFER-B au titre de l'exercice sous revue. En effet, les capitaux propres et les ressources stables ont enregistré une baisse en passant respectivement de 2,739 milliards à 2,648 milliards de F CFA et de 11,017 milliards à 10,783 milliards de F CFA entre 2021 et 2022, suite principalement à la diminution de la subvention d'investissement et des emprunts et dettes financières diverses.

Toutefois, l'actif immobilisé net est en hausse en passant de 10,246 milliards en 2021 à 10,472 milliards de F CFA en 2022 suite principalement à l'augmentation des « autres immobilisations financières ».



La trésorerie active quant à elle, est également en diminution entre 2021 et 2022 en passant de 3,732 milliards à 2,568 millions de F CFA du fait essentiellement de la baisse du poste « banques, chèques postaux, caisse et assimilés ».

#### IV.1.1. ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,03	1,08	1,09
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	32,30	49,14	40,78
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	48,22%	43,83%	47,87%

Les ratios de l'équilibre financier de la SOPAFER-B se sont relativement améliorés au titre de l'exercice 2022. En effet, le ratio de capacité de remboursement est passé de 49,14 à 32,70 entre 2021 et 2022, traduisant une amélioration de la capacité de remboursement du fait des effets conjugués de l'augmentation de la capacité d'autofinancement globale et la diminution des dettes financières. Cependant, le niveau reste insatisfaisant en référence aux normes y relatives.

Le ratio d'autofinancement s'est également amélioré, passant de 43,83% en 2021 à 48,2% en 2022, traduisant une augmentation de la part de la valeur ajoutée consacrée à l'autofinancement.

Toutefois, on note une baisse du ratio de financement des emplois stables qui est passé de 1,08 en 2021 à 1,05 en 2022, mais reste supérieur à l'unité, traduisant que les ressources durables couvrent entièrement les emplois stables.

#### IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	3,55%	3,23%	3,05%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,19	0,19	0,22
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,24	1,23	1,29
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an/ Passif à moins d'un an)	1,11	1,22	1,54
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,89	1,05	1,15

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration du taux de rentabilité financière passant de 3,23% à 3,55% entre 2021 et 2022, du fait des effets conjugués de la baisse des capitaux propres et de l'augmentation du résultat net enregistré au cours de l'exercice sous revue.

Cependant, le ratio d'autonomie financière est resté stable et insatisfaisant du fait de l'importance des emprunts et dettes financières diverses.

Le ratio de liquidité immédiate quant à lui s'est dégradé et inférieur à l'unité en passant de 1,05 à 0,89 entre 2021 et 2022, suite à la baisse des disponibilités. Au regard de l'augmentation des immobilisations financières diverses au cours de l'exercice sous revue, il sied d'inviter la SOPAFER-B à observer une prudence dans le cadre de sa politique financière en vue d'éviter d'éventuelles tensions de trésorerie.

## **IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

### **IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	884 992	862 500	864 993
Valeur ajoutée	515 957	381 418	431 469
Charges de personnel	243 904	238 485	235 015
Excédent brut d'exploitation	272 053	142 933	196 454
Résultat d'exploitation	103 829	63 737	104 972
Résultat financier	42 245	61 649	40 708
Résultat des activités ordinaires	146 074	125 386	145 680
Résultat hors activités ordinaires	13 523	487	-9 415
Résultat net	94 091	88 483	86 326

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes intermédiaires de gestion de la SOPAFER-B entre 2021 et 2022. Cette situation est consécutive à l'augmentation des autres produits.

Toutefois, le résultat financier s'est dégradé, passant de 61,649 millions en 2021 à 42,245 millions de F CFA en 2022 en raison de la baisse des revenus financiers nonobstant l'accroissement du montant des autres immobilisations financières.

Par ailleurs, le résultat net s'est amélioré en passant de 88,483 millions à 94,091 millions de F CFA entre 2021 et 2022 suite à l'augmentation du résultat d'exploitation.

#### IV.2.2 Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2022	2021	2020
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	2,61%	-0,29%	-3,54%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	35,27%	-11,60%	11,34%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	47,27%	62,53%	54,47%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêt/Excédent brut d'exploitation)	N/A	N/A	N/A
<b>Taux de marge Brute</b> (Excédent brut d'exploitation/ Chiffre d'affaires)	30,74%	16%	23%

Les ratios de performance économique de la SOPAFER-B se sont améliorés entre 2021 et 2022. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée ont augmenté en passant respectivement de -0,29% à 2,61% et de -11,60% à 35,27% entre 2021 et 2022 en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires.

Aussi, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est également amélioré entre 2021 et 2022 en passant de 62,53% à 47,27% mais reste insatisfaisant.

**IV.4 ANALYSE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES**

Intitulé de l'indicateur	Source normative	Mode de calcul	2022	2021	2020
Evolution du tonnage de fret transporté par rail	Convention de gestion Etat/SOPAFER-B	Somme des tonnages mensuels transportés dans l'année	886 815	909 583	983 154
Taux de relèvement des zones de ralentissement sur la voie ferrée	Convention de concession	Nombre de (ralentissement relevés/nombre de ralentissement instaurés) *100	1,20%	2,28%	3,15%
Evolution du nombre des déraillements de train marchandise en pleine voie ferrée	Convention de concession	Nombre de déraillement mensuels	13	11	8
Taux moyen de disponibilité des locomotives de train	Convention de concession	(Nombre de locomotives en bon état/nombre total de locomotive) *100	85,87%	85,20%	85,48%

La SOPAFER-B a formulé quatre (04) indicateurs spécifiques en lien avec ses principales missions tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus. En effet, l'indicateur relatif au tonnage est en baisse par rapport à celui de 2021 en passant de 909 583 tonnes à 886 815 tonnes.

Aussi, on note la baisse du taux de relèvement des zones de ralentissement sur la voie ferrée passant de 2,28% à 1,2%. En outre, le nombre des déraillements de train marchandise en pleine voie ferrée est passé de 11 en 2021 à 13 en 2022 traduisant l'état de vétusté de la voie ferrée.

En somme, les performances économique et financière de la SOPAFER-B se sont relativement améliorées au cours de l'exercice 2022.

Cependant, il ressort un faible niveau de mise en œuvre des outils de stratégie de gouvernance et des outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités

du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. Par ailleurs, le niveau de mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne demeure faible.

A cet effet, la SOPAFER-B doit prendre des dispositions pour la mise en place effective des outils non encore élaborés et l'amélioration du niveau d'exécution des recommandations des organes de contrôle.

## **V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SOPAFER-B a signalé qu'après la clôture de l'exercice 2022, l'environnement socioéconomique de la SOPAFER-B a été marqué par l'ouverture des frontières terrestres entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

## **VI.ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°037-2022/AG-SE/SOPAFER-B, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2021*

La SOPAFER-B a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la poursuite des actions relative à la réhabilitation de ligne Ouagadougou-Kaya*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, la SOPAFER-B a indiqué que le processus de sélection d'un consultant pour la réalisation d'une expertise de la voie ferrée Ouaga-Kaya a été engagé mais il s'est révélé infructueux.

*Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations sur le contrôle interne en vue d'améliorer la gouvernance et la notoriété de la société vis-à-vis de ses partenaires*

En exécution de cette recommandation, la société a relevé que des dispositions sont prises pour la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle. A cet effet, l'état de mise en œuvre des recommandations des missions antérieures du Commissaire aux Comptes et portant sur le contrôle interne affiche un taux de 60%.

## **VII. POINT DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ANTERIEURES A LA 30<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT NON MISE EN ŒUVRE**

### **VII.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS ANTERIEURES NON MISE EN ŒUVRE**

La société a relevé que toutes les résolutions individuelles antérieures à la 30<sup>ème</sup> session de l'AG-SE ont été mises en œuvre.

### **VII.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES NON MISES EN ŒUVRE**

*Recommandation relative à l'évaluation du respect du cahier de charge du concessionnaire en matière des travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires*

La société a indiqué que la recommandation citée est partiellement mise en œuvre. En effet, elle a signalé que le constat de la réalisation des travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures ferroviaires lors de la mission d'évaluation du patrimoine est fait. Toutefois, elle a relevé des contraintes en raison de la non-entrée en vigueur de la convention de concession révisée.

*Recommandation relative à la signature du contrat d'objectifs du Directeur Général*

La société a indiqué que la recommandation n'a pas été mise en œuvre en 2022. Toutefois, elle a signalé que le contrat d'objectifs du Directeur Général a été signé au titre de l'exercice 2023.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2022

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BAKYONO Léandre Zéphirin	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret N°2021-1141/PRES/PM/MINEFI D/MTMUSR du 11/11/2021	1 an 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BEOGO Joseph	Ministère des Transports, de la mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2020-0444/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 08/06/2020	2 ans 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZEBRET Ismaël	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret N°2020-1036/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 31/12/2020	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Rihanata	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	Décret N°2020-1036/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 23/12/2020	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KONE Fousséni	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 30/12/2017  R-D n°2021-0049/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 03/03/2021	5 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
NABALOUM Pindabamba	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	Décret n°2021-1295/PRES/PM/MINEFIS /MTMUSR du 09/12/2021	1 an 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BADO Bano	Conseil Burkinabé des Chargeurs	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 31/12/2017  R-D n°2021-0049/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 03/03/2021	5 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
KERE Hermann	Représentant des travailleurs	Décret N°2017-1180/PRES/PM/MTMUS R 04/12/2017  R-D n°2021-0048/PRES/PM/MTMUS R/MINEFID du 03/03/2021	5 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2022**

Le commissariat aux comptes de la SOPAFER-B est assuré par le cabinet SOFIDEC NEXIA, nommé par résolution n°036/2018/AG-SE/SOPAFER-B du 29 juin 2018 et renouvelé par résolution n°48-2021/AG-SE/SOPAFER-B du 26 juin 2021 pour compter de l'exercice 2021.

A la date du 31 décembre 2022, il totalise cinq (05) ans au sein de la société. Son deuxième mandat expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2023.

## **X. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SOPAFER-B propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution n°.../2023/AG-SE/SOPAFER-B portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2022*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2022 tels que présentés par la Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2022 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>94 091 165 F CFA</b>
Réserves légales (10%)	:	9 409 117 F CFA
Masse à répartir	:	84 682 049 F CFA
<b>Dividendes à l'Etat (60%)</b>	<b>:</b>	<b>50 809 229 F CFA</b>
<b>Réserves facultatives</b>	<b>:</b>	<b>33 872 820 F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.



*Résolution n°.../2023/AG-SE/SOPAFER-B portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA et l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA.

*Résolution n°.../2023/AG-SE/SOPAFER-B portant fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2023, les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions cinq cent trente-sept mille (2 537 000) F CFA TTC.

# CONCLUSION



## CONCLUSION

L'analyse de la situation économique et financière des dix-neuf (19) sociétés d'Etat dont les comptes sont soumis à l'approbation de la 31<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, révèle une performance d'ensemble relativement satisfaisante desdites sociétés nonobstant le contexte international et national peu favorable.

Comparativement à l'exercice 2021, les sociétés d'Etat enregistrent une amélioration de leur volume d'activités global traduisant une bonne capacité de résilience en dépit de la crise sécuritaire et ses corollaires.

Cependant, les soldes intermédiaires de gestion notamment la Valeur Ajoutée (VA) et l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) présentent une baisse relative en 2022 due essentiellement à l'accroissement du coût d'achat des marchandises et l'augmentation des charges d'exploitation.

L'effectif total des dix-neuf (19) sociétés d'Etat en 2022 enregistre une diminution de **224 agents** comparativement à 2021. Par contre, les charges de personnel connaissent une hausse de **1,562 milliard de F CFA** en passant de **67,049 milliards** en 2021 à **68,611 milliards de F CFA** en 2022.

La contribution directe au budget de l'Etat des entreprises publiques s'est améliorée de **147,596 milliards de F CFA** en passant de **372,042 milliards** en 2021 à **519,638 milliards de F CFA** en 2022.

Aussi, l'exercice 2022 a enregistré quatre (04) sociétés d'Etat déficitaires à savoir l'AGETEER, le LNBTP, la SOGEMAB et la SONAGESS avec un déficit cumulé de **1,812 milliard de F CFA**. De plus, la SOGEMAB et la SONATER ont enregistré des capitaux propres négatifs au cours de l'exercice sous revue, tout comme en 2021.

Cet état de fait nécessite la prise de décisions idoines pour la continuation de l'exploitation de la SOGEMAB et de la SONATER conformément aux dispositions réglementaires.

Aussi, convient-il de relever le faible taux de mise en place des outils de base du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat recommandés par la 30<sup>ème</sup> AG-SE. A cet effet, des efforts doivent être poursuivis par les sociétés d'Etat en vue de la mise en place desdits outils.

Si dans l'ensemble, il a été constaté des efforts dans la gestion des entreprises publiques, il y a lieu de signaler que des insuffisances demeurent quant à la maîtrise des charges de fonctionnement de certaines sociétés. Aussi, les efforts devront être poursuivis dans le sens de l'optimisation des investissements au bénéfice des entreprises publiques.

Il convient d'exhorter les acteurs des sociétés d'Etat à redoubler d'ardeur afin de faire d'elles des modèles de gouvernance au plan régional voire international en les dotant d'outils nécessaires notamment le plan de continuité d'activités en vue de renforcer davantage leurs capacités de résilience et de mettre à profit les partages de bonnes pratiques pour pallier les chocs aussi bien endogènes qu'exogènes.

Du reste, la rigueur, la détermination, la transparence et le sens de l'anticipation devront être la devise de tous les acteurs de la gestion et de la gouvernance des sociétés d'Etat afin d'accroître leur contribution à l'œuvre du développement économique et social du Burkina Faso.

# **ANNEXES**

# **ANNEXE 1 : LISTE DES OUTILS DE STRATEGIE DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT**

<b>N°</b>	<b>OUTILS</b>
1.	Contrat plan avec l'Etat
2.	Plan stratégique de développement
3.	Plan de continuité d'activités
4.	Démarche qualité
5.	Responsabilité sociale des entreprises (RSE)
6.	Certification/accréditation

## **ANNEXE 2 : LISTE DES OUTILS DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

<b>N°</b>	<b>OUTILS</b>
1.	Manuel des procédures techniques à jour
2.	Statut du personnel en application
3.	Manuel des procédures administratives, comptables et financières à jour
4.	Organigramme à jour
5.	Fiches de postes à jour
6.	Plan de passation des marchés
7.	Cartographie des risques à jour
8.	Rapport du comité chargé de l'examen de l'avant-projet de PPM
9.	Code d'éthique et de déontologie des employés
10.	Plan de formation pluriannuel du personnel
11.	Plan de carrière du personnel
12.	Bilan social



## **ANNEXE 3 : LISTE DES OUTILS DU ROLE ET RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

<b>N°</b>	<b>OUTILS</b>
1.	Contrat d'objectifs du Directeur Général
2.	Règlement intérieur du Conseil d'Administration
3.	Charte du Comité d'Audit
4.	Charte de l'administrateur

**ANNEXE 4 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA  
RESOLUTION N°11/2022/AG-SE DU 24 JUIN 2022  
PORTANT MISE EN PLACE DES OUTILS DE BASE  
DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE  
GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT**

N°	Sociétés d'Etat	Manuel de procédures	Fiches de postes	Organigramme	Plan de passation des marchés	Taux de réalisation
1.	ACOMOD-BURKINA	Non à jour	Non à jour	Non à jour	A jour	25%
2.	AGETEER	Non à jour	Non à jour	Non à jour	A jour	25%
3.	Agetib	Non à jour	A jour	A jour	A jour	75%
4.	BUMIGEB	Non à jour	Non à jour	A jour	A jour	50%
5.	CEGECI	Non à jour	A jour	A jour	A jour	75%
6.	LA POSTE BF	Non à jour	Non à jour	A jour	A jour	50%
7.	LNBTP	Non à jour	Non à jour	Non à jour	A jour	25%
8.	LONAB	A jour	Non à jour	A jour	A jour	75%
9.	MINOFA	Non à jour	Non à jour	Non à jour	A jour	25%
10.	ONEA	Non à jour	A jour	A jour	A jour	75%
11.	SBT	Non à jour	A jour	Non à jour	A jour	50%
12.	SEPB	Non à jour	Non à jour	A jour	A jour	50%
13.	SOGEMAB	A jour	A jour	A jour	A jour	100%
14.	SONABEL	Non à jour	A jour	A jour	A jour	75%
15.	SONABHY	A jour	A jour	Non à jour	A jour	75%
16.	SONAGESS	Non à jour	A jour	A jour	A jour	75%
17.	SONATER	A jour	Non à jour	A jour	A jour	75%
18.	SONATUR	Non à jour	Non à jour	Non à jour	A jour	25%
19.	SOPAFER-B	Non à jour	A jour	Non à jour	A jour	50%

Sociétés régies par la Loi 025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics et les Actes uniformes de l'OHADA



**RAPPORT DE PERFORMANCE DES  
SOCIETES D'ETAT PRODUIT PAR LE  
SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'AG-SE**